



Bulletin provincial 2017 N° 9

Sommaire

N° 33 .- APP :

- Association de Pouvoirs Publics « CHR Sambre et Meuse » - Assemblée générale du 27 juin 2017 - Ordre du jour - Approbation
(Résolution du Conseil provincial du 16.06.2017)

Pages 1380 à 1382

N° 34 .- BUDGET :

- Premier et second tableau des modifications budgétaires de l'exercice 2017
(Résolutions du Conseil provincial du 19.05.2017)
(Arrêté d'approbation de la Région Wallonne du 21.06.2017)
(Tableaux des modifications budgétaires)

Pages 1383 à 1516

N° 35 .- MANDAT PROVINCIAL :

- D.A.S.S. - Relais Social Urbain Namurois (RSUN) - Désignation, au sein du groupe politique (MR), de Monsieur le Conseiller provincial Luc GENNARD en qualité de représentant provincial aux fonctions d'administrateur au Conseil d'administration du Réseau Social Urbain Namurois - RSUN en remplacement de Monsieur le Conseiller provincial Luc DELIRE, démissionnaire
(Résolution du Conseil provincial du 16.06.2017)

Pages 1517 à 1518

N° 36 .- PARTICIPATIONS PROVINCIALES :

- A.S.P.A.S.C. - Secteur Médico-Social - D.A.S.S. - Subventions - Approbation
(Résolution du Conseil provincial du 16.06.2017)

Pages 1519 à 1521

N° 37 .- POLICE DES COMMUNES :

- Ordonnances des Bourgmestres 2017
- Délibérations des Conseils et Collèges communaux 2017

Pages 1522 à 1560

N° 38 .- REGLEMNT COMMUNAL :

- DINANT :

- Règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine public (Annulation du règlement communal pris en séance du 09.05.2017) - Modification - Approbation
(Délibération du Conseil communal du 12.06.2017)
- Règlement complémentaire de circulation - Stationnement dans les zones « horodateur » - Modification de la délibération du 11.07.2016
(Délibération du Conseil communal du 09.05.2017)

- EGHEZEE :

- Règlement complémentaire de circulation fixant les limites de l'agglomération de Liernu arrêté par le Conseil communal en sa séance du 01.06.2017
- Règlement complémentaire de circulation limitant la vitesse maximale autorisée et implantant des dispositifs surélevés Tiège du Moulin à Liernu arrêté par le Conseil communal en sa séance du 01.06.2017
(Avis de publication du 05.07.2017)
(Certificat de publication du 19.07.2017)

- SOMBREFFE :

- Règlement d'administration relatif à la location du chapiteau communal - Modification
- Règlement communal relatif à la location des locaux communaux et au prêt de matériel - Annexe 18 - Modification
- Règlement communal relatif à la location des locaux communaux et au prêt de matériel - Liste de matériel - Modification de l'article 27 - Gratuité du prêt
(Délibérations du Conseil communal du 26.06.2017)
(Règlement d'administration relatif à la location d'un chapiteau)
(Règlement communal d'administration intérieure relatif à la location des bâtiments communaux et au prêt de matériel)

Pages 1561 à 1605

N° 33 .- APP :

- Association de Pouvoirs Publics « CHR Sambre et Meuse » - Assemblée générale du 27 juin 2017 - Ordre du jour - Approbation
(Résolution du Conseil provincial du 16.06.2017)

PROVINCE DE NAMUR

LE CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR

Direction des Affaires Sociales
et Sanitaires

N/Réf. : JFG/sp/7.3/2279.

Affaire n° 124/17 : APP CHR Sambre et Meuse – Assemblée générale du 27 juin 2017 – Ordre du jour – Approbation.

VU l'article L 2212-32 du code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

VU la loi du 8 juillet 1976, et plus particulièrement, son chapitre XII ;

VU l'article 17 § 2 des statuts de l'Association de Pouvoirs Publics « CHR Sambre et Meuse » ;

VU les résolutions du Conseil provincial des 26 avril et 21 juin 2013 désignant les représentants provinciaux au sein de l'APP « CHR Sambre et Meuse » :

Assemblée générale :

MR (2) : L. GENNARD, A. MAQUILLE

PS (2) : D. LISELELE, C. COLLARD

CHH (1) : E. BERTRAND

Conseil d'administration :

MR (2) : L. GENNARD, A. MAQUILLE

PS (2) : D. LISELELE, C. COLLARD

CHH (1) : E. BERTRAND

VU la lettre du 24 mai 2017 adressée par le Président de l'APP « CHR Sambre et Meuse » portant convocation à une Assemblée générale fixée le 27 juin 2017 au Centre Hospitalier Régional de Namur ;

VU les points portés à l'ordre du jour cette Assemblée générale ;

CONSIDERANT que la présente résolution est adoptée à 36...voix pour, 1... voix contre et 1... Abstentions ;

CONSIDERANT dès lors que la présente résolution est adoptée à la majorité/à l'unanimité ;

VU les propositions du Collège provincial ;

VU l'avis de sa 2^{ème} Commission ;

DECIDE :

Article 1^{er} : d'approuver le procès-verbal de la séance de l'Assemblée générale de l'APP « CHR Sambre et Meuse » du 31 janvier 2017.

Article 2 : d'approuver les comptes 2016 du site Sambre.

Article 3 : d'approuver les comptes 2016 du site Meuse.

Article 4 : d'approuver les comptes consolidés du CHR « Sambre et Meuse ».

Article 5 : d'approuver la décharge aux Contrôleurs aux comptes sur les comptes consolidés 2016 du CHR « Sambre et Meuse ».

Article 6 : d'approuver la décharge aux Contrôleurs au comptes sur les comptes consolidés 2016 du CHR « Sambre et Meuse ».

Article 7 : d'approuver les comptes 2016 de l'APP « CHR Sambre et Meuse ».

Article 8 : d'approuver la décharge aux Administrateurs des comptes 2016 de l'APP « CHR Sambre et Meuse ».

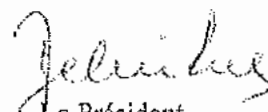
Article 9 : d'approuver la décharge aux Contrôleurs aux comptes des comptes 2016 de l'APP « CHR Sambre et Meuse ».

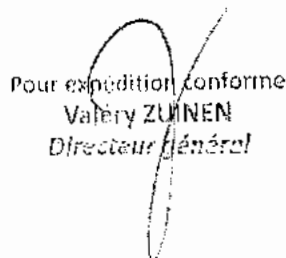
Article 10 : d'adresser une expédition de la présente décision au Président de l'APP « CHR Sambre et Meuse » ainsi qu'aux représentants provinciaux désignés.

Article 11 : La présente résolution sera publiée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province de Namur.

Namur, le 16 juin 2017.


Le Directeur général,
Valéry ZUINEN.


Le Président,
Luc DELIRE.


Pour expédition conforme
Valéry ZUINEN
Directeur général



N° 34 .- BUDGET :

- Premier et second tableau des modifications budgétaires de l'exercice 2017
(Résolutions du Conseil provincial du 19.05.2017)
(Arrêté d'approbation de la Région Wallonne du 21.06.2017)
(Tableaux des modifications budgétaires)

Directeur financier

AFFAIRE 74/2017 MB1 EXERCICE 2017

LE CONSEIL PROVINCIAL,

- VU le Code de la Démocratie Locale, décret du 27.05.2004, tel que modifié et plus particulièrement l'article L.2231-2 ;
- VU la circulaire de Monsieur le Ministre des Pouvoirs Locaux et de la Ville, relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour 2017 ;
- VU l'arrêté du 02.06.1999 portant règlement général de la Comptabilité provinciale ;
- VU le budget provincial pour l'exercice 2017 arrêté par l'autorité de tutelle en date du 24 janvier 2017
- CONSIDERANT QUE** la présente décision a une incidence financière supérieure à 22.000,00 € et que, conformément à l'article L.2212-65 § 2, 8° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, l'avis du Directeur financier est obligatoirement sollicité ;
- VU l'avis rendu par le Directeur financier en date du 11/04/2017 et joint en annexe ;
- VU le rapport de la 1^{ère} Commission émettant son avis ;
- ATTENDU** que le Collège provincial veillera, en application de l'article L.2231-9 à l'insertion de la présente MB au Bulletin provincial dans le mois qui suit son approbation par l'autorité de tutelle ainsi que son dépôt aux archives de la Région Wallonne.
- CONSIDERANT** que la présente résolution est adoptée àvoix pour,voix contre etabstentions ;
- CONSIDERANT** dès lors que la présente résolution, est adoptée à la majorité/ à l'unanimité/ à l'unanimité ;

ARRÊTE :

La MB1/2017 aux montants suivants :

	Répartition Budget Milliers d'€	Majoration Milliers d'€	Répartition après Majoration Milliers d'€
BUDGET ORDINAIRE			
Bonf (tableau de tête)	241.161,00 €	4.864.317,00 €	5.105.478,00 €
Exercice Propre	374.799,00 €	-225.000,00 €	149.799,00 €
Exercices Antérieurs	-	1.624.112,00 €	976.606,00 €
Prélèvements	629.334,00 €	-196.201,00 €	433.133,00 €
TOTAL	1.245.294,00 €	6.067.228,00 €	7.312.522,00 €
BUDGET EXTRAORDINAIRE			
Bonf (tableau de tête)	4.611.549,00 €	-4.611.549,00 €	0,00 €
Mail (tableau de tête)	0,00 €	32.928.361,00 €	32.928.361,00 €
Exercice Propre	-	0,00 €	-
Exercices Antérieurs	-	39.731.044,00 €	39.685.044,00 €
Prélèvements	4.808.788,00 €	196.201,00 €	5.004.989,00 €
TOTAL	9.420.337,00 €	733.856,00 €	10.154.193,00 €

Namur, le 19/05/2017

Le Directeur général
Valéry ZUJINEN

Le Président,
Luc DELIRE

Proposé par le Collège Provincial en séance du 20 avril 2017

PRESENTS : Monsieur Jean-Marc VAN ESPEN, Député-Président ;
Madame Geneviève LAZARON, Monsieur Philippe BULJOT, Madame Coraline ABSIL,
Députés provinciaux,
Monsieur Valéry ZUJINEN, Directeur Général
Monsieur Denis MATHEN, Gouverneur

RAPPORTEUR : Monsieur le Député provincial Jean-Marc VAN ESPEN

Le Directeur Général

Le Député-Président

Valéry ZUJINEN

Jean-Marc VAN ESPEN

.....
Voté par le Conseil Provincial en séance du 19 mai 2017

Le Directeur Général

Le Président

Valéry ZUJINEN

LUC DELIRE

LE CONSEIL PROVINCIAL,

VU le Code de la Démocratie Locale, décret du 27.05.2004, tel que modifié et plus particulièrement l'article L. 2231-2 ;
 VU la circulaire de Monsieur le Ministre des Pouvoirs Locaux et de la Ville, relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour 2017 ;
 VU l'arrêté du 02.06.1989 portant règlement général de la Comptabilité provinciale ;
 VU le budget provincial provincial pour l'exercice 2017 arrêté par l'autorité de tutelle en date du 24 janvier 2017
CONSIDERANT QUE la présente décision a une incidence financière supérieure à 22.000,00 € et que, conformément à l'article L2212-65 § 2, 8° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, l'avis du Directeur financier est obligatoirement sollicité ;
 VU l'avis rendu par le Directeur financier en date du 11/04/2017 et joint en annexe ;

VU le rapport de la 1^{ère} Commission émettant son avis ;
ATTENDU que le Collège provincial veillera, en application de l'article L. 2231-9 à l'insertion de la présente MB au Bulletin provincial dans le mois qui suit son approbation par l'autorité de tutelle ainsi que son dépôt aux archives de la Région Wallonne.

CONSIDERANT que la présente résolution est adoptée àvoix pour,voix contre etabstentions ;
CONSIDERANT dès lors que la présente résolution est adoptée à la majorité/ à l'unanimité ;

ARRÊTE :

La MB2/2017 aux montants suivants :

	Budget MB2/2017	MB2/2017	Exercice MB2/2017
BUDGET ORDINAIRE			
Boni (tableau de tête)	5.105.478,00 €	0,00 €	5.105.478,00 €
Exercice Propre	149.798,00 €	88.158,00 €	237.956,00 €
Exercices Antérieurs	976.606,00 €	-665.380,00 €	311.246,00 €
Prélèvements	433.133,00 €	-838.213,00 €	-405.080,00 €
TOTAL	6.654.915,00 €	-415.435,00 €	5.239.480,00 €
BUDGET EXTRAORDINAIRE			
Mati (tableau de tête)	32.928.361,00 €	0,00 €	32.928.361,00 €
Exercice Propre	-4.718.825,00 €	-423.243,00 €	5.624.202,00 €
Exercices Antérieurs	39.686.044,00 €	-456.413,00 €	39.229.631,00 €
Prélèvements	5.004.988,00 €	409.213,00 €	5.414.202,00 €
TOTAL	7.004.568,00 €	-470.443,00 €	6.534.125,00 €

Namur, le 19/05/2017

Le Directeur général
Valéry ZIJNEN

Le Président,
Luc DELIRE

Proposé par le Collège Provincial en séance du 20 avril 2017

PRESENTS : Monsieur Jean-Marc VAN ESPEN, Député-Président ;
Madame Geneviève LAZARON, Monsieur Philippe BULTOT, Madame Coraline ABSIL,
Députés provinciaux,
Monsieur Valéry ZUJINEN, Directeur Général
Monsieur Denis MATHEN, Gouverneur

RAPPORTEUR : Monsieur le Député provincial Jean-Marc VAN ESPEN

Le Directeur Général

Le Député-Président

Valéry ZUJINEN

Jean-Marc VAN ESPEN

.....
Voté par le Conseil Provincial en séance du 19 mai 2017

Le Directeur Général

Le Président

Valéry ZUJINEN

Luc DELIRE



DEPARTEMENT DE LA GESTION
ET DES FINANCES DES POUVOIRS LOCAUX
DIRECTION DE LA TUTELLE FINANCIERE
SUR LES POUVOIRS LOCAUX

ARRETE NOTIFIE LE

22 JUIN 2017



Collège provincial de Namur

Place Saint Aubain, 2

5000 NAMUR

Vos réf. : BL/MB1-MB2/2017/ Courrier du 19 mai 2017
Nos réf. : DGO5/050101/FIN/NT/2017-456/Prov Namur/MB1et2
Votre contact : Nathalie Taburiaux, Attachée - ☎ 081/32.36.67 - ✉ nathalie.taburiaux@spw.wallonie.be
Directeur : Michel Charlier - ☎ 081/32.37.42 - ✉ michel.jeancharles.charlier@spw.wallonie.be

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

**DIRECTION GENERALE OPERATIONNELLE POUVOIRS LOCAUX,
ACTION SOCIALE ET SANTE**

**DEPARTEMENT DE LA GESTION ET DES FINANCES
DES POUVOIRS LOCAUX**

**LE MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE
ET DU LOGEMENT,**

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, l'article 7 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 janvier 2017 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu les modifications budgétaires n^{os} 1 et 2, pour l'exercice 2017, de la province de Namur, votées en séance du Conseil provincial en date du 19 mai 2017, et parvenues complètes à l'autorité de tutelle le 24 mai 2017 ;

Vu l'avis de la Cour des Comptes sur les projets des modifications budgétaires n^{os} 1 et 2 pour l'exercice 2017 de la province de Namur rendu en date du 9 mai 2017 ;

Vu l'avis du Centre Régional d'Aide aux Communes rendu en date du 14 juin 2017 ;

Considérant les remarques suivantes du Centre Régional d'Aide aux Communes :



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ
Avenue Gouverneur Bovesse 100, B-5100 Namur (Jambes) • Tél. : +32 (0)81 32 72 11 • Fax : +32 (0)81 32 37 80

« En conclusion, bien que:

- le Centre ait été associé aux travaux budgétaires;
- l'équilibre tant à l'exercice propre qu'au global soit respecté en MB1 et en MB2 2017;
- les obligations vis-à-vis des Institutions hospitalières soient respectées;

le Centre ne peut remettre un avis favorable sur les première et deuxième modifications budgétaires 2017 de la Province de Namur au regard des éléments suivants:

- l'équilibre de la trajectoire budgétaire n'est pas assuré de 2018 à 2020 pour l'exercice propre et en 2020 pour l'exercice global. Aussi, le Centre souligne la nécessité de prendre des mesures de gestion qui permettraient un retour à l'équilibre de la trajectoire budgétaire » ;

Considérant que suite à ces modifications budgétaires, le budget provincial 2017 modifié se clôture désormais avec, au service ordinaire, un boni de 237.956 € au propre et un boni de 5.249.600 € au global et, au service extraordinaire, avec un mali de 5.142.068 € au propre et un boni de 6.573.404 € au global ;

Considérant, en conséquence, que ledit budget modifié respecte les obligations édictées par les arrêtés royaux n^{os} 110 et 145 imposant l'équilibre budgétaire aux provinces, aux communes, et aux agglomérations et fédérations de communes ;

Considérant que les modifications budgétaires n^{os} 1 et 2 sont conformes à la légalité et à l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1^{er} : Les modifications budgétaires n^{os} 1 et 2, pour l'exercice 2017, de la province de Namur, votées en séance du Conseil provincial en date du 19 mai 2017, sont **APPROUVÉES** comme suit :

- **Modifications budgétaires n° 1**

SERVICE ORDINAIRE

Récapitulation des résultats

Exercice propre	Recettes	€ 146 587 548	Résultats :	€ 149 798
	Dépenses	€ 146 437 750		
Exercices antérieurs	Recettes	€ 6 944 590	Résultats :	€ 6 082 084
	Dépenses	€ 862 506		
Prélèvements	Recettes	€ 1 500 000	Résultats :	€ 433 133
	Dépenses	€ 1 066 867		
Global	Recettes	€ 155 032 138	Résultats :	€ 6 665 015
	Dépenses	€ 148 367 123		

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Récapitulation des résultats

Exercice propre	Recettes	€ 31 705 108	Résultats :	-€ 4 718 825
	Dépenses	€ 36 423 933		
Exercices antérieurs	Recettes	€ 39 731 044	Résultats :	€ 6 757 683
	Dépenses	€ 32 973 361		
Prélèvements	Recettes	€ 5 214 989	Résultats :	€ 5 004 989
	Dépenses	€ 210 000		
Global	Recettes	€ 76 651 141	Résultats :	€ 7 043 847
	Dépenses	€ 69 607 294		

- Modifications budgétaires n°2

SERVICE ORDINAIRE

Récapitulation des résultats

Exercice propre	Recettes	€ 146 549 907	Résultats :	€ 237 956
	Dépenses	€ 146 311 951		
Exercices antérieurs	Recettes	€ 6 948 326	Résultats :	€ 5 416 724
	Dépenses	€ 1 531 602		
Prélèvements	Recettes	€ 1 500 000	Résultats :	-€ 405 080
	Dépenses	€ 1 905 080		
Global	Recettes	€ 154 998 233	Résultats :	€ 5 249 600
	Dépenses	€ 149 748 633		

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Récapitulation des résultats

Exercice propre	Recettes	€ 31 931 535	Résultats :	-€ 5 142 068
	Dépenses	€ 37 073 603		
Exercices antérieurs	Recettes	€ 42 265 390	Résultats :	€ 6 301 270
	Dépenses	€ 35 964 120		
Prélèvements	Recettes	€ 5 624 202	Résultats :	€ 5 414 202
	Dépenses	€ 210 000		
Global	Recettes	€ 79 821 127	Résultats :	€ 6 573 404
	Dépenses	€ 73 247 723		

- Art. 2.** L'attention des autorités provinciales est attirée sur l'élément suivant :
- Je vous invite à mettre tout en œuvre pour répondre rapidement aux remarques formulées par le Centre Régional d'Aide aux Communes.
- Art. 3.** Mention de cet arrêté est portée au registre des délibérations du Conseil provincial de la province de Namur en marge de l'acte concerné.
- Art. 4.** Le présent arrêté est publié par extrait au Moniteur belge.
- Art. 5.** Le présent arrêté est notifié, pour exécution, au Collège provincial de Namur. Il est communiqué par le Collège provincial au Conseil provincial et au Directeur financier, conformément à l'article 7 du Règlement général de la Comptabilité provinciale.
- Art. 6.** Le présent arrêté est notifié, pour information, à la Cour des Comptes et au Centre Régional d'Aide aux Communes.

Namur, le

21 JUIN 2017



→ **Pierre-Yves DERMAGNE**



BUDGET 2017

1er TABLEAU DES MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES

Édition du 10/04/2017

PROVINCE DE NAMUR							EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1		Le 10/04/2017	
							Page :		1	
Fond. s/Fond.	GFP. Eco.	Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB			
040		Impôts et taxes								
003		Fonds-Taxes								
	61		Recettes - Transferts							
		040003/70111/000-2015	TAXE SUR LES ÉTABLISSEMENTS CLASSES COMME DANGEREUX, INSALUBRES ET/OU INCOMMODES ET ASSIMILÉS		2.325		2.325			
000		Recettes et dépenses non ventilables								
001		Exercices Antérieurs								
	66		Recettes - Exercices antérieurs							
		000001/09700/000-2016	BONI PRESUME DES EXERCICES ANTERIEURS : ORDINAIRE	241.161	4.864.317		5.105.478			
040		Impôts et taxes								
003		Fonds-Taxes								
	61		Recettes - Transferts							
		040003/70101/000-2016	TAXE SUR LES DEBITS DE BOISSONS		1.531		1.531			
		040003/70102/000-2016	TAXE SUR LES AGENCES DE PARIS AUX COURSES		8.265		8.265			
		040003/70103/000-2016	TAXE SUR LES PAREAUX D'AFFICHAGE		900.000		900.000			
		040003/70105/000-2016	TAXE SUR LES DEPOTS DE MITRAILLES, DECOMBES, PNEUS ET VEHICULES HORS D'USAGE		6.216		6.216			
		040003/70107/000-2016	TAXE SUR LES AGENCES BANCAIRES		475.000		475.000			
		040003/70111/000-2016	TAXE SUR LES ÉTABLISSEMENTS CLASSES COMME DANGEREUX, INSALUBRES ET/OU INCOMMODES ET ASSIMILÉS		5.775		5.775			
		040003/70121/000-2016	TAXE SUR LES SECONDES RESIDENCES		225.000		225.000			
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 61 ROTRFT			1.621.787		1.621.787			
TOTAL		RECETTES ORDINAIRES (Exercices Antérieurs)		241.161	6.488.429		6.729.590			

PROVINCE DE NAMUR					EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1					Le 10/04/2017	
										Page : 2	
Fonct. SaFonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB				
040		Impôts et taxes									
003		Fonds-Taxes									
	61		Recettes - Transferts								
		040003/70121/000	Taxe sur les secondes résidences	550.000		225.000	325.000				
TOTAL RECETTES ORDINAIRES (Exercice Propre)				550.000		225.000	325.000				

EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

Fonct. SFPONC	Grp. Eco.	Article	RECETTES ORDINAIRES	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
TOTAL			RECETTES ORDINAIRES (Ex.Antérieurs + Ex.Proprié)	791.161	6.488.429	225.000	7.054.590

EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

Fonct. SSEFONC	Gp. ECO.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
060		Prélèvements					
045		Dir. des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)					
	78		Dépenses - Prélèvements				
		060045/68100/000	TRANSFERT A L'EXTRAORDINAIRE DES REMBOURSEMENTS PERIODIQUES DU PRET OCTROYE A L'INTERCOMMUNALE IMAJE		43.334		43.334
060		Prélèvements					
053		Médico-Social					
	78		Dépenses - Prélèvements				
		060053/68100/000	TRANSFERT A L'EXTRAORDINAIRE DES REMBOURSEMENTS DU PRET CONSENTI A L'ASBL SERVICE SOCIAL		33.333		33.333
060		Prélèvements					
097		Services d'incendie					
	78		Dépenses - Prélèvements				
		060097/68100/000	TRANSFERT A L'EXTRAORDINAIRE DE LA TRANCHE ANNUELLE REMBOUR- SEE PAR LES COMMUNES PROTEGES EN MATIERE D'INCENDIE		119.534		119.534
TOTAL			DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)		196.201		196.201

EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

Ponct. SaFonc	Gp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
------------------	-------------	---------	---------------------	--------------------	--------------	------------	--------------------

TOTAL			DEPENSES ORDINAIRES (Ex. Antérieurs + Ex. Propre)		196.201		196.201
-------	--	--	---	--	---------	--	---------

EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

RECETTES ORDINAIRES	RECAPITULATIF	Prestations 000/50	Transferts 000/61	Dette 000/62	Fact. Interne 000/64	Total 000/63	Exercices Antérieurs	Prélèvements	Total Général
	BUDGET AVANT MB 1	7.056.259	136.593.232	3.163.057		146.812.548	456.161	1.500.000	148.768.709
	MODIFICATIONS (+) (-)		-225.000			-225.000	6.488.429		6.488.429 -225.000
	TOTAL	7.056.259	136.368.232	3.163.057		146.587.548	6.488.429	1.500.000	155.032.138

EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1

DEPENSES ORDINAIRES	RECAPITULATIF	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Fact. Interne 000/74	Dettes 000/7X	Total 000/73	Exercices antérieurs	Prélèvements	Total Général
	BUDGET AVANT MB 1	95.948.255	17.883.814	15.266.557		17.339.124	146.437.750	862.506	870.666	148.170.922
	MODIFICATIONS (+) (-)								196.201	196.201
	TOTAL	95.948.255	17.883.814	15.266.557		17.339.124	146.437.750	862.506	1.066.867	148.367.123

Fonct. S&Ponc	Grp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
760	039	Complexes provinciaux de délaçement Chevetogne					
	82		Recettes - Dette				
		760039/17010/006-2010	EMPRUNT POUR TERVAUX AU DOMAINE DE CHEVETOGNE		13.304		13.304
610	115	Recherche scientifique pour le développement agricole Pôle Fromager					
	82		Recettes - Dette				
		610115/17010/000-2011	EMPRUNTS POUR CONTRUCTIONS POLE FROMAGER		6.000		6.000
760	039	Complexes provinciaux de délaçement Chevetogne					
	82		Recettes - Dette				
		760039/17010/007-2014	EMPRUNT POUR AMERANGEMENT DE TERRAINS AU DOMAINE DE CHEVETOGNE		67.987		67.987
104	002	Services administratifs centraux Recettes et Dépenses Générales					
	82		Recettes - Dette				
		104002/17010/000-2015	EMPRUNT POUR INVESTISSEMENTS DANS LE CADRE DU PLAN DE MOBILITE		18.676		18.676
		104002/17010/002-2015	EMPRUNT POUR MATERIEL ET EQUIPEMENT POUR LE TRI DES DECHETS		36.446		36.446
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REBETTE			55.124		55.124
104	007	Services administratifs centraux Affaires Générales					

PROVINCE DE NAMUR							EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1			Le 10/04/2017	
										Page : 9	
Fonct. Ssfonc	Ord. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB				
	82		Recettes - Dette								
		104007/17010/003-2015	EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES ET MATERIEL ROULANT POUR LES SERVICES GENERAUX		25.515		25.515				
104		Services administratifs centraux									
070		Service des Relations Publiques									
	82		Recettes - Dette								
		104070/17010/000-2015	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES		11.291		11.291				
124		Patrimoine privé									
012		Patrimoine									
	82		Recettes - Dette								
		124012/17010/000-2015	EMPRUNT POUR TRAVAUX AUX IMMOBILES DU PATRIMOINE PRIVE		124.196		124.196				
		124012/17010/004-2015	EMPRUNT POUR TRAVAUX SPECIFIQUES EN MATIERE D'ECONOMIES D'ENERGIE		45.958		45.958				
		124012/17010/006-2015	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS EN MATIERE D'ECONOMIES D'ENERGIE		11.965		11.965				
		124012/17010/013-2015	EMPRUNT POUR TRAVAUX AU BATIMENT DE NAVIGNE		1.235.000		1.235.000				
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTE			1.417.119		1.417.119				
124		Patrimoine privé									
088		Campus provincial									
	82		Recettes - Dette								
		124088/17010/000-2015	EMPRUNT POUR TRAVAUX SUR LE SITE DU CAMPUS PROVINCIAL		76.650		76.650				
		124088/17010/001-2015	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS AU CAMPUS PROVINCIAL		18.930		18.930				
		124088/17010/006-2015	EMPRUNT POUR AMENAGEMENT DE TERRAIN DU CAMPUS PROVINCIAL		11.842		11.842				

Fonct. S&Fonc	Grp. Eco.	Article	RECEPSS EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant 8B	Augmentation	Diminution	Budget après 8B
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTTE		107.422		107.422
137 013			Service des bâtiments Service Technique du Patrimoine Immobilier				
	82		Recettes - Dette				
		137013/17010/001-2015	EMPRUNT POUR TRAVAUX DE SECURITE ET DE SECURISATION AUX BATIMENTS PROVINCIAUX		178.830		178.830
		137013/17010/002-2015	EMPRUNT POUR TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES APPAREILS DE LEVAGE		36.422		36.422
		137013/17010/003-2015	EMPRUNT POUR MISE EN CONFORMITE DES CABINES HAUTE TENSION		51.345		51.345
		137013/17010/008-2015	EMPRUNT POUR TRAVAUX AUX BATIMENTS DU SERVICE TECHNIQUE DU PATRIMOINE IMMOBILIER		7.506		7.506
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTTE		274.103		274.103
353 002			Ecole de Formation Incendie ou A.M.U. Ecoles Provinciales de Sécurité Civile - AMU				
	82		Recettes - Dette				
		353082/17010/000-2015	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DES ECOLES PROVINCIALES DE SECURITE CIVILE - AIDE MEDICALE URGENTE		8.323		8.323
484 017			Cours d'eau non navigables - Curage Hydraulique				
	82		Recettes - Dette				
		484017/17010/000-2015	EMPRUNT POUR TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'AMELIORATION ET DE MODIFICATION DES COURS D'EAU NON NAVIGABLES		342.784		342.784
		484017/17010/001-2015	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU SERVICE DES COURS D'EAU		24.958		24.958
		484017/17010/003-2015	EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES POUR LE SERVICE DES COURS		164.669		164.669

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1						Le 10/04/2017
								Page : 11
Fonct. S/Fonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
			D'EAU					
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTES						532.411
552		Service provincial du tourisme - Promotion touristique						
022		Office Prov. de Promotion et Gestion Touristique						
	82		Recettes - Dette					
		562022/17010/001-2015	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'O.P.P.G.T.		3.762		3.762	
610		Recherche scientifique pour le développement agricole						
115		Pôle Fromager						
	82		Recettes - Dette					
		610115/17010/001-2015	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR LE PLE FROMAGER		8.000		8.000	
		610115/17010/003-2015	EMPRUNT POUR ACHAT DE MATERIEL ROULANT POUR LE PÔLE FROMAGER		2.734		2.734	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTES						10.734
722		Enseignement primaire						
056		Chevatogne - Classes de Forêt						
	82		Recettes - Dette					
		722058/17010/000-2015	EMPRUNTS POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DES CLASSES DE FORET		24.016		24.016	
		722058/17010/004-2015	EMPRUNT POUR TEVAUX AUX CLASSES DE FORET		9.665		9.665	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTES						33.681
732		Enseignement agricole et horticole						
028		Ecole prov. d'Agronomie et des Sciences de Ciney						

Fonct. SsFonc	GIP. RCO.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
82			Recettes - Dette				
	732028/17010/000-2015		EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY		30.623		30.623
	732028/17010/005-2015		EMPRUNT POUR TRAVAUX AUX BATIMENTS DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DS CINEY		504.833		504.833
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTE			535.456		535.456
732 060		Enseignement agricole et horticole Ferme de St-Quentin					
82			Recettes - Dette				
	732060/17010/000-2015		EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE LA FERME DE ST QUENTIN		46.821		46.821
	732060/17010/002-2015		EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES POUR LA FERME DE ST QUENTIN		13.391		13.391
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTE			60.212		60.212
735 029		Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Provinciale Secondaire d'Infiarmiers (EPSI)					
82			Recettes - Dette				
	735029/17010/000-2015		EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENT DE L'EPSI		21.518		21.518
735 030		Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Hôtelière Provinciale (EHPH)					
82			Recettes - Dette				
	735030/17010/000-2015		EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'EHPH		17.543		17.543
	735030/17010/004-2015		EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'EHPH		69.477		69.477
	735030/17010/007-2015		EMPRUNT POUR TRAVAUX A LA CITADINE		19.601		19.601

EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1

Fonct. SBFONC	Gxp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		735030/17010/008-2015	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE LA CITADINE		7.664		7.664
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTTE			134.285		134.285
735 834		Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Secondaire Provinciale d'Andenne (ESPA)					
	82		Recettes - Dette				
		735034/17010/000-2015	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENT DE L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENNE (ESPA)		17.639		17.639
		735034/17010/003-2015	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENNE (ESPA)		143.224		143.224
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTTE			160.863		160.863
735 079		Autres enseignements professionnels et techniques Ecole d'Élevage et d'Équitation de Geaves (EPSEG)					
	82		Recettes - Dette				
		735079/17010/003-2015	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'EPSEG		184.347		184.347
735 112		Autres enseignements professionnels et techniques Ecole des Métiers et des Arts (EMAP)					
	82		Recettes - Dette				
		735112/17010/000-2015	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'ECOLE DES METIERS ET DES ARTS DE LA PROVINCE (EMAP)		3.200		3.200
		735112/17010/004-2015	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'ECOLE DES METIERS ET DES ARTS DE LA PROVINCE		39.807		39.807
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTTE			43.007		43.007

EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

Fonct. 99Fonc	Gtp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
741 001		Enseignement supérieur non universitaire Haute Ecole (HEFN)						
	82		Recettes - Dette					
		741081/17010/000-2015	284.131		284.131		284.131	
		741081/17010/003-2015	21.072		21.072		21.072	
		741081/17010/005-2015	1.797.701		1.797.701		1.797.701	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTE			2.102.904		2.102.904	
750 039		Complexes provinciaux de détassement Chevetogne						
	82		Recettes - Dette					
		760039/17010/000-2015	98.405		98.405		98.405	
		760039/17010/005-2015	119.669		119.669		119.669	
		760039/17010/006-2015	453.764		453.764		453.764	
		760039/17010/007-2015	163.397		163.397		163.397	
		760039/17010/008-2015	55.816		55.816		55.816	
		760039/17010/010-2015	450.000		450.000		450.000	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTE			1.341.051		1.341.051	
752 037		Culture et loisirs Service de la Culture						
	81		Recettes - Dette					
		762037/17010/000-2015			30.935		30.935	

Fonct. SFPONC	Grp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		762037/17010/003-2015	DE LA CULTURE EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULERS POUR LE SERVICE DE LA CULTURE		24.500		24.500
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDEVTE			55.435		55.435
762		Culture et loisirs					
040		SGCL - Culture-Loisirs					
		82	Recettes - Dette				
		762040/17010/005-2015	EMPRUNT POUR ACHAT DE MATERIEL POUR LE DEPLOIEMENT DU CINEMA HUMERIQUE EN PROV. DE NAMUR POUR LES ETABL. NON-COMMERCIAUX		62.000		62.000
		762040/17010/008-2015	EMPRUNT POUR SUBSIDES D'INVESTISSEMENT POUR RENOVATION D'INFRASTRUCTURE DES CENTRES CULTURELS		749.198		749.198
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDEVTE			811.198		811.198
767		Bibliothèques publiques					
038		Service de la Culture - Bibliothèque					
		82	Recettes - Dette				
		767038/17010/001-2015	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS A LA BIBLIOTHEQUE		4.217		4.217
771		Musées					
106		Service de la Culture - Musée Rops					
		82	Recettes - Dette				
		771106/17010/000-2015	EMPRUNTS POUR TRAVAUX AU MUSEE ROPS		20.900		20.900
771		Musées					
107		Service des Musées en Province de Namur					

Fonct. SBFOND	Grp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
	82		Recettes - Dette				
790							
044							
		771107/17010/000-2015	EMPRUNTS POUR TRAVAUX AU SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR		38.966		38.966
	82		Recettes - Dette				
		790044/17010/002-2015	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'EGLISE-CATHEDRALE		202.632		202.632
801							
045							
			Action sociale				
			Dir. des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)				
	82		Recettes - Dette				
		801045/17010/002-2015	EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES POUR LA DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES (DASS)		17.280		17.280
870							
093							
			Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables				
			Direction Santé Publique - Prévention et Promotion				
	82		Recettes - Dette				
		870083/17010/005-2015	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU DEPARTEMENT ATTITUDE SAINTE ET PROMOTION SANTE		10.105		10.105
870							
117							
			Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables				
			Direction de la Santé Publique				
	82		Recettes - Dette				
		870117/17010/000-2015	EMPRUNTS POUR TRAVAUX AUX BATIMENTS DE LA DIRECTION DS LA SANTE PUBLIQUE		172.429		172.429

Fonct. SsFonc	Gp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
000		Recettes et dépenses non ventilables					
001		Exercices Antérieurs					
	86		Recettes - Exercices antérieurs				
		000001/09710/000-2016	BONI PRESUME DES EXERCICES ANTERIEURS : EXTRAORDINAIRE	4.611.549		4.611.549	
104		Services administratifs centraux					
802		Recettes et Dépenses Générales					
	82		Recettes - Dette				
		104002/17010/000-2016	EMPRUNT POUR INVESTISSEMENTS DANS LE CADRE DU FLAN DE MOBILITE		4.982		4.982
		104002/17010/003-2016	MOBILIER ET MATERIEL POUR LES SERVICES PROVINCIAUX		47.316		47.316
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTE					
					52.298		52.298
104		Services administratifs centraux					
070		Service des Relations Publiques					
	82		Recettes - Dette				
		104070/17010/000-2016	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES		10.878		10.878
		104070/17010/003-2016	EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES POUR LE SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES		39.579		39.579
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTE					
					50.457		50.457
124		Patrimoine privé					
012		Patrimoine					
	82		Recettes - Dette				
		124012/17010/000-2016	EMPRUNT POUR TRAVAUX AUX IMMEUBLES DU PATRIMOINE PRIVE		151.813		151.813

Fonct. Safonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		124012/17010/004-2016	EMPRUNT POUR TRAVAUX SPECIFIQUES EN MATIERE D'ECONOMIES D'ENERGIE		31.832		31.832
		124012/17010/006-2016	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS EN MATIERE D'ECONOMIES D'ENERGIE		11.912		11.912
		124012/17010/009-2016	EMPRUNT POUR TRAVAUX EN MATIERE DE VISIBILITE EXTERIEURS DES BATIMENTS PROVINCIAUX		16.818		16.818
		124012/17010/011-2016	EMPRUNT POUR TRAVAUX EN COURS DE LA MAISON ADMINISTRATIVE PROVINCIALE		10.164		10.164
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTES			222.539		222.539
124 088		Patrimoine privé Campus Provincial					
	82	Recettes - Dette					
		124088/17010/000-2016	EMPRUNT POUR TRAVAUX SUR LE SITE DU CAMPUS PROVINCIAL		530.323		530.323
		124088/17010/001-2016	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS AU CAMPUS PROVINCIAL		39.972		39.972
		124088/17010/006-2016	EMPRUNT POUR AMENAGEMENT DE TERRAIN DU CAMPUS PROVINCIAL		27.300		27.300
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTES			597.595		597.595
134 008		Imprimerie					
	82	Recettes - Dette					
		134008/17010/001-2016	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'IMPRIMERIE		29.297		29.297
		134008/17010/008-2016	EMPRUNT POUR ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE DE L'IMPRIMERIE		4.507		4.507
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTES			33.804		33.804
137 013		Service des bâtiments Service Technique du Patrimoine Immobilier					

PROVINCE DE NAMUR							Le 10/04/2017	
EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1							Page : 19	
Fonct. S/Fonc	Gp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
92			Recettes - Dette					
		137013/17010/001-2016	EMPRUNT POUR TRAVAUX DE SECURITE ET DE SECURISATION AUX BATIMENTS PROVINCIAUX		103.865		103.865	
		137013/17010/003-2016	EMPRUNT POUR MISE EN CONFORMITE DES CABINES HAUTE TENSION		25.000		25.000	
		137013/17010/008-2016	EMPRUNT POUR TRAVAUX AUX BATIMENTS DU SERVICE TECHNIQUE DU PATRIMOINE IMMOBILIER		16.850		16.850	
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDEVTE		145.715		145.715	
137			Service des Bâtiments					
014			Equipe d'entretien					
82			Recettes - Dette					
		137014/17010/000-2016	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'EQUIPE D'ENTRETIEN		25.632		25.632	
		137014/17010/003-2016	EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES POUR L'EQUIPE D'ENTRETIEN		11.670		11.670	
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDEVTE		37.302		37.302	
139			Service informatique général					
093			informatique et telecommunications					
82			Recettes - Dette					
		139093/17010/006-2016	EMPRUNT POUR ACHAT DE LICENCES ET LOGICIELS INFORMATIQUES DANS LE CADRE DE L'INFORMATISATION GENERALE		51.456		51.456	
		139093/17010/007-2016	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS LIÉS L'INFORMATISATION GENERALE		29.548		29.548	
		139093/17010/008-2016	EMPRUNT POUR TRAVAUX RELATIFS A L'INFORMATISATION GENERALE		10.259		10.259	
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDEVTE		91.263		91.263	
335			Ecole de police					

Fonct. Sefonc	Grp. Article Eco.	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
121	Académie de Police					
	82	Recettes - Dette				
		33121/17010/001-2016 EMPRUNT POUR CONSTRUCTION A L'ACADEMIE DE POLICE		4.000.000		4.000.000
351	Services d'incendie					
011	Zones de Secours					
	82	Recettes - Dette				
		351011/17010/000-2016 EMPRUNT POUR EQUIPEMENT DU DISPATCHING DES ZONES DE SECOURS		87.852		87.852
		351011/17010/001-2016 EMPRUNT POUR TRAVAUX AU DISPATCHING DES ZONES DE SECOURS		17.307		17.307
		351011/17010/002-2016 EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULE MIS A DISPOSITION DU DISPATCHING DES ZONES DE SECOURS		29.656		29.656
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTE		134.815		134.815
353	Ecole de Formation Incendie ou A.M.U.					
092	Ecoles Provinciales de Sécurité Civile - AMU					
	82	Recettes - Dette				
		353092/17010/000-2016 EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DES ECOLES PROVINCIALES DE SECURITE CIVILE - AIDE MEDICALE URGENTE		8.211		8.211
353	Ecole de Formation Incendie ou A.M.U.					
110	Ecoles Provinciales de Sécurité Civile - FEU					
	82	Recettes - Dette				
		353110/17010/002-2016 EMPRUNT POUR INSTALLATION-MACHINES-EQUIPEMENTS DES ECOLES PROVINCIALES DE SECURITE CIVILE - FEU		33.114		33.114
420	Recettes et dépenses non ventilables (services administratifs et techniques)					

Fonct. SFFonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
016		Service Technique Provincial					
	82		Recettes - Dette				
		420016/17010/004-2016	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU SERVICE TECHNIQUE PROVINCIAL (STP)		2.882		2.882
484		Cours d'eau non navigables - Curage					
017		Hydraulique					
	82		Recettes - Dette				
		484017/17010/000-2016	EMPRUNT POUR TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'AMELIORATION ET DE MODIFICATION DES COURS D'EAU NON NAVIGABLES		289.550		289.550
		484017/17010/001-2016	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU SERVICE DES COURS D'EAU		14.301		14.301
		484017/17010/003-2016	EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES POUR LE SERVICE DES COURS D'EAU		78.650		78.650
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTE			382.501		382.501
610		Recherche scientifique pour le développement agricole					
024		Offica Provincial Agricola					
	82		Recettes - Dette				
		610024/17010/000-2016	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR L'O.P.A		31.650		31.650
610		Recherche scientifique pour le développement agricole					
115		Pôle Fromager					
	82		Recettes - Dette				
		610115/17010/001-2016	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR LE PÔLE FROMAGER		7.982		7.982

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1						Lo 10/04/2017
Yonct. SSFonc	Exp. Eco.	Article	RECHTS EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
732		Enseignement primaire						
058		Chaveयोग - Classes de Forêt						
	82		Recettes - Dette					
		732058/17010/000-2016	EMPRUNTS POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DES CLASSES DE FORET		5.198		5.198	
		732058/17010/004-2016	EMPRUNT POUR TRAVAUX AUX CLASSES DE FORET		27.195		27.195	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTE			32.393		32.393	
732		Enseignement agricole et horticole						
028		Ecole Prov. d'Agronomie et des Sciences de Ciney						
	82		Recettes - Dette					
		732028/17010/000-2016	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY		20.392		20.392	
		732028/17010/005-2016	EMPRUNT POUR TRAVAUX AUX BATIMENTS DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY		204.997		204.997	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTE			225.389		225.389	
732		Enseignement agricole et horticole						
060		Ferme de St-Quentin						
	82		Recettes - Dette					
		732060/17010/000-2016	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE LA FERME DE ST QUENTIN		33.277		33.277	
735		Autres enseignements professionnels et techniques						
029		Ecole Provinciale Secondaire d'Infirmiers (SEPI)						
	82		Recettes - Dette					

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1					Le 10/04/2017
							Page 1 23
Fonct. S&FONC	Gp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		735029/17010/000-2016	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENT DE L'EPSI		6.295		6.295
735 030		Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Hôtelière Provinciale (MHPN)					
	82	Recettes - Dette					
		735030/17010/000-2016	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'ENPH		26.177		26.177
		735030/17010/004-2016	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'ENPH		175.000		175.000
		735030/17010/008-2016	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE LA CITADINE		2.781		2.781
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTE			203.958		203.958
735 031		Autres enseignements professionnels et techniques Chateau de Namur					
	82	Recettes - Dette					
		735031/17010/000-2016	EMPRUNT POUR SUBSIDE D'INVESTISSEMENT POUR TRAVAUX A LA REGIE DU CHATEAU DE NAMUR		25.000		25.000
735 034		Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Secondaire Provinciale d'Andenne (SSPA)					
	82	Recettes - Dette					
		735034/17010/000-2016	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENT DE L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENNE (SSPA)		24.776		24.776
		735034/17010/003-2016	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENNE (SSPA)		251.118		251.118
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTE			275.894		275.894
735 079		Autres enseignements professionnels et techniques Ecole d'Elevage et d'Equitation de Geaves (SEPEG)					

Fonct. SBFonc	Grp. ECO.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
	82		Recettes - Dette				
		735079/17010/003-2016	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'EPPEG		430.000		430.000
741	081		Enseignement supérieur non universitaire Haute Ecole (HEPN)				
	82		Recettes - Dette				
		741081/17010/000-2016	EMPRUNTS POUR TRAVAUX A LA HAUTE ECOLE		1.194.027		1.194.027
		741081/17010/001-2016	EMPRUNTS POUR INSTALLATION-MACHINES-EQUIPEMENTS DE LA HAUTE ECOLE		81.875		81.875
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTES		1.275.902		1.275.902
760	039		Complexes provinciaux de délaissement Chevetogne				
	82		Recettes - Dette				
		760039/17010/000-2016	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS AU DOMAINE DE CHEVETOGNE		48.525		48.525
		760039/17010/005-2016	EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES POUR LE DOMAINE DE CHEVETOGNE		33.005		33.005
		760039/17010/006-2016	EMPRUNT POUR TRAVAUX AU DOMAINE DE CHEVETOGNE		141.693		141.693
		760039/17010/007-2016	EMPRUNT POUR AMENAGEMENT DE TERRAINS AU DOMAINE DE CHEVETOGNE		132.409		132.409
		760039/17010/008-2016	EMPRUNT POUR TRAVAUX DE VOIRIES AU DOMAINE DE CHEVETOGNE		103.976		103.976
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTES		459.608		459.608
762	037		Culture et loisirs Service de la Culture				
	82		Recettes - Dette				

Fonct. Ssfonc.	Grp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		762037/17010/000-2016	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU SERVICE DE LA CULTURE		26.801		26.801
		762037/17010/005-2016	EMPRUNT POUR TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MAISON DE LA CULTURE DE LA PROVINCE DE NAMUR		21.759.869		21.759.869
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDEVTE			21.786.670		21.786.670
762		Culture et loisirs					
040		SGCL - Culture-Loisirs					
	82		Recettes - Dette				
		762040/17010/008-2016	EMPRUNT FOUR SUBSIDES D'INVESTISSEMENT POUR RENOVATION D'INFRASTRUCTURES DES CENTRES CULTURELS		600.000		600.000
762		Culture et loisirs					
090		Service des Relations Publiques : Audio-Visuel					
	82		Recettes - Dette				
		762090/17010/004-2016	EMPRUNT FOUR ACHAT DE VEHICULES POUR LE SERVICE AUDIO-VISUEL		16.449		16.449
771		Musées					
106		Service de la Culture - Musée Rops					
	82		Recettes - Dette				
		771106/17010/000-2016	EMPRUNTS FOUR TRAVAUX AU MUSEE ROPS		15.000		15.000
771		Musées					
107		Service des Musées en Province de Namur					
	82		Recettes - Dette				
		771107/17010/000-2016	EMPRUNTS FOUR TRAVAUX AU SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE		20.000		20.000

PROVINCE DE NAMUR							Le 10/04/2017	
EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1							Page : 26	
Fonct. 98Fonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
			DE NAMUR					
833		Soins pour les handicapés						
046		DASS - Aide Sociale						
	82		Recettes - Dette					
		833046/17010/000-2016	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'ATELIER PROTEGE DE PHILIPPEVILLE		9.500		9.500	
TOTAL			RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	4.611.549	39.731.044	4.611.549	39.731.044	

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1					Le 10/04/2017
							Page : 27
Fonct. Safonc	Grp. Article Eco.	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
060	Prélèvements						
045	Dir. des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)						
	88	Recettes - Prélèvements					
	060045/78100/000	TRANSFERT DE L'ORDINAIRE DES REMBOURSEMENTS PERIODIQUES DU PRET OCTROYE A L'INTERCOMMUNALE INAJE		43.334		43.334	
060	Prélèvements						
053	Médico-Social						
	88	Recettes - Prélèvements					
	060053/78100/000	TRANSFERT DE L'ORDINAIRE DES REMBOURSEMENTS DU PRET CONSENTI A L'ASBL SERVICE SOCIAL		33.333		33.333	
060	Prélèvements						
097	Services d'incendie						
	88	Recettes - Prélèvements					
	060097/78100/000	TRANSFERT DE L'ORDINAIRE DE LA TRANCHE ANNUELLE REMBOURSEE PAR LES COMMUNES PROTEGES EN MATIERE D'INCENDIE		119.534		119.534	
TOTAL	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)			196.201		196.201	

EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

Fonct. Ssfonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
TOTAL			RECETTES EXTRAORDINAIRES (Ex.Antérieurs + Ex.Proprie)	4.611.549	39.927.245	4.611.549	39.927.245

PROVINCE DE NAMUR						EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1		Le 10/04/2017	
								Page : 29	
Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB		
000			Recettes et dépenses non ventilables						
001			Exercices Antérieurs						
	96		Dépenses - Exercices antérieurs						
		000001/09610/000-2016	MALI PRESUME DES EXERCICES ANTERIEURS		32.928.361		32.928.361		
TOTAL					32.928.361		32.928.361		

Fonct. SeFonc	Gfp. Ecc.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
------------------	--------------	---------	--------------------------	--------------------	--------------	------------	--------------------

TOTAL			DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Ex.Antérieurs + Ex.Proprie)		32.928.361		32.928.361
-------	--	--	---	--	------------	--	------------

EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

RECETTES EXTRAORDINAIRES	RECAPITULATIF	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dette 000/82	Fact. Interne 000/84	Total 000/83	Exercices Antérieurs	Prélèvements	Total Général
	BUDGET AVANT MB 1	3.610.677	31.000	28.063.431		31.705.108	4.611.549	5.018.788	41.335.445
	MODIFICATIONS (+) (-)						39.731.044 -4.611.549	196.201	39.927.245 -4.611.549
	TOTAL	3.610.677	31.000	28.063.431		31.705.108	39.731.044	5.214.989	76.651.141

EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u>	<u>RECAPITULATIF</u>	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dette 000/92	Fact. Interne 000/94	Total 000/93	Exercices Antérieurs	Prélèvements	Total Général
	BUDGET AVANT MB 1	1.542.053	34.851.880	30.000		36.423.933	45.000	210.000	36.578.933
	MODIFICATIONS (+) (-)						32.928.361		32.928.361
	TOTAL	1.542.053	34.851.880	30.000		36.423.933	32.973.361	210.000	69.607.294

RECAPITULATIF GENERAL DU BUDGET ORDINAIRE	EXERCICES ANTERIEURS			EXERCICE PROPRE			PRELEVEMENTS			EXERCICE GENERAL		
	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats
Budg. Initial	456.161	862.506	-406.345	146.812.548	146.437.750	374.798	1.500.000	870.656	629.334	148.768.709	148.170.922	597.787
MB N°1	6.488.429		6.488.429	-225.000		-235.000		196.201	-196.201	6.263.429	196.201	6.067.228
TOT. après MB	6.944.590	862.506	6.092.084	146.587.548	146.437.750	149.798	1.500.000	1.066.867	433.133	155.032.138	148.367.123	6.665.015

EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

RECAPITULATIF GENERAL DU BUDGET EXTRAORDINAIR.	EXERCICES ANTERIEURS			EXERCICE PROPRE			PRELEVEMENTS			EXERCICE GENERAL		
	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats
Budg. Initial	4.611.549	45.000	4.566.549	31.705.108	36.423.933	-4.718.825	5.018.788	210.000	4.808.788	41.335.445	36.678.933	4.656.512
Mb N°1	35.119.495	32.928.361	2.191.134				196.201		196.201	35.315.696	32.928.361	2.387.335
Tot. après MB	39.731.044	32.973.361	6.757.683	31.705.108	36.423.933	-4.718.825	5.214.989	210.000	5.004.989	76.651.141	69.607.294	7.043.847



BUDGET 2017

2ème TABLEAU DES MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES

Édition du 10/04/2017

PROVINCE DE NAMUR							Le 10/04/2017
EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2							Page : 1
Fonct. Ssfonc	Grp. ECC.	Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget AVANT MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
160		Recettes et dépenses non ventilables					
098		Politique étrangère					
	61		Recettes - Transferts				
		160098/74218/000-2014	RESTITUTION DE SUBSIDES OCTROYES EN MATIERE D'AIDE INTERNATIONALE		2.800		2.800
000		Recettes et dépenses non ventilables					
002		Recettes et dépenses générales					
	61		Recettes - Transferts				
		000002/74218/000-2015	RESTITUTION DE SUBSIDES ORDINAIRES OCTROYES DANS LE CADRE DES PARTENARIATS PROVINCE-COMMUNES		200		200
000		Recettes et dépenses non ventilables					
002		Recettes et dépenses générales					
	61		Recettes - Transferts				
		000002/74218/000-2016	RESTITUTION DE SUBSIDES ORDINAIRES OCTROYES DANS LE CADRE DES PARTENARIATS PROVINCE-COMMUNES		736		736
TOTAL		RECETTES ORDINAIRES (Exercices Antérieurs)			3.736		3.736

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2					le 10/04/2017
Fonct. Ssfonc	Exp. Eco.	Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercices Propres)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
000		Recettes et dépenses non ventilables					
002		Recettes et Dépenses Générales					
	61		Recettes - Transferts				
		000002/73535/000	REPRISE DE PROVISIONS CONSTITUEES POUR RISQUES FUTURS	982.000	286.629		1.268.629
026		Compensation pour la non-perception de recettes fiscales diverses					
003		Fonds-Taxes					
	61		Recettes - Transferts				
		026003/70150/000	INTERVENTION COMPENSATOIRE DE LA REGION WALLONNE EN MATIERE DE TAXES - CONVEL. REGIONAL (DECRET 23/02/06) - PLAN MARSHALL	1.292.526	35.924		1.328.350
104		Services administratifs centraux					
002		Recettes et Dépenses Générales					
	62		Recettes - Dette				
		104002/75030/000	DIVIDENDES SUR LA PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SCRL LOTH-INFO	289.000	14.000		303.000
104		Services administratifs centraux					
006		Personnel Provincial					
	61		Recettes - Transferts				
		104006/73530/000	REPRISE POUR UTILISATION DE PROVISIONS CONSTITUEES POUR CHARGES FUTURES LIEES AUX PENSIONS	550.000		550.000	
104		Services administratifs centraux					
007		Affaires Générales					
	61		Recettes - Transferts				

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2					Le 10/04/2017
Fonct. S&FONC	G.P. Eco.	Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		104007/74210/001	REMBOURSEMENT PAR LES AUTORITES DU COUT DU PERSONNEL DU SERVICE DES AFFAIRES GENERALES MIS A LEUR DISPOSITION	174.000	39.000		212.000
106		Formation administrative générale					
100		Ecole d'Administration et de Pédagogie - EPA					
	60		Recettes - Prestations				
		106100/70200/000	DROITS D'INSCRIPTIONS AUX FORMATIONS ORGANISEES PAR LA PROVINCE	66.448	9.777		76.225
		106100/70200/001	DROITS D'INSCRIPTIONS AUX COURS DE SCIENCES ADMINISTRATIVES ET RGS	50.557	18.183		68.840
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 60 ROPREST	117.105	27.960		145.065
124		Patrimoine privé					
088		Campus Provincial					
	62		Recettes - Dette				
		124088/75299/000	REBOURSEMENT PAR LE CRAC DES AMORTISSEMENTS DES EMPRUNTS UREBA POUR LE CAMPUS PROVINCIAL		3.790		3.790
		124088/75400/000	REBOURSEMENT PAR LE CRAC DES INTERETS DES EMPRUNTS UREBA POUR LE CAMPUS PROVINCIAL		1.276		1.276
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 62 RODETTE		5.066		5.066
335		Ecole de police					
121		Académie de Police					
	61		Recettes - Transferts				
		335121/74025/000	INTERVENTION ANIEP POUR LE PERSONNEL DE L'ACADEMIE DE POLICE		10.000		10.000
351		Services d'incendie					

EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2

PROVINCE DE NAMUR							
Fonct. SEFonc	Grp. Eco.	Article	RECEPTE ORDINAIRE (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
011		Zones de Secours					
	61		Recettes - Transferts				
		351011/73536/000	REPRISE DE PROVISIONS CONSTITUEES POUR LES ZONES DE SECOURS	198.244		198.244	
353		Ecole de Formation Incendie ou A.N.U.					
110		Ecoles Provinciales de Sécurité Civile - FEU					
	60		Recettes - Prestations				
		353110/70200/000	MINERVAIS DES ECOLES PROVINCIALES DE SECURITE CIVILS - FEU PRATIQUE	1	21.000		21.001
722		Enseignement Primaire					
050		Chevetogne - Classes de Forêt					
	60		Recettes - Prestations				
		722058/70319/000	PERCEPTION DES CAUTIONS - CLASSES DE FORET		2.500		2.500
732		Enseignement agricole et horticole					
040		Ecole Prov. d'Agronomie et des Sciences de Ciney					
	62		Recettes - Dette				
		732028/75299/000	REMBOURSEMENT PAR LE CRAC DES AMORTISSEMENTS DES EMPRUNTS UREBA POUR L'EPASC		987		987
		732028/75400/000	REMBOURSEMENT PAR LE CRAC DES INTERETS DES EMPRUNTS UREBA POUR L'EPASC		332		332
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 62 RODETTE			1.319		1.319
732		Enseignement agricole et horticole					
060		Ferme de St-Quentin					

EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2

Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
	62		Recettes - Dette				
		732060/75299/000	REMBOURSEMENT PAR LE CRAC DES AMORTISSEMENTS DES EMPRUNTS UREBA POUR LA FERME DE ST-QUENTIN		3.334		3.334
		732060/75400/000	REMBOURSEMENT PAR LE CRAC DES INTERETS DES EMPRUNTS UREBA POUR LA FERME DE ST-QUENTIN		1.122		1.122
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 62 RODETTE		4.456		4.456
735 030			Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Hôtelière Provinciale (EHPH)				
	60		Recettes - Prestations				
		735030/70200/001	RECETTES DE L'ECOLE HOTELIERE LIBRE AUX CENTRES DE TECHNOLOGIES AVANCEES	10.000		10.000	
	61		Recettes - Transferts				
		735030/74010/010	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE POUR LES CENTRES DE TECHNOLOGIE AVANCEES	10.400	1.240		11.640
	62		Recettes - Dette				
		735030/75299/000	REMBOURSEMENT PAR LE CRAC DES AMORTISSEMENTS DES EMPRUNTS UREBA POUR L'EHPH		1.146		1.146
		735030/75400/000	REMBOURSEMENT PAR LE CRAC DES INTERETS DES EMPRUNTS UREBA POUR L'EHPH		386		386
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 62 RODETTE		1.532		1.532
			TOTAL FONCTION 735 030	20.400	2.772	10.000	13.172
735 034			Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Secondaire Provinciale d'Andenne (ESPA)				

EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2

PROVINCE DE NAMUR

Fonct. SsFonc	Grp. ECO.	Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
	52		Recettes - Dette				
		735034/75299/000	REMBOURSEMENT PAR LE CRAC DES AMORTISSEMENTS DES EMPRUNTS UREBA POUR L'IPES SEILLES		6.284		6.284
		735034/75400/000	REMBOURSEMENT PAR LE CRAC DES INTERETS DES EMPRUNTS UREBA POUR L'IPES SEILLES		2.115		2.115
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 62 RODETTE		8.399		8.399
741 001			Enseignement supérieur non universitaire Haute Ecole (HEP?)				
	60		Recettes - Prestations				
		741081/70200/000	RECETTES DE LA HAUTE ECOLE	480.000	35.000		515.000
	61		Recettes - Transferts				
		741081/74010/000	SOLDE DE L'ADJACATION ANNUELLE GLOBALE DE LA HAUTE ECOLE	700.000	116.262		816.262
		741081/74025/000	INTERVENTION AMIPH POUR LE PERSONNEL DE LA HAUTE-ECOLE	12.036		12.035	1
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 61 ROTRAFT	712.036	116.262	12.035	816.263
			TOTAL FONCTION 741 081	1.192.036	151.262	12.035	1.331.263
752 074			Culture et loisirs Services Généraux de la Culture et des Loisirs				
	61		Recettes - Transferts				
		762074/74210/000	REMBOURSEMENT PAR LES AUTORITES DES REMUNERATIONS D'AGENTS DES SGCL HIS A DISPOSITION DE LEUR CABINET	56.100		56.100	
801 045			Action sociale Dir. des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)				

Fonct. SeFonc	Gp. Eco.	Article	RECETTES ORDINAIRES (exercice propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
	61		Recettes - Transferts				
		801045/74080/010	SUBSIDES DIVERS DU FEDERAL POUR PROJETS SPECIFIQUES		25.000		25.000
		801045/74203/000	PARTICIPATION DU "B.I.R.B." DANS LES FRAIS DE TRANSPORT DES SURPLUS ALIMENTAIRES	3.200	2.800		6.000
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 61 ROTREF	3.200	27.800		31.000
870 051			Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables ASPASC - Adm. Santé Pub.-Action Sociale et Cult.				
	62		Recettes - Dette				
		870051/75299/000	REMBOURSEMENT PAR LE CRAC DES AMORTISSEMENTS DES EMPRUNTS UREBA POUR L'ASPASC		879		879
		870051/75400/000	REMBOURSEMENT PAR LE CRAC DES INTERETS DES EMPRUNTS UREBA POUR L'ASPASC		296		296
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 62 ROTREF		1.175		1.175
870 116			Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables Direction Santé Publique - Santé Mentale				
	60		Recettes - Prestations				
		870116/70200/000	RECETTES DE LA DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE - SANTE MENTALE	180.000	35.000		215.000
	61		Recettes - Transferts				
		870116/74080/004	SUBVENTIONS POUR PROJETS SPECIFIQUES SOINS SANTE MENTALE SMH		7.500		7.500
			TOTAL FONCTION 870 116	180.000	42.500		222.500
870 117			Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables Direction de la Santé Publique				

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2					Le 10/04/2017	
Fonct. Sefonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES ORDINAIRES (exercice propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Page : 8
	60		Recettes - Prestations					
		870117/70200/000	RECETTES DE LA DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE	48.430		2.530	45.900	
879 113		Milieu, environnement, lutte contre les nuisances sonores Environnement						
	61		Recettes - Transferts					
		879113/74080/001	SUBSIDE INTERREG POUR LE PROJET FILIERE AD-T		92.530		92.530	
922 055		Habitations sociales et politique foncière du logement Service Habitat						
	61		Recettes - Transferts					
		922055/74218/000	RESTITUTION DE PRIMES AIS		18.068		18.068	
TOTAL		RECETTES ORDINAIRES (exercice propre)		5.103.042	791.268	828.509	5.065.401	

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2					Le 10/04/2017
							Page 9
Fonct. SSEFonc	GTP. ECC.	Articles	RECETTES ORDINAIRES	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
TOTAL			RECETTES ORDINAIRES (EX.ANCIENS + EX.PROPRE)	5.103.042	795.064	826.909	5.069.137

Fonct. S/Fonc	Gép. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
000		Recettes et dépenses non ventilables					
002		Recettes et Dépenses Générales					
	72		Dépenses - Transferts				
		000002/64200/001-2011	IMPUTATIONS DE NON VALEURS SUR EXERCICES CLOTURES DU SERVICE ORDINAIRE - DIRECTEUR FINANCIER (CREDITS NON LIMITATIFS)		2.837		2.837
000		Recettes et dépenses non ventilables					
002		Recettes et Dépenses Générales					
	72		Dépenses - Transferts				
		000002/64200/001-2012	IMPUTATIONS DE NON VALEURS SUR EXERCICES CLOTURES DU SERVICE ORDINAIRE - DIRECTEUR FINANCIER (CREDITS NON LIMITATIFS)		12.850		12.850
000		Recettes et dépenses non ventilables					
002		Recettes et Dépenses Générales					
	72		Dépenses - Transferts				
		000002/64200/001-2013	IMPUTATIONS DE NON VALEURS SUR EXERCICES CLOTURES DU SERVICE ORDINAIRE - DIRECTEUR FINANCIER (CREDITS NON LIMITATIFS)		3.792		3.792
790		Cultes					
044		Cultes					
	72		Dépenses - Transferts				
		790044/64300/005-2013	INTERVENTION DANS LE DEFICIT DU BUDGET DES COMMUNAUTES DE COLTE ISLAMIQUE		2.548		2.548
160		Recettes et dépenses non ventilables					
098		Politique étrangère					
	72		Dépenses - Transferts				

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2					Le 10/04/2017
Fonct. SFPONG	Gip. Zco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		160098/64000/004-2014	SUBSIDES POUR PROJETS SPECIFIQUES A DES OPERATIONS EN MATIERE DE RELATIONS INTERNATIONALES		2.646		2.646
764		Sports et éducation physique					
045		Dir. des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)					
	72		Dépenses - Transferts				
		764045/64000/005-2014	SUBSIDE POUR L'APPEL A PROJETS DANS LE CADRE DU SOUTIEN AUX EVENEMENTS SPORTIFS		400		400
844		Aides familiales - Crèches - Primes supplémentaires					
045		Dir. des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)					
	72		Dépenses - Transferts				
		844045/64000/001-2014	SUBSIDES A L'A.S.B.L. SERVICE PROVINCIAL D'AIDES FAMILIALES POUR HEURES PRESTEEES		10.876		10.876
000		Recettes et dépenses non ventilables					
002		Recettes et Dépenses Générales					
	72		Dépenses - Transferts				
		000002/64000/002-2015	SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT DESTINES AUX ACTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES - PHASE II		13.000		13.000
		000002/64201/000-2015	CREDIT DESTINE AU REMB. DE RECETTES IMPUTEES ET PERCOURS PAR LES RECEVEURS SPEC. - NON VALEURS (CREDITS NON LIMITATIFS)		2.640		2.640
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 72 DOTRETT			15.640		15.640
150		Recettes et dépenses non ventilables					
098		Politique étrangère					
	72		Dépenses - Transferts				

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2					le 10/04/2017
Fonct. S/Fonc.	Gip. ECO.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercices antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		160098/64000/004-2015	SUBSIDES POUR PROJETS SPECIFIQUES A DES OPERATIONS EN MATIERE DE RELATIONS INTERNATIONALES		10.058		10.058
764		Sports et éducation physique					
045		Dir. des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)					
	72		Dépenses - Transferts				
		764045/64000/005-2015	SUBSIDES POUR L'APPEL A PROJETS DANS LE CADRE DU SOUTIEN AUX EVENEMENTS SPORTIFS		4.920		4.920
801		Action sociale					
045		Dir. des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)					
	72		Dépenses - Transferts				
		801045/64000/010-2015	SUBSIDES PONCTUELS POUR APPEL A PROJET DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE ET L'ILLETTRISME		500		500
		801045/64000/017-2015	SUBSIDES POUR APPEL A PROJET POUR LA PLATEFORME DES CONSEILS CONSULTATIFS COMMUNAUX DES AINES		250		250
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 72 DOTREY			750		750
825		Enfance et jeunesse					
045		Dir. des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)					
	72		Dépenses - Transferts				
		825045/64000/001-2015	INTERVENTION DE LA PROVINCE DANS LES FRAIS D'ACCUEIL DES ENFANTS D'AGENTS PROVINCIAUX FREQUENTANT LA M.C.A.E.		1.231		1.231
844		Aides familiales - Crèches - Primes supplémentaires					
045		Dir. des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)					
	72		Dépenses - Transferts				

Fonct. SsFonc	Gp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		844045/64000/009-2015	SUBSIDES A L'ASBL "RESEAU BEBERUS"		10.000		10.000
922	055	Habitations sociales et politique foncière du logement Service Habitat					
	72		Dépenses - Transferts				
		922055/64000/003-2015	OCTROI DE PRIMES POUR L'INSERTION DE LOGEMENTS PRIVES OU PUBLICS DANS LE CIRCUIT LOCATIF SOCIAL		1.166		1.166
104	070	Services administratifs centraux Service des Relations Publiques					
	72		Dépenses - Transferts				
		104070/64000/000-2016	SOUTIEN D'EVENEMENTS PARTICIPANT A LA PROMOTION DE L'INSTITUTION PROVINCIALE		1.000		1.000
353	082	Ecole de Formation Incendie ou A.M.U. Ecoles Provinciales de Sécurité Civile - AMU					
	72		Dépenses - Transferts				
		353082/64260/001-2016	REMBOURSEMENT SALAIRES DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE L'EPAP - AMU		25.000		25.000
420	016	Recettes et dépenses non ventilables (services administratifs et techniques) Service Technique Provincial					
	72		Dépenses - Transferts				
		420016/64260/000-2016	REMBOURSEMENT SALAIRE DU PERSONNEL - ARTICLE 60 - MIS A DISPOSITION DU SERVICE TECHNIQUE PROVINCIAL (STP)		150		150
482		Travaux d'infrastructure hydraulique - bassins d'orage - Stations d'épuration					

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2					Le 10/04/2017	
Fonct. SaFonc	GIP. ECO.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Page : 14
016		Service Technique Provincial						
	72		Dépenses - Transferts					
		482016/64000/000-2016	SUBSIDE OCTROYE A L'INTERCOMMUNALE INASEP		554.191		554.191	
764		Sports et éducation physique						
045		Dir. des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)						
	72		Dépenses - Transferts					
		764045/64000/000-2016	SUBSIDE A L'ASBL BELGIAN WHEELCHAIR TENNIS OPEN POUR L'ORGANISATION DE SON TOURNOI ANNUEL		5.500		5.500	
790		Cultes						
044		Cultes						
	72		Dépenses - Transferts					
		790044/64000/004-2016	INTERVENTION DANS LE DEFICIT DU BUDGET ORDINAIRE DES FABRIQUES D'EGLISES ORTHODOXES		866		866	
801		Action sociale						
045		Dir. des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)						
	72		Dépenses - Transferts					
		801045/64260/000-2016	REMBOURSEMENT DU SALAIRE DU PERSONNEL ARTICLE 60 MIS A DISPOSITION DE LA DASS		660		660	
835		Enfance et jeunesse						
045		Dir. des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)						
	72		Dépenses - Transferts					
		835045/64000/001-2016	INTERVENTION DE LA PROVINCE DANS LES FRAIS D'ACCUEIL DES		1.995		1.995	

Fonct. Séfenc	GIP. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
			ENFANTS D'AGENTS PROVINCIAUX FREQUENTANT LA M.C.A.E.				

TOTAL	DEPENSES ORDINAIRES (Exercices Antérieurs)		669.096		669.096		669.096
-------	--	--	---------	--	---------	--	---------

Fonct. Sefonc	Gip. Eco.	Article	DÉPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
000		Recettes et dépenses non ventilables					
002		Recettes et dépenses Générales					
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		000002/09002/004	CREDIT DESTINE AUX ACTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES PHASE II - FONCTIONNEMENT	96.500	17.859		114.359
		000002/63535/001	CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES FUTURS	1.342.967	850.000		2.192.967
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOFONC					
	72		Dépenses - Transferts				
		000002/64000/002	SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT DESTINES AUX ACTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES - PHASE II	76.500	90.933		167.433
		TOTAL FONCTION 000 002					
000		Recettes et dépenses non ventilables					
006		Personnel Provincial					
	70		Dépenses - Personnel				
		000006/09001/002	CREDIT DESTINE AUX ACTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES PHASE II - PERSONNEL	1.000	9.714		10.714
010		Dettes publiques non imputables aux fonctions					
002		Recettes et Dépenses Générales					
	7X		Dépenses - Dette				
		010002/43003/001	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS GENERAUX OU DE CONVERSION	26.542		13.825	12.717
		010002/65000/001	INTERETS D'EMPRUNTS GENERAUX OU D'EMPRUNTS DE CONVERSION	5.680		2.360	3.320
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE					
				32.222		16.185	16.037

EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2

PROVINCE DE NAMUR

Fonct. SFPONC	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
040		Impôts et taxes					
003		Fonds-Taxes					
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		040003/61320/001	ETUDE DANS LE CADRE DU PRECOMPTE IMMOBILIER		15.000		15.000
060		Prélèvements					
002		Recettes et dépenses Générales					
	78		Dépenses - Prélèvements				
		060002/68100/000	TRANSFERT A L'EXTRAORDINAIRE	321.666	1.953		323.619
		060002/68100/001	TRANSFERT A L'EXTRAORDINAIRE POUR PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES	441.000	142.260		583.260
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 78 DOPRELE		762.666	144.213		906.879
060		Prélèvements					
081		Hauts-Ecole					
	78		Dépenses - Prélèvements				
		060001/68033/000	ALIMENTATION DU FONDS DE RESERVE EXTRAORDINAIRE DESTINE A COUVRIR LES DEPENSES FUTURES DE LA HAUTE-ECOLE	108.000	391.000		499.000
060		Prélèvements					
093		Service de l'informatique et des Télécom.					
	78		Dépenses - Prélèvements				
		060003/68034/000	ALIMENTATION DU FONDS DE RESERVE EXTRAORDINAIRE RELATIF A L'INFORMATISATION		303.000		303.000
101		Autorités politiques provinciales					

Fonct. SpFonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
005		Autorités Provinciales						
	70		Dépenses - Personnel					
		101005/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL MIS A LA DISPOSITION DU COLLEGE PROVINCIAL	843.948	106.000		949.948	
		101005/62010/006	TRAITEMENT DU DIRECTEUR GENERAL	122.100	1.000		123.100	
		101005/62050/002	TRAITEMENTS ET INDEMNITES DE SORTIE DES MEMBRES DU COLLEGE PROVINCIAL	460.488	4.500		464.988	
		101005/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL MIS A LA DISPOSITION DU COLLEGE PROVINCIAL	183.601	34.300		217.901	
		101005/62310/006	COTISATIONS PATRONALES CONCERNANT LA REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL	17.811	600		18.411	
		101005/62350/002	COTISATIONS PATRONALES DE SECURITE SOCIALE (STATUT SOCIAL SUPPLETIF) DES DEPUTES PROVINCIAUX	45.895	500		46.395	
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	1.673.823	146.900		1.820.723	
	71		Dépenses - Fonctionnement					
		101005/61101/005	FRAIS DE DEPLACEMENT DES CONSEILLERS PROVINCIAUX DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DES MANDATS EXTERIEURS	3.000		1.500	1.500	
	72		Dépenses - Transferts					
		101005/64000/001	SUBSIDES OCTROYES AUX GROUPEES POLITIQUES DU CONSEIL PROVINCIAL POUR L'EXERCICE DE LEURS COMPETENCES	62.000	6.783		68.783	
		101005/64000/003	COTISATION A L'ASSOCIATION DES PROVINCES WALLONNES	61.159	7.500		68.659	
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 72 DOTREFT	123.159	14.283		137.442	
			TOTAL FONCTION 101 005	1.799.982	161.183	1.500	1.959.665	
104	002		Services administratifs centraux					
			Racettes et dépenses générales					

EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2

Fonct. SFPONC	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
	7X		Dépenses - Dette				
		104002/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR ACHAT DE VELOS ELECTRIQUES ET EQUIPEMENTS Y AFFERENTS	3.436		2.352	1.084
104 006			Services administratifs centraux Personnel provincial				
	70		Dépenses - Personnel				
		104006/62010/003	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DE NETTOYAGE (TOUS SERVICES)	1.361.274	53.900		1.415.174
		104006/62310/003	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL DE NETTOYAGE (TOUS SERVICES)	258.080	20.300		278.380
		104006/62410/002	COTISATIONS PATRONALES PENSIONS EN FAVEUR DU FONDS DE PENSIONS (POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL)	10.091.000	220.000		10.311.000
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	11.710.354	294.200		12.004.554
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		104006/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DU POOL DES TECHNICIEN(NE)S DE SURFACE	5.000	5.000		10.000
	7X		Dépenses - Dette				
		104006/65000/001	INTERETS POUR EMPRUNTS CONTRACTES POUR INST. MACHINES ET EQUIP. POUR LE POOL DES TECHNICIENNES DE SURFACE		15		15
			TOTAL FONCTION 104 006	11.715.354	299.215		12.014.569
104 007			Services administratifs centraux Affaires générales				
	70		Dépenses - Personnel				

EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2

Fonct. S&Fonc	Gip. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		104007/62010/001	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE DES AFFAIRES GENERALES	1.166.032	12.600		1.178.632
		104007/62010/023	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL MIS A LA DISPOSITION DU CONSEIL PROVINCIAL	87.587	17.500		105.087
		104007/62310/001	COTISATIONS PATRONALES DU SERVICE DES AFFAIRES GENERALES	199.927		5.500	194.427
		104007/62310/023	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL MIS A LA DISPOSITION DU CONSEIL PROVINCIAL	14.499	2.500		16.999
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	1.468.045	32.600	5.500	1.495.145
	7X		Dépenses - Dette				
		104007/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES SERVICES GENERAUX	9.394		4.975	4.419
		104007/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES SERVICES GENERAUX	844		372	472
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	10.238		5.347	4.891
			TOTAL FONCTION 104 007	1.478.283	32.600	10.847	1.500.036
104 009			Services administratifs centraux Comité de Direction				
	70		Dépenses - Personnel				
		104009/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU COMITE DE DIRECTION	535.261	500		535.761
		104009/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU COMITE DE DIRECTION	87.061		4.400	82.661
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	622.322	500	4.400	618.422
104 053			Services administratifs centraux Médico-Social				
	70		Dépenses - Personnel				
		104053/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE L'ASBL "SERVICE SOCIAL"	142.913	1.000		143.913

Fonct. SaFonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		104053/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'ASBL "SERVICE SOCIAL"	31.005	300		31.305
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		173.918	1.300		175.218
104 066		Services administratifs centraux Pers. à Dispo. du Gouverneur					
	70		Dépenses - Personnel				
		104069/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL MIS A LA DISPOSITION DE MR. LE GOUVERNEUR	55.930	1.100		57.030
		104069/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE MR. LE GOUVERNEUR	8.516	200		8.716
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		64.446	1.300		65.746
104 069		Services administratifs centraux Pers. à Dispo. Etat - Csté - Region					
	70		Dépenses - Personnel				
		104069/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE L'ETAT, LA REGION ET LA COMMUNAUTE	40.773	400		41.173
		104069/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE L'ETAT, LA REGION ET LA COMMUNAUTE	6.304	100		6.404
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		47.077	500		47.577
104 070		Services administratifs centraux Service des Relations Publiques					
	70		Dépenses - Personnel				
		104070/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICES DES RELATIONS PUBLIQUES	608.002	16.200		624.202
	7X		Dépenses - Dette				

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2						Le 10/04/2017
Fonct. Sefonc	Gip. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (exercice propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
		104070/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES	13.551		10.356	3.195	
		104070/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES	1.613		866	747	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		15.164		11.222	3.942	
		TOTAL FONCTION 104 070		623.166	16.200	11.222	628.144	
104		Services administratifs centraux						
084		Serv. Jurid. - Contentieux-Marchés						
	70		Dépenses - Personnel					
		104084/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE JURIDIQUE, DU CONTENTIEUX ET DES MARCHES	823.059		5.500	817.559	
		104084/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU SERVICE JURIDIQUE, DU CONTENTIEUX ET DES MARCHES	137.459		700	136.759	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		960.517		6.200	954.317	
104		Services administratifs centraux						
122		Sanctions Administratives						
	70		Dépenses - Personnel					
		104122/62010/000	REMUNERATIONS DU PERSONNEL DE LA CELLEULE SANCTIONS ADMINISTRATIVES	272.537	41.000		313.537	
		104122/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL DE LA CELLEULE SANCTIONS ADMINISTRATIVES	50.346	13.600		63.946	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		322.883	54.600		377.483	
106		Formation administrative générale						
100		Ecole d'Administration et de Pédagogie - EPA						

Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
70			Dépense - Personnel				
		106100/62010/000	TRAITEMENT ET SALAIRES DU PERSONNEL DE L'ECOLE PROVINCIALE D'ADMINISTRATION ET DE PEDAGOGIE - EPAP	282.672	22.040		304.712
		106100/62011/003	REMUNERATIONS DES CHARGES DE COURS EN FORMATIONS CONTINUES	57.250	36.926		94.176
		106100/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE PERSONNEL DE L'ECOLE PROVINCIALE D'ADMINISTRATION ET DE PEDAGOGIE - EPAP	57.461	4.300		61.761
		106100/62311/003	COTISATIONS PATRONALES DES CHARGES DE COURS EN FORMATIONS CONTINUES	17.636	9.544		27.180
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	415.019	72.810		487.829
71			Dépenses - Fonctionnement				
		106100/61101/003	FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE SEJOUR DES CHARGES DE COURS EN FORMATIONS CONTINUES	3.500	88		3.588
		106100/61320/001	FORTICHOINEMENT TECHNIQUE DE L'ECOLE PROVINCIALE D' ADMINISTRATION ET DE PEDAGOGIE - EPAP	67.017	4.300	4.300	62.717
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPONC	70.517	88	4.300	66.305
			TOTAL FONCTION 106 100	485.536	72.898	4.300	554.134
120 086			Recettes et dépenses non ventilables Services Communs AFG - Finances				
7X			Dépenses - Dette				
		120086/43003/000	AMORTISSEMENTS D' EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES SERVICES COMMUNS AFG - FINANCES	94.871	18		94.889
		120086/55000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES SERVICES COMMUNS AFG - FINANCES	24.786	63	63	24.723
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODSITE	119.657	18	63	119.612

EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2

Fonct. Ssfonc	Gip. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
120 103		Recettes et dépenses non ventilables Audit et Aide à la Gestion					
	70		Dépense - Personnel				
		120103/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DU SERVICE D'AUDIT ET D'AIDE A LA GESTION	267.406		39.100	228.306
		120103/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU SERVICE D'AUDIT ET D'AIDE A LA GESTION	47.066		11.700	35.366
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		314.472		50.800	263.672
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		120103/61101/000	FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE SEJOUR DU SERVICE D'AUDIT ET D'AIDE A LA GESTION	800	850		1.650
		120103/61300/000	FRAIS DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DU SERVICE D'AUDIT ET D'AIDE A LA GESTION	2.399	240		2.639
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOFONC		3.199	1.090		4.289
		TOTAL FONCTION 120 103		317.671	1.090	50.800	267.961
121 085		Services fieceux et financiers Services du Directeur Financier					
	70		Dépenses - Personnel				
		121085/62010/000	REMUNERATION DU DIRECTEUR FINANCIER ET SON PERSONNEL	1.580.265	47.000		1.627.265
		121085/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DES SERVICES DU DIRECTEUR FINANCIER	252.240	12.900		265.140
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		1.832.525	59.900		1.892.425
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		121085/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DES SERVICES DU	23.600	15.000		38.600

Fonct. SFPONC	Gp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (exercice propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
			DIRECTEUR FINANCIER				
		TOTAL FONCTION 121 085		1.856.125	74.900		1.931.025
124 012		Patrimoine privé Patrimoine					
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		124012/61330/010	FRAIS D'ENTRETIEN DES BATIMENTS : ENTRETIENS REPARATIONS AUX IMMEUBLES PRIVÉS DE LA PROVINCE (ARTICLE GLOBAL)	300.000	50.000		350.000
	7X		Dépenses - Dette				
		124012/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE PATRIMOINE PRIVE	306.681		67.054	239.627
		124012/43003/010	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA MAISON ADMINISTRATIVE PROVINCIALE	1.261		321	940
		124012/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE PATRIMOINE PRIVE	120.470		55.331	65.139
		124012/65000/010	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA MAISON ADMINISTRATIVE PROVINCIALE	309.074		204.655	104.419
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DOBETTE		737.486		327.361	410.125
		TOTAL FONCTION 124 012		1.037.486	50.000	327.361	760.125
124 088		Patrimoine privé Campus Provincial					
	7X		Dépenses - Dette				
		124088/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR EQUIPEMENT AU CAMPUS PROVINCIAL	499.651		43.022	456.629
		124088/43103/000	AMORTISSEMENT D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR TRAVAUX AU CAMPUS PROVINCIAL (CRAC UREBA)		3.790		3.790
		124088/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES DU CAMPUS PROVINCIAL	288.560		21.575	276.985

Fonct. Sefonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		124088/65020/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE CAMPUS PROVINCIAL (CRAC URSBA)		1.276		1.276
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		798.211	5.066	64.597	738.680
124 092		Patrimoine privé Service des Assurances et du Patrimoine					
70			Dépenses - Personnel				
		124092/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE DE GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE	238.086		48.900	189.186
		124092/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE SERVICE DE GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE	36.809		7.500	29.309
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		274.895		56.400	218.495
131 087		Service du personnel, service social du personnel, service médical du travail, réfectoire du personnel Service de Gestion des Ressources Humaines					
70			Dépenses - Personnel				
		131087/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	773.652		2.900	770.752
		131087/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE SERVICE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	140.820		6.700	134.120
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		914.472		9.600	904.872
71			Dépenses - Fonctionnement				
		131087/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DU SERVICE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	15.045			15.045
		131087/61300/001	FRAIS DIVERS DE FORMATION DU PERSONNEL	92.500		1.746	90.754
		131087/61320/000	FRAIS DE GESTION DES PENSIONS PAR ETHIAS		8.000		8.000

Fonct. SaFonc	Gp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DDFONC		107.545	8.000	1.746	113.799
		TOTAL FONCTION 131 087		1.022.017	6.000	11.346	1.018.671
133		Archives, documentation, bibliothèque administrative centrale					
105		Centre de Document. et Archives					
	70		Dépenses - Personnel				
		133105/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DU CENTRE PROVINCIAL DE DOCUMENTATION ET D'ARCHIVES	77.879	800		78.679
		133105/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU CENTRE PROVINCIAL DE DOCUMENTATION ET D'ARCHIVES	12.040	200		12.240
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		89.919	1.000		90.919
134		Imprimerie					
008		Imprimerie					
	70		Dépenses - Personnel				
		134008/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'IMPRIMERIE	749.768	11.000		760.768
		134008/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'IMPRIMERIE	122.657	2.000		124.657
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		872.425	13.000		885.425
	7X		Dépenses - Dette				
		134008/43003/000	AMORTISSEMENTS D' EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'IMPRIMERIE	53.666		6.543	47.123
		134008/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'IMPRIMERIE	7.172		786	6.386
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		60.838		7.329	53.509
		TOTAL FONCTION 134 008		933.263	13.000	7.329	938.934
136		Parc automobile					

Fonct. Ssfonc.	Gep. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Proprie)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
005		Autorités Provinciales						
	7X		Dépenses - Dette					
		136005/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE PARC AUTOMOBILE	22.246		11.664	10.582	
		136005/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE PARC AUTOMOBILE	761		569	172	
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODÉTTE	23.007		12.253	10.754	
137		Service des bâtiments						
013		Service Technique du Patrimoine Immobilier						
	70		Dépenses - Personnel					
		137013/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE TECHNIQUE DU PATRIMOINE IMMOBILIER	855.476	22.200		877.676	
	71		Dépenses - Fonctionnement					
		137013/61330/002	FRAIS RELATIFS A L'ANALYSE DES RISQUES AUX BATIMENTS PROVINCIAUX	150.000			150.000	
	7X		Dépenses - Dette					
		137013/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE TECHNIQUE DU PATRIMOINE IMMOBILIER	3.875		1.072	2.803	
		137013/43003/020	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR TRAVAUX DE SECURITE AUX BATIMENTS PROVINCIAUX	128.801		29.754	99.047	
		137013/43003/050	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR MISE EN CONFORMITE DES APPAREILS DE LEVAGE, CABINES HT ET INSTAL. ELECTRIQUES	61.391		12.922	48.469	
		137013/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE TECHNIQUE DU PATRIMOINE IMMOBILIER	999		401	598	
		137013/65000/020	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR TRAVAUX ET EQUIPEMENT DS SECURITE ET DE SECURISATION DES BATIMENTS PROVINCIAUX	27.793		8.465	19.328	
		137013/65000/050	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA MISE EN CONFORMITE DES APPAREILS DE LEVAGE, CABINES HT ET INSTAL. ELECTRIQUES	22.435		7.832	14.603	

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2					Le 10/04/2017	
							Page : 29	
Fonct. Ssfonc	Gp. Art. Article Eco.	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB		
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	245.294		60.446	184.848		
		TOTAL FONCTION 137 013	1.250.770	22.300	60.446	1.212.524		
137	014	Service des bâtiments Equipe d'Entretien						
	70	Dépenses - Personnel						
		137014/62010/000	944.161		46.300	897.861		
		137014/62310/000	175.238		200	175.038		
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	1.119.399		46.500	1.072.899		
	71	Dépenses - Fonctionnement						
		137014/61340/000	19.915	5.000		24.915		
		FRAIS D'ENTRETIEN DES VEHICULES DE L'EQUIPE D'ENTRETIEN						
	7X	Dépenses - Dette						
		137014/43003/000	8.340		4.141	4.199		
		AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'EQUIPE D'ENTRETIEN						
		137014/65000/000	1.076		640	436		
		INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'EQUIPE D'ENTRETIEN						
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	9.416		4.781	4.635		
		TOTAL FONCTION 137 014	1.148.730	5.000	51.281	1.102.449		
139	093	Service informatique général Informatique et Telecommunications						
	70	Dépenses - Personnel						
		139093/62010/000	515.351	9.400		524.751		
		TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE DE L'INFORMATIQUE ET DES TELECOMMUNICATIONS						

Fonct. Ssfonc	Gp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		139093/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE SERVICE DE L'INFORMATIQUE ET DES TELECOMMUNICATIONS	97.665		1.500	96.165
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		613.016	9.400	1.500	620.916
	7X	Dépenses - Dette					
		139093/43003/001	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'INFORMATISATION GENERALE	58.706		20.479	38.227
		139093/43003/010	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES INVESTISSEMENTS RELATIFS A L'INFORMATISATION	25.854		886	25.968
		139093/65000/001	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'INFORMATISATION GENERALE	2.878		1.533	1.345
		139093/65000/010	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES INVESTISSEMENTS RELATIFS A L'INFORMATISATION	2.669		404	2.265
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		91.107		23.302	67.805
		TOTAL FONCTION 139 093		704.123	9.400	24.802	698.721
150 098		Recettes et dépenses non ventilables Relations Extér. et Internation.					
	70	Dépenses - Personnel					
		150098/62010/000	REMUNERATIONS DU PERSONNEL DU SERVICE DES RELATIONS EXTERIEURES ET INTERNATIONALES	174.212	20.200		194.412
		150098/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU SERVICE DES RELATIONS EXTERIEURES ET INTERNATIONALES	35.913	5.900		41.813
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		210.125	26.100		236.225
335 121		Ecole de police Académie de Police					
	70	Dépenses - Personnel					

Fonct. Spéc.	Gp. Ecc.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		335121/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DE L'ACADEMIE DE POLICE	273.476	17.700		291.176
		335121/62110/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE PERSONNEL DE L'ACADEMIE DE POLICE	60.556		5.400	55.156
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		334.032	17.700	5.400	346.332
71			Dépenses - Fonctionnement				
		335121/61120/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DE L'ACADEMIE DE POLICE	63.937	20.000		83.937
7X			Dépenses - Dette				
		335121/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'ACADEMIE DE POLICE	111.876		85.447	26.429
		335121/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'ACADEMIE DE POLICE	123.843		96.260	27.583
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		235.719		181.707	54.012
		TOTAL FONCTION 335 131		633.689	37.700	187.107	484.281
351		Services d'incendie					
011		Zones de Secours					
71			Dépenses - Fonctionnement				
		351011/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DES ZONES DE SECOURS	175.000		30.000	145.000
		351011/63536/000	CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR LES ZONES DE SECOURS		700.000		700.000
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPONC		175.000	700.000	30.000	845.000
72			Dépenses - Transferts				
		351011/64000/000	DOTATION OCTROYEE AUX ZONES DE SECOURS	2.178.000	29.025		2.207.025
7X			Dépenses - Dette				

Fonct. SéFonc.	Exp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		351011/65000/000	INTERETS D'EMPRUNT CONTRACTES POUR EQUIPEMENT DU DISPATCHING DES ZONES DE SECOURS	2.609		2.075	534
		TOTAL FONCTION 351 011		2.355.609	729.025	32.075	3.052.559
353 002		Ecole de Formation Incendie ou A.M.U. Ecoles Provinciales de Sécurité Civile - AMU					
70		Dépenses - Personnel					
		353082/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DES ECOLES PROVIN- CIALES DE SECURITE - AIDE MEDICALE URGENTE	194.510		59.600	134.910
		353082/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE PERSONNEL DES ECOLES PROVINCIALES DE SECURITE CIVILE - AIDE MEDICALE URGENTE	48.129		16.700	31.429
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		242.639		76.300	166.339
7X		Dépenses - Dette					
		353082/43003/001	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES ECOLES PROVIN- CIALES DE SECURITE CIVILE - AIDE MEDICALE URGENTE	3.330		1.848	1.482
		353082/65000/001	INTERETS D'EMPRUNT CONTRACTES POUR LES ECOLES PROVINCIALES DE SECURITE CIVILE - AIDE MEDICALE URGENTE	734		466	268
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		4.064		2.314	1.750
		TOTAL FONCTION 353 082		246.703		78.614	168.089
353 110		Ecole de Formation Incendie ou A.M.U. Ecoles Provinciales de Sécurité Civile - FEU					
70		Dépenses - Personnel					
		353110/62010/000	TRAITEMENT ET SALAIRE DU PERSONNEL DES ECOLES PROVINCIALES DE SECURITE CIVILE - FEU	185.968	94.500		280.468

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2						Le 10/04/2017
								Page : 33
Fonct. Ssfonc	Gp. Eco.	Article	Dépenses ordinaires (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
		353110/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE PERSONNEL DES ECOLES PROV. DE SECURITE CIVILE - FEU	48.310	28.500		76.810	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		234.278	123.000		357.278	
71			Dépenses - Fonctionnement					
		353110/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DES ECOLES PROVINCIALES DE SECURITE CIVILE - FEU	48.765	10.000		58.765	
		353110/61330/000	FRAIS RELATIFS AUX BATIMENTS DES ECOLES PROVINCIALES DE SECURITE CIVILE - FEU	1	13.310		13.311	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPENC		48.766	23.310		72.076	
72			Dépenses - Transferts					
		353110/64260/000	CONTRIBUTION AU SERVICE D'INCENDIE POUR LE REMBOURSEMENT DU SALAIRE D'UN OFFICIER DU FEU	50.000		50.000		
7X			Dépenses - Dette					
		353110/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES ECOLES PROVINCIALES DE SECURITE CIVILE - FEU	122.871		3.422	119.449	
		353110/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES ECOLES PROVINCIALES DE SECURITE CIVILE - FEU	49.800		945	48.855	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		172.671		4.367	168.304	
		TOTAL FONCTION 353 110		505.715	146.310	54.367	597.658	
420 016			Recettes et dépenses non ventilables (services administratifs et techniques) Service Technique Provincial					
70			Dépenses - Personnel					
		420016/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE TECHNIQUE PROVINCIAL	2.769.220		61.900	2.707.320	

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2						Le 10/04/2017
Fonct. Sbfonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
		420016/62011/000	(STP) REMUNERATIONS DU PERSONNEL OCCASIONNEL DU SERVICE TECHNIQUE PROVINCIAL		299		299	
		420016/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU SERVICE TECHNIQUE PROVINCIAL (STP)	496.756		18.700	478.056	
		420016/62311/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE PERSONNEL OCCASIONNEL DU SERVICE TECHNIQUE PROVINCIAL		1		1	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		3.265.976	300	80.600	3.185.676	
71			Dépenses - Fonctionnement					
		420016/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DU SERVICE TECHNIQUE PROVINCIAL (STP)	71.945	2.000		73.945	
7X			Dépenses - Dette					
		420016/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE TECHNIQUE PROVINCIAL (STP)	54.964		1.068	53.896	
		420016/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR EQUIPEMENTS ET TRAVAUX DU SERVICE TECHNIQUE PROVINCIAL (STP)	12.861		649	12.212	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		67.825		1.717	66.108	
		TOTAL FONCTION 420 016		3.405.746	2.300	82.317	3.325.729	
421 016			Travaux d'infrastructure aux routes Service Technique Provincial					
	7X		Dépenses - Dette					
		421016/43003/010	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES ROUTES PROVINCIALES	343.788	6		343.794	
		421016/65000/010	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES ROUTES PROVINCIALES	87.448		415	87.033	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		431.236	6	415	430.827	

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2					Le 10/04/2017
Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
484	017	Cours d'eau non navigables - Curage Hydraulique					
	7X		Dépenses - Dette				
		484017/43003/020	AMORTISSEMENTS D' EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE DES COURS D'EAU	310.296		50.350	259.946
		484017/65000/020	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LS SERVICE DES COURS D'EAU	100.522		21.344	79.178
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		410.818		71.694	339.124
530	019	Industries - Promotion industrielle, sonings industrielle Economique					
	72		Dépenses - Transferts				
		530018/64000/012	SUBSIDE AU BEP POUR ESSAIMAGE		10.000		10.000
562	022	Service provincial du tourisme - Promotion touristique Office Prov. de Promotion et Gestion Touristique					
	70		Dépenses - Personnel				
		562022/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'O.P.P.G.T.	724.358		2.500	721.858
	7X		Dépenses - Dette				
		562022/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'O.P.P.G.T.	21.105		335	20.770
		562022/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'O.P.P.G.T.	6.476		111	6.365
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		27.581		446	27.135
		TOTAL FONCTION 562 022		751.939		2.946	748.993
610		Recherche scientifique pour le développement agricole					

EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2

Fonct. SsFonc	Gp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (exercice propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
024		Office Provincial Agricole						
	70		Dépenses - Personnel					
		610024/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'O.P.A.	652.551	1.700		654.251	
		610024/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'O.P.A.	128.594		1.500	127.094	
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	781.145	1.700	1.500	781.345	
	7X		Dépenses - Dette					
		610024/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'O.P.A.	65.076		7.545	57.531	
		610024/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'O.P.A.	21.146		3.453	17.693	
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	86.222		10.998	75.224	
			TOTAL FONCTION 610 024	867.367	1.700	12.498	856.569	
610	115	Recherche scientifique pour le développement agricole						
		Pôle Fromager						
	7X		Dépenses - Dette					
		610115/43001/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR CONSTRUCTION POLE FROMAGER	19.680		2.286	17.394	
		610115/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR CONSTRUCTION POLE FROMAGER	8.035		530	7.505	
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	27.715		2.816	24.899	
623	025	Elevage						
		Agriculture						
	7X		Dépenses - Dette					
		623025/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE CENTRE DE ZOOTECHNIE	392		28	364	

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2						Le 10/04/2017
Forct. S&Fonc	Qtp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant NB	Augmentation	Diminution	Budget après NB	

701	Services administratifs de l'enseignement - Pouvoir organisateur						
072	Admin. de l'Enseignement et de la Formation						
	70		Dépenses - Personnel				
		701072/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'ADMINISTRATION PROVINCIALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION (A.P.E.F.)	958.539	25.100		983.639
		701072/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'ADMINISTRATION PROVINCIALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION (A.P.E.F.)	176.986		12.500	164.486
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	1.135.525	25.100	12.500	1.148.125
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		701072/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DE L'ADMINISTRATION PROVINCIALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION (A.P.E.F.)	105.000	2.500		107.500
	72		Dépenses - Transferts				
		701072/64250/000	REMBOURSEMENT DU SALAIRE DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE L'APRF	70.000		10.000	60.000
			TOTAL FONCTION 701 072	1.310.525	27.600	22.500	1.315.625
701	Services administratifs de l'enseignement - Pouvoir organisateur						
118	Service Appui Formation						
	70		Dépenses - Personnel				
		701118/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE APPUI FORMATION	55.084	1.100		56.184
		701118/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU SERVICE APPUI FORMATION	8.516	200		8.716
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	63.600	1.300		64.900
701	Services administratifs de l'enseignement - Pouvoir organisateur						

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2					Le 10/04/2017
Fonct. SaFonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
123		Structure Faïtière - Enseignement Secondaire					
	70		Dépenses - Personnel				
		701123/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DE LA STRUCTURE FAITIÈRE - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	68.629	700		69.329
		701123/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL DE LA STRUCTURE FAITIÈRE - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	10.552	200		10.752
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	79.181	900		80.081
722		Enseignement primaire					
058		Chevetogne - Classes de Forêt					
	70		Dépenses - Personnel				
		722058/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DES CLASSES DE FORET	263.088	9.500		272.588
		722058/62011/000	REMUNERATION DU PERSONNEL ETRANGER DES CLASSES DE FORET	5.000	1.000		6.000
		722058/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LES CLASSES DE FORET	51.961	2.000		53.961
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	320.049	12.500		332.549
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		722058/61319/000	CREDIT DESTINE AUX AVANCES DE FONDS LIES AU REMBOURSEMENT DES CAUTIONS - CLASSES DE FORET		2.500		2.500
	7X		Dépenses - Dette				
		722058/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES CLASSES DE FORET	84.352		4.381	79.971
		722058/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES CLASSES DE FORET	5.361		1.161	4.200
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	89.713		5.542	84.171
			TOTAL FONCTION 722 058	409.762	15.000	5.542	419.220

Fonct. SaFont	Grp. Ecc.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
722 061		Enseignement primaire Classes du Patrimoine					
	70		Dépenses - Personnel				
		722061/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DES CLASSES DU PATRIMOINE	214.456		32.400	182.056
		722061/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LES CLASSES DU PATRIMOINE	45.924		9.500	36.424
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		260.380		41.900	218.480
722 028		Enseignement agricole et horticola Ecole Prov. d'Agronomie et des Sciences de Ciney					
	70		Dépenses - Personnel				
		732028/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	1.282.051	34.400		1.316.451
		732028/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	231.748	15.600		247.348
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		1.513.799	50.000		1.563.799
	7X		Dépenses - Dette				
		732028/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY	281.660		44.627	237.033
		732028/43103/000	AMORTISSEMENT D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'ECOLE PROVINCIAL D'AGRO. ET DES SCIENCES DE CINEY (CRAC UREBA)		987		987
		732028/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY	104.691		32.290	72.401
		732028/65020/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRO. ET DES SCIENCES DE CINEY (CRAC UREBA)		332		332
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		386.351	1.319	76.917	310.753

EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2

Fonct. SsFonc	Gp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		TOTAL FONCTION 732 028		1.900.150	51.319	76.917	1.874.552
732 060		Enseignement agricole et horticoles Ferme de St-Quentin					
	70		Dépenses - Personnel				
		732060/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE LA FERME DE ST QUENTIN	275.734		25.700	250.034
		732060/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE LA FERME DE ST QUENTIN	55.134		6.800	46.334
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		330.868		34.500	296.368
	7X		Dépenses - Dette				
		732060/4300J/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA FERME DE ST QUENTIN	73.625		11.077	62.548
		732060/43103/000	AMORTISSEMENT D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA FERME DE ST-QUENTIN (CRAC UREBA)		3.334		3.334
		732060/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA FERME DE ST QUENTIN	34.851		4.563	30.288
		732060/65020/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA FERME DE ST-QUENTIN (CRAC UREBA)		1.122		1.122
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		108.476	4.456	15.640	97.292
		TOTAL FONCTION 732 060		439.344	4.456	50.140	393.660
733 035		Formation générale d'enseignants - Ecole de pédagogie Ecole d'Administration et de Pédagogie - ISPN					
	70		Dépenses - Personnel				
		733035/62010/000	TRAITEMENT ET SALAIRES DU PERSONNEL DE L'ECOLE PROVINCIALE D'ADMINISTRATION ET DE PEDAGOGIE - ISPN	12.742	2.500		15.242
		733035/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE PERSONNEL DE L'ECOLE PROVINCIALE D'ADMINISTRATION ET DE PEDAGOGIE - ISPN	3.678	600		4.478

Fonct. SBFonc	Gp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget AVANT MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		16.420	3.300		19.720
733 099		Formation générale d'enseignants - Ecole de pédagogie Institut Provincial de Formation Sociale					
	70		Dépenses - Personnel				
		733099/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION SOCIALE (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	94.287	63.500		157.787
		733099/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION SOCIALE (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	18.036	27.900		45.936
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		112.325	91.400		203.725
735 029		Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Provinciale Secondaire d'Infirmiers (EPSI)					
	70		Dépenses - Personnel				
		735029/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'EPSI (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	41.683	1.700		43.383
		735029/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'EPSI (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	6.964	300		7.264
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		48.647	2.000		50.647
	7X		Dépenses - Dette				
		735029/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'EPSI	19.711		2.445	17.266
		735029/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'EPSI	2.059		522	1.537
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODEPTE		21.770		2.967	18.803
		TOTAL FONCTION 735 029		70.417	2.000	2.967	69.450
735		Autres enseignements professionnels et techniques					

EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2

Fonct. Sefonc	GIP. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
030		Ecole Hôtelière Provinciale (EHPN)						
	70		Dépenses - Personnel					
		735030/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'EHPN (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	837.522	14.700		852.222	
		735030/62011/000	REMUNERATION DU PERSONNEL ETRANGER DE L'EHPN	21.600	5.400		27.000	
		735030/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'EHPN (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	149.297	7.900		157.197	
		735030/62311/000	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL OCCASIONNEL DE L'EHPN	7.000	1.400		8.400	
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	1.015.419	29.400		1.044.819	
	71		Dépenses - Fonctionnement					
		735030/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DE L'EHPN	840.000		62.000	778.000	
		735030/61330/000	FRAIS RELATIFS AUX BATIMENTS DE L'EHPN	500.000		25.000	475.000	
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOFONC	1.340.000		87.000	1.253.000	
	7X		Dépenses - Dette					
		735030/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'EHPN	247.876		18.893	228.983	
		735030/43003/002	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR "LA CITADINE"	5.451		3.448	2.003	
		735030/43103/000	AMORTISSEMENT D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'EHPN (CRAC UREBA)		1.146		1.146	
		735030/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'EHPN	110.671		10.989	99.682	
		735030/65000/002	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR "LA CITADINE"	3.266		1.580	1.686	
		735030/65020/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'EHPN (CRAC UREBA)		386		386	
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DOBETTE	367.264	1.532	34.910	333.886	
			TOTAL FONCTION 735 030	2.722.683	30.932	121.910	2.631.705	
735 031			Autres enseignements professionnels et techniques Chateau de Namur					

Fonct. S&Fonc	Gp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
	7X		Dépenses - Dette				
		735031/43003/000	AMORTISSEMENT D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE CHATEAU DE NAMUR	20.174		4.842	15.332
		735031/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE CHATEAU DE NAMUR	7.459		3.025	4.434
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	27.633		7.867	19.766
735 034			Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Secondaire Provinciale d'Andenne (ESPA)				
	70		Dépenses - Personnel				
		735034/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENNE (ESPA) - PERSONNEL NON SUBVENTIONNE	367.796		29.400	338.396
		735034/62011/000	REMUNERATION DU PERSONNEL ETRANGER DE L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENNE (ESPA)	1.900	4.000		5.900
		735034/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENNE (ESPA) - PERSONNEL NON SUBVENTIONNE	67.455		12.400	55.055
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	437.151	4.000	41.800	399.351
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		735034/61101/000	FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE SEJOUR DE L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENNE (ESPA)	7.600	3.000		10.600
		735034/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DE L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENNE (ESPA)	160.750	6.000		166.750
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPENC	168.350	9.000		177.350
	7X		Dépenses - Dette				
		735034/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENNE (ESPA)	84.454		24.411	60.043
		735034/43103/000	AMORTISSEMENT D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'ESPA (CRAC URBSBA)		6.284		6.284

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2						Le 10/04/2017
								Page : 44
Fonct. S&Fonc	Gip. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
		735034/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENNE (ESPA)	36.861		11.092	25.769	
		735034/65020/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'ESPA (CRAC UREBA)		2.115		2.115	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		121.315	8.999	35.503	94.211	
		TOTAL FONCTION 735 034		726.816	21.395	77.303	670.912	
735 079		Autres enseignements professionnels et techniques Ecole d'Elevage et d'Equitation de Geaves (EPREG)						
	70		Dépenses - Personnel					
		735079/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DE L'EPREG	328.223		35.300	292.923	
		735079/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'EPREG	88.649		13.600	75.049	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		416.872		48.900	367.972	
	71		Dépenses - Fonctionnement					
		735079/61101/000	FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE SEJOUR DE L'EPREG	1.500	1.000		2.500	
	7X		Dépenses - Dette					
		735079/43003/000	AMORTISSEMENT D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'EPREG	153.554		29.817	123.737	
		735079/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'EPREG	86.524		15.167	71.357	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		240.078		44.984	195.094	
		TOTAL FONCTION 735 079		656.450	1.000	93.884	565.566	
735 113		Autres enseignements professionnels et techniques Ecole des Métiers et des Arts (EMAP)						
	71		Dépenses - Fonctionnement					

Fonct. Ssfonc	Grp. Eco.	Article	Dépenses Ordinaires (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		735112/61101/000	FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE SEJOUR DE L'ECOLE DES METIERS ET DES ARTS DE LA PROVINCE (EMAP)	2.100	1.000		3.100
	72		Dépenses - Transferts				
		735112/64260/000	REMBOURSEMENT DES SALAIRES DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE L'ECOLE DES METIERS ET DES ARTS DE LA PROVINCE	75.400	49.000		124.400
	7X		Dépenses - Dette				
		735112/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'ECOLE DES METIERS ET DES ARTS DE LA PROVINCE (EMAP)	5.861		2.185	3.676
		735112/55000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'ECOLE DES METIERS ET DES ARTS DE LA PROVINCE	2.346		1.509	839
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	8.209		3.694	4.515
			TOTAL FONCTION 735 112	85.709	50.000	3.694	132.015
741			Enseignement supérieur non universitaire				
001			Haute Ecole (HEPH)				
	70		Dépenses - Personnel				
		741061/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL NON SUBSIDIE DE LA HAUTE ECOLE	90.975		24.800	66.175
		741061/62010/001	TRAITEMENTS ET SALAIRES DES PROFESSEURS INVITES DE LA HAUTE ECOLE	330.000	6.300		336.300
		741061/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE LA HAUTE ECOLE (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	18.506		3.400	15.506
		741061/62310/001	COTISATIONS PATRONALES DES PROFESSEURS INVITES DE LA HAUTE ECOLE	95.000	1.800		96.800
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	534.661	8.100	28.200	514.761
	7X		Dépenses - Dette				

EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2

Fonct. Ssfonc	G.P. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		741081/43003/000	AMORTISSEMENT D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA HAUTE ECOLE	208.947		169.549	39.398
		741081/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA HAUTE ECOLE	140.366		93.039	47.327
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DOUETTE		349.313		262.588	86.725
		TOTAL FONCTION 741 081		884.194	8.100	290.788	601.506
760 039		Complexes provinciaux de délaasement Chevatogne					
	70		Dépenses - Personnel				
		760039/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU DOMAINE DE CHEVETOGNE	2.546.848	26.900		2.573.748
		760039/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE DOMAINE DE CHEVETOGNE	444.127	10.100		454.227
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		2.990.975	37.000		3.027.975
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		760039/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DU DOMAINE DE CHEVETOGNE	525.000	15.000		540.000
		760039/61340/000	ENTRETIEN DES VEHICULES DU DOMAINE DE CHEVETOGNE	151.800		15.000	136.800
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPONC		676.800	15.000	15.000	676.800
	7X		Dépenses - Dette				
		760039/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE DOMAINE DE CHEVETOGNE	839.107		101.281	737.826
		760039/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE DOMAINE DE CHEVETOGNIS	310.280		61.643	248.637
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DOUETTE		1.149.387		162.924	986.463
		TOTAL FONCTION 760 039		4.817.162	52.000	177.924	4.691.238
762		Culture et loisirs					

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2					Le 10/04/2017
Fonct. Sefonc	Gyp. Eco.	Article	DÉPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
037		Service de la Culture					
	70		dépenses - Personnel				
		762037/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE DE LA CULTURE	1.877.739		86.500	1.791.239
		762037/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE SERVICE DE LA CULTURE	308.125		30.200	277.925
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	2.185.864		116.700	2.069.164
	7X		dépenses - Dette				
		762037/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE DE LA CULTURE	613.423		539.934	73.489
		762037/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE DE LA CULTURE	649.688		528.483	121.205
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DOUETTE	1.263.111		1.068.417	194.694
			TOTAL FONCTION 762 037	3.448.975		1.185.117	2.263.858
762		Culture et loisirs					
040		80CL - Culture-Loisirs					
	72		dépenses - Transferts				
		762040/64000/043	SUBSIDES A L'ASBL "ROCK ABOUT NAM"	22.500	2.500		25.000
	7X		dépenses - Dette				
		762040/43003/002	AMORTISSEMENT D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR SUBSIDES POUR LE DEPLOIEMENT DU CINEMA NUMERIQUE EN PROVINCE DE NAMUR	11.940		5.520	6.420
		762040/43003/008	AMORTISSEMENT D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR SUBSIDES D'INVESTISSEMENT POUR LES CENTRES CULTURELS	163.892		135.358	28.534
		762040/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR PARTICIPATION AU COUT DES CONSTRUCTIONS DES TELEVISIONS COMMUNAUTAIRES	24.995		832	24.163
		762040/65000/002	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR SUBSIDES POUR LE DEPLOIEMENT DU CINEMA NUMERIQUE EN PROVINCE DE NAMUR	2.754		1.212	1.542

EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2

Fonct. Sefonc	Grp. Eco.	Article	DÉPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		762040/65000/008	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR SUBSIDES D'INVESTISSEMENT OCTROYES AUX CENTRES CULTURELS	47.017		31.680	15.337
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		250.598		174.602	75.996
		TOTAL FONCTION 762 040		273.098	2.500	174.602	100.996
762		Culture et loisirs					
074		Services Généraux de la Culture et des Loisirs					
70			Dépenses - Personnel				
		762074/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DES SERVICES GENERAUX DE LA CULTURE ET DES LOISIRS (SGCL)	736.802	26.000		762.802
		762074/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DES SERVICES GENERAUX DE LA CULTURE ET DES LOISIRS (SGCL)	134.182	6.600		140.782
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		870.984	32.600		903.584
71			Dépenses - Fonctionnement				
		762074/61340/000	ENTRETIEN DES VEHICULES DES SERVICES GENERAUX DE LA CULTURE ET DES LOISIRS (SGCL)		1		1
7X			Dépenses - Dette				
		762074/43003/000	AMORT. D'ENPR. CONTRACTES POUR TRAVAUX ET EQUIPEMENTS DES SERVICES GENERAUX DE LA CULTURE ET DES LOISIRS (SGCL)	6.157	3		6.160
		762074/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR TRAVAUX ET EQUIPEMENTS DES SERVICES GENERAUX DE LA CULTURE ET DES LOISIRS (SGCL)	1.169		65	1.103
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		7.325	3	65	7.263
		TOTAL FONCTION 762 074		878.309	32.604	65	910.848
762		Culture et loisirs					

Fonct. Ssfonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (exercice propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
090		Service des Relations Publiques (Audio-Visuel)						
	70		Dépenses - Personnel					
		762090/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE AUDIO-VISUEL	294.596	51.700		246.296	
		762090/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE SERVICE AUDIO-VISUEL	32.088	10.400		42.488	
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	226.684	62.100		288.784	
	7X		Dépenses - Dette					
		762090/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE AUDIO- VISUEL	27.503		3.192	24.311	
		762090/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE AUDIO-VISUEL	2.877		230	2.647	
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	30.380		3.422	26.958	
			TOTAL FONCTION 762 090	257.064	62.100	3.422	315.742	
762		Culture et loisirs						
119		Service de la Culture - Office des Métiers d'Art						
	70		Dépenses - Personnel					
		762119/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DE L'OFFICE DE METIERS D'ART	83.582	8.000		91.582	
		762119/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL DE L'OFFICE DES METIERS D'ART	12.922	3.300		14.222	
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	96.504	9.300		105.804	
767		Bibliothèques publiques						
038		Service de la Culture - Bibliothèque						
	70		Dépenses - Personnel					

Fonct. SsFonc	Gsp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		767038/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE	971.949		28.600	943.349
		767038/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LA BIBLIOTHEQUE	168.892		9.200	159.692
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		1.140.841		37.800	1.103.041
	7X		Dépenses - Dette				
		767038/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA BIBLIOTHEQUE	213.213		85.154	128.059
		767038/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA BIBLIOTHEQUE	13.693		5.675	8.018
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODRETTE		226.906		90.829	136.077
		TOTAL FONCTION 767 038		1.367.747		128.629	1.239.118
771 106		Musées Service de la Culture - Musée Rops					
	70		Dépenses - Personnel				
		771106/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU MUSEE ROPS	483.961		23.000	460.961
		771106/62011/000	REMUNERATIONS DU PERSONNEL ETRANGER DU MUSEE ROPS	40.000	10.000		50.000
		771106/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE MUSEE ROPS	106.060		11.300	94.760
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		630.021	10.000	34.300	605.721
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		771106/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DU MUSEE ROPS	8.200		2.000	6.200
		771106/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DU MUSEE ROPS	170.000	17.000		187.000
		771106/61320/001	PUBLICATION DES OEUVRES DU MUSEE ROPS	35.000		10.000	25.000
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPERS		213.200	17.000	12.000	218.200
	7X		Dépenses - Dette				
		771106/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE MUSEE ROPS	89.613		1.520	88.093

Fonct. SsFonc	Gp. ECO.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		771106/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE MUSEE ROFS	29.952		914	29.038
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		119.565		2.434	117.131
		TOTAL FONCTION 771 106		962.786	27.000	48.734	941.052
771 107		Musées Service des Musées en Province de Namur					
70			Dépenses - Personnel				
		771107/62011/000	REMUNERATIONS DU PERSONNEL ETRANGER DU SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR	7.500	7.500		15.000
71			Dépenses - Fonctionnement				
		771107/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DU SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR	100.000	17.500		117.500
7X			Dépenses - Dette				
		771107/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR	61.951		5.113	56.838
		771107/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR	23.416		4.287	19.129
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		85.367		9.400	75.967
		TOTAL FONCTION 771 107		192.867	25.000	9.400	208.467
773 042		Edifices historiques et artistiques, monuments classés SOCS - Monuments et Sites Classés					
7X			Dépenses - Dette				
		773042/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES MONUMENTS CLASSES	9.150		312	8.838

Fonct. SsFonc	Gp. ECO.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant NB	Augmentation	Diminution	Budget après NB
774		Arts graphiques					
042		Beaux Arts					
	7X		Dépenses - Dette				
		774042/43003/010	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'ACHAT D'OEUVRES D'ART	2.194	2		2.196
		774042/65000/010	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR ACHAT D'OEUVRES D'ART	38		5	33
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DEDETTE	2.232	2	5	2.229
790		Cultes					
044		Cultes					
	71		dépenses - Fonctionnement				
		790044/61000/001	INTERVENTION DANS LES DEPENSES DE LOGEMENT DU DESSERVANT DE L'EGLISE ORTHODOXE	7.287	30		7.317
		790044/61000/002	INTERVENTION DANS LES DEPENSES DE LOGEMENT DES DESSERVANTS DU CULTE ISLAMIQUE	13.764		978	12.786
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOFONC	21.051	30	978	20.103
	72		Dépenses - Transferts				
		790044/64000/000	INTERVENTION DANS LE DEFICIT DU BUDGET DE LA FABRIQUE DE L'EGLISE-CATHEDRALE	116.411	7.264		123.675
		790044/64000/004	INTERVENTION DANS LE DEFICIT DU BUDGET ORDINAIRE DES FABRIQUES D'EGLISES ORTHODOXES	4.856		640	4.216
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 72 DOTRET	121.269	7.264	640	127.893
	7X		dépenses - Dette				
		790044/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR TRAVAUX AUX	27.727		9.030	18.697

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2						Le 10/04/2017
								Page : 53
Ponct. SIFonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
		790044/65000/000	EDIFICES DU CULTE ET AU PALAIS EPISCOPAL INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR TRAVAUX AUX EDIFICES DU CULTE ET AU PALAIS EPISCOPAL	17.643		7.745	9.898	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		45.370		16.775	28.595	
		TOTAL FONCTION 790 044		167.690	7.294	19.393	176.591	
801 045		Action sociale Dir. des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)						
70		Dépenses - Personnel						
		801045/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE LA DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES (DASS)	1.346.037	51.600		1.397.637	
		801045/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE LA DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES (DASS)	250.253	12.900		263.153	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		1.596.290	64.500		1.660.790	
71		Dépenses - Fonctionnement						
		801045/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES (DASS)	167.033	9.000		176.033	
72		Dépenses - Transferts						
		801045/64260/000	REMBOURSEMENT DU SALAIRE DU PERSONNEL ARTICLE 60 MIS A DISPOSITION DE LA DASS		4.900		4.900	
7X		Dépenses - Dette						
		801045/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES (DASS)	12.410		3.745	8.665	
		801045/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES (DASS)	1.490		399	1.091	

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2						Le 10/04/2017
Fonct. S&Fonc	Grp. Article Eco.	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Page 1 54	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	13.900		4.144	9.756		
		TOTAL FONCTION 801 045	1.777.223	78.400	4.144	1.851.479		
811		Action sociale						
111		Observ. Santé social logement						
70		Dépenses - Personnel						
	811111/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE LA CELLEULE D'OBSERVATION DE LA SANTE, DU SOCIAL ET DU LOGEMENT	115.612	1.400		117.012		
	811111/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE LA CELLEULE D'OBSERVATION DE LA SANTE, DU SOCIAL ET DU LOGEMENT	33.366	400		33.766		
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	148.978	1.800		150.778		
831		Assistance sociale						
056		Service Social						
70		Dépenses - Personnel						
	831056/62010/000	TRAITEMENT ET SALAIRES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES (CASPI)	7.277		200	7.077		
833		Soins pour les handicapés						
046		DASH - Aide Sociale						
7X		Dépenses - Dette						
	833046/43003/010	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR TRAVAUX A L'ATELIER PROTEGE DE PHILIPPEVILLE	47.627		3.997	43.630		
	833046/65000/010	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR TRAVAUX A L'ATELIER PROTEGE DE PHILIPPEVILLE	12.044		2.033	10.011		
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	59.671		6.030	53.641		

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2						Le 10/04/2017
Fonct. SéFonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
835 045		Enfance et jeunesse Dir. des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)						
	70		Dépenses - Personnel					
		835045/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE LA DASS - S.A.I.L.P.E.	268.636		38.100	230.536	
		835045/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE LA DASS - S.A.I.L.P.E.	55.897		11.800	44.097	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		324.533		49.900	274.633	
	71		Dépenses - Fonctionnement					
		835045/61330/000	FRAIS RELATIFS AUX BATIMENTS DE LA DASS - S.A.I.L.P.E.	900	700		1.600	
	72		Dépenses - Transferts					
		835045/64000/001	INTERVENTION DE LA PROVINCE DANS LES FRAIS D'ACCUEIL DES ENFANTS D'AGENTS PROVINCIAUX FREQUENTANT LA M.C.A.E.		3.000		3.000	
		TOTAL FONCTION 835 045		325.433	3.700	49.900	279.233	
844 045		Aides familiales - Crèches - Primes supplémentaires Dir. des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)						
	70		Dépenses - Personnel					
		844045/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL MIS A LA DISPOSITION DE L'ASBL "SERVICE PROVINCIAL D'AIDES FAMILIALES"	42.474	500		42.974	
		844045/62010/001	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE L'INTERCOMMUNALE "I.M.A.J.E."	78.068	700		78.768	
		844045/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE L'ASBL "SERVICE PROVINCIAL D'AIDES FAMILIALES"	6.557	100		6.657	
		844045/62310/001	COTISATIONS PATRONALES POUR LE PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE L'INTERCOMMUNALE "I.M.A.J.E."	12.087	300		12.387	

EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2

FONCL. SAFOND	Gip. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (exercice propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		139.196	1.600		140.796
	72		Dépenses - Transferts				
		844045/64000/009	SUBSIDES A L'ASBL "RESEAU BEBESUS"	70.000	20.000		90.000
		TOTAL FONCTION 844 045		209.196	21.600		230.796
861 063		Protection du travail (institution pour la protection du travail) Service de Prévention					
	70		Dépenses - Personnel				
		861063/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE DE PREVENTION	185.857		26.900	158.957
		861063/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU SERVICE DE PREVENTION	39.021		8.800	30.221
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		224.878		35.700	189.178
870 049		Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables Direction Santé Publique - Santé Scolaire					
	70		Dépenses - Personnel				
		870049/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DES SERVICES DE SANTE SCOLAIRE	1.627.215	41.000		1.668.215
		870049/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE PERSONNEL DES SERVICES DE SANTE SCOLAIRE	304.498	17.000		321.498
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		1.931.713	58.000		1.989.713
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		870049/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DES SERVICES DE SANTE SCOLAIRE	190.000	20.000		210.000
	7X		Dépenses - Dette				

Fonct. SsFonc	Gp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
		870049/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES SERVICES DE SANTE SCOLAIRE	68.390	9		68.399	
		870049/55000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES SERVICES DE SANTE SCOLAIRE	6.870		45	6.825	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		75.260	9	45	75.224	
		TOTAL FONCTION 870 049		2.196.973	78.009	45	2.274.937	
870	051	Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables						
		ASPASC - Adm. Santé Pub.-Action Sociale et Cult.						
	70	Dépenses - Personnel						
		870051/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'ADMINISTRATION DE LA SANTE PUBLIQUE, DE L'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE	73.790	800		74.590	
		870051/62010/001	TRAITEMENT ET SALAIRE DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE L'ASBS	48.491	500		48.991	
		870051/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'ADMINISTRATION DE LA SANTE PUBLIQUE, L'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE	11.408	200		11.608	
		870051/62310/001	COTISATIONS PATRONALES POUR LE PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE L'ASBS	7.497	100		7.597	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		141.186	1.600		142.786	
	7X	Dépenses - Dette						
		870051/43103/000	AMORTISSEMENT D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'ASPASC (CRAC UREBA)		879		879	
		870051/55020/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'ASPASC (CRAC UREBA)		296		296	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE			1.175		1.175	
		TOTAL FONCTION 870 051		141.186	2.775		143.961	
870		Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables						

Fonct. SaFonc	Grp. Eco.	Article	DÉPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
003		Direction Santé Publique - Prévention et Promotion						
	7X		Dépenses - Dette					
		870093/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES DU DEP. DE LA SANTE AFFECTIVE, SEXUELLE ET REDUCTION DES RISQUES	3.140		2.374	766	
		870093/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE DEP. DE LA SANTE AFFECTIVE, SEXUELLE ET REDUCTION DES RISQUES	769		484	285	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		3.909		2.858	1.051	
870		Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables						
116		Direction Santé Publique - Santé Mentale						
	70		Dépenses - Personnel					
		870116/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DES SERVICES DE SANTE MENTALE	3.021.145	81.200		3.102.345	
		870116/62010/001	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE D'ECOUTE MOBILE D'INTERVENTION EN SANTE MENTALE (EMISM)	298.574	3.100		301.674	
		870116/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL DES SERVICES DE SANTE MENTALE	610.340	20.000		630.340	
		870116/62310/001	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL DU SERVICE DE SANTE MENTALE MOBILE (EMISM)	52.253		800	51.453	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		3.982.312	104.300	800	4.085.812	
	71		Dépenses - Fonctionnement					
		870116/61000/000	LOYERS DES SERVICES DE SANTE MENTALE	7.550	6.540		14.090	
		870116/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DES SERVICES DE SANTE MENTALE	29.750	1.250		31.000	
		870116/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DES SERVICES DE SANTE MENTALE	37.915	6.000		43.915	
		870116/61330/000	FRAIS RELATIFS AUX BATIMENTS DES SERVICES DE SANTE MENTALE	7.255	250		7.505	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPMC		82.470	14.040		96.510	

Fonct. Sefonc	Gip. ECO.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		TOTAL FONCTION 870 116		4.064.782	118.340	800	4.182.322
870 117		Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables Direction de la Santé Publique					
	70		Dépenses - Personnel				
		870117/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE LA DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE	709.710	23.400		733.110
		870117/62011/000	REMUNERATION DU PERSONNEL ETRANGER DE LA DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE	1	3.750		3.751
		870117/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE LA DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE	123.301	6.600		129.901
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		833.012	33.750		866.762
	7X		Dépenses - Dette				
		870117/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE	112.682		6.918	105.764
		870117/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE	93.684		15.222	78.462
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		206.366		22.140	184.226
		TOTAL FONCTION 870 117		1.039.378	33.750	22.140	1.050.988
872 052		Etablissements de soins C.H.R. & EX C.H.P.					
	72		Dépenses - Transferts				
		872052/64261/000	COTISATION ANNUELLE A L'ASSOCIATION DE POUVOIRS PUBLICS "SOLIDARITE ET SANTE"	60.000	14.091		74.091
879 113		Milieu, environnement, lutte contre les nuisances sonores Environnement					

EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2

Fonct. Ssfonc	Gp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propra)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
	70		Dépenses - Personnel				
		879113/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	393.900	95.000		488.900
		879113/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE PERSONNEL DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	72.959	25.900		98.759
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		466.758	120.900		587.658
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		879113/61300/000	FRAIS DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	2.000	7.800		9.800
		879113/61320/000	FRAIS DE FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	56.200	7.800		64.000
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPFONC		58.200	15.600		73.800
	72		Dépenses - Transferts				
		879113/64000/009	SOUTIEN AUX EVENEMENTS A CARACTERE ENVIRONNEMENTAL ET DEVELOPPEMENT DURABLE		10.000		10.000
		TOTAL FONCTION 879 113		524.958	146.500		671.458
922 055			Habitations sociales et politique foncière du logement Service Habitat				
	70		Dépenses - Personnel				
		922055/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE DU LOGEMENT	71.021	800		71.821
		922055/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU SERVICE DU LOGEMENT	10.980	200		11.180
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		82.001	1.000		83.001
	7X		dépenses - Dette				

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2					Le 10/04/2017
Fonct. SsFonc	Gp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		922055/43003/001	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'OCTROI DE PRETS LOGEMENT COMPLEMENTAIRES AUX PARTICULIERS	3.187.685	2.982		3.190.667
		922055/43003/003	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'OCTROI DE PRETS LOGEMENT AU PERSONNEL PROVINCIAL	1.248.950	1.046		1.249.996
		922055/65000/001	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'OCTROI DE PRETS LOGEMENT COMPLEMENTAIRES AU PARTICULIERS	291.865		7.789	284.076
		922055/65000/003	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'OCTROI DE PRETS LOGEMENT AU PERSONNEL PROVINCIAL	114.655		2.733	111.922
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		4.843.155	4.028	10.522	4.836.661
		TOTAL FONCTION 922 055		4.925.156	5.028	10.522	4.919.662
TOTAL		DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)		78.109.873	4.635.329	3.922.915	78.822.287

PROVINCE DE NAMUR		<u>EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2</u>					Le 10/04/2017
Fonct. SEFONC	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
TOTAL		DEPENSES ORDINAIRES (Ex.Antérieurs + Ex.Proprié)		78.109.873	5.304.425	3.922.915	79.491.383

EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2

RECETTES ORDINAIRES	RECAPITULATIF	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dettes 000/62	Fact. Interne 000/64	Total 000/63	Exercices Antérieurs	Prélèvements	Total Général
	BUDGET AVANT MB 2	7.056.259	136.368.232	3.163.057		146.587.548	6.944.590	1.500.000	155.032.138
	MODIFICATIONS (+)	121.460	633.861	35.947		791.268	3.736		795.004
	(-)	-12.530	-816.379			-828.909			-828.909
		108.930	-182.518	35.947		-37.641	3.736		-33.905
	TOTAL	7.165.189	136.185.714	3.199.004		146.549.907	6.948.326	1.500.000	154.998.233

EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2

<u>DEFENSES ORDINAIRES</u>	RECAPITULATIF	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Fact. Interne 000/74	Dettes 000/7X	Total 000/73	Exercices Antérieurs	Prélèvements	Total Général
	BUDGET AVANT MB 2	95.948.255	17.883.814	15.266.557		17.339.124	146.437.750	862.506	1.066.867	148.367.123
	MODIFICATIONS (+) (-)	1.578.874 -830.400	1.837.218 -152.524	284.996 -60.640		26.028 -2.879.351	3.797.116 -3.922.915	669.096	838.213	5.304.425 -3.922.915
		848.474	1.684.694	194.356		-2.853.323	-125.799	669.096	838.213	1.381.510
	TOTAL	96.786.729	19.568.508	15.460.913		14.485.801	146.311.951	1.531.602	1.905.080	149.748.633

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2					Le 10/04/2017
Fonct. SsFonc	Gp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
760	039	Complexes provinciaux de délaissement Chevetogne					
	82		Recettes - Dette				
		760039/17040/000-2009	EMPRUNT CRAC POUR TRAVAUX AU DOMAINE PROVINCIAL VALERY COUSIN		2.500.000		2.500.000
735	079	Autres enseignements professionnels et techniques Ecole d'Elevage et d'Equitation de Geves (EPEG)					
	82		Recettes - Dette				
		735079/17010/003-2013	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'EPEG		14.520		14.520
735	079	Autres enseignements professionnels et techniques Ecole d'Elevage et d'Equitation de Geves (EPEG)					
	82		Recettes - Dette				
		735079/17010/003-2016	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'EPEG	430.000	19.626		449.626
TOTAL		RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)		430.000	2.534.346		2.964.346

PROVINCE DE NAMUR

EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2

Fonct. SsFonc	Exp. ECCO.	Article	RECHTS EXTRAORDINAIRES (exercice Propra)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
060		Prélèvements					
002		Recettes et Dépenses Générales					
	88		Recettes - Prélèvements				
		060002/78100/000	TRANSFERT DE L'ORDINAIRE	321.666	1.953		323.619
		060002/78100/001	TRANSFERT DE L'ORDINAIRE POUR PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES	441.000	142.260		583.260
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 88 REPRELE		762.666	144.213		906.879
060		Prélèvements					
081		Hauts-Eccle					
	88		Recettes - Prélèvements				
		060081/78025/000	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE RESERVE EXTRAORDINAIRE POUR DEPENSES FUTURES RELATIVES A LA HAUTE ECOLE	2.100.000	265.000		2.365.000
104		Services administratifs centraux					
002		Recettes et Dépenses Générales					
	82		Recettes - Dette				
		104002/17010/004	EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES DANS LE CADRE DU PLAN DE MOBILITE		10.000		10.000
104		Services administratifs centraux					
006		Personnel Provincial					
	82		Recettes - Dette				
		104006/17010/001	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS, MACHINES, EQUIPEMENTS POUR LE POOL DES TECHNICIENNES DE SURFACE		5.000		5.000
104		Services administratifs centraux					

PROVINCE DE NAMUR							EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2		Le 10/04/2017	
							Page 1		67	
Fonct. Sefonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB			
070		Service des Relations Publiques								
	82		Recettes - Dette							
		104070/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES		16.750		16.750			
124		Patrimoine privé								
012		Patrimoine								
	82		Recettes - Dette							
		124012/17010/000	EMPRUNT POUR TRAVAUX AUX IMMEUBLES DU PATRIMOINE PRIVE	160.000		65.000	95.000			
124		Patrimoine privé								
088		Campus Provincial								
	82		Recettes - Dette							
		124088/17010/001	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS AU CAMPUS PROVINCIAL	10.000	17.000		27.000			
335		Ecole de police								
121		Académie de Police								
	82		Recettes - Dette							
		335121/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR L'ACADEMIE DE POLICE		12.504		12.504			
353		Ecole de Formation Incendie ou A.M.U.								
110		Ecoles Provinciales de Sécurité Civile - FEU								
	82		Recettes - Dette							
		353110/17010/002	EMPRUNT POUR INSTALLATION-MACHINES-EQUIPEMENTS DES ECOLES	35.000	31.706		66.706			

Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
			PROVINCIALES DE SECURITE CIVILE - FSU				
420		Recettes et dépenses non ventilables (services administratifs et techniques)					
016		Service Technique Provincial					
	82		Recettes - Dette				
		420016/17010/004	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU SERVICE TECHNIQUE PROVINCIAL (STP)	15.900	18.000		33.900
484		Cours d'eau non navigables - Curage					
017		Hydraulique					
	82		Recettes - Dette				
		484017/17010/000	EMPRUNT POUR TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'AMLIORATION ET DE MODIFICATION DES COURS D'EAU NON NAVIGABLES	350.000	150.000		500.000
722		Enseignement primaire					
058		Chevetogne - Classes de Forêt					
	82		Recettes - Dette				
		722058/17010/004	EMPRUNT POUR TRAVAUX AUX CLASSES DE FORET		25.000		25.000
732		Enseignement agricole et horticole					
028		Ecole Prov. d'Agronomie et des sciences de Ciney					
	80		Recettes - Transferts				
		732028/15110/000	SUBSIDES DE LA CF POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY	58.000	60.000		118.000
	82		Recettes - Dette				
		732028/17010/005	EMPRUNT POUR TRAVAUX AUX BATIMENTS DE L'ECOLE PROVINCIALE	343.500		60.000	283.500

Fonct. SsFonc	Gp. ECO.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
			D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY				
		TOTAL FONCTION 732 028		401.500	60.000	60.000	401.500
735 030		Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Hôtelière Provinciale (EHPN)					
	80		Recettes - Transferts				
		735030/15110/001	SUBSIDES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE POUR EQUIPEMENTS DE L'ECOLE HOTELIERE PROVINCIALE	29.080		29.080	
		735030/15110/002	SUBSIDES DE LA CF POUR EQUIPEMENT DE LA CITADINE	2.000		2.000	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 80 RETREFT		31.080		31.080	
	82		Recettes - Dette				
		735030/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'EHPN	5.960		2.160	3.800
		735030/17010/004	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'EHPN	335.000	120.000		455.000
		735030/17010/007	EMPRUNT POUR TRAVAUX A LA CITADINE		25.000		25.000
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTE		340.960	145.000	2.160	483.800
		TOTAL FONCTION 735 030		372.040	145.000	33.240	483.800
735 034		Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Secondaire Provinciale d'Andenne (ESPA)					
	82		Recettes - Dette				
		735034/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENT DE L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENNE (ESPA)	17.973	2.700		20.673
		735034/17010/003	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENNE (ESPA)	85.000	220.000		305.000
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTE		102.973	222.700		325.673

Fonct. SBFonc	Grp. ECO.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
735		Autres enseignements professionnels et techniques						
079		Ecole d'Elevage et d'égoutation de Geaves (SPRSG)						
	82		Recettes - Dette					
		735079/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'EPREG	5.500	4.114		9.614	
		735079/17010/003	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'EPREG	350.000	25.000		375.000	
		735079/17010/004	EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES A L'EPREG		36.300		36.300	
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDEVTE	355.500	65.414		420.914	
741		Enseignement supérieur non universitaire						
091		Haute Ecole (HSPN)						
	80		Recettes - Transferts					
		741081/15100/000	SUBSIDES DE LA REGION WALLONNE POUR TRAVAUX A LA HAUTE-ECOLE	90.000		90.000		
	82		Recettes - Dette					
		741081/17010/000	EMPRUNTS POUR TRAVAUX A LA HAUTS ECOLE	710.000		710.000		
			TOTAL FONCTION 741 081	800.000		800.000		
760		Complexes provinciaux de délaissement						
039		Chevetogne						
	80		Recettes - Transferts					
		760039/15100/007	SUBSIDES DE LA REGION WALLONNE POUR AMENAGEMENT DE TERRAINS AU DOMAINE DE CHEVETOGNE	135.000		15.000	120.000	
	82		Recettes - Dette					

Fonct. Ssfonc	Gxp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (exercice propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		760039/17010/007	EMPRUNT POUR AMENAGEMENT DE TERRAINS AU DOMAINE DE CHEVESTOONE	15.000	115.000		130.000
		TOTAL FONCTION 760 039		150.000	115.000	15.000	250.000
762 037		Culture et loisirs Services de la Culture					
	81		Recettes - Investissements				
		762037/24102/000	VENTE DE VEHICULES DU SERVICE DE LA CULTURE		2.000		2.000
	82		Recettes - Dette				
		762037/17010/003	EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES POUR LE SERVICE DE LA CULTURE		43.000		43.000
		TOTAL FONCTION 762 037			45.000		45.000
767 038		Bibliothèques publiques Services de la culture - Bibliothèque					
	82		Recettes - Dette				
		767038/17010/001	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS A LA BIBLIOTHEQUE	20.000	124.593		144.593
771 107		Musées Service des Musées en Province de Namur					
	80		Recettes - Transferts				
		771107/15150/000	SUBSIDES DIVERS POUR LE MAAF		17.500		17.500
	82		Recettes - Dette				

PROVINCE DE NAMUR							Le 10/04/2017	
EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2							Page : 72	
Fonct. S9FONC	Gep. ECO.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (exercice propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
		771107/17010/004	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR		10.000		10.000	
		TOTAL FONCTION 771 107			27.500		27.500	
870 117		Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables Direction de la Santé Publique						
	82		Recettes - Dette					
		870117/17010/000	EMPRUNTS POUR TRAVAUX AUX BATIMENTS DE LA DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE	277.500	108.500		386.000	
TOTAL		RECETTES EXTRAORDINAIRES (exercice propre)		5.913.079	1.608.880	973.240	6.548.719	

EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2

Fonct. Ssfonc	Gip. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
TOTAL			RECETTES EXTRAORDINAIRES (Ex.Antérieurs + Ex.Proprié)	6.343.079	4.143.226	973.240	9.513.065

PROVINCE DE NAMUR							Le 10/04/2017
EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2							Page : 74
Fonct. SsFonc	Gp. Eco.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
421	016	Travaux d'infrastructure aux routes Service Technique Provincial					
	90		Dépenses - Transferts				
		421016/15105/000-2004	NON VALEURS SUR SUBSIDE REGION WALLONNE POUR TRAVAUX D'AMELIORATION ET GROSSES REPARATIONS AUX ROUTES PROV.		68.850		68.850
735	030	Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Hôtelière Provinciale (RHPN)					
	90		Dépenses - Transferts				
		735030/15105/000-2008	RV SUR SUBSIDE DE LA RW POUR TRAVAUX A L'RHFN		26.625		26.625
735	034	Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Secondaire Provinciale d'Andenne (RSPA)					
	90		Dépenses - Transferts				
		735034/15105/000-2009	RV SUR SUBSIDE DE LA RW POUR TRAVAUX A L'ESPA		168.284		168.284
760	039	Complexes provinciaux de délaissement Chevetogne					
	90		Dépenses - Transferts				
		760039/15105/000-2008	NON VALEURS SUR SUBSIDE REGION WALLONNE AU DOMAINE PROVINCIAL VALERY COUSIN		43.984		43.984
124	088	Patrimoine privé Campus Provincial					
	90		Dépenses - Transferts				
		124088/15105/000-2009	RV SUR SUBSIDE DE LA RW POUR TRAVAUX AU CAMPUS		75.789		75.789

Fonct. SAFONC	GIP. ECO.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
760 039		Complexes provinciaux de délaissement Chevetogne					
	90		Dépenses - Transferts				
		760039/15105/000-2009	NON VALEURS SUR SUBSIDE REGION WALLONNE AU DOMAINE PROVINCIAL VALERY COUSIN		48.326		48.326
732 038		Enseignement agricole et horticole Ecole Prov. d'Agronomie et des Sciences de Ciney					
	90		Dépenses - Transferts				
		732028/15105/000-2010	NON VALEURS SUR SUBSIDE REGION WALLONNE A L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY (EPASC)		3.894		3.894
760 039		Complexes provinciaux de délaissement Chevetogne					
	90		Dépenses - Transferts				
		760039/15105/000-2010	NON VALEURS SUR SUBSIDE REGION WALLONNE AU DOMAINE PROVINCIAL VALERY COUSIN		1.879.380		1.879.380
610 115		Recherche scientifique pour le développement agricole Pôle Fromager					
	91		Dépenses - Investissements				
		610115/27101/000-2011	CONSTRUCTIONS POLE FROMAGER		150		150
760 039		Complexes provinciaux de délaissement Chevetogne					
	90		Dépenses - Transferts				

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2						Le 10/04/2017
Fonct. Sefonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
		760039/15105/000-2011	NON VALEURS SUR SUBSIDE REGION WALLONNE AU DOMAINE PROVINCIAL VALERY COUSIN		620.620		620.620	
732		Enseignement agricole et horticole						
028		Ecole Prov. d'Agronomie et des Sciences de Ciney						
	90		Dépenses - Transferts					
		732028/15115/001-2012	NON-VALEURS SUR SUBSIDES CF POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SCOLAIRE A L'EPASC		1		1	
760		Complexes provinciaux de délaissement						
039		Chevetogne						
	90		Dépenses - Transferts					
		760039/15105/000-2012	NON VALEURS SUR SUBSIDE REGION WALLONNE AU DOMAINE PROVINCIAL VALERY COUSIN		140		140	
732		Enseignement agricole et horticole						
028		Ecole Prov. d'Agronomie et des Sciences de Ciney						
	90		Dépenses - Transferts					
		732028/15115/000-2013	NON-VALEURS SUR SUBSIDES DE LA C.F. POUR INSTALLATIONS, MACHINES ET EQUIPEMENTS DE L'EPASC		283		283	
735		Autres enseignements professionnels et techniques						
030		Ecole Hôtelière Provinciale (EHPN)						
	90		Dépenses - Transferts					
		735030/15115/000-2013	NON-VALEURS SUR SUBSIDES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE POUR EQUIPEMENTS DE L' ECOLE HOTELIERE PROVINCIALE		3.810		3.810	

Fonct. SsFonc	Gp. ECO.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
735	079	Autres enseignements professionnels et techniques Ecole d'Elevage et d'Equitation de Gesves (EPREG)					
	91	Dépenses - Investissements					
		735079/27101/000-2013	TRAVAUX A L'EPREG		14.520		14.520
760	039	Complexes provinciaux de délaissement Chevetogne					
	90	Dépenses - Transferts					
		760039/15105/000-2013	NON VALEURS SUR SUBSIDE REGION WALLONNE AU DOMAINE PROVINCIAL VALSERY COUSIN		13.851		13.851
735	079	Autres enseignements professionnels et techniques Ecole d'Elevage et d'Equitation de Gesves (EPREG)					
	91	Dépenses - Investissements					
		735079/27101/000-2016	TRAVAUX A L'EPREG		19.826		19.826
922	055	Habitations sociales et politique foncière du logement Service Habitat					
	92	Dépenses - Dette					
		922055/28010/001-2016	LIBERATION DE PARTS DE CAPITAL SOUSCRITES EN FAVEUR DE LA TERRIENNE - SR PHILIPPEVILLE		2.426		2.426
TOTAL		DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)			2.990.759		2.990.759

PROVINCE DE NAMUR							EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2			Le 10/04/2017	
										Page 1 78	
Fonct. Sefonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (exercice propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB				
000		Recettes et dépenses non ventilables									
002		Recettes et Dépenses Générales									
	90		Dépenses - Transferts								
		000002/26240/001	SUBSIDES D'INVESTISSEMENT OCTROYES DANS LE CADRE DU PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES - PHASE II	8.000	142.260		150.260				
104		Services administratifs centraux									
002		Recettes et Dépenses Générales									
	91		Dépenses - Investissements								
		104002/24100/000	ACHAT DE VEHICULES DANS LE CADRE DU PJan DE MOBILITE		10.000		10.000				
104		Services administratifs centraux									
006		Personnel Provincial									
	91		Dépenses - Investissements								
		104006/23000/000	INSTALLATIONS, MACHINES ET EQUIPEMENTS POUR LE POOL DES TECHNICIENNES DE SURFACE		5.000		5.000				
104		Services administratifs centraux									
070		Service des Relations Publiques									
	91		Dépenses - Investissements								
		104070/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES		16.750		16.750				
124		Patrimoine privé									
012		Patrimoine									
	91		Dépenses - Investissements								

PONCT. S&FONC	Gxp. Eco.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (exercice propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		124012/27101/001	TRAVAUX AUX IMMEUBLES DU PATRIMOINE PRIVE	160.000		65.000	95.000
124		Patrimoine privé					
088		Campus Provincial					
	91		Dépenses - Investissements				
		124088/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR LE CAMPUS PROVINCIAL	10.000	17.000		27.000
335		Ecole de police					
121		Académie de Police					
	91		Dépenses - Investissements				
		335121/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINERS-EQUIPEMENTS POUR L'ACADEMIE DE POLICE		12.504		12.504
353		Ecole de Formation Incendie ou A.M.U.					
110		Ecoles Provinciales de Sécurité Civile - FEU					
	91		Dépenses - Investissements				
		353110/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DES ECOLES PROVINCIALES DE SECURITE CIVILE - FEU	35.000	31.706		66.706
420		Recettes et dépenses non ventilables (services administratifs et techniques)					
016		Service Technique Provincial					
	91		Dépenses - Investissements				
		420016/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR LE SERVICE TECHNIQUE PROVINCIAL (STP)	15.900	18.000		33.900
484		Cours d'eau non navigables - Curage					
017		Hydraulique					

PROVINCE DE NAMUR							Le 10/04/2017	
EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2							Page : 80	
Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
	91		Dépenses - Investissements					
		464017/27201/000	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'AMELIORATION ET DE MODIFICATION DES COURS D'EAU NON NAVIGABLES	350.000	150.000		500.000	
610		Recherche scientifique pour le développement agricole						
024		Office Provincial Agricole						
	91		Dépenses - Investissements					
		610024/27001/000	AMENAGEMENT DE TERRAINS DE L'OFFICE PROVINCIAL AGRICOLE (C.P.A.)		1		1	
722		Enseignement primaire						
056		Chevetogne - Classes de forêt						
	91		Dépenses - Investissements					
		722056/27101/000	TRAVAUX AUX CLASSES DE FORET		25.000		25.000	
732		Enseignement agricole et horticole						
026		Ecole Prov. d'Agronomie et des Sciences de Ciney						
	91		Dépenses - Investissements					
		732026/27101/000	TRAVAUX AUX BATIMENTS DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY	420.000			420.000	
733		Formation générale d'enseignants - Ecole de pédagogie						
099		Institut Provincial de Formation Sociale						
	91		Dépenses - Investissements					
		733099/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENT DE L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION SOCIALE	1.700	1.700		3.400	

Fonct. SaFonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propra)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
735		Autres enseignements professionnels et techniques						
030		Ecole Hôtelière Provinciale (HEHP)						
	91	Dépenses - Investissements						
		735030/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'HEHP	36.350		31.650	4.700	
		735030/23000/001	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR LA CITADINE	4.000		1.500	2.500	
		735030/27101/000	TRAVAUX A L'HEHP	335.000	120.000		455.000	
		735030/27101/002	TRAVAUX A LA CITADINE	1	24.999		25.000	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DEINVES		375.351	144.999	33.150	487.200	
735		Autres enseignements professionnels et techniques						
034		Ecole Secondaire Provinciale d'Andenne (ESPA)						
	91	Dépenses - Investissements						
		735034/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENNE (ESPA)	49.864	2.700		52.564	
		735034/27101/000	TRAVAUX A L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENNE (ESPA)	85.000	220.000		305.000	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DEINVES		134.864	222.700		357.564	
735		Autres enseignements professionnels et techniques						
079		Ecole d'Elevage et d'Equitation de Gaeves (EPEG)						
	91	Dépenses - Investissements						
		735079/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENT DE L'EPEG	10.000	20.570		30.570	
		735079/24100/000	ACHAT DE VEHICULES POUR L'ECOLE PROVINCIALE D'ELEVAGE ET D'EQUITATION DE GAEVES		36.300		36.300	
		735079/27101/000	TRAVAUX A L'EPEG	350.000	25.000		375.000	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DEINVES		360.000	81.870		441.870	
741		Enseignement supérieur non universitaire						

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2					Le 10/04/2017	
							Page : 02	
Fonct. Safonc	Gip. Eco.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
001		Haute Ecole (HPEM)						
	91		Dépenses - Investissements					
		741081/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE LA HAUTE ECOLE	110.470	33.000		143.470	
		741081/27101/000	TRAVAUX A LA HAUTE ECOLE	900.000		525.000	375.000	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DEINVES		1.010.470	33.000	525.000	518.470	
760		Complexes provinciaux de délaçement Chevetogne						
039	91		Dépenses - Investissements					
		760039/23001/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR LE DOMAINE PROVINCIAL DE CHEVETOGNE - MAINTENANCE		1		1	
		760039/24101/000	MAINTENANCE EXTRAORDINAIRE DE VEHICULES POUR LE DOMAINE PROVINCIAL DE CHEVETOGNE		1		1	
		760039/27001/000	AMENAGEMENT DE TERRAINS AU DOMAINE DE CHEVETOGNE	150.000	100.000		250.000	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DEINVES		150.000	100.000		250.000	
762		Culture et loisirs						
037		Service de la Culture						
	91		Dépenses - Investissements					
		762037/24100/000	ACHAT DE VEHICULES POUR LE SERVICE DE LA CULTURE		45.000		45.000	
767		Bibliothèques publiques						
038		Service de la Culture - Bibliothèque						
	91		Dépenses - Investissements					
		767038/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE LA BIBLIOTHEQUE	20.000	134.593		144.593	

Fonct. SaFonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercices Propres)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
771 106	Musées Service de la Culture - Musée ROPS						
	91		Dépenses - Investissements				
		771106/24200/000	ACHAT D'OEUVRES DE ROPS ET AUTRES ARTISTES	120.000		9.000	111.000
		771106/24201/000	RESTAURATIONS D'OEUVRES DU MUSEE ROPS	15.000		14.450	550
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DEINVES	135.000		23.450	111.550
771 107	Musées Service des Musées en Province de Namur						
	91		dépenses - Investissements				
		771107/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR		10.000		10.000
		771107/24200/000	ACHAT D'OEUVRES POUR LE SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR	40.000	9.000		49.000
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DEINVES	40.000	19.000		59.000
790 044	Cultes Cultes						
	90		Dépenses - Transferts				
		790044/26240/000	INTERVENTION DANS LE DEFICIT DU BUDGET EXTRAORDINAIRE DE LA FABRIQUE DE L'EGLISE-CATHEDRALE	13.315		13.315	
870 117	Santé publique et Hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables Direction de la Santé Publique						
	91		Dépenses - Investissements				
		870117/27101/000	TRAVAUX AUX BATIMENTS DE LA DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE	277.500	108.500		386.000

PROVINCE DE NAMUR

EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2

Fonct. Ssfonc	Gip. Eco.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
TOTAL			DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	3.517.100	1.309.585	659.915	4.166.770

EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2

Fonct. S&Fonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
------------------	--------------	---------	--------------------------	--------------------	--------------	------------	--------------------

TOTAL			DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Ex.Antérieures + Ex.Proprié)	3.517.100	4.300.344	659.915	7.157.529
-------	--	--	--	-----------	-----------	---------	-----------

EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2

<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u>	<u>RECAPITULATIF</u>	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dette 000/82	Fact. Interne 000/84	Total 000/83	Exercices Antérieurs	Prélèvements	Total Général
	BUDGET AVANT MB 2	3.610.677	31.000	28.063.431		31.705.108	39.731.044	5.214.989	76.651.141
	MODIFICATIONS (+) (-)	77.500 -136.080	2.000	1.120.167 -837.160		1.199.667 -973.240	2.534.346	409.213	4.143.226 -973.240
	TOTAL	-58.580	2.000	283.007		226.427	2.534.346	409.213	3.169.986
		3.552.097	33.000	28.346.438		31.931.535	42.265.390	5.624.201	79.821.127

EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2

DEPENSES EXTRAORDINAIRES	RECAPITULATIF	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dettes 000/92	Pact. Interne 000/94	Total 000/93	Exercices Antérieurs	Prélèvements	Total Général
	BUDGET AVANT MB 2	1.542.053	34.851.880	30.000		36.423.933	32.973.361	210.000	69.607.294
	MODIFICATIONS (+) (-)	142.260 -13.315	1.167.325 -646.600			1.309.585 -659.915	2.990.759		4.300.344 -659.915
		128.945	520.725			649.670	2.990.759		3.640.429
	TOTAL	1.670.998	35.372.605	30.000		37.073.603	35.964.120	210.000	73.247.723

EXERCICE 2017 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2

RECAPITULATIF GENERAL DU BUDGET ORDINAIRE	EXERCICES ANTERIEURS			EXERCICE PROPRE			PRELEVEMENTS			EXERCICE GENERAL		
	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats
Budg. Initial	456.161	862.506	-406.345	146.812.548	146.437.750	374.798	1.500.000	870.666	629.334	148.768.709	148.170.922	597.787
MB N°1	6.488.429		6.488.429	-325.000		-225.000		196.201	-196.201	6.263.429	196.201	6.067.228
Tot. après MB	6.944.590	862.506	6.082.084	146.587.548	146.437.750	149.798	1.500.000	1.066.867	433.133	155.032.138	148.367.123	6.665.015
MB N°2	3.736	669.096	-665.360	-17.641	-125.799	88.158		838.213	-938.213	-33.905	1.381.510	-1.415.415
Tot. après MB	6.948.326	1.531.602	5.416.724	146.549.907	146.311.951	237.956	1.500.000	1.905.080	-405.080	154.998.233	149.748.633	5.249.600

RECAPITULATIF GENERAL DU BUDGET EXTRAORDIN.	EXERCICES ANTERIEURS			EXERCICE PROPRE			PRELEVEMENTS			EXERCICE GENERAL		
	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats
Budg. Initial	4.611.549	45.000	4.566.549	31.705.108	36.423.933	-4.718.825	5.018.788	210.000	4.808.788	41.335.445	36.678.933	4.656.512
MB N°1	35.119.495	32.928.361	2.191.134				196.201		196.201	35.315.696	32.928.361	2.387.335
Tot. après MB	39.731.044	32.973.361	6.757.683	31.705.108	36.423.933	-4.718.825	5.214.989	210.000	5.004.989	76.651.141	69.607.294	7.043.847
MB N°2	2.534.346	2.990.759	-456.413	226.427	649.670	-423.243	409.213		409.213	3.169.996	3.640.429	-470.443
Tot. après MB	42.265.390	35.964.120	6.301.270	31.931.535	37.073.603	-5.142.068	5.624.202	210.000	5.414.202	79.821.127	73.247.723	6.573.404

N° 35 .- MANDAT PROVINCIAL :

- D.A.S.S. - Relais Social Urbain Namurois (RSUN) - Désignation, au sein du groupe politique (MR), de Monsieur le Conseiller provincial Luc GENNARD en qualité de représentant provincial aux fonctions d'administrateur au Conseil d'administration du Réseau Social Urbain Namurois - RSUN en remplacement de Monsieur le Conseiller provincial Luc DELIRE, démissionnaire
(Résolution du Conseil provincial du 16.06.2017)

LE CONSEIL PROVINCIAL

N/Réf. : JFG/sp/12.3/2182.

Affaire n° 107/17 : D.A.S.S. – Relais Social Urbain Namurois (RUSM) – Remplacement de Monsieur Luc DELIRE, démissionnaire au Conseil d'administration.

VU l'article L 2212-32 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation stipulant que le Conseil provincial règle, dans le respect du principe de subsidiarité, tout ce qui est d'intérêt provincial et précise certaines compétences du Conseil provincial ;

CONSIDERANT que la Province de Namur a adhéré au Relais Social Urbain Namurois par décision de son Conseil d'administration du 28 septembre 2009 ;

VU la résolution du Conseil provincial du 26 avril 2013, par laquelle il décide de présenter la candidature de Monsieur Luc DELIRE à la fonction d'administrateur au Conseil d'administrateur du RUSN ;

VU la lettre de Monsieur Luc DELIRE du 28 avril 2017 par laquelle il souhaite démissionner de son mandat au sein du RSUN ;

CONSIDERANT que la présente résolution est adoptée à 36 Voix pour,voix contre et abstentions ;

CONSIDERANT dès lors que la présente résolution est adoptée à ~~la majorité de~~ à l'unanimité ;

VU les propositions du Collège provincial ;

VU l'avis de sa 2^{ème} Commission ;

DECIDE

Article 1er : de proposer la candidature de Monsieur/Madame ~~L. Delire~~ en qualité de représentant provincial aux fonctions d'administrateur au Conseil d'administration du Réseau social Urbain Namurois – RSUN en remplacement de Monsieur Luc DELIRE, démissionnaire.

Article 2 : cette désignation est valable jusqu'aux prochaines élections provinciales.

Article 3 : d'adresser une expédition de la présente décision au Président du réseau Social Urbain Namurois ainsi qu'au mandataire désigné.

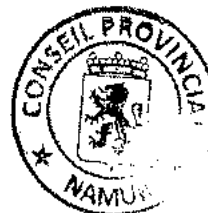
Article 4 : la présente résolution sera publiée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province de Namur.

Namur, le 16 juin 2017.

Le Directeur général,
Valéry ZUINEN

Pour expédition conforme
Valéry ZUINEN
Directeur général

Le Président,
Luc DELIRE



N° 36 .- PARTICIPATIONS PROVINCIALES :

- A.S.P.A.S.C. - Secteur Médico-Social - D.A.S.S. - Subventions -
Approbation
(Résolutions du Conseil provincial du 16.06.2017)

LE CONSEIL PROVINCIAL

N/Réf. : JFG/sp/8.3/2301.

Affaire n° 134/17 : A.S.P.A.S.C. – Secteur Médico-Social – D.A.S.S. – Subventions.

VU l'article L 2212-32 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation stipulant que le Conseil provincial, règle, dans le respect du principe de subsidiarité, tout ce qui est d'intérêt provincial et précise certaines compétences du Conseil provincial ;

CONSIDERANT la demande de subvention adressée à la Province de Namur par la Sprl Event See pour l'organisation de la remise du Soulier d'Or de la Province de Namur le 23 mai 2017 au Centre Culturel d'Andenne ;

CONSIDERANT qu'il ne peut être satisfait à cette demande au motif que celle-ci ne rencontre aucun des 7 axes de la politique sportive provinciale ;

CONSIDERANT la demande de subvention adressée à la Province de Namur par l'Asbl ELA dans le cadre de l'organisation de la 14^{ème} édition du jogging Inter-Entreprises du Parc Scientifique CREALYS du 22 juin 2017 ;

CONSIDERANT qu'il ne peut être satisfait à cette demande au motif que les joggings sont nombreux et que même si le but de cette manifestation est éminemment humaniste, la Province de ne peut répondre positivement à toutes les demande d'aides qui lui sont adressées ;

CONSIDERANT les demandes de subvention adressées à la Province de Namur par :

1. Association « Christmas Basket »
2. XTERRA

CONSIDERANT que rien ne s'oppose à l'octroi d'une subvention en faveur de ces dernières ;

CONSIDERANT que la présente résolution est adoptée à 32 voix pour,voix contre etabstentions ;

CONSIDERANT dès lors que la présente résolution est adoptée à la majorité/ à l'unanimité ;

VU les propositions du Collège provincial ;

VU l'avis de sa 2ème Commission ;

DECIDE

Article 1^{er} : La subvention sollicitée par la Sprl Event See pour l'organisation de la remise du Soulier d'or de la Province de Namur le 23 mai 2017 au Centre Culturel d'Andenne est refusée au motif que cette demande ne rencontre aucun des 7 axes de la politique sportive provinciale.

Article 2 : La subvention sollicitée par l'Asbl ELA dans le cadre de l'organisation de la 14^{ème} édition du jogging Inter-Entreprises du Parc Scientifique CREALYS du 22 juin 2017 est refusée au motif que les joggings sont nombreux et que même si le but de cette manifestation est éminemment humaniste, la Province ne peut répondre positivement à toutes les demandes d'aides qui lui sont adressées.

Article 3 : La convention entre la Province de Namur et l'Association « Christmas Basket » lui octroyant une subvention de 2.500,00 € est approuvée.

Article 4 : La convention entre la Province de Namur et XTERRA lui octroyant une subvention de 3.500,00 € est approuvée.

Article 5 : expédition de la présente résolution sera adressée à :

- Madame D. HICGUET, Inspecteur général de l'A.S.P.A.S.C.
- Docteur J.-M. SERVAIS, Directeur en chef de la D.A.S.S.
- Madame B. LACREMANS, Directeur Financier ffons
- Madame A.-C. DENIS, Service de la Comptabilité
- Madame C. DAMBLY, Service des Engagements
- Madame B. GROSJEAN, Comptable à la D.A.S.S.
- Madame D. TOUSSAINT, Service des Relations Publiques
- Aux demandeurs.

Le Directeur général,
Valéry ZUINEN.

Namur, le 16 juin 2017

Luc Delire
Le Président,
Luc DELIRE

Valéry Zuinen
Pour expédition conforme
Valéry ZUINEN
Directeur général



N° 37 .- POLICE DES COMMUNES :

- Ordonnances des Bourgmestres 2017
- Délibérations des Conseils et Collèges communaux 2017

ORDONNANCES DES BOURGMESTRES - POLICE DES COMMUNES - Bulletin provincial N° 9 - 2017

OBJET

COMMUNE

ANDELNE

3/07/2017	Mesures de stationnement (AP n° 405bis-2017) le 08/07/2017 places Charles Marfel et des Tilleuls suite à la réalisation d'un déménagement nécessitant de pouvoir réserver des emplacements de parking pour l'utilisation d'un camion et d'un lift
3/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement les 04 et 05/07/2017 avenue Reine Elisabeth suite à la réalisation de travaux de réparation d'une fuite présente sur le réseau de distribution d'eau
5/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement entre le 06/07 et le 14/07/2017 avenue Roi Albert suite à la réalisation de travaux de rénovation de toiture nécessitant le placement sur le domaine public d'un échafaudage
5/07/2017	Mesures de stationnement les 07 et 08/07/2017 rue Janson suite au déroulement d'un déménagement nécessitant de pouvoir réserver 4 emplacements de parking
5/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 07/07 au 11/07/2017 rue du Rivage suite à la réalisation de travaux de rénovation nécessitant le placement d'un container
5/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement entre le 10/07 et le 14/07/2017 rue de Loen suite à la réalisation de travaux de rénovation de toiture
5/07/2017	Mesures de stationnement le 10/07/2017 rue Bertrand suite au déroulement d'un déménagement d'archives nécessitant de pouvoir réserver des emplacements de parking pour l'utilisation d'un camion et d'un lift
6/07/2017	Mesures de stationnement le 10/07/2017 rue de la Vilette suite au déroulement d'un déménagement nécessitant de pouvoir réserver des emplacements de parking pour l'utilisation d'un camion et d'un lift
6/07/2017	Mesures de stationnement le 12/07/2017 avenue Roi Albert suite au déroulement d'un déménagement nécessitant de pouvoir réserver 4 emplacements de parking
6/07/2017	Mesures de circulation (fermeture du PN n° 76) le 08/07/2017 rue de Reppe suite à la réalisation de travaux d'entretien annuel dudit passage à niveau
6/07/2017	Mesures de stationnement le 13/07/2017 rue d'Horzeilles suite au déroulement d'un déménagement nécessitant de pouvoir réserver des emplacements de parking pour l'utilisation d'un camion et d'un lift
7/07/2017	Mesures de stationnement du 11/07 au 14/07/2017 rue de Loen suite à la sollicitation d'autorisation d'occupation du domaine public introduite par un chauffagiste
7/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement les 13 et 14/07/2017 rues du Ruisseau, Hanesse et de Tramaka suite à la réalisation de travaux de raccordements au réseau de téléphonie
7/07/2017	Mesures de stationnement les 15 et 16/07/2017 rue du Pont suite au déroulement d'un déménagement nécessitant de pouvoir réserver 6 emplacements de parking
7/07/2017	Mesures de circulation (AP n° 388bis-2017) du 07/07/2017 au 30/06/2018 rues de Villenval et du Presbytère suite au constat de l'état de ruine d'un mur

7/07/2017	de soutènement	Mesures de stationnement les 10 et 11/07/2017 rues Malevé, du Vigna, Winand et Delcourt et quai des Fusillés suite à la réalisation de travaux de désherbage desdites voiries publiques
7/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement les 12 et 13/07/2017 rue Dozin suite à la réalisation de travaux de raccordement d'habitation au réseau d'égouttage	
7/07/2017	Mesures de stationnement le 29/07/2017 rue d'Hermy suite au déroulement d'un déménagement nécessitant de pouvoir réserver 4 emplacements de parking	
7/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 12/07 au 17/07/2017 rue Alexis Jottard suite à la réalisation de travaux nécessitant le placement sur le domaine public d'un container	
7/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement le 08/07/2017 rue du Bois l'Evêque, dans sa partie haute (tronçon à sens unique à Andenne) suite à l'organisation d'une fête de quartier	
11/07/2017	Mesures de stationnement du 11/07 au 14/07/2017 autour du parterre de la place du Chapitre, en face du CAPC et du 11/07 au 22/09/2017 côté latéral de la Collégiale Sainte-Begge, à partir du monument jusqu'à l'arrière de celle-ci et le long du mur de soutènement derrière la Collégiale Sainte-Begge jusqu'au carrefour de la rue des Chanoinesses en raison du montage de matériel place du Chapitre pour une exposition organisée par le Musée de la Céramique	
11/07/2017	Mesures de stationnement le 12/07/2017 rue Frère orban suite au déroulement d'un déménagement nécessitant de pouvoir réserver 4 emplacements de parking	
11/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 12/07 au 15/07/2017 rue du Levant suite au placement sur le domaine public d'un container	
11/07/2017	Mesures de stationnement le 17/07/2017 rue d'Horseilles suite au déroulement d'une livraison de bois nécessitant de pouvoir réserver des emplacements de parking	
11/07/2017	Mesures de stationnement (AP n° 439bis-2017 prolongeant les mesures de l'AP n° 439-2017 du 07/07) du 12/07 au 14/07/2017 rues Malevé, du Vigna, Winand et Delcourt et quai des Fusillés suite à la réalisation de travaux de désherbage desdites voiries publiques	
11/07/2017	Mesures de stationnement le 27/07/2017 rue Léon Simon suite à la réalisation d'un déménagement	
11/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 05/08/2017 au 05/02/2018 rue du Pont suite à la réalisation de travaux de rénovation d'une habitation	
11/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 31/07 au 31/12/2017 rue d'Hermy suite à la réalisation de travaux	
11/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 21/08 au 25/08/2017 rue Bohisseaux suite à la réalisation de travaux de placement d'un débitmètre	
11/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement durant 2 journées entre le 01/08 et le 30/08/2017 rue Charles Lapierre suite à la réalisation de travaux de raccordement au réseau d'égouttage	
12/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement (AP n° 365bis-2017) les 18 et 19/07/2017 rues Brun et Léon Simon suite à la réalisation de travaux de réparation de luminaires	
12/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 01/08 au 25/08/2017 rue du Géron suite à la réalisation de travaux d'extension des conduites du réseau de distribution d'eau	
12/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement le 09/08/2017 place des Tilleuls suite à la réalisation de travaux de fouilles effectués dans le cadre de la	

14/07/2017	réparation, sur le réseau de télédistribution, de 2 câbles Mesures de stationnement (AP n° 442bis-2017 prolongeant les mesures de l'arrêté de police n° 442-2017 du 06/07/2017) du 17/07 au 21/07/2017 rue de Loen suite à la sollicitation d'autorisation d'occupation dudit domaine public introduite par un chauffagiste
14/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement les 18 et 20/07/2017 place Joseph Wauters et rues de Pontillas et de Tramaka suite à la réalisation de travaux de raccordements au réseau de téléphonie
18/07/2017	Mesures de stationnement le 29/07/2017 rue du Rivage suite à la réalisation d'une fête d'anniversaire nécessitant de pouvoir réserver 3 emplacements de parking afin de permettre le stationnement de véhicules PMR
18/07/2017	Mesures de circulation entre le 08/08 et le 16/08/2017 chaussée de Ciney suite à la réalisation de travaux de raccordement d'une habitation au réseau d'égouttage
18/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement (AP n° 351bis-2017 prolongeant les mesures de l'arrêté de police n° 351-2017 du 08/06) du 08/08 au 16/08/2017 rue des Pinsons suite à la réalisation de travaux sur le réseau d'égouttage
18/07/2017	Mesures de circulation (limitation de la vitesse à 30 km/h) le 20/08/2017 à Thon-Samson sur le tronçon de voirie compris entre le croisement de la chaussée de Gramptinne et de la rue Moinesse et celui de la chaussée de Gramptinne et de la rue du Samson suite à l'organisation par le Service des Festivités et du Tourisme de la Ville d'une marche gourmande
18/07/2017	Mesures de stationnement le 12/08/2017 avenue Roi Albert suite à la réalisation d'un déménagement nécessitant de pouvoir réserver des emplacements de parking pour le placement d'un camion et d'un lift
24/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement le 27/07/2017 rues du Portail et Peu d'Eau suite à la réalisation de travaux de raccordements au réseau de téléphonie
25/07/2017	Mesures de stationnement le 27/07/2017 rue Brun suite à la réalisation d'un déménagement nécessitant de pouvoir réserver des emplacements de parking sur 20 mètres
25/07/2017	Mesures de stationnement le 30/07/2017 chaussée de Ciney suite à la réalisation d'un déménagement nécessitant de pouvoir réserver des emplacements de parking sur 20 mètres
25/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement durant 1 journée entre le 01/08 et le 15/08/2017 rue du Tienne suite à la réalisation de travaux de fouille en trottoir et en voirie effectués dans le cadre du raccordement d'une habitation au réseau d'égouttage
25/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement durant 1 journée entre le 01/08 et le 15/08/2017 rue de Namur suite à la réalisation de travaux de fouille en trottoir et en voirie effectués dans le cadre du raccordement d'une habitation au réseau d'égouttage
25/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 28/07 au 31/07/2017 rue du Château suite au placement d'un container
20/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 01/08 au 15/08/2017 rue Bourrie suite à la réalisation, en voirie, de travaux de raccordement aux réseaux de production d'électricité et de distribution de gaz
19/07/2017	Mesures de circulation du 07/08 au 18/09/2017 rue Roi Chevalier suite à la réalisation de travaux de rehaussement d'un muret côté chemin de fer
26/07/2017	Mesures de stationnement les 04 et 05/08/2017 rue du Commerce suite à l'inauguration d'un commerce
26/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement le 04/08/2017 rue de Groynne suite à la réalisation de travaux de pose d'un nouveau raccordement au réseau de distribution d'eau

26/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement le 04/08/2017 chaussée de Ciney suite à la réalisation de travaux de pose d'un nouveau raccordement au réseau de distribution d'eau
26/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement le 02/08/2017 rue des Quatre Vents suite à la réalisation de travaux de pose d'un nouveau raccordement au réseau de distribution d'eau
26/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement le 31/07/2017 rue de Tramaka suite à la réalisation de travaux de pose d'un nouveau raccordement au réseau de distribution d'eau
26/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 15/08 au 30/08/2017 rue Arthur Charles suite à la réalisation de travaux de fouille en trottoir et en voirie effectués dans le cadre de l'aménagement d'un dos d'âne
28/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement les 31/07, 01, 02, 03 et 04/08/2017 rues de Monthesal, de Tramaka, Cuvelier, de Ville-en-Waret, de la Tour Carrée, aux Arches et des Fermes, Cité Clotz et chaussée de Ciney suite à la réalisation de travaux de raccordements au réseau de téléphonie
27/07/2017	Mesures de circulation (limitation de la vitesse à 30 km/h) le 20/08/2017 sur le tronçon de voirie compris entre le croisement de la chaussée de Gramptinne et de la rue Moinesse et celui de la chaussée de Gramptinne et de la rue du Samson à Thon-Samson suite à l'organisation, dans le cadre de l'année à thème "Wallonie gourmande", par le Service des Festivités et du Tourisme en collaboration avec l'Office du Tourisme de la Ville et la Fédération du Tourisme de la Province de Namur, d'une balade pique-nique
27/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement entre le 31/07 et le 11/08/2017 rue Wauters suite au déroulement d'une livraison d'une fraiseuse électrique nécessitant de pouvoir réserver des emplacements de parking pour le stationnement d'un semi-remorque
ANHEE 28/06/2017	Mesures de circulation du 28/06 au 07/07/2017 rue Wez-du-Mont à Bioul suite à la réalisation de travaux de toiture à hauteur d'un immeuble nécessitant l'utilisation d'un important véhicule de chantier (camion)
28/06/2017	Mesures de circulation le 12/07/2017 rue Neuve Niolle à Maredret suite à la réalisation de travaux de remplacement d'un raccordement au réseau de distribution d'eau
28/06/2017	Mesures de circulation les 15 et 16/07/2017 au niveau du passage à niveau n° 113, sis à l'entrée du lotissement "Le Caillou" suite à la réalisation de travaux à hauteur dudit passage à niveau
30/06/2017	Mesures de circulation du 30/06 au 07/07/2017 rue Par-delà-l'Eau à Sosoye suite à la réalisation de travaux de rénovation au sein d'un immeuble nécessitant l'utilisation d'un conteneur qui occupera une partie du tronçon de ladite voirie publique sise face audit immeuble
3/07/2017	Mesures de circulation du 04/07 au 06/07/2017 à Bioul rue Sur-les-Dos, sur un chemin communal longeant une propriété suite à la réalisation de travaux de toiture nécessitant l'utilisation d'un conteneur qui occupera ledit chemin communal
4/07/2017	Mesures de circulation le 05/07/2017 chaussée de Dinant suite à la réalisation de travaux sur le réseau aérien (élagage)
6/07/2017	Mesures de stationnement du 10/07 au 20/07/2017 suite à la réalisation de travaux de toiture nécessitant l'utilisation d'un échafaudage
13/07/2017	Mesures de circulation du 17/07 au 24/07/2017 rue Par-delà-l'Eau à Sosoye suite à la réalisation de travaux de rénovation au sein d'un immeuble nécessitant l'utilisation d'un conteneur qui occupera une partie du tronçon de ladite voirie publique sise face audit immeuble
13/07/2017	Mesures de stationnement le 09/10 et le 14/12/2017 à Annevoie place d'Annevoie et rue de l'Eglise suite au stationnement place de l'Eglise d'un car médical de 15 mètres de longueur avec escalier débordant nécessitant la réservation entière de ladite place
13/07/2017	Mesures de stationnement du 24/07 au 09/08/2017 sur une distance de 20 mètres de part et d'autre d'un immeuble sis chaussée de Dinant suite à la réalisation de travaux de raccordement aux réseaux de production d'électricité et de distribution de gaz nécessitant une occupation partielle de ladite voirie publique ainsi que du trottoir

13/07/2017	Mesures de stationnement le 29/07/2017 à Annevoie place d'Annevoie et rue de l'Eglise suite au déroulement d'une cérémonie de mariage en l'église du village à l'occasion de laquelle un grand nombre de véhicules seront présents
13/07/2017	Mesures de stationnement le 12/08/2017 aux abords des chapelles Saint-Hubert (croisement des rues Haute Bise et Parapet), Notre-Dame de Lourdes (rue Rouchat) et Saint-Guy (croisement des rues Doumont et du Hameau) et sur le parking à côté de l'église de Bioul et le 13/08/2017 aux alentours du cimetière de Bioul et aux abords du monument "Notre-Dame des Camps" suite à l'organisation les 11, 12 et 13/08 de la Marche Saint-Barthélemy à l'occasion de laquelle, en plus de "civils", un nombre important de marcheurs riche d'être présents
19/07/2017	Mesures de circulation du 20/07 au 22/07/2017 rue Haute à Denée suite à la réalisation de travaux de rénovation au sein d'un immeuble nécessitant l'utilisation d'un conteneur qui occupera partiellement ladite voirie publique
19/07/2017	Mesures de circulation du 25/07 au 28/07/2017 rue Par-delà-l'Eau à Sosoye suite à la réalisation de travaux de rénovation au sein d'un immeuble nécessitant l'utilisation d'un conteneur qui occupera une partie du tronçon de ladite voirie publique sise face audit immeuble
20/07/2017	Mesures de circulation le 24/07/2017 rue Sur-les-Dos à Bioul suite à la réalisation de travaux de remplacement d'un raccordement au réseau de distribution d'eau
20/07/2017	Mesures de circulation du 28/07 au 31/07/2017 rue des Artisans à Maredret suite à la réalisation de travaux de rénovation au sein d'un immeuble nécessitant l'utilisation d'un conteneur qui occupera partiellement ladite voirie publique sise face audit immeuble
<u>ASSESE</u>	
28/06/2017	Mesures de circulation (fermeture de voirie) et de stationnement le 01/07/2017 rue de l'Etoile à Sart-Bernard suite à l'organisation d'une fête de quartier
28/06/2017	Mesures de circulation (limitation de la vitesse à 30 km/h) le 02/07/2017 dans toutes les rues de l'entité de Sart-Bernard suite à l'organisation par une asbl locale d'une journée "Village Ouvert et Fleuri"
28/06/2017	Mesures de circulation (limitation de la vitesse à 30 km/h) et de stationnement du 30/06 au 20/07/2017 rue de Lustin à Maillen suite à la réalisation de travaux de raccordement au réseau de distribution de gaz
28/06/2017	Mesures de circulation (limitation de la vitesse à 30 km/h) et de stationnement du 10/07 au 08/09/2017 rue Basse à Crupet suite à la réalisation de travaux de toiture
29/06/2017	Mesures de circulation (réduite sur une bande et passage alterné avec limitation de la vitesse à 30 km/h) le 30/06/2017 rue de Lustin à Maillen suite à la réalisation de travaux de raccordement au réseau d'égouttage
17/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 19/07 au 22/07/2017 esplanade des Citoyens, chaussée de Marche et sur le parvis de l'église suite à l'organisation le 21 juillet de festivités à l'occasion de la Fête nationale
28/07/2017	Mesures de circulation (durée indéterminée en raison du fait qu'il s'agit d'une phase d'essai) chaussée de Marche, à l'entrée de l'agglomération en venant de Corioule suite à la pose, en chicane, de dispositifs de ralentissement (bacs à fleurs) en vue de réglementer le mode de circulation
<u>BEAURAING</u>	
28/06/2017	Mesures de circulation (s'effectuera en alternance) et de stationnement du 04/07 au 06/07/2017 rue de Vencimont à Javingue suite à la réalisation de travaux sur le réseau de distribution d'eau
28/06/2017	Mesures de stationnement le 05/07/2017 dans un tronçon de la rue de l'Aubépine (jusqu'au pont du chemin de fer) en raison du déroulement de la procession à l'occasion de laquelle est annoncée, aux Sanctuaires, la présence de nombreux pèlerins
3/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 15/07 au 16/07/2017 rue du Chapy à Wancennes suite à l'organisation le 16/07 par le comité des fêtes local d'un repas
4/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement le 20/08/2017 rue du Chapy à Wancennes suite à l'organisation par le comité des fêtes local d'une brocante
6/07/2017	Mesures de circulation (rétrécissement de la voirie) et de stationnement du 10/07 au 14/07/2017 rue de Rochefort suite à la réalisation de travaux d'élagage d'arbres
7/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 08/07 au 14/07/2017 rue de Honnay à Froidfontaine suite à la réalisation de travaux
10/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement le 16/07/2017 sur un tronçon de la rue de la Genette suite au déroulement d'une brocante

11/07/2017	Mesures de stationnement le 17/07/2017 place de Seurre sur 5 emplacements de parking sis devant une résidence suite au déroulement d'un déménagement à ladite résidence nécessitant de pouvoir réserver 5 emplacements de parking
11/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 20/07 au 23/07/2017 rue de la Bascule à Pondrôme suite au placement d'un chapiteau devant un établissement commercial
12/07/2017	Mesures de circulation (s'effectuera en alternance) du 13/07 au 14/07/2017 sur la N 911 à hauteur de la borne kilométrique 4.337 et sur la N 95d à hauteur de la BK 5.745 suite à la réalisation de travaux de mise en place de signalisation routière
13/07/2017	Mesures de stationnement le 16/07/2017 place de Seurre et rue de Dinant suite au déroulement d'un déménagement nécessitant une interdiction de stationnement sur 4 emplacements de parking sis devant une résidence place de Seurre et 2 autres rue de Dinant
13/07/2017	Mesures de stationnement le 18/07/2017 rue de Bouillon suite au déroulement d'un déménagement nécessitant d'interdire le stationnement sur 3 emplacements devant une boutique
14/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 25/07 au 03/08/2017 à Froidfontaine rues des Aulnais, des Prés et de Bazai en raison du déroulement du 28/07 au 31/07 de festivités nécessitant l'installation sur la voie publique d'un chapiteau et à l'occasion desquelles sera également organisée sur le domaine public une exposition d'anciens tracteurs
14/07/2017	Mesures de circulation du 18/08 au 21/08/2017 dans le chemin sans nom reliant la rue des Carrières au complexe sportif à Winenne suite à l'organisation les 18, 19 et 20/08 au complexe sportif par une asbl locale d'un festival de musique
14/07/2017	Mesures de circulation le 26/08/2017 dans un tronçon de la rue de Snaye à Pondrôme suite à l'organisation d'une fête des voisins
14/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement le 29/07/2017 à Felenne dans un tronçon de la rue Henri Lambert depuis son carrefour avec la rue de France sur une distance d'environ 50 mètres suite à l'organisation d'un anniversaire au domicile d'un résident de ladite rue
14/07/2017	Mesures de circulation du 29/07 au 31/07/2017 dans un tronçon de la rue des Loires suite à l'organisation le 30/07 par les habitants de ladite rue d'une journée festive nécessitant que soit dressé sur la voie publique un chapiteau
17/07/2017	Mesures de circulation du 29/07 au 30/07/2017 rue de la Sipéche à Feschaux suite à l'organisation par un résident de la rue de dinant, faisant face à la rue de la Sipéche, de festivités à son domicile
18/07/2017	Mesures de stationnement le 28/07/2017 place de Seurre, sur les 4 emplacements de parking sis devant une résidence suite à l'installation d'un dressing à ladite résidence
19/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 07/08 au 14/08/2017 rue des Combattants à Winenne suite à la réalisation de travaux de peinture nécessitant le placement d'un échafaudage
19/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement le 13/08/2017 à Felenne rues Gilbert Godefroid et de France suite à l'organisation par un comité local sur la place publique sise rue Gilbert Godefroid d'une brocante nécessitant l'installation des exposants sur ladite place et sur la voie publique
20/07/2017	Mesures de circulation (rétrécissement de la voirie) et de stationnement du 04/08 au 08/08/2017 rue des Firmandes à Feschaux suite au placement d'un conteneur devant une habitation
20/07/2017	Mesures de circulation du 11/08 au 12/08/2017 rue de Wancennes suite à l'organisation de la fête des voisins
20/07/2017	Mesures de circulation (s'effectuera en alternance aux abords des travaux) et de stationnement du 14/08 au 18/08/2017 rue de Vencimont à Javingue suite à la réalisation de travaux pour le compte de la société gestionnaire du réseau de distribution d'eau
20/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement les 21 et 22/08/2017 dans un tronçon de la rue de l'Aubépine (jusqu'au pont du chemin de fer) en raison des manifestations à caractère religieux qui se dérouleront aux Sanctuaires de Beauring et à l'occasion desquelles une grande affluence de pèlerins est envisagée
24/07/2017	Mesures de stationnement le 01/08/2017 place de Seurre, sur 4 emplacements de parking d'une résidence suite à la réalisation d'un déménagement
27/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement (AP annulant et remplaçant l'AP du 20/07 en raison d'une erreur dans le numéro de l'habitation devant laquelle sera placé un conteneur) du 04/08 au 08/08/2017 à Feschaux rue des Firmandes (circulation s'effectuant sur une chaussée rétrécie) suite au placement d'un conteneur devant une habitation

BIEVRE

21/06/2017	Mesures de circulation (alternée avec limitation de la vitesse à 30 km/h) et de stationnement (en fonction de l'évolution des travaux) du 26/06 au 20/07/2017 rues de Porcheresse et Saint-Denis suite à la réalisation de travaux de pose de câble pour le réseau de téléphonie nécessitant l'empiètement sur la chaussée d'engins requis à l'exécution desdits travaux
16/06/2017	Mesures de circulation (limitation de la vitesse à 30 km/h) et de stationnement (en fonction de l'évolution des travaux) du 21/06 au 30/06/2017 à Naomé rue des Maquisards suite à la réalisation de travaux de pose de câbles BT nécessitant l'empiètement sur la chaussée d'engins requis à l'exécution desdits travaux
29/06/2017	Mesures de circulation (limitation de la vitesse à 30 km/h) du 12/08 au 15/08/2017 Six-Planes suite à l'organisation par une asbl locale des festivités dites "Kermesse de Six-Planes"
29/06/2017	Mesures de circulation (avec limitation de la vitesse à 30 km/h) et de stationnement (en fonction de l'évolution des travaux) du 30/06 au 20/07/2017 rue des Witays suite à la réalisation de travaux de raccordement d'une habitation au réseau électrique nécessitant l'empiètement sur la chaussée d'engins requis à l'exécution desdits travaux
29/06/2017	Mesures de circulation du 12/08 au 14/08/2017 sur la route communale Gros-Fays-Liboichant, partant du village de Gros-Fays jusqu'à son carrefour formé avec la RN 945 à Liboichant suite à l'organisation par une asbl d'une épreuve de freeride en longboard dénommée "Eat Concrete"
4/07/2017	Mesures de circulation (avec limitation de la vitesse à 50 km/h) du 10/07 au 24/07/2017 rue des Misères depuis son carrefour avec la N 95 jusqu'à son carrefour avec la rue de Baillamont suite à la réalisation, en ouverture de tranchée, de travaux de pose de conduite le long de la N 95
14/07/2017	Mesures de circulation (AP annulant l'AP du 29/06/2017 comportant une erreur de date en mentionnant le 12/08/2016 comme date de début des mesures au lieu du 12/08/2017) (limitation de la vitesse à 30 km/h) du 12/08 au 15/08/2017 Six-Planes suite à l'organisation par une asbl locale des festivités dites "Kermesse de Six-Planes"
14/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 17/07 au 25/07/2017 rues de Monceau, d'Houdrémont, des Witays (sur un tronçon de la plaine de jeux) et du Centre suite aux organisations du 20/07 au 24/07 par la Jeunesse locale sur la place communale et dans les rues avoisinantes des festivités dites "Kermesse de Juillet" nécessitant du 17/07 au 25/07 le placement aux alentours de ladite place des installations foraines, le 23/07 sur la plaine à la rue des Witays d'un jeu de Nerf et Archery et le 24/07 sur la rue d'Houdrémont à partir de l'intersection avec la rue des Witays et jusque l'intersection de la rue de Monceau d'un tournoi de pétanque
<u>CINEY</u>	
30/06/2017	Mesures de circulation (autorisée que sur une seule bande suivant les circonstances avec limitation de la vitesse à 30 km/h) et de stationnement (prolongation de l'AP n° 307/2017) du 30/06 au 05/07/2017 route d'Yvoir à Senenne suite à la réalisation d'un bail d'entretien
30/06/2017	Mesures de stationnement du 03/07 au 19/07/2017 rue du Chêne suite à la réalisation de travaux de raccordement au réseau d'électricité
30/06/2017	Mesures de stationnement du 03/07 au 07/07/2017 route de Dinant suite au dépôt sur le domaine public d'un container
30/06/2017	Mesures de stationnement le 04/07/2017 rue du Centre suite au placement sur le domaine public d'un container dans le cadre de la réalisation de travaux de rénovation d'une habitation nécessitant de pouvoir réserver 2 emplacements de stationnement
3/07/2017	Mesures de stationnement le 12/07/2017 rue des Capucins suite à la réalisation de travaux de rénovation
3/07/2017	Mesures de circulation (autorisée que sur une seule bande suivant les circonstances avec limitation de la vitesse à 30 km/h) et de stationnement du 01/08 au 01/10/2017 N 938 et rue des Caves entre Ciney et Pessoux suite à la réalisation de travaux itinérants de pose de gaines fibre optique
3/07/2017	Mesures de circulation (autorisée que sur une seule bande avec limitation de la vitesse à 30 km/h) et de stationnement du 10/08 au 16/08/2017 rue de la Croix Limont suite à la réalisation de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
28/06/2017	Mesures de circulation (limitation de la vitesse à 30 km/h) et de stationnement du 02/08 au 08/08/2017 à Sovet rue de Braibant, des 2 côtés de la rue, suite à l'organisation de la kermesse de l'entité de manière à permettre le passage des charrois agricoles sur le parking du terrain de football et sur le

	parking de la maison des jeunes
4/07/2017	Mesures de stationnement le 13/07/2017 avenue Schlögel suite à la programmation d'une livraison de meubles
27/06/2017	Mesures de circulation (interdite également aux piétons) les 14/10, 02 et 29/12/2017 à l'entrée de 11 chemins communaux à Reux-Enhet suite au déroulement d'une chasse
5/07/2017	Mesures de circulation le 07/07/2017 rue Basse Sovet suite à la réalisation de travaux de taille de haies et d'élagage d'arbres
5/07/2017	Mesures de stationnement du 10/07 au 08/08/2017 avenue d'Huart suite à la réalisation de travaux de rénovation d'une habitation
5/07/2017	Mesures de stationnement du 05/07 au 14/07/2017 rue de Rochefort suite au placement sur le domaine public d'un container
4/07/2017	Mesures de stationnement du 13/07 au 17/07/2017 rue Martin Morimont suite au placement sur le domaine public d'un container
7/07/2017	Mesures de stationnement du 31/07 au 21/08/2017 avenue du Roi Albert suite à la réalisation de travaux de branchement au réseau de production d'électricité
7/07/2017	Mesures de circulation (autorisée que sur une seule bande suivant les circonstances avec limitation de la vitesse à 30 km/h) et de stationnement du 10/07 au 14/07/2017 rue Piervenne suite à la réalisation de travaux de réaménagement de ladite voirie publique
6/07/2017	Mesures de stationnement du 10/07 au 28/07/2017 route d'Occquier suite à la réalisation de travaux de raccordement au réseau de production d'électricité
7/07/2017	Mesures de stationnement le 12/07/2017 avenue Roi Albert suite au déroulement, via l'utilisation d'un lift, de la livraison d'une cuisine
7/07/2017	Mesures de stationnement du 10/07 au 17/07/2017 rue Sainte-Barbe suite à la réalisation de travaux de rénovation de la toiture d'une habitation nécessitant le placement sur le domaine public d'échafaudages
7/07/2017	Mesures de stationnement (interdiction) les dimanches de juillet et d'août et les 12, 14 et 15/08/2017 (du 09/07 au 27/08/2017) rue Walter Sœur afin de permettre les manœuvres d'entrée et de sortie du bus historique se trouvant dans l'ancien arsenal des pompiers
7/07/2017	Mesures de stationnement du 17/07 au 20/07/2017 rue Walter Sœur suite à la réalisation de travaux de rénovation
7/07/2017	Mesures de stationnement le 20/07/2017 avenue d'Huart suite au déroulement d'une livraison
7/07/2017	Mesures de stationnement le 15/07/2017 rue Sauvenière suite au déroulement d'un déménagement à l'aide de véhicules spécialisés
6/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement le 20/08/2017 rues du Tige, du Monument, de Braibant (stationnement interdit sur 100 mètres) et Saint-Donat et place communale à Sovet suite à l'organisation de la brocante libre de l'entité
11/07/2017	Mesures de stationnement le 20/07/2017 rue Adolphe Delooz suite au déroulement d'une livraison de meubles nécessitant l'utilisation d'un véhicule de livraison muni d'un lift
10/07/2017	Mesures de circulation (interdiction sous le pont et limitation de la vitesse à 50 km/h) à partir du 07/07/2017 et ce, jusque fin des travaux sur la N 97 à hauteur du pont du Tersoit suite à la réalisation de travaux de consolidation et de rénovation urgente nécessitant la fermeture dudit pont
5/07/2017	Mesures de circulation (mise en alternance suivant les circonstances) et de stationnement du 17/07 au 28/07/2017 rue Grande suite à la réalisation de travaux de pose d'un nouveau raccordement au réseau de distribution d'eau
11/07/2017	Mesures de circulation (autorisée que sur une seule bande suivant les circonstances avec limitation de la vitesse à 30 km/h) et de stationnement du 07/08 au 30/09/2017 les Basses (lotissement Godefroid) suite à la réalisation de travaux de pose de câbles pour le réseau électrique
11/07/2017	Mesures de circulation (interdite et déviée suivant les circonstances) et de stationnement du 01/08 au 30/08/2017 du carrefour Briot à la rue Saint-Hubert suite à la réalisation de travaux de réfection de la chaussée de Ciney

30/06/2017	Mesures de circulation du 16/09 au 17/09/2017 rue de Fau Monin (mise en sens unique depuis le pont de la N 4 à Sanseau, vers et jusqu'au pont de la N 97 à Biron), dans la bretelle du Vert Chasseur à Sanseau (limitation de la vitesse à 30 km/h) et sur le chemin communal reliant la route Charlemagne au lieu-dit "Bois Marguerite" jusqu'à Sanseau suite à l'organisation à Sanseau d'un concours complet d'équitation
30/06/2017	Mesures de stationnement le 30/09/2017 sur le parking inférieur du service des travaux sis rue du Centre suite au déroulement de la "Journée Internationale des Aînés"
11/07/2017	Mesures de circulation du 12/07 au 09/08/2017 rue du Commerce suite à la réalisation de travaux de rénovation de toiture nécessitant le placement sur domaine public d'échafaudages
30/06/2017	Mesures de circulation les 28/10, 19/11 et 22/12/2017 sur les chemins communaux sis sur le territoire de la chasse de "Pays de Liège" et "Parc Fontaine Libion" suite à l'organisation de journées de chasse aux grands gibiers
12/07/2017	Mesures de stationnement le 15/07/2017 rue du Centre suite au déroulement à l'Hôtel de Ville d'une cérémonie de mariage civil nécessitant d'interdire le stationnement sur 3 emplacements
5/07/2017	Mesures de circulation (alternée suivant les circonstances) et de stationnement du 17/07 au 28/07/2017 Enhet-Centre suite à la réalisation de travaux de pose d'un nouveau raccordement au réseau de distribution d'eau
13/07/2017	Mesures de stationnement le 27/07/2017 Rempart de la Tour suite à la réalisation de travaux de raccordement au réseau de distribution de gaz
13/07/2017	Mesures de stationnement du 16/08 au 18/08/2017 avenue du Roi Albert suite à la réalisation de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
13/07/2017	Mesures de circulation (limitation de la vitesse à 30 km/h) le 27/08/2017 au carrefour de la rue de Vehir et de la rue du Moulin de Biron suite au déroulement rue du Moulin de Biron de la "Fête des Voisins"
13/07/2017	Mesures de circulation (limitation de la vitesse à 30 km/h) du 21/07 au 22/07/2017 rue Grande suite au déroulement d'un barbecue devant une taverne
13/07/2017	Mesures de stationnement le 02/08/2017 rue des Stations suite au déroulement d'une livraison de meubles
13/07/2017	Mesures de circulation le 29/07/2017 rue Cor des Prés à Ciney-Haid suite à l'organisation du "Barbecue de l'amitié"
13/07/2017	Mesures de circulation (réduite à une seule bande avec limitation de la vitesse à 30 km/h) le 16/08/2017 rue Grande, au carrefour avec la rue Enhet-Centre suite au déroulement à Chevetogne d'une messe à la chapelle Saint-Roch
13/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement le 10/09/2017 rues des Jurés, de l'Avouerie, des Sergents, du Mayeur, de l'Echevinage, du Bailli, de la Haute Cour, de la Closière et du Tienne à la Justice (limitation de la vitesse à 30 km/h), entre la rue Haute Cour et la rue Vertevoie et vers le Sacré Cœur (dans la rue Tienne à la Justice mise en sens unique) suite à l'organisation de la brocante du Tienne à la Justice
18/07/2017	Mesures de stationnement le 25/07/2017 rue Côte d'Or suite au déroulement d'une livraison de meubles
14/07/2017	Mesures de stationnement du 08/08 au 30/09/2017 rue Nicolas Ansiaux suite à la nécessité de placer un container dans le cadre de la réalisation de travaux
17/07/2017	Mesures de stationnement du 08/08 au 11/08/2017 rue Nicolas Ansiaux suite à la réalisation de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
19/07/2017	Mesures de circulation du 01/08 au 15/09/2017 rue du Commerce en raison de la pose d'échafaudages sur le domaine public
18/07/2017	Mesures de stationnement le 23/07/2017 avenue d'Huart suite à la réalisation d'un déménagement
19/07/2017	Mesures de circulation (limitation de la vitesse à 30 km/h) à partir du 19/07/2017 et ce, jusque fin des travaux rues Piervenne et Saint-Pierre suite à la réalisation de travaux de construction

20/07/2017	Mesures de circulation (avec limitation de la vitesse à 30 km/h) et de stationnement (AP n° 579-2017 prolongeant les mesures prises antérieurement) du 05/08 au 31/08/2017 rues Piervenne et Sainte-Barbe suite à la réalisation de la phase 1 de travaux de construction rue Piervenne
20/07/2017	Mesures de circulation (avec limitation de la vitesse à 30 km/h) et de stationnement du 05/08 au 31/08/2017 rue Saint-Pierre suite à la réalisation de la phase 3 de travaux de construction rue Piervenne
20/07/2017	Mesures de circulation (avec limitation de la vitesse à 30 km/h) et de stationnement le 07/08/2017 rues Piervenne et Saint-Pierre suite à la réalisation de travaux de ravalement des voiries publiques
20/07/2017	Mesures de stationnement du 24/07 au 25/07/2017 rue Courtejoie suite à la réalisation de travaux de mise en conformité d'un ascenseur nécessitant d'interdire le stationnement sur 2 emplacements de stationnement
20/07/2017	Mesures de stationnement le 28/07/2017 rue Courtejoie suite au déroulement d'un déménagement
20/07/2017	Mesures de circulation (interdite à partir de l'entrée du CPAS afin de permettre le déchargement) et de stationnement le 11/08/2017 rues Rempart de la Tour et d'Alboça (mise en "voie sans issue" le temps du déchargement) en raison d'une livraison de matériaux dans le cadre d'un chantier de construction
20/07/2017	Mesures de circulation (interdite à partir de l'entrée du CPAS afin de permettre le déchargement) et de stationnement le 17/08/2017 rues Rempart de la Tour et d'Alboça (mise en "voie sans issue" le temps du déchargement) en raison d'une livraison de matériaux dans le cadre d'un chantier de construction
20/07/2017	Mesures de stationnement le 29/07/2017 place des Chasseurs Ardennais suite à la réalisation de travaux de rénovation de ladite place
20/07/2017	Mesures de stationnement (interdit sur 2 emplacements) du 11/08 au 13/08/2017 rue Piervenne suite au déroulement d'un déménagement
20/07/2017	Mesures de stationnement du 28/07 au 29/07/2017 rue Sauvinière suite au déroulement d'un déménagement
20/07/2017	Mesures de circulation (avec limitation de la vitesse à 30 km/h) et de stationnement à partir du 20/07/2017 et ce, jusque fin des travaux rue Croix-Limont suite à la réalisation de travaux de réfection de ladite voirie publique dégradée
24/07/2017	Mesures de stationnement le 12/08/2017 sur l'entiereté du parking des Capucins suite au déroulement en l'église des Capucins d'une cérémonie de mariage
27/07/2017	Mesures de stationnement du 16/08 au 17/08/2017 rue du Commerce suite à la réalisation de travaux de rénovation d'un immeuble nécessitant d'interdire le stationnement sur 3 emplacements
27/07/2017	Mesures de stationnement du 31/07 au 04/08/2017 avenue roi Albert suite à la réalisation de travaux de rénovation d'un immeuble nécessitant d'interdire le stationnement sur 3 emplacements
27/07/2017	Mesures de stationnement le 06/08/2017 avenue Roi Albert suite à la programmation d'une livraison de bois de chauffage
25/07/2017	Mesures de stationnement le 29/07/2017 avenue Roi Albert suite au déroulement d'un déménagement
27/07/2017	Mesures de stationnement le 09/08/2017 rue Adolphe Delooz suite au déroulement d'un déménagement
27/07/2017	Mesures de stationnement du 28/07 au 31/07/2017 avenue Schlögel suite au placement d'un container sur le domaine public
27/07/2017	Mesures de circulation du 18/08 au 09/09/2017 RN 97 en raison du passage de convois exceptionnels nécessitant le démontage de la signalisation et son remplacement par une autre, temporaire
27/07/2017	Mesures de circulation (limitation de la vitesse à 30 km/h) et de stationnement le 16/08/2017 rue Rempart de la Tour suite au déroulement d'une livraison de matériaux
27/07/2017	Mesures de stationnement le 12/08/2017 rue du Centre face à l'Hôtel de Ville suite au déroulement d'une cérémonie de mariage nécessitant la réservation

27/07/2017	de 2 emplacements de stationnement
27/07/2017	Mesures de circulation (autorisée que sur une seule bande suivant les circonstances avec limitation de la vitesse à 30 km/h) et de stationnement du 03/08 au 21/08/2017 rue Piervenne suite à la réalisation de travaux de branchement au réseau de distribution de gaz
27/07/2017	Mesures de stationnement à partir du 01/08/2017 et ce, jusqu'à l'approbation du règlement complémentaire de circulation rue Nicolas Ansiaux
27/07/2017	Mesures de stationnement à partir du 01/08/2017 et ce, jusqu'à l'approbation du règlement complémentaire de circulation rue des Tanneries suite à la réalisation de travaux de marquage des emplacements de stationnement
27/07/2017	Mesures de circulation à partir du 01/08/2017 et ce, jusqu'à l'approbation du règlement complémentaire de circulation rue de Hogne suite à la création d'un coussin berlinois (ralentisseur de vitesse) et d'une zone d'évitement
27/07/2017	Mesures de stationnement à partir du 01/08/2017 et ce, jusqu'à l'approbation du règlement complémentaire de circulation rue Edouard Dinot suite à la création d'un emplacement de stationnement PMR
27/07/2017	Mesures de stationnement à partir du 01/08/2017 et ce, jusqu'à l'approbation du règlement complémentaire de circulation rue de l'Univers en raison de la création d'un emplacement de stationnement PMR
27/07/2017	Mesures de stationnement à partir du 01/08/2017 et ce, jusqu'à l'approbation du règlement complémentaire de circulation place Monseu suite à la réalisation d'une zone de stationnement réservée uniquement aux motos
27/07/2017	Mesures de circulation à partir du 01/08/2017 et ce, jusqu'à l'approbation du règlement complémentaire de circulation à Pessoux au niveau du lotissement "PROLOGE" suite à une mise en sens unique de la circulation des véhicules, hormis cyclistes
<u>DINANT</u>	
29/06/2017	Mesures de circulation et de stationnement le 07/07/2017 rues de Liroux et de l'Aiguigeois en direction d'Achêne et de Conneux sur le tronçon compris entre la RN 910 et la limite de la commune avec ces 2 communes et sur le tronçon compris entre le carrefour avec la RN 910 et l'entrée du hameau de Liroux suite à l'organisation par une asbl, avec passage dans le hameau de Liroux, d'un rallye sprint sur le territoire d'Achêne-Ciney
30/06/2017	Mesures de circulation et de stationnement le 03/07/2017 rue Grande suite au déroulement d'un déménagement
30/06/2017	Mesures de circulation (rétrécissement de la voirie avec limitation de la vitesse à 30 km/h) et de stationnement (sur une distance de +/- 30 mètres) du 03/07 au 07/07/2017 avenue des Combattants suite à la réalisation de travaux de réfection de ladite voirie publique
5/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 04/07 au 11/07/2017 place Cardinal Mercier et squares Père Pire et du 13ème de Ligne et le 09/07/2017 rues Saint-Pierre et Gustave Poncelet à Leffe suite à l'organisation les 07, 08 et 09/07 par le Comité d'Animation du Quartier de Laffe de la kermesse annuelle
6/07/2017	Mesures de stationnement du 10/07 au 11/07/2017 rue Saint-Pierre suite à la réalisation de travaux de nettoyage dans les greniers du BLOC E des bâtiments de la Police Fédérale nécessitant le placement contre la façade dudit BLOC E d'un container
6/07/2017	Mesures de stationnement jusqu'au 22/12/2017 avenue Winston Churchill suite à la poursuite, dans le cadre des aménagements de la rive droite de la Meuse, des travaux de voirie et de génie civil de l'encorbellement et de la croisette, de la rampe du pont Charles De Gaulle jusqu'à la rue Cousot
6/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement jusqu'au 22/12/2017 place Balbour, au parking du Moulin, sur le parking sis sous le viaduc et rue Arthur Defoin (mise en double sens sur le tronçon compris entre la RN 95 côté Malherbe et le parking sis sous le viaduc) suite à une sollicitation d'autorisation

	introduite par une entreprise de travaux publics, dans le cadre des aménagements de la rive droite de la Meuse, d'occuper des espaces pour l'installation des baraquements de chantier, d'entreposer d'une part des marchandises et véhicules et d'autre part les terres de terrassement aux endroits précités
6/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement jusqu'au 22/12/2017 boulevard Léon Sasserath, de 50 mètres avant le carrefour avec la rue Saint-Jacques jusqu'à l'avenue Winston Churchill à hauteur du carrefour de la rue Saint-Martin suite à la poursuite, dans le cadre des aménagements de la rive droite de la Meuse, des travaux de voirie et de génie civil de l'encorbellement
7/07/2017	Mesures de circulation (rétrécissement de la voirie) et de stationnement du 10/07 au 15/07/2017 rue Joseph Didion à Sorinnes suite à la réalisation de travaux de pavage dans une propriété nécessitant une occupation de ladite voirie publique pour le stockage de matériaux
10/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement le 30/07/2017 parking "Licops", le long du halage jusqu'à la rue du Prieuré, avenue de Mendieta, rues Joseph Dufrenoy et du Prieuré et quai Van Geert suite à l'organisation d'une journée "vide garage et brocante" réservée uniquement aux riverains de la rue du Prieuré et du quai Van Geert
11/07/2017	Mesures de circulation du 14/07 au 17/07/2017 boulevard des Souverains suite à une demande de placement sur le domaine public d'un conteneur
11/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement le 05/08/2017 sur une portion des rues Marot et Davisseau à Sorinnes suite à l'organisation par une résidente de la rue Marot d'une réunion familiale nécessitant l'occupation partielle desdites voiries publiques pour le stationnement des nombreux véhicules attendus sur place à cette occasion
12/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement le 18/07/2017 sur une portion de la rue de la Barque suite au déroulement d'un déménagement au départ de l'impasse de la Barque
12/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 15/07 au 16/07/2017 rues du Forbo et du Centre à Lisogne suite à l'organisation le 15/07 par le service jeunesse de l'administration communale de la 10ème édition des Jeux Intervillages
13/07/2017	Mesures de circulation (se fera sur une voirie rétrécie de manière alternée) et de stationnement le 17/07/2017 rue Adolphe Sax suite à la réalisation de travaux d'électricité effectués en façade nécessitant l'utilisation d'un véhicule nacelle
13/07/2017	Mesures de circulation (interdite et mise en double sens) et de stationnement du 13/07 au 17/07/2017 rue Gustave Poncelet à Neffe suite à la réalisation de travaux de réparation de cheminée nécessitant une occupation et une fermeture de ladite voirie publique
14/07/2017	Mesures de stationnement le 21/07/2017 rues Petite, Sous Les Roches et Adolphe Sax, place Collard et avenue Colonel Cadoux et de circulation le 21/07/2017 rues Adolphe Sax, Petite et Sous Les Roches, place Collard, avenue Colonel Cadoux et boulevard Winston Churchill (sur le tronçon de la rampe du pont jusque la rue du Palais de Justice, côté Hôtel de Ville) suite à l'organisation par une asbl locale des festivités à l'occasion de la Fête nationale du 21 juillet
14/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 20/07 au 22/07/2017 avenues Colonel Cadoux et des Combattants, sur le pont Charles de Gaulle, RN 96 sur le parking sis à proximité de la BK 8.0, rues Adolphe Sax, Petite, Sous Les Roches, Grande et de la Station et places Collard et Reine Astrid suite à l'organisation à l'occasion de la Fête nationale du 21 juillet d'un feu d'artifice
17/07/2017	Mesures de circulation (rétrécissement de la voirie de manière alternée) et de stationnement le 18/07/2017 rue Adolphe Sax suite à la réalisation de travaux d'électricité en façade à hauteur de 2 habitations nécessitant une occupation de ladite voirie publique par un camion nacelle
17/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 20/07 au 22/07/2017 place du Palais de Justice et rues du Palais de Justice et En Rhée suite à l'organisation

- le 21/07 sur la place du Palais de Justice d'une animation et d'une soirée dans le cadre des festivités de la Fête nationale
- 18/07/2017 Mesures de circulation et de stationnement à partir du 31/07/2017 et ce, jusque fin des travaux rue Saint-Pierre suite à la réalisation, en ouverture de voirie, de travaux de raccordement au réseau de distribution de gaz
- 20/07/2017 Mesures de circulation et de stationnement le 24/07/2017 rue Coster (à double sens durant l'occupation de ladite voirie par le démolisseur) et avenue Winston Churchill, de la place Reine Astrid à la rue Coster (rampe du pont) suite à la réalisation d'un déménagement nécessitant le placement d'un camion et d'un élévateur sur la chaussée
- 20/07/2017 Mesures de circulation (vitesse ramenée à 30 km/h à hauteur du chantier avec rétrécissement de manière alternative de la voirie) et de stationnement du 28/08 au 29/09/2017 Charreau de Dréhance à Anseremme suite à la réalisation de travaux de pose de câbles pour le réseau de téléphonie
- 19/07/2017 Mesures de circulation et de stationnement du 20/07 au 22/07/2017 avenues Colonel Cadoux et des Combattants (RN 96) (et sur le parking sis à proximité de la BK 8.0), sur le pont Charles de Gaulle et rues Adolphe Sax, Petite, Grande et de la Station et place Reine Astrid suite à l'organisation à l'occasion de la Fête nationale du 21 juillet d'un feu d'artifice
- 24/07/2017 Mesures de circulation du 31/07 au 1/08/2017 rue Saint-Jacques suite au placement sur la voie publique d'un conteneur à hauteur d'une maison
- FLORENNES
- 23/06/2017 Mesures de stationnement le 28/06/2017 place Verte suite à la réalisation d'un déménagement
- 23/06/2017 Mesure de suspension du 27/06 au 07/07/2017 des règlements complémentaires de circulation routière pris en date du 06/06/1979 et du 31/08/2000 instaurant des interdictions de circuler dans la ruelle Jean Remy suite au chargement de déblais par un résident de ladite ruelle
- 7/07/2017 Mesures de stationnement le 13/07/2017 rues du Cheslé et du Parc suite à l'obligation de faire passer une grue d'une dimension importante dans le cadre de la réalisation de travaux
- 10/07/2017 Mesures de stationnement du 28/07 au 05/08/2017 place Baurain suite à la réalisation de travaux de raccordement au réseau de distribution de gaz
- 11/07/2017 Mesures de circulation du 12/07 au 20/07/2017 à Flavion sur la RN 951 (rue d'Anthée) au niveau des BK 26.960, 27.510, 27.481, 27.0461, 27.330, 27.227, 27.245, 26.985 et de la BK 25.500 à la BK 25.520 suite à la réalisation de travaux d'abattage d'arbres le long de la RN 951
- 25/07/2017 Mesures de stationnement le 09/08/2017 avenue Jules Lahaye, sur la zone de parking longeant l'Espace Culture en raison de la programmation pour des enfants de l'entité d'une excursion en car au départ de la bibliothèque communale et ce, dans le cadre du projet "FLOR'N JEUNES"
- 20/07/2017 Mesures de stationnement le 25/07/2017 rue de Mettet sur la zone de parking, 20 mètres de part et d'autre d'un immeuble suite au déroulement d'un déménagement
- 26/07/2017 Mesures de stationnement entre le 21/08 et le 06/09/2017 rue de Mettet, 20 mètres de part et d'autre d'un immeuble suite à la réalisation de travaux de raccordement au réseau de distribution de gaz
- GEDINNE
- 27/06/2017 Mesures de circulation le 02/07/2017 rue Fontaine les Dames, du terrain d'aéromodélisme à la route Louette-Saint-Denis suite à l'organisation par une asbl locale du meeting annuel d'aéromodélisme
- 27/06/2017 Mesures de circulation et de stationnement le 21/07/2017 rues Raymond Gridlet, de Charleville, du Londeau, de la Croisette, Herman André et du Vicinal,

	le Square et à hauteur du carrefour entre la rue de la Croisette et la rue du Vicinal suite à l'organisation par l'Association des Commerçants de la ville du "Grand Marché Annuel"
27/06/2017	Mesures de circulation du 08/07 au 10/07/2017 rue Gilbert Leprêtre à Rienne suite à l'organisation par la Jeunesse locale de la kermesse de l'entité
20/06/2017	Mesures de circulation le 28/06/2017 rue de Malvoisin à Patignies suite à l'organisation du barbecue de l'école de l'entité
18/07/2017	Mesures de circulation du 21/07 au 26/07/2017 rues de l'Etang et de la Centenaire (portion allant de l'église à la salle des fêtes) à Willerzie suite à l'organisation par le comité de la Jeunesse local d'une kermesse
18/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 19/07 au 24/07/2017 à Louette-Saint-Pierre rue du Centre et sur le parking sis devant la salle des fêtes suite à l'organisation le 22/07 par un jogging club de l'épreuve dénommée "l'Ardennoise"
7/07/2017	Mesures de circulation (rétrécissement de la voirie) à partir du 07/07/2017 et ce, jusqu'à la démolition de la maison rue de la Basse à Louette-Saint-Pierre en raison du placement de barrières nadar débordant sur ladite voirie publique pour sécuriser le périmètre autour d'une habitation menaçant de s'écrouler
28/06/2017	Mesures de stationnement du 03/07 au 05/07/2017 rue de Charleville, sur le parking sis devant une habitation suite au placement d'un conteneur sur le domaine public
28/06/2017	Mesures de circulation (rétrécissement de la voirie) les 28 et 29/06/2017 rue de la Citadelle à Houdremont suite au placement sur le domaine public d'un conteneur
3/07/2017	Mesures de circulation le 09/07/2017 rue Grande (fermée à la circulation) à Vencimont suite à l'organisation par le Syndicat d'Initiative local du "Marché de l'Art, l'Artisanat et des Produits du Terroir"
18/07/2017	Mesures de circulation le 23/07/2017 rues Grande, de Soirmont, du Presbytère, du Moulin et de la Chavée et ruelle de la Grotte à Vencimont suite à l'organisation par le Syndicat d'Initiative local d'une brocante
18/07/2017	Mesures de circulation le 21/07/2017 à Sart-Custinne rues de Vencimont, de Gedinne, Saint-Roch, de Rienne et de l'Asie suite à l'organisation par le Comité des fêtes local d'une brocante et d'un concours de pétanque
18/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 20/07 au 21/07/2017 rue du Londeau, le Square et sur la place "Jijé" suite à l'organisation par une asbl locale d'une séance nocture de cinéma en plein air
25/07/2017	Mesures de circulation (voiries fermées à la circulation) et de stationnement le 03/08/2017 rues du Londeau, du Fy, de Robio, Raymond Gridlet et Herman André et sur les parkings de la Tannerie et du Centre Sportif de la Houille suite au déroulement de l'arrivée, rue Raymond Gridlet, d'une étape du Tour cycliste de la Province de Namur
<u>GEMBLoux</u>	
23/06/2017	Mesures de circulation le 24/06/2017 rue René Rubay aux Isnes suite à l'organisation d'une fête des voisins
23/06/2017	Mesures de circulation (rétrécissement ponctuel de la voirie) et de stationnement du 27/06 au 30/06/2017 rues à l'Eau et des Bruynettes à Corroy-le-Château suite à la réalisation de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
27/06/2017	Mesures de circulation (rétrécissement ponctuel de la voirie) et de stationnement du 27/06 au 14/07/2017 aux Isnes rues du Ban, Herdal, de Florival et Baty Saint-Pierre, Vieux Chemin des Isnes et chemin Château de Golzennes suite à la réalisation de travaux de soufflage de fibres optiques pour le

27/06/2017	réseau de téléphonie	Mesures de circulation (rétrécissement ponctuel de la voirie) et de stationnement du 18/07 au 03/08/2017 chaussée de Charleroi suite à la réalisation de travaux de raccordement aux réseaux de production d'électricité et de distribution de gaz
27/06/2017	Mesures de circulation du 21/07 au 22/07/2017 rue du Chêne à Bothey suite à l'organisation d'une fête des voisins	
27/06/2017	Mesures de circulation (rétrécissement de la voirie et mise en alternance) et de stationnement les 03 et 04/07/2017 rues du Moulin, devant le centre culturel et du Huit Mai suite à la réalisation d'un déménagement nécessitant le placement sur le domaine public d'un camion de déménagement, d'un élévateur et d'un conteneur	
28/06/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 02/08 au 07/08/2017 rues du Huit Mai, Sigebert, Léopold, Théo Toussaint, Gustave Masset, Docq, Chapelle-Dieu, du Moulin, Malaise, Tremblez, Damseaux et Elisabeth, places Saint-Guibert, de l'Orneau, du Chien Noir et de l'Hôtel de Ville, Grand'Rue, passage des Déportés et dans le Parc d'Epinal suite à l'organisation du 04/08 au 06/08 par l'Union des Indépendants de Gembloux Centre de la braderie annuelle	
28/06/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 04/08 au 06/08/2017 avenues de la Station (entre le rond-point et l'accès au parking de la gare) et de la Faculté d'Agronomie, rues des Marronniers (en double sens en raison des travaux dans la rue Buisson Saint-Guibert) et De Becker (portion mise en sens unique), le long de la trémie de la RN 29 (entre le rond-point et le supermarché), sur la rampe d'accès à la RN 29 depuis le rond-point et chaussée de Wavre suite à l'organisation les 05 et 06/08 par l'Association des Indépendants de Gembloux Gare de la brocante annuelle et d'un marché artisanal	
29/06/2017	Mesures de circulation (rétrécissement de la voirie et interdiction dans le carrefour pour les véhicules de + de 3,5 T et les bus TEC) le 05/07/2017 au carrefour de la rue Léopold, place de l'Orneau et rue Théo Toussaint suite à la réalisation de travaux de voirie	
29/06/2017	Mesures de circulation (mise en alternance et rétrécissement de la voirie) et de stationnement du 20/06 au 24/08/2017 rues de l'Ourchet, de Chainisse et du Diquet suite à la réalisation de travaux de réfection de dalles en béton	
29/06/2017	Mesures de circulation (limitation de la vitesse à 30 km/h) et de stationnement du 15/05 au 01/09/2017 rue Buisson Saint-Guibert suite à la réalisation de travaux d'aménagement	
29/06/2017	Mesures de circulation (réduite à une bande de circulation) et de stationnement du 03/07 au 07/07/2017 avenue de la Station, sur l'ensemble du dépose-minute et sur les places de stationnement pour les taxis devant la gare suite au commencement des travaux de démolition de l'Hôtel des Voyageurs situé face à la gare	
4/07/2017	Mesures de circulation (limitation de la vitesse à 30 km/h et rétrécissement ponctuel de la voirie) et de stationnement du 10/07 au 14/07/2017 rues Chapelle-Dieu, entre la rue Elisabeth et le passage à niveau, Laubain et de Mazy (à 100 mètres du passage à niveau) suite à la réalisation de travaux de pose de câbles pour le réseau électrique par forage dirigé sous le passage à niveau sis rue Chapelle-Dieu	
13/06/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 07/07 au 14/07/2017 rue Reine Astrid suite à la réalisation de travaux de rénovation d'une toiture et d'une charpente d'un immeuble	
6/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement le 12/07/2017 (approximativement en fonction de la météo) rue des Abbés Comtes, place Henin et parking Amnesty suite à la réalisation, en prévision du déroulement de la braderie, de travaux de nettoyage desdites voiries publiques	
3/07/2017	Mesures de circulation (rétrécissement ponctuel de la voirie avec limitation de la vitesse à 30 km/h) et de stationnement du 03/07 au 29/09/2017 dans une partie de la rue du Levant suite à la réalisation de travaux de construction de 2 habitations	

12/06/2017	Mesures de circulation (rétrécissement de la voirie avec limitation de la vitesse à 30 km/h) et de stationnement du 03/07 au 14/07/2017 rues Morel et Lejeune aux Isnes suite à la réalisation de travaux de télécommunications
6/07/2017	Mesures de circulation (réduite à une seule bande de circulation) et de stationnement (prolongation des mesures antérieures) du 21/06 au 22/09/2017 rues de la Peau de Chien (partie) et du Maïeur suite à la réalisation de travaux d'aménagement de trottoirs
5/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement le 19/07/2017 place Neu aux Isnes, avenue Hélène Solvay à Beuzet et rue de la Station à Beuzet suite à la programmation du déplacement de modules préfabriqués depuis la place Neu vers l'avenue Hélène Solvay
5/07/2017	Mesures de stationnement entre le 17/07 et le 19/07/2017 de part et d'autre de la N 29, entre la rue des Résistants et l'avenue de la Faculté d'Agronomie (interdiction quotidienne limitée à la zone où le curage est prévu) suite à la réalisation de travaux de curage des avaloirs de voirie le long dudit tronçon
5/07/2017	Mesures de circulation (fermeture de la voirie) du 07/08 au 31/08/2017 rue du Maïeur, sur le tronçon sis entre la rue de la Peau de Chien et le chemin de Grand-Leez suite à la réalisation de travaux d'aménagement du revêtement routier
5/07/2017	Mesures de circulation à partir du 17/07/2017 rue Verlainne suite à la réalisation de travaux de réfection des défauts de pavage dans ladite rue
5/07/2017	Mesures de circulation à partir du 10/07/2017 rue de Liroux suite à la réalisation de travaux de réfection des défauts de pavage dans ladite rue
6/07/2017	Mesures de stationnement les 17, 18 et 19/07/2017 des 2 côtés de la N 29 entre le rond-point de la gare et la rue des Résistants à Gembloux et Grand-Manil suite à la programmation de travaux de nettoyage des avaloirs de voirie
7/07/2017	Mesures de circulation (rétrécissement ponctuel de la voirie) et de stationnement du 31/07 au 18/08/2017 RN 29, sous le pont du chemin de fer suite à la réalisation de travaux de remplacement des profils métalliques des caniveaux dans les 2 sens de circulation, en bas du tunnel
17/07/2017	Mesures d'interdiction du stationnement (AP annulant et remplaçant l'AP du 05/07 en raison d'un changement dans la date et l'emplacement des mesures) du 24/07 au 26/07/2017 des 2 côtés de la N 29 entre le rond-point de la gare et la rue des Résistants à Gembloux et Grand-Manil en prévision de travaux de nettoyage des avaloirs de voirie
18/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement (AP annulant l'AP du 28/06, y modifiant l'article 4 - rajout d'une voirie - et y insérant un article 11) du 02/08 au 07/08/2017 et le 09/08/2017 rues du Huit Mai, Sigebert, Léopold, Théo Toussaint, Gustave Masset, Docq, Chapelle-Dieu, du Moulin, Malaise, Tremblez, Damsaux, Pierquin, Elisabeth et Sainte-Adèle (réductions de la vitesse à 30 km/h et du tonnage des véhicules à 3,5 T.), places Saint-Guibert, de l'Orneau, du Chien Noir et de l'Hôtel de Ville, Grand'Rue, passage des Déportés et dans le Parc d'Epinal suite à l'organisation du 04/08 au 06/08 par l'Union des Indépendants de Gembloux Centre de la braderie annuelle
14/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement (AP annulant et remplaçant l'AP du 28/06 en raison d'un changement de date à l'article 5 et de la suppression d'un article relatif à une limitation de la vitesse à 30 km/h dans l'avenue de la Faculté d'Agronomie) du 04/08 au 06/08/2017 avenues de la Station (entre le rond-point et l'accès au parking de la gare) et de la Faculté d'Agronomie, rues des Marronniers (en double sens en raison des travaux dans la rue Buisson Saint-Guibert) et De Becker (portion mise en sens unique), le long de la trémie de la RN 29 (entre le rond-point et le supermarché), sur la rampe d'accès à la RN 29 depuis le rond-point et chaussée de Wavre suite à l'organisation les 05 et 06/08 par l'Association des Indépendants de Gembloux Gare de la brocante annuelle et d'un marché artisanal
14/07/2017	Mesures de police (obligations pour les exploitants de débits de boissons de servir dans des verres en plastique à partir de 21 h et aux "night shops" et vidéoclub" de vendre uniquement des boissons en canettes) du 04 au 06/08/2017 de manière à atténuer le problème émanant de la présence de verre et de la vente libre de bouteilles en verre lors de la braderie annuelle organisée les 04, 05 et 06/08 dans le Centre-Ville et Gare

- 19/07/2017 Mesures de circulation (limitation de la vitesse à 30 km/h) et de stationnement du 24/07 au 28/07/2017 rue Albert suite à la réalisation de travaux d'élargissement de l'entrée carrossable d'une société commerciale nécessitant un empiètement sur le domaine public
- HOUYET
- 4/07/2017 Mesures de circulation et de stationnement du 07/07 au 09/07/2017 à Celles Quartier de Chauvremont dans son entièreté suite à l'organisation le 08/07 de la "Fête annuelle du Quartier de Chauvremont"
- 4/07/2017 Mesures de circulation et de stationnement du 20/07 au 21/07/2017 rues Saint-Hadelin, Cachette, de Neufchâteau, Les Réches Voies (en sens unique) et de la Mirande (en sens unique) et place de l'Eglise à Celles suite à l'organisation, à l'occasion de la Fête nationale du 21 juillet, par une asbl locale d'une brocante et de diverses animations dans le centre de la commune
- 4/07/2017 Mesures de circulation et de stationnement le 15/08/2017 place de l'Eglise et rue Saint-Hadelin à Celles suite à l'organisation par une asbl locale d'une cérémonie d'intronisation de la Compagnie de la Terre de Celles dans le cadre du Jubilé de Saint-Hadelin
- 4/07/2017 Mesures de circulation et de stationnement les 17, 18 et 19/08/2017 rue de Furfooz à Celles, du carrefour formé avec la RN 910 (rue du Pirlé à Véves) jusqu'à la limite communale avec la ville de Dinant, au lieu-dit "Hubermont" suite à l'organisation par une asbl locale d'un spectacle nocturne au château féodal de Véves-Celles et ce, dans le cadre du Jubilé de Saint-Hadelin à l'occasion duquel, lors de chaque représentation, de nombreux participants sont attendus
- 4/07/2017 Mesures de circulation et de stationnement le 27/08/2017 rues Saint-Hadelin dans son entièreté, de l'Ermitage, Cachette, Ferme de la Cour, Les Réches Voies (en sens unique) et de la Mirande (en sens unique) suite à la mise sur pied par une asbl locale, à l'occasion des festivités du Jubilé de Saint-Hadelin, d'un cortège historique arpentant les rues de la commune
- 6/07/2017 Mesures de circulation (limitation de la vitesse à 20 km/h) et de stationnement le 13/07/2017 rue de la Station, sur l'entièreté de la Place de la Gare suite à la réalisation d'importants travaux de nettoyage de la voie publique nécessitant l'utilisation et la manipulation d'engins et produits indispensables audit nettoyage
- 6/07/2017 Mesures de circulation et de stationnement du 08/08 au 17/08/2017 dans diverses rues de l'entité suite à l'organisation du 12/08 au 15/08 par une asbl locale de la traditionnelle "Kermesse du 15 Août" dans le cadre de laquelle se tiendront outre une brocante, d'autres activités ludiques, sportives et musicales en plein air avec déploiement de métiers forains sur la voie publique
- LA BRUYERE
- 7/07/2017 Mesures de circulation le 21/07/2017 rue des Ecoles et place de Villers à Villers-lez-Heest suite à l'organisation par une asbl locale d'une brocante
- 5/08/2017 Mesures de circulation du 18/08 au 20/08/2017 à Maux rue de la Grippelotte, entre son carrefour avec la rue de la Praule et celui de la rue de Liernu suite à l'organisation dans les installations du tennis club de La Bruyère d'un évènement caritatif dénommé "4 sports contre le cancer"
- 11/07/2017 Mesures de circulation et de stationnement du 30/08 au 05/09/2017 à Rhisnes Place Communale et rues de la Place, des Déportés et Derrière les Monts suite à l'organisation les 01, 02 et 03/09 d'une kermesse
- 20/07/2017 Mesures de circulation (autorisée que sur une seule bande de circulation, de façon alternée) le 03/08/2017 à Saint-Denis rue d'Eghezée, à hauteur de l'école communale suite à l'enlèvement de modules implantés sur le site de ladite école sise en bordure de la N 912

26/06/2017	<u>NAMUR</u> Mesures de stationnement les 20 et 21/07/2017 rue Joseph Saintraint en raison du montage et démontage de décors lors de représentations en plein air organisées au musée des arts décoratifs nécessitant la réservation de 4 emplacements à proximité immédiate du musée
26/06/2017	Mesures de circulation le 29/07/2017 rue des Rossignols à Jambes suite au déroulement d'une fête des voisins
27/06/2017	Mesures de circulation (maintien de la circulation dans les 2 sens) du 12/07 au 14/07/2017 rue de Jausse à Wierde suite à la réalisation de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
27/06/2017	Mesures de stationnement durant 1/2 journée entre le 03/07 et le 11/07/2017 rue Basse Neuville suite à la réalisation de travaux de réfection du revêtement tarmac
27/06/2017	Mesures de stationnement durant 2 journées entre le 04/07 et le 10/07/2017 chaussée de Marche à Jambes suite à la réalisation de travaux de terrassement effectués dans le cadre du raccordement d'une habitation au réseau d'égouttage
27/06/2017	Mesures de circulation (en cas de réelle nécessité) du 31/07 au 04/08/2017 à Naninne au carrefour des rues des Scabieuses et de Jausse et du 31/07 au 11/08/2017 à Dave, au carrefour des rues de Jambes et de l'Ecole et à Naninne rue de Jausse et au carrefour des rues de la Gare de Naninne et des Anémones suite à la réalisation de travaux de raccordements aux réseaux électrique et de télédistribution
27/06/2017	Mesures de stationnement le 31/07/2017 place Saint-Aubain, sur les 4 doubles rangées suite à l'organisation à la Cathédrale Saint-Aubain d'une messe solennelle
27/06/2017	Mesures de circulation du 03/07 au 04/07/2017 dans le tunnel Omalius et de stationnement du 03/07 au 25/08/2017 avenue de Stassart, sur les 4 emplacements longeant le garde-corps du tunnel Omalius suite à la réalisation de travaux de réparation dudit garde-corps
28/06/2017	Mesures de circulation (autorisée que sur une seule bande) du 30/06 au 07/07/2017 rue de Jausse à Wierde suite à la réalisation de travaux de pose de câbles
28/06/2017	Mesures de circulation (AP n° 402/017778 modifiant l'AP n° 402/017749 du 23/06) entre le 29/06 et le 07/07/2017 durant 3 journées dans le tunnel du CapNord (autorisée que sur une seule bande dans un sens puis dans l'autre) et durant 3 nuits dans le tunnel Omalius suite à la réalisation de travaux d'entretien de l'éclairage des tunnels CapNord et Omalius
28/06/2017	Mesures de circulation (autorisée que sur une seule bande en cas de réelle nécessité) et de stationnement du 04/07 au 07/07/2017 rue de l'Industrie à Saint-Servais suite à la réalisation de travaux de terrassement effectués dans le cadre de la pose d'un raccordement au réseau de distribution d'eau
28/06/2017	Mesures de circulation et de stationnement à Malonne rue du Ranimé du 01/08 au 11/08/2017, dans sa section comprise entre la rue d'Insevaux et la place du Terminus (circulation autorisée que sur une seule bande) et du 07/08 au 15/09/2017, dans sa section comprise entre la place du Terminus et la rue du Grand-Babin (voirie déclarée "voie sans issue" de part et d'autre des travaux) suite à la réalisation de travaux de remplacement et de pose de câbles électriques
28/06/2017	Mesures de stationnement du 10/08 au 15/08/2017 avenue Félicien Rops, sur le parking triangulaire sis à l'entrée du parc de La Plante suite à l'installation de métiers forains dans le cadre du déroulement des "Nuits de Buley"
28/06/2017	Mesures de circulation (maintien d'une bande minimum de circulation dans chaque sens et sur chaque axe) du 14/08 au 29/09/2017 à Suarlée au carrefour de la route de Florefe et de la chaussée de Nivelles suite à la réalisation de travaux de rénovation d'un carrefour tricolore

28/06/2017	Mesures de circulation et de stationnement le 15/08/2017 avenues Cardinal Mercier et Reine Astrid, rues Eugène Hambursin, des Bas Prés, Patenier, Juppin, François Dufer, Baïthasar-Florence, de la Prévoyance, du Progrès, de la Chapelle et Henri Biès et places Wiertz et de Berck-sur-Mer à Salzinnes suite au déroulement de la brocante "Salzinnes en Fête"
28/06/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 14/08 au 15/08/2017 à La Plante avenue Félicien Rops, sur le parking triangulaire sis à l'entrée du Parc de La Plante et le 15/08/2017 avenues de la Pairelle et Félicien Rops et rues des Houblonnières, Jules Hamoir et Marcel Lecomte suite au déroulement d'une épreuve de triathlon
28/06/2017	Mesures de circulation le 15/08/2017 rue Maria de Dorlodot à Suarlée suite au déroulement d'une marche populaire
28/06/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 16/08 au 21/08/2017, le 18/08/2017, le 19/08/2017, du 19/08 au 20/08/2017 dans toute une série de voiries de l'entité de Tempoux suite à l'organisation de la brocante annuelle
28/06/2017	Mesures de circulation du 26/08 au 27/08/2017 sentier Berlandi à Cognelée suite à l'organisation d'une fête des voisins
28/06/2017	Mesures de circulation et de stationnement le 27/08/2017 rue Henri Dandoy à Flawinne suite à l'organisation d'une brocante
28/06/2017	Mesures de circulation du 26/08 au 27/08/2017 rue du Rond Chêne, dans sa section comprise entre le Try Jaucquet et l'avenue Charles Capelle à Vedrin suite à l'organisation d'une fête de quartier
28/06/2017	Mesures de circulation du 31/08 au 05/09/2017 rue de l'Eglise, dans sa section comprise entre la séparation de ladite rue et la rue du Pairibonnier à Wépion en raison de l'installation de métiers forains lors du déroulement de la "Kermesse du Vierly"
28/06/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 10/08 au 10/09/2017 à Jambes rue de Francquen (rétablissement du double sens dans sa section allant de la rue Capitaine Jomouton au boulevard de la Meuse) suite à la réalisation de travaux de terrassement
28/06/2017	Mesures de stationnement du 03/07 au 07/07/2017 rue de l'Armée Grouchy et du 05/07 au 12/07/2017 rue de Godefroid et avenue Cardinal Mercier suite à la réalisation de travaux de raccordements aux réseaux de production d'électricité et de distribution de gaz
28/06/2017	Mesures de circulation le 03/07/2017 rue Joseph Massart (déclarée "voie sans issue" de part et d'autre des travaux) à Malonne suite à la réalisation de travaux d'isolation à l'école Saint-Joseph
29/06/2017	Mesures de circulation le 06/07/2017 boulevard Cauchy (autorisée que sur une seule bande côté SNCB et maintien permanent des 2 sens de circulation) en raison du montage d'une grue en vue de la réalisation de travaux de construction
29/06/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 06/07 au 17/07/2017 à Belgrade rue Antoine Nélis, du 10/07 au 19/07/2017 à Erpent rue des Aubépines, du 13/07 au 24/07/2017 à Belgrade rue des Balsamines et du 14/07 au 25/07/2017 rue Alphonse Delonnoy et de stationnement du 10/07 au 19/07/2017 à Saint-Marc rue du Centre, du 11/07 au 20/07/2017 à Belgrade avenue Joseph Abras, du 12/07 au 21/07/2017 à Flawinne rue Marcel Vandy et du 01/08 au 11/08/2017 à Jambes avenue du Bourgmestre Jean Materne suite à la réalisation de travaux de raccordement aux réseaux de production d'électricité et de distribution de gaz
29/06/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 06/07 au 07/07/2017 à Saint-Servais rue de l'Escaille (maintien d'une bande de circulation), du 13/07 au 14/07/2017 à Wépion rue de Brimez et à Wierde rue du Quinque et du 24/08 au 29/08/2017 à Saint-Servais rue Emile Melchior suite à la réalisation de travaux de terrassements effectués dans le cadre de la pose de raccordements au réseau de distribution d'eau
29/06/2017	Mesures de circulation (autorisée que sur une seule bande à hauteur des travaux) et de stationnement durant 3 journées entre le 07/08 et le 18/08/2017 suite à la réalisation de travaux de raccordements aux réseaux électrique et de télédistribution

29/06/2017	Mesures de stationnement le 13/07/2017 rue d'Arquet suite à la réalisation de travaux de réparation d'une conduite du réseau d'égouttage
29/06/2017	Mesures de circulation (mise en "voie sans issue" de la voirie au départ de son carrefour avec la rue Nouvelle) rue de l'Escaille à Saint-Servais en raison d'un sondage urgent effectué dans le cadre de travaux sur le collecteur du Frizet
23/06/2017	Mesure d'abrogation (AP n° 402/012/800) de l'arrêté de police n° 402/012/752 du 23/06/2017 qui prévoyait des mesures d'ordre et de sécurité en raison de l'organisation d'un événement au SPW à Jambes suite à l'annulation dudit événement
30/06/2017	Mesures de stationnement du 08/07 au 09/07/2017 rue de la Gare Fleurie à Jambes suite au déroulement de l'anniversaire d'un établissement commercial
30/06/2017	Mesures de circulation (AP n° 402/017/802 modifiant l'AP n° 402/017/755 du 23/06/2017) (autorisée que sur une seule bande) durant 2 heures du 10/07 au 12/07/2017 à Malonne avenue de la Vecquée, à Marche-les-Dames rue Roi Chevalier et à Saint-Marc chaussée de Perwez suite à la réalisation de travaux de réparation de rails de sécurité
30/06/2017	Mesures de circulation du 10/07 au 14/07/2017 rue de la Halle suite à la réalisation de travaux de raccordement au réseau électrique
30/06/2017	Mesures de stationnement le 11/07/2017 rue de la Chapelle suite à la réalisation de travaux dans une cabine à haute tension nécessitant d'interdire le stationnement sur 6 emplacements
30/06/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 11/07 au 12/07/2017 à Saint-Marc place de l'Eglise et rues de la Cure et du Centre suite au déroulement de la brocante de l'entité
30/06/2017	Mesures de circulation (autorisée que sur une seule bande à hauteur des travaux) et de stationnement du 11/08 au 16/08/2017 à Wépion route des Forts suite à la réalisation de travaux de terrassement effectués dans le cadre de la pose d'un raccordement au réseau de distribution d'eau
30/06/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 11/07 au 27/07/2017 à Jambes rue de la Poudrière et avenue Gouverneur Bovesse (rétrécissement de la voirie publique avec maintien des 2 sens de circulation), du 14/07 au 01/08/2017 à Wépion Sart des Bruaux (circulation autorisée que sur une seule bande) et du 17/07 au 27/07/2017 à Jambes avenue Baron de Lhoneux suite à la réalisation de travaux de raccordements aux réseaux de production d'électricité et de distribution de gaz
30/06/2017	Mesures de circulation (mise en "voie sans issue" au départ de la rue des Carmes) du 28/07 au 04/08/2017 rue de l'Inquiétude en raison de la création d'une fresque
30/06/2017	Mesures de circulation et de stationnement le 05/07 (le 06/07/2017, si les travaux ne sont pas fini) rue Galliot suite à la réalisation de travaux à la toiture d'une habitation
3/07/2017	Mesures de circulation (autorisée que sur une seule bande à hauteur des travaux) du 04/07 au 17/07/2017 à Jambes Montagne Sainte-Barbe et de stationnement du 04/07 au 7/07/2017 et du 10/07 au 17/07/2017 à Jambes rue Montagne Sainte-Barbe en raison de la réalisation de travaux de sablage du pont de la Montagne Sainte-Barbe
3/07/2017	Mesures de stationnement du 04/07 au 28/07/2017 rue Salzennes-les-Moulins à Salzennes en raison de la réalisation de travaux de sablage d'un mur sis dans cette rue et dans le tunnel pour piétons de la ruelle de l'Enfer
4/07/2017	Mesures de circulation (autorisée que sur une seule bande lors de l'utilisation du camion-grue) et de stationnement du 12/07 au 14/07/2017 rue Nanon suite à la réalisation de travaux de réparation de la toiture d'une habitation
4/07/2017	Mesures d'ordre et de sécurité concernant les récipients en verre (obligation de servir les consommations dans des gobelets en plastique ou en carton) le 14/07/2017 avenues Léopold II, de Tabora et Sergent Vrithoff, place André Rijckmans et rue Fond des Bas Prés à l'occasion de la rencontre amicale de

4/07/2017	football disputée au stade de l'UR Namur et opposant le Standard de Liège au Royal Excel Mouscron Mesures de stationnement le 14/07/2017 place André Rickmans et rue des Souchets (et sur la placette) à l'occasion de la rencontre amicale de football disputée au stade de l'UR Namur et opposant le Standard de Liège au Royal Excel Mouscron
6/07/2017	Mesures de circulation (autorisée que sur une seule bande en fonction de l'avancement des travaux) du 10/07 au 14/07/2017 chaussée de Dinant à Namur et à Wépion suite à la réalisation de travaux de pose de résines colorées
11/07/2017	Mesures de stationnement les 20 et 21/07/2017 rue Joseph Saintraint en raison de l'organisation par le Théâtre des Galeries de 2 représentations en plein air dans les jardins du musée des arts décoratifs nécessitant d'interdire 4 emplacements de stationnement à hauteur dudit musée
11/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement les 26 et 27/07/2017 à Jambes rues Henri Burgniaux (déclarée "voie sans issue" de part et d'autre du chantier) et d'Enhaive suite à la réalisation de travaux de réparation de la toiture d'une habitation
11/07/2017	Mesures de stationnement (AP n° 402/017/818 modifiant l'arrêté de police n° 402/017/781 du 28/06/2017) du 10/08 au 15/08/2017 avenue Félicien Rops sur le parking triangulaire sis à l'entrée du Parc de La Plante en raison de l'installation de métiers forains dans le cadre du déroulement des "Nuits de Buley"
11/07/2017	Mesures de circulation (interdite de manière très ponctuelle, max. 10 minutes) du 14/07 au 15/07/2017 chemin du Cabaca à Wépion en raison de la réalisation d'un film
13/07/2017	Mesures de circulation (autorisée que sur une seule bande) du 18/07 au 25/07/2017 et de stationnement du 17/07 au 24/07/2017 à Jambes Montagne Sainte-Barbe, à hauteur du tunnel SNCB en raison de la réalisation de travaux de sablage du pont de ladite voirie publique
13/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement le 06/08/2017 esplanade de la Citadelle, routes Merveilleuse et de Saint-Gérard, sentier Saint-Simon, avenues Marie d'Artois, du Milieu du Monde et de La Plante, Pont de Wépion, chaussée de Dinant (N 92), chemin du Pofisseau, Tienne aux Pierres et rue de la Première Armée Américaine en raison de l'arrivée de la 5ème étape du Tour cycliste de la Province de Namur
14/07/2017	Mesures de circulation (autorisée que sur une seule bande pendant les heures de chantier et en fonction de l'avancement des travaux) et de stationnement du 24/07 au 26/07/2017 à Dave rues de Nainne, de l'Ecole et Fond de Dave suite à la réalisation, pour le réseau de télédistribution, de travaux d'élagage des lignes électriques
29/06/2017	Mesures d'ordre et de sécurité (interdictions de toute activité de vente de biens ou services en un lieu habituellement pas accessible au public, de vente de boissons alcoolisées à partir de 15° dans tous les commerces non Horeca sis dans la corbeille, de l'usage de récipients en verre pour servir les boissons sur la voie publique ou à la terrasse des débits de boissons dans la corbeille et de détention sur la voie publique de toute boisson alcoolisée ou non dans la corbeille) du 14/09 au 19/09/2017 à l'occasion de l'organisation de l'édition 2017 des "Fêtes de Wallonie"
14/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement le 28/07/2017 à Jambes rues Henri Burgniaux (déclarée "voie sans issue") et d'Enhaive suite à la réalisation de travaux de réparation d'une toiture
17/07/2017	Mesures de stationnement à Jambes du 16/08 au 23/08/2017 et du 18/08 au 21/08/2017 allée du Parc Astrid, sur les emplacements sis devant la Maison des Jeunes et dans sa section comprise entre l'entrée de l'école et l'Espace Francis Laloux et à Namur le 19/08/2017 rue des Bourgeois et le 21/08/2017 place Saint-Aubain en raison du déroulement dans ces entités du "Festival Mondial de Folklore"
17/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement (AP n° 402/017/826 modifiant l'article 1 de l'AP n° 402/017/759 du 23/06/2017) du 20/07 au 21/07/2017 place Maurice Servais et rues des Fossés Fleuris, des Echasseurs et des Brasseurs (où le sens de la circulation sera inversé) en raison du déroulement d'un

17/07/2017	bal populaire
17/07/2017	Mesures de circulation du 22/07 au 23/07/2017 à Gelbressée Plateau du Tram en raison du déroulement d'une fête de quartier
17/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 26/07 au 28/07/2017 à Daussoulx rue du Fort d'Emines et à Saint-Marc chemin militaire et chaussée de Perwez (circulation autorisée que sur une seule bande) en raison de la réalisation d'un film
17/07/2017	Mesures de stationnement (interdiction) du 26/07 au 05/08/2017 rue Pepin et à Wépion chemin du Gerbier suite à la réalisation de travaux de raccordements au réseau de distribution de gaz
17/07/2017	Mesures de circulation (autorisée que sur une seule bande) et de stationnement du 31/07 au 28/08/2017 chaussée de Perwez suite à la réalisation de travaux sur le collecteur du Frizet à Saint-Servais, dans le cadre d'un chantier d'installation d'un système de pré-épuration
17/07/2017	Mesures de stationnement du 31/07 au 15/09/2017 rue Simonis en raison de la réalisation de travaux de construction d'un immeuble
17/07/2017	Mesures de circulation (voirie déclarée "voie sans issue" de part et d'autre des travaux) et de stationnement durant une journée entre le 31/07 et le 21/08/2017 à Malonne rue Joseph Massart suite à la réalisation de travaux de branchements aux réseaux de production d'électricité et de distribution de gaz
17/07/2017	Mesures de circulation (autorisée que sur une seule bande en fonction de l'avancement des travaux) du 31/07 au 04/08/2017 chaussée de Dinant à Namur et Wépion suite à la réalisation de travaux de pose de résines colorées
17/07/2017	Mesures de circulation (autorisée que sur une seule bande que lors de la phase de travaux préparatoires) et de stationnement du 01/08 au 08/09/2017 à Beez Terre-au-Pont, à Bouge rue des Anges, à Flawinne rue Tir de Ronet, à Jambes rues des Hêtres, Lieutenant Binamé, Foyer Jambois, Paul Janson et des Pins Sylvestres, à Malonne rues des Sarpettes, du Bois du Falji, du Petit-Clinchamp, du Broctia, Cortil-Waha, Hautes-Calenges et Sur les Terres et chemins de Wépion, du Four et du Bois du Duc et à Namur allée de Menton, rues des Bas Prés, Père Cambier, de l'Armée Grouchy, Edouard Ronvaux, Ponty et Blondeau, places de l'Ecole des Cadets et d'Hastedon, rempart de la Vierge et boulevard Frère Orban en raison de la réalisation de travaux de réfection des dites voiries publiques, se terminant par une phase d'enduisage
17/07/2017	Mesures de circulation (en cas de réelle nécessité, autorisée que sur une seule bande) et de stationnement du 01/08 au 03/11/2017 à Bouge allée du Moulin à Vent, rues Charles Bouvier, du Vallon, des Ramiers et Florent Delvaux, au carrefour de la chaussée de Louvain avec les rues Florent Delvaux et Saint-Luc et chaussée de Louvain en raison de la réalisation de travaux de pose de câbles pour les réseaux d'électricité et de télédistribution
17/07/2017	Mesures de circulation (autorisée que sur une seule bande) et de stationnement du 01/08 au 03/11/2017 rue de Dave à Jambes en raison de la réalisation de travaux de pose de câbles pour le réseau électrique
17/07/2017	Mesures de circulation (autorisée que sur une seule bande lors de la traversée) et de stationnement du 01/08 au 29/09/2017 à Belgrade rues Victor Genot, Antoine Nélis et Edmond Delahaut et avenue Marcel Gourdin suite à la réalisation de travaux de pose de câbles pour le réseau électrique
17/07/2017	Mesures de circulation (voirie déclarée "voie sans issue" de part et d'autre des travaux) et de stationnement du 01/08 au 22/12/2017 à Malonne rue du Piroy, entre les chemins des Deux Pays et du Cratère, y compris la place suite à la réalisation de travaux de remplacement des bordures et trottoirs
17/07/2017	Mesures de circulation (voirie déclarée "voie sans issue" au départ des rues des Pieds d'Alouette et de la Haie-Lorrain avec interdiction pour les piétons sur le passage à niveau) (AP n° 402/018/839 modifiant l'article 1 de l'AP n° 402/018/626 du 24/05/2017) du 30/07 au 03/09/2017 et du 15/09 au 27/09/2017 à Naninne rue des Viaux suite à la réalisation de travaux de rénovation du passage à niveau n° 67
18/07/2017	Mesures de circulation (mesures non applicables lorsque la circulation est interdite rue de l'Ange) tous les vendredis et les samedis du 04/08 au 02/09/2017 rue des Brasseurs suite à la demande introduite par le secteur Horeca de ladite rue de placer cette rue en piétonnier le week-end, en soirée et

18/07/2017	pendant la période estivale de manière à y créer un espace convivial et sécurisant Mesures de circulation et de stationnement du 07/08 au 18/08/2017 à Temploux rue de la Vannerie, du 28/08 au 08/09/2017 à Wépion chemins de Saint-Héribert et à Namur rue Ernotte et du 21/08 au 01/09/2017 rue Julien Colson en raison de la réalisation de travaux de raccordements aux réseaux électrique et de télédistribution
19/07/2017	Mesures de circulation le 25/07/2017 à Saint-Servais Tienne-aux-Baloûches suite à la réalisation par le service Propreté Publique de travaux de balayage et de curage des avaloirs
19/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 08/08 au 11/08/2017 à Vedrin rue Adolphe Parmentier, le 11/08 et du 16/08 au 18/08/2017 rues Château des Balances, Simonis à Namur et Gustave Guidet (circulation autorisée que sur une seule bande) à Vedrin, du 21/08 au 25/08/2017 à Belgrade rue Edmond Delahaut, du 25/08 au 30/08/2017 à Champion Nouri Cortil (circulation autorisée que sur une seule bande) et du 28/08 au 01/09/2017 à Malonne rue Sur les Terres (voirie déclarée "voie sans issue" de part et d'autre des travaux) suite à la réalisation de travaux de terrassements effectués dans le cadre de la pose de raccordements au réseau de distribution d'eau
19/07/2017	Mesures de circulation (voirie déclarée "voie sans issue" de part et d'autre des travaux) durant 1/2 journée entre le 09/08 et le 11/08/2017 à Jambes rue Mazy en raison de la réalisation de travaux de refecton de ladite voirie publique
19/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 09/08 au 11/08/2017 avenue Sergent Vrithoff suite à la réalisation de travaux de réfection de ladite voirie
19/07/2017	Mesures de circulation (voirie déclarée "voie sans issue" de part et d'autre de l'abattage) du 10/08 au 11/08/2017 à Temploux rue Jean Fontaine suite à la réalisation de travaux d'abattage d'arbres
19/07/2017	Mesures de circulation (autorisée que sur une seule bande) les 14, 15, 18 et 25/08/2017 à Suarlée chaussée de Nivelles suite à la réalisation de travaux d'entretien d'une antenne de télécommunication
19/07/2017	Mesures de circulation (maintenue sur une seule bande à hauteur des travaux) et de stationnement durant 3 journées entre le 16/08 et le 08/09/2017 rue de la Pépinière suite à la réalisation de travaux de pose de câbles pour le réseau électrique
19/07/2017	Mesures de stationnement le 22/08/2017 place du Théâtre en raison de la réalisation de travaux de nettoyage des vitres du Théâtre de Namur
19/07/2017	Mesures de stationnement du 29/08 au 04/09/2017 rue des Bas Prés et avenues de Tabora et Sergent Vrithoff suite au déroulement à Namur-Expo du salon "Valériane"
19/07/2017	Mesures de stationnement du 29/08 au 31/08/2017 et du 07/09 au 08/09/2017 place du Palais de Justice, sur 4 emplacements devant l'entrée de la Faculté de Médecine en raison de l'installation, dans le cadre de la campagne "Voo vient à vous", d'un mobilhome
25/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 17/08 au 30/08/2017 sur l'esplanade de la Citadelle ; de stationnement du 20/08 au 25/08/2017 route Merveilleuse, sur le parking sts en dessous du Belvédère et du 26/08 au 27/08/2017 avenue Baron de Moreau, le long du Casino et de circulation et de stationnement du 26/08 au 27/08/2017 route Merveilleuse, avenues du Milieu du Monde, Bel Air, Blanche de Namur, de l'Ermitage, du Champeau, Baron Fallon, de la Redoute, Jean Ier et Marie d'Artois, allée de Menton, rues Catherine de Savoie et Charles Zoude, chemin des Mélèzes, boulevard Frère Orban et place du Château de Namur en raison du déroulement de la "Fête des Solidarités"
20/07/2017	Mesures de circulation (autorisée que sur une seule bande) les 01 et 02/08/2017 à Dave rue de Jambes suite à la réalisation de travaux de raccordement d'une habitation au réseau d'égouttage
20/07/2017	Mesures de circulation (maintien, dans la mesure du possible, d'une bande de circulation) du 01/08 au 11/08/2017 rue Saint-Jean suite à la réalisation de

20/07/2017	travaux de raccordements aux réseaux de production d'électricité et de distribution de gaz Mesures de circulation et de stationnement du 02/09 au 03/09/2017 place de Berck-sur-Mer (sens de circulation inversé, côté immeubles impairs) et rues de la Chapelle et de la Prévoyance en raison du déroulement d'un barbecue de quartier
20/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 02/09 au 03/09/2017 rue Léanne en raison du déroulement d'une fête de quartier
20/07/2017	Mesures de circulation le 06/09/2017 à Flawinne au Tir de Ronnet en raison du passage d'un convoi exceptionnel
20/07/2017	Mesures de circulation le 08/09/2017 à Naninne au pont "René Dessainte" et rues de la Gare de Naninne et de Jausse en raison de l'inauguration dudit pont
20/07/2017	Mesures de stationnement du 08/09 au 10/09/2017 à Bouge rue de Sardanson, sur la placette sise devant un immeuble en raison de l'installation d'un métier forain à l'occasion de la braderie de l'entité
20/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 09/09 au 10/09/2017 rues de Fer, Joseph Saintraint, de Bruxelles, des Croisiers, Emile Cuvelier, des Dames Blanches, du Pont, Notre-Dame, des Brasseurs et des Carmes, boulevard Frère Orban, pont de l'Évêché, route Merveilleuse, au rond-point Michel Thonard et avenues Jean Ier, Vauban, Baron Fallon, de l'Ermitage et Marie d'Artois en raison du déroulement du "Jogging de la Ville de Namur"
24/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement (AP n° 402/017/863 modifiant l'article 1 de l'AP n° 402/017/828 du 17/07/2017) du 26/07 au 29/07/2017 rue du Fort d'Emines à Dausoulx et chemin militaire à Saint-Marc en raison de la réalisation d'un film
24/07/2017	Mesures de stationnement du 29/07 au 31/08/2017 rue Saizennes-les-Moulins en raison de la réalisation de travaux de sablage d'un mur et du tunnel piétons de la ruelle de l'Enfer
24/07/2017	Mesures de circulation (autorisée que sur une seule bande) durant une journée entre le 21/08 et le 01/09/2017 à Boninne route de Hannut en raison de la réalisation de travaux de plantage d'un poteau électrique
24/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement le 10/09/2017 rue Henri Lecocq en raison du déroulement d'une fête de quartier
24/07/2017	Mesures de stationnement le 23/09/2017 rue Catherine de Savoie en raison de l'organisation d'un rassemblement de chiens de race dénommé "101 bobtails"
24/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement le 23/09/2017 à Saint-Servais place Chapelle et rue des Prés (sens de circulation inversé) en raison du déroulement du Marché des Producteurs "Paysans - Artisans"
24/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement (AP n° 402/017/869 modifiant l'AP n° 402/017/170 du 20/02/2017) du 23/09 au 24/09/2017 place Saint-Aubain, y compris la voirie longeant le Palais provincial et rue Basse Marcelle en raison du déroulement de l'épreuve sportive dénommée le "Relais pour la Vie"
20/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 01/09 au 03/09/2017 à Belgrade avenue Jean Delhaye en raison du déroulement de l'évènement dénommé "Dicause del Bov'rie"
24/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 21/09 au 25/09/2017 esplanade de la Citadelle, sur la partie en dolomie et sur les 2 parties tarmaquées longeant la dolomie et du 23/09 au 24/09/2017 rue Saint-Martin et route Merveilleuse, sur les parkings sis à l'aplomb du "Belvédère" et au début de la voirie dans le sens de la montée, peu après l'avenue de La Plante en raison du déroulement à la Citadelle de Namur de la course de descente VTT "Lotto DH 1 Namur 2017"
24/07/2017	Mesures de stationnement le 24/09/2017 route de Hannut en raison du déroulement de la journée portes ouvertes du Club Alpin Belge Namur-Luxembourg
24/07/2017	Mesures de stationnement le 24/09/2017 à Wépion rues Adrien de Prémereul et des Granges en raison du déroulement d'un tournoi de pétanque

24/07/2017	Mesures de circulation le 24/09/2017 à Temploux rue des Isnes en raison de l'organisation d'un barbecue au sein d'une maison de repos et de soins
24/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement le 24/09/2017 à Naninne rues de la Gare de Naninne, de Jausse, des Reines-Marguerites et des Engoulevents suite au déroulement d'un jogging
24/07/2017	Mesures de stationnement le 12/10/2017 boulevard Frère Orban, sur une quarantaine d'emplacements au départ du pont de l'Evêché suite au déroulement de la journée culturelle des notaires honoraires de Belgique
24/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement le 13/10/2017 rues de Wasseige et de la Plage, quai de Meuse, boulevard de la Meuse et sur le pont des Ardennes en raison de l'inauguration de l'éclairage patrimonial de la Citadelle de Namur
24/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 13/10 au 14/10/2017 à Jambes allée du Parc Astrid, sur l'ancien terrain de basket-ball suite à l'organisation, par le service Jeunesse de la Ville, de l'évènement "Je découvre ma ville"
24/07/2017	Mesures de stationnement le 28/07/2017 boulevard du Nord suite à la réalisation de travaux de nettoyage de vitres à l'aide d'un camion nacelle
24/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 18/10 au 16/11/2017 esplanade de la Citadelle, dans sa section comprise entre les gradins et les travaux suite à l'organisation du "Festival du Cirque" de Namur
25/07/2017	Mesures de circulation le 04/08/2017 à Malonne rue de la Dierlaire, dans sa section comprise entre l'avenue de la Vecquée et le Pays-Liège-Pays d'Liège (voirie déclarée "voie sans issue" de part et d'autre d'un bâtiment) en raison de la réalisation de travaux à l'aide d'un élévateur
<u>OHEY</u>	
4/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 10/07 au 14/07/2017 rue Bois d'Ohey suite à la réalisation de travaux de raccordement d'une habitation au réseau d'égouttage
3/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement le 27/08/2017 rue de Gesves suite à l'organisation d'une fête des voisins
13/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 14/07 au 24/07/2017 rue Gilmar suite à la réalisation de travaux dans une habitation nécessitant la pose sur le domaine public d'un conteneur
18/07/2017	Mesures de stationnement le 27/07/2017 rues de Huy (RN 968) et de Ciney (RN 921) et place Gabrielle de Monge de Franeau (RN 698) à Ohey et Haillot en raison du passage le 25/07 sur le territoire communal de la 4ème étape "Bruxelles-Profondeville" de la course cycliste pour professionnels dénommée "Le Tour de Wallonie"
18/07/2017	Mesures de stationnement le 22/07/2017 rues de Huy (RN 968) et de Ciney (RN 921) et place Gabrielle de Monge de Franeau (RN 698) à Ohey et Haillot et à Goesnes, Filée, Jallet et Matagne rues Georges Hubin, du Pifori, de Filée, Saint-Martin et de la Fosse aux Pierres et chemin des Trois Journaux en raison du passage le 22/07 sur le territoire des entités précitées de la 1ère étape "Stavelot-Marchin" de la course cycliste pour professionnels dénommée "Le Tour de Wallonie"
25/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 01/08 au 31/08/2017 rues Saint-Mort et des Essarts suite à la réalisation de travaux de pose d'une chambre de visite et d'un raccordement au réseau d'égouttage
<u>ROCHEFORT</u>	
28/06/2017	Mesures de circulation du 14/07 au 17/07/2017 rue du Hierdeau à Hamerenne suite à l'organisation par le club de football de Rochefort, sous chapiteau

28/06/2017	dans une prairie, de la kermesse de la Sainte Odile les 14, 15 et 16/07 Mesures de circulation et de stationnement le 16/07/2017 rue de la Passerelle, inclus les parkings jouxtant le terrain de football suite à l'organisation d'une brocante
28/06/2017	Mesures de stationnement les 12, 19 et 26/07, 02, 09 et 16/08/2017 rue de Behogne sur tous les emplacements de stationnement sis le long du square de l'Amicale suite à l'organisation par le Syndicat d'initiative local d'animations musicales au square de l'Amicale lors desquelles se tiendra un petit marché
28/06/2017	Mesures de stationnement les 16, 23 et 30/07/2017 et 06, 13 et 20/08/2017 place de Padirac à Han-sur-Lesse suite à l'organisation d'animations musicales nécessitant l'installation sur ladite place d'un podium qui devra être déplacé entre chaque représentation
28/06/2017	Mesures de circulation et de stationnement le 21/07/2017 à Ave-et-Auffe rues de Nauby, du Tchésau, du Roptai et du Borquet suite à l'organisation par la Jeunesse locale d'une brocante
3/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 12/08 au 13/08/2017 place Albert 1er, rues de Behogne, des Tanneries et Reine Astrid et avenue d'Alost suite à l'organisation par le Syndicat d'initiative local d'une manifestation appelée "Le Rendez-vous"
3/07/2017	Mesures de stationnement le 21/07/2017 place Roi Albert 1er sur tous les emplacements de stationnement jouxtant le monument aux morts suite à l'organisation, à l'initiative de l'autorité communale, d'une cérémonie d'hommage patriotique au monument aux morts de la commune
3/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 05/08 au 06/08/2017 rue du Hambeau à Belvaux suite à l'organisation par une asbl locale d'un repas nécessitant le placement de tonnelles et d'autres installations requises au bon déroulement de la fête
3/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 14/08 au 15/08/2017 rue de Hautmont à Laloux suite à l'organisation par une asbl locale en bordure de la voie publique d'un bal nécessitant le placement sur le domaine public des installations de ladite fête
3/07/2017	Mesures de circulation (interdiction) du 28/07 au 30/07/2017 dans une partie de la rue Parc Keog à Jemelle suite à l'organisation par une asbl locale d'une fête de quartier nécessitant l'installation sur la voie publique d'un chapiteau
24/07/2017	Mesure d'abrogation de l'arrêté de police du 11/05/2016 interdisant l'accès partiel à la Chapelle de Lorette en raison de la réfection et de la rénovation effectuées au plafond de celle-ci, la rendant dès lors à nouveau accessible
26/07/2017	Mesure d'abrogation de l'arrêté de police du 22/06/2017 (inséré au BP n° 8) qui prévoyait des mesures pour assurer l'approvisionnement de la population en eau potable via l'utilisation du puits existant JE 77 et le pompage d'un volume de 40 m³/h afin de le déverser au point de captage de Tridaine en raison de l'observation, après des précipitations massives, à partir du 24/07 en fin de journée d'une remontée naturelle du niveau de la nappe avec pour conséquence une remise en route de l'alimentation de la galerie de la source Tridaine
<u>WALCOURT</u>	
27/06/2017	Mesures de stationnement à partir du 29/06/2017 et ce, jusque fin des travaux rue du Vieux Chêne à Gourdinne suite à la réalisation de travaux de pose d'un nouveau raccordement au réseau de distribution d'eau
30/06/2017	Mesures de stationnement à partir du 06/07/2017 et ce, jusque fin des travaux rue des Coulottes à Yves-Gomezée suite à la réalisation, en ouverture d'accotement, de travaux de terrassements de part et d'autre de la voirie effectués dans le cadre de la pose d'un nouveau raccordement au réseau de distribution d'eau

30/06/2017	Mesures de circulation (alternée) et de stationnement à partir du 03/07/2017 et ce, jusque fin des travaux rue Lumsonry à Tarcienne suite à la réalisation de travaux de terrassements effectués en voirie dans le cadre de la pose d'un nouveau raccordement au réseau de distribution d'eau
30/06/2017	Mesures de stationnement à partir du 30/06/2017 et ce jusque fin des travaux rue Chapelle Rosine à Laneffe suite à la réalisation de travaux de terrassements effectués en accotement dans le cadre de la pose d'un nouveau raccordement au réseau de distribution d'eau
30/06/2017	Mesures de circulation (alternée) et de stationnement le 30/06/2017 à Thy-le-Château au carrefour des rues de Nalannes et de l'allée Nord suite à la réalisation de travaux de terrassements effectués en voirie dans le cadre de la réparation d'une fuite présente sur le réseau de distribution d'eau
30/06/2017	Mesures de stationnement à partir du 03/07/2017 et ce, jusque fin des travaux à Chastrès rue Vieille Ferme suite à la réalisation, en accotement, de travaux de terrassements effectués dans le cadre de la pose d'un nouveau raccordement au réseau de distribution d'eau
30/06/2017	Mesures de stationnement à partir du 04/07/2017 et ce, jusque fin des travaux au domaine de la Maladrerie suite à la réalisation, en accotement, de travaux de terrassements effectués dans le cadre de la réparation d'une fuite présente sur le réseau de distribution d'eau
30/06/2017	Mesures de circulation à partir du 04/07/2017 et ce, jusque fin des travaux rue de Nalannes, depuis l'allée Nord jusque la limite communale à Gourdinne suite à la réalisation par le service technique des travaux de la commune de travaux de curage de fossés
6/07/2017	Mesures de circulation les 14, 15 et 25/07/2017 à Somzée sur la RN 5, entre les BK 61.8 et 61.9 dans le sens Charleroi-Couvin suite à la réalisation de travaux d'entretien d'antennes nécessitant le placement d'un élévateur sur camion
5/07/2017	Mesures de circulation le 12/07/2017 et à partir du 13/07/2017 et ce, jusque fin des travaux à Thy-le-Château rue de Gourdinne suite à la réalisation de travaux de construction d'une habitation à ossature en bois de type clé sur porte
7/07/2017	Mesures de circulation à partir du 07/07/2017 et ce, jusque fin des travaux à Thy-le-Château ruelle des Tranchées (partie basse), depuis son intersection avec la rue des Marronniers jusqu'aux garages (partie haute), suite à la réalisation de travaux de consolidation de l'épouttage dont la déféctuosité engendre une menace d'effondrement de ladite voirie publique
13/07/2017	Mesures de circulation à partir du 21/06/2017 et ce, jusque fin des travaux estimée au 01/09/2017 à Thy-le-Château rue de Gourdinne suite à la réalisation de travaux de branchement électricité et TVD
13/07/2017	Mesures de circulation à partir du 07/08/2017 et ce, jusque fin des travaux estimée au 18/08/2017 à Thy-le-Château rue du Paradis suite à la réalisation de travaux de branchement électricité et TVD
13/07/2017	Mesures de stationnement à partir du 17/07/2017 et ce, jusque fin des travaux à Gourdinne rue Trieu l'Abbé suite à la réalisation, en accotement, de travaux de terrassements effectués dans le cadre de la réparation d'une fuite présente sur le réseau de distribution d'eau
14/07/2017	Mesures de circulation à partir du 31/07/2017 et ce, jusque fin des travaux sur la RN 5 en raison d'une modification du chantier à hauteur de Fraire et du passage du trafic Philippeville-Charleroi sur une seule voie de circulation
19/07/2017	Mesures de stationnement à partir du 26/07/2017 et ce, jusque fin des travaux à Fraire rue de Morialmé suite à la réalisation de travaux de terrassements en accotement effectués dans le cadre de la pose d'un nouveau raccordement au réseau de distribution d'eau
19/07/2017	Mesures de stationnement à partir du 27/07/2017 et ce, jusque fin des travaux à Thy-le-Château rue Louis Piret suite à la réalisation de travaux de terrassements en accotement effectués dans le cadre de la pose d'un nouveau raccordement au réseau de distribution d'eau
19/07/2017	Mesures de circulation à partir du 27/07/2017 et ce, jusque fin des travaux sur la RN 5 suite à une modification du chantier à hauteur de Fraire et au passage du trafic Philippeville-Charleroi sur une seule voie de circulation

19/07/2017	Mesures de circulation et de stationnement à partir du 24/07/2017 et ce, jusque fin des travaux de consolidation rue des Bergeries suite à la réalisation de travaux de remplacement de trapillons et avatoirs
25/07/2017	Mesures de stationnement à partir du 25/07/2017 et ce, jusque fin des travaux à Somzée rue de la Croisette suite à la réalisation de travaux de réparation d'une fuite présente sur le réseau de distribution d'eau
25/07/2017	Mesures de stationnement du 31/07 au 31/08/2017 à Fraire rue Saint-Remy suite à la réalisation de travaux au sein de l'école libre de l'entité
25/07/2017	Mesures de circulation du 31/07 au 15/08/2017 rue de la Forge suite au placement d'un container sur le domaine public
27/07/2017	Mesures de circulation à partir du 28/07/2017 et ce, jusque fin des travaux (durée approximative fixée à 3 jours) rue du Calvaire suite à la réalisation, pour le réseau de téléphonie, de travaux d'ouverture de fouilles en voirie

COMMUNE

ANDENNE

- 26/06/2017 Mesures d'ordre et de sécurité (cessation de toutes activités, fermeture des stands et débits de boissons et interdiction de tout rassemblement de plus de cinq personnes) le 01/07/2017 en raison de l'organisation par l'Union Andennaise des Commerçants de la 10ème édition du Bal aux Lampions sur la Place des Tilleuls
- 26/06/2017 Mesures d'ordre et de sécurité (cessation de toutes activités, fermeture des stands et débits de boissons et interdiction de tout rassemblement de plus de cinq personnes) les 30/06 et 01/07/2017 en raison de l'organisation par une asbl locale de la 23ème édition du "Bear Rock Festival" sur la Place du Chapitre le 30/06/2017
- 26/06/2017 Mesures d'ordre et de sécurité (cessation de toutes activités, fermeture des stands et débits de boissons et interdiction de tout rassemblement de plus de cinq personnes) les 29 et 30/06/2017 en raison de l'organisation le 29/06 par une asbl locale d'une soirée "fin des examens" pour les jeunes andennais sur la Place du Chapitre
- 7/07/2017 Mesures de circulation et de stationnement du 19/07 au 22/07/2017 places Wauters et Jean Tousseul, sur la voirie reliant le rond-point rue du Vigna vers la rue des Carriers (placée en double sens) et rue du Parc suite à l'organisation, à l'occasion de la Fête nationale du 21 juillet, sur la place Wauters d'un bal et d'un feu d'artifice

FLORENNES

- 26/06/2017 Mesures de stationnement du 12 au 19/07/2017 à Saint-Aubin place Saint-Aubin et rues Notre-Dame du Mont Carmel (et aux abords de l'église, y compris la place), Croix Jacquet et de Hurtebise et place Saint-Roch à Florennes suite au déroulement les 15, 16 et 17/07 de la marche folklorique Notre-Dame du Mont Carmel
- 26/06/2017 Mesures de circulation et de stationnement du 12/07 au 19/07/2017 à Rosée place de Rosée et rues aux Foires (le long de l'église), Montante et Defoy suite au déroulement les 15, 16 et 17/07 de la marche folklorique Saint-Remy de Rosée
- 17/07/2017 Mesures de circulation (interdiction) du 22/07 au 23/07/2017 quartier du Hierdeau à Hemptinne suite à l'organisation le 22/07 d'une fête de quartier
- 17/07/2017 Mesures de circulation et de stationnement les 29, 30 et 31/07/2017 à Hanzinelle place d'Hanzinelle et rues de l'Eglise, du Fayt et des Commerçants suite au déroulement de la marche folklorique Saint-Christophe
- 17/07/2017 Mesures de circulation et de stationnement du 05/08 au 08/08/2017 quartier de la Fontaine à Hemptinne, rue Saint-Walhère et aux abords de la chapelle Saint-Roch (quartier de la Fontaine) suite au déroulement de la marche folklorique Saint-Walhère
- 17/07/2017 Mesures de circulation et de stationnement le 02/08/2017 dans une série de rues de l'entité de Florennes et de Saint-Aubain suite au déroulement des étapes (contre la montre individuel et course en ligne) inaugurant la 70ème édition du Tour cycliste de la Province de Namur

GESVES

- 12/06/2017 Mesures de stationnement le 25/07/2017 rue Francesse (N 946), sur la chaussée, aux endroits où elle n'est pas divisée en bandes de circulation par une division axiale suite au passage sur le territoire communal de la 4ème étape "Bruxelles-Profondeville" de la course cycliste pour professionnels dénommée "Le Tour de Wallonie"
- 13/06/2017 Mesures de circulation et de stationnement du 06/07 au 12/07/2017 rue du Pont d'Aoust suite à la réalisation, en accotement terre et par fonçage de la voirie tarmac, de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 15/06/2017 Mesures de circulation (mise en "zone 30") du 17/06 au 18/06/2017 rue Francesse (N 946) à Sorée suite au déroulement le 17/06 d'une fête pour célébrer le 10ème anniversaire d'une société de transports
- 19/06/2017 Mesures de circulation (mise en "zone 30") et de stationnement le 24/06/2017 à Mozet Tienne Saint-Lambert et rue de Loyers suite à l'organisation d'une fête privée au domicile d'une résidente de la rue Tienne Saint-Lambert
- 19/06/2017 Mesures de circulation et de stationnement du 29/06 au 30/06/2017 rue Les Forges suite à la réalisation de travaux de voirie publique (terrassment) effectués dans le cadre de la pose d'un raccordement au réseau de distribution d'eau
- 19/06/2017 Mesures de circulation et de stationnement du 26/06 au 30/06/2017 rue Petite Gesves suite à la réalisation de travaux de voirie publique (terrassment) effectués dans le cadre de la pose d'un raccordement au réseau de distribution d'eau
- 20/06/2017 Mesures de circulation du 20/07 au 21/07/2017 route de Bonneville à Strud suite au déroulement des festivités à l'occasion de la Fête nationale du 21 juillet
- 23/06/2017 Mesures de circulation (mise en "zone 30" et de manière alternée) et de stationnement du 29/06 au 20/07/2017 rue Le Croquet à Faulx-les-Tombes suite à la réalisation de travaux de raccordement et de branchements aux réseaux de production d'électricité et/ou de distribution de gaz
- 23/06/2017 Mesures de circulation (mise en "zone 30") et de stationnement du 21/07 au 22/07/2017 rues de Houyoux et des Carrières suite à l'organisation le 21/07 au Domaine de Béronsart sis rue des Carrières d'une cérémonie de mariage
- 27/06/2017 Mesures de circulation et de stationnement du 10/08 au 11/08/2017 rue Montjoie suite à la réalisation de travaux de terrassment effectués dans le cadre de la pose d'un raccordement au réseau de distribution d'eau
- 27/06/2017 Mesures de circulation et de stationnement du 05/07 au 07/07/2017 rue de Haut-Bois à Hatinne suite à la réalisation de travaux de terrassment effectués dans le cadre de la pose d'un raccordement au réseau de distribution d'eau
- 28/06/2017 Mesures de circulation et de stationnement du 07/07 au 12/07/2017 rue des Hautes Arches à Hatinne suite à la réalisation de travaux de terrassment effectués dans le cadre de la pose d'un raccordement au réseau de distribution d'eau
- 29/06/2017 Mesures de circulation le 09/07/2017 rue Pletain à Mozet suite à l'organisation par un comité de quartier de la "Fête des Voisins"
- 4/07/2017 Mesures de circulation (mise en "zone 30" et de manière alternée) et de stationnement du 10/07 au 28/07/2017 rue du Centre à Sorée suite à la réalisation de travaux de raccordement et de branchements aux réseaux de production d'électricité et/ou de distribution de gaz
- 6/07/2017 Mesures de circulation (mise en "zone 30") et de stationnement du 10/07 au 13/07/2017 chaussée de Gramptinne à Mozet suite à la réalisation, par fonçage de la voirie tarmac, de travaux de terrassment effectués dans le cadre de la réparation d'une fuite présente sur le réseau de distribution de gaz
- 6/07/2017 Mesures de circulation (mise en "zone 30" et de manière alternée) et de stationnement du 18/07 au 03/08/2017 rue Grande Commune suite à la réalisation de travaux de raccordement et de branchements aux réseaux de production d'électricité et/ou de distribution de gaz
- 10/07/2017 Mesures de circulation et de stationnement du 17/07 au 15/09/2017 rue de la Chapelle suite à la réalisation de travaux de pose de câbles pour le réseau

- de téléphonie
- 12/07/2017 Mesures de circulation le 14/07/2017 à Haut-Bois rues de Haut-Bois, de Bouyemon, Trou Bouquiau et de la Salle suite à l'organisation par une asbl locale d'une corrida
- 18/07/2017 Mesures de circulation (mise en "zone 30" et de manière alternée) et de stationnement du 07/08 au 31/08/2017 rue Basse Ramsée à Faulx-les-Tombes suite à la réalisation de travaux de voirie publique pour les réseaux de production d'électricité et/ou de distribution de gaz
- 26/07/2017 Mesures de circulation le 30/07/2017 à Haut-Bois rue de la Salle suite à l'organisation par le club des 3 X 20 local à la salle communale d'une festivité
- HAVELANGE
- 9/02/2017 Mesures de stationnement du 11/03 au 12/03/2017 d'un côté de la rue du Harleux à Barvaux suite à l'organisation d'une soirée privée
- 9/02/2017 Mesures de circulation du 07/04 au 10/04/2017 sur le chemin reliant la rue Saint-Donat et la rue du Bon Marché à Miécrot suite à l'organisation par la Jeunesse locale du grand feu de l'entité
- 8/02/2017 Mesures de circulation le 16/02/2017 à Miécrot rues Wéris et Renaissance et ruelle de Huy suite à la réalisation de travaux
- 6/02/2017 Mesures de circulation et de stationnement le 22/04/2017 rues de Hiettine et (d') Ocolna et sur le parking de l'école libre suite au déroulement de la journée "Run and Bike"
- 3/02/2017 Mesures de stationnement le 02/04/2017 d'un côté de la rue du Harleux à Barvaux-Condroz suite au déroulement d'une chasse aux œufs
- 31/01/2017 Mesures de circulation du 31/01 au 28/02/2017 rues du Monument à Jeneffe, de Jeneffe à Porcheresse, du Harleux et Sommelette à Barvaux-Condroz, route de Dinant et Grand-Route à Barvaux-Condroz suite à la réalisation de travaux de soufflage de fibre optique dans des gaines existantes pour le réseau de téléphonie
- 3/02/2017 Mesures de circulation du 02/02 au 31/12/2017 sur toutes les rues des communes faisant partie de l'entité suite à la réalisation de travaux de plantation de nouvelles lignes, de remplacement de poteaux et/ou de terrassement pour le compte de différentes sociétés de distribution
- 3/02/2017 Mesures de circulation le 25/02/2017 rue des Cinq Tilleuls à Porcheresse suite à l'organisation du grand feu de l'entité
- 26/01/2017 Mesures de stationnement du 30/01 au 01/02/2017 des deux côtés de la rue Ferdinand Davin suite à la réalisation de travaux d'abattage d'arbres morts
- 25/01/2017 Mesures de circulation du 01/02 au 02/02/2017 à Hamois rue des Marlières suite à la réalisation de travaux de pose d'une maison de type clé sur porte
- 18/01/2017 Mesures de stationnement du 19/01 au 20/01/2017 rue de la Station, du côté des numéros impairs suite à la réalisation de travaux de déblaiement de la neige se trouvant sur les places de parking
- 18/01/2017 Mesures de circulation (se fera en sens unique, en venant de la Route de Spa vers le terrain de football) et de stationnement du 18/08 au 20/08/2017 à Méan rue Sur Hodémont suite à l'organisation par une asbl locale du "Metal Mean Festival"
- 17/01/2017 Mesures de circulation (bloquée dans le sens inverse de la course au moment de son passage et interdite dans les 2 sens entre le drapeau rouge et le drapeau vert) le 19/04/2017 suite au passage sur le territoire de la commune de la course cycliste pour équipes professionnelles du circuit World Tour dénommée la "Flèche Wallonne"
- 17/01/2017 Mesures de circulation (dans le sens de la course uniquement) le 11/03/2017 à Jeneffe rues Joseph Verdin et de la Grotte et route de la Cave Romaine et à Miécrot rues du Bon Marché et La Fagne suite à l'organisation d'une course cycliste locale, sur circuit ouvert, pour cyclistes amateurs et masters
- 18/01/2017 Mesures de stationnement du 19/01 au 20/01/2017 rue de la Station, du côté des numéros pairs suite à la réalisation de travaux de déblaiement de la

	neige se trouvant sur les places de parking
19/01/2017	Mesures de circulation le 26/02/2017 rue de la Malle-Poste suite à l'organisation d'une marche ADEPS à la salle "L'Horticole"
10/01/2017	Mesures de circulation du 19/01 au 20/01/2017 et du 21/01 au 24/01/2017 à Hamois rue des Marières suite à la réalisation de travaux de pose d'une maison de type clé sur porte
11/01/2017	Mesures de circulation du 16/01 au 31/01/2017 rue de Chantraine (réduite à une seule bande de circulation) à Jeneffe suite à la réalisation de travaux sur les canalisations du réseau de distribution de gaz
11/01/2017	Mesures de circulation (réduction de la vitesse à 30 km/h) du 16/01 au 31/01/2017 au carrefour formé par les rues d'Ossogne et de Malihoux et le chemin venant de la rue Swahis suite à la réalisation de travaux sur les canalisations du réseau de distribution de gaz
30/12/2016	Mesures de circulation le 06/01/2017 rue de la Station suite à l'installation d'un camion-élevateur qui empiètera sur ladite chaussée
28/12/2016	Mesures de stationnement du 31/12/2016 au 01/01/2017 d'un côté de la rue du Harleux à Barvaux-Condroz suite à l'organisation à la salle "La Baravelloise" d'un souper familial
22/12/2016	Mesures de stationnement du 21/01 au 22/01/2017 d'un côté de la rue du Harleux à Barvaux-Condroz suite à l'organisation à la salle "La Baravelloise" d'un souper pour l'école locale
19/12/2016	Mesures de circulation les 21, 22 et 23/12/2016 rue Ferdinand Davin, sur l'accotement empierré suite à la pose d'un container à cet endroit dans le cadre de travaux d'évacuation du contenu d'une habitation
14/12/2016	Mesures de circulation du 19/12 au 20/12/2016 rue de la Station (réduite à une seule bande de circulation) de la BK 11.800 à la BK 12.080 suite à la réalisation, en alternance du côté droit et du côté gauche, de travaux de réfection du casse-vitesse
16/12/2016	Mesures de circulation (dans un seul sens) et de stationnement du 15/12/2016 au 31/01/2017 rue Bellaire suite à la réalisation de travaux de pose de câbles
5/12/2016	Mesures de circulation du 07/12 au 22/12/2017 rue Bellaire (réduite à une seule bande de circulation) suite à la réalisation de travaux sur le réseau de télécommunication
29/11/2016	Mesures de circulation du 05/12 au 23/12/2017 rue du Harleux (réduite à une seule bande de circulation) à Barvaux-Condroz suite à la réalisation de travaux de pose de gaine fibre optique pour le réseau de téléphonie
29/11/2016	Mesures de circulation du 01/12 au 02/12/2016 avenue de Criel (une partie) suite à la réalisation de travaux de coupe de lierres situés sur la façade d'une habitation
25/11/2016	Mesures de circulation le 29/11/2016 rue Bassinnes (réduite à une seule bande de circulation) à Méan suite à la réalisation de travaux
22/11/2016	Mesures de circulation (mise en alternance) du 01/12 au 23/12/2016 à Porcheresse rues Albert Billy et de Jeneffe suite à la réalisation de travaux de pose FO et de bacs FO et de placement d'une armoire ROP pour le réseau de télécommunication
18/11/2016	Mesures de circulation du 05/12 au 23/12/2016 rue Chantraine (réduite à une seule bande de circulation avec croisement difficile) à Verlée suite à la réalisation de travaux de raccordement au réseau électrique
15/11/2016	Mesures de circulation et de stationnement du 04/12 au 05/12/2016 rue Louise Maréchal (mise en sens unique) en raison de l'organisation de journées portes ouvertes
16/11/2016	Mesures de circulation du 28/11 au 12/12/2016 rue d'Al Venne (réduite à une seule bande de circulation avec croisement difficile) à Barvaux (Fallon)

- suite à la réalisation de travaux de raccordement au réseau électrique
- 10/11/2016 Mesures de stationnement du 19/11 au 20/11/2016 rue du Clavia à Flostoy suite au déroulement d'une soirée dansante
- 9/11/2016 Mesures de circulation du 21/11 au 25/11/2016 au lieu-dit "Impasse J-C Dumont" (rue Mallihoux) suite à la réalisation de travaux de traversée de voirie effectués dans le cadre de la pose d'un raccordement au réseau de distribution d'eau
- 10/11/2016 Mesures de circulation (portion de trottoir inaccessible) et de stationnement du 14/11 au 30/11/2016 rue de la Station suite à la réalisation de travaux à hauteur d'une habitation nécessitant l'implantation d'un échafaudage et l'interdiction du stationnement sur 3 emplacements de manière à pouvoir y garer le camion de l'entrepreneur
- 26/10/2016 Mesures de circulation le 28/10/2016 rue de la Station (réduite à une seule bande de circulation) suite au déroulement d'un déménagement pour lequel il convient de prévoir un emplacement de stationnement pour le camion de déménagement
- 25/10/2016 Mesures de circulation du 08/11/2016 au 31/01/2017 ruelle Catin (interdite dans les deux sens) suite à la réalisation de travaux de pose d'une cabine électrique
- 24/10/2016 Mesures de circulation (interdiction) du 02/11 au 04/11/2016 rue "Chemin de Plahâchon" suite à l'implantation d'une nacelle dans le cadre de la réalisation de travaux d'élargissement
- 16/09/2016 Mesures de circulation le 25/09/2016 rue d'Ossogne (se fera dans un seul sens) à Ossogne suite à l'organisation d'une balade
- 26/08/2016 Mesures de circulation (portion de trottoir inaccessible) du 05/09 au 23/09/2016 rue de la Station suite à la réalisation de travaux nécessitant le placement d'un échafaudage
- 21/10/2016 Mesures de stationnement le 20/11/2016 d'un côté de la rue du Harleux à Barvaux-Condroz suite à l'organisation d'une marche ADEPS
- 21/10/2016 Mesures de stationnement du 12/11 au 13/11/2016 rue de la Station, tout le long du chemin conduisant au terrain de football suite à l'organisation d'une soirée "FJA"
- 21/10/2016 Mesures de circulation du 26/10 au 09/11/2016 au carrefour formé par la rue de la Station et la rue de Hietinne suite à la réalisation de travaux de pose d'une borne pour une société de transport urbain
- 21/10/2016 Mesures de circulation (prolongation des mesures) du 21/10 au 30/12/2016 à Flostoy rue du Clavia (réduite à une seule bande de circulation) suite à la réalisation de travaux de pose de câble pour le réseau de téléphonie
- 16/06/2017 Mesures de circulation du 19/06 au 14/07/2017 rue Bellaire (interdite dans les deux sens de circulation) suite à la réalisation de travaux de transformation
- 19/06/2017 Mesures de circulation du 21/06 au 14/07/2017 à Jeneffe route de la Cave Romaine suite à la réalisation de travaux de pose de câble
- 16/06/2017 Mesures de circulation du 19/06 au 14/07/2017 rue de la Station (réduite à une seule bande de circulation) suite à la réalisation, pour le réseau de téléphonie, de travaux de traversée de voirie
- 15/06/2017 Mesures de stationnement le 21/06/2017 rue de la Station suite au déroulement d'un déménagement nécessitant d'interdire le stationnement sur 4 emplacements pour y garer le camion de déménagement
- 8/06/2017 Mesures de circulation du 08/06 au 14/07/2017 ruelle Catin (interdite dans les 2 sens de circulation) suite à la réalisation de travaux de construction
- 8/06/2017 Mesures de circulation le 02/07/2017 avenue de Criel suite à l'organisation du chapitre annuel d'une confrérie gastronomique locale
- 8/06/2017 Mesures de circulation du 20/06 au 07/07/2017 sur la route "N 983" (réduite à une seule bande de circulation) sur le tronçon sis entre Havelange et Maffe, entre la BK 11.400 et la BK 16.290 suite à la réalisation de travaux d'enduisage routier

31/05/2017	Mesures de circulation du 31/05 au 16/06/2017 rue Joseph Verdin à Jeneffe suite à la réalisation de travaux nécessitant l'installation d'un container qui empiètera sur ladite voirie publique
6/06/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 15/06 au 29/06/2017 rue des Commonnettes à Méan suite à la réalisation, en demi-voirée, de travaux de traversée effectués dans le cadre de la pose d'un nouveau raccordement aux réseaux de production d'électricité et de distribution de gaz
6/06/2017	Mesures de circulation du 09/06 au 30/06/2017 rue d'Aty (réduite à une seule bande de circulation) suite à la réalisation de travaux de terrassement effectués dans le cadre de la pose de raccordements au réseau de distribution d'eau
2/06/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 30/06 au 04/07/2017 à Miécrot ruelle de Huy (circulation interdite dans les 2 sens) suite à l'organisation d'une kermesse
2/06/2017	Mesures de circulation et de stationnement le 18/06/2017 à Failon rues Cherra et de Buzin suite à l'organisation d'une marche ADEPS
2/06/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 25/06 au 26/06/2017 du côté droit de la rue des Forges à Verlée suite à l'organisation par la Jeunesse locale d'une "Garden Party"
30/05/2017	Mesures de stationnement (date non précisée dans l'arrêté de police) avenue de Criel, entre l'arrêt de bus et l'habitation du défunt suite à l'organisation, dans le cadre d'un enterrement, de la levée du corps
22/05/2017	Mesures de circulation du 06/06 au 30/06/2017 routes de Méan et de Durbuy et rue de la Chapelle (réduites à une seule bande de circulation) à Maffe suite à la réalisation de travaux de terrassement effectués dans le cadre de la pose de câbles pour le réseau électrique
22/05/2017	Mesures de circulation du 22/05 au 31/12/2017 sur toutes les rues des communes faisant partie de l'entité suite à la réalisation de travaux (ne durant pas plus d'un jour au même endroit) de rénovation du réseau électrique basse et/ou moyenne tension
23/05/2017	Mesures de circulation le 25/05/2017 rue Maille-Poste suite à l'organisation d'une festivité (une communion) à la salle "L'Horticole"
17/05/2017	Mesures de circulation le 22/05/2017 rue Fontena (interdite dans les deux sens de circulation) à Maffe suite à la réalisation de travaux de pose d'un avaloir (égouttage)
17/05/2017	Mesures de circulation le 22/05/2017 sur diverses voiries publiques de l'entité de Verlée suite à la réalisation de travaux de pose d'avales
16/05/2017	Mesures de circulation du 22/05 au 09/06/2017 route de la Cave Romaine (réduite à une seule bande de circulation) à Jeneffe suite à la réalisation de travaux de terrassement effectués dans le cadre de la pose d'un raccordement au réseau de téléphonie
16/05/2017	Mesures de circulation du 22/05 au 09/06/2017 rue d'Aty (réduite à une seule bande de circulation) suite à la réalisation de travaux de terrassement effectués dans le cadre de la pose d'un raccordement au réseau de téléphonie
15/05/2017	Mesures de circulation le 21/05/2017 au carrefour formé par la rue de la Station et la rue de Hietfine suite à l'organisation par un club cyclo d'une balade nécessitant la mise en place d'un point de ravitaillement à la "Ferme des Tilleuls"
17/05/2017	Mesures de stationnement (interdiction, sans précision de la raison) du 20/05 au 21/05/2017 d'un côté de la rue du Harleux à Barvaux-Condroz
11/05/2017	Mesures de stationnement du 12/05 au 28/05/2017 rue de la Station, sur plusieurs emplacements du parking sis en face du monument suite à la réalisation de travaux nécessitant l'installation d'un container sur la voie publique
5/05/2017	Mesures de circulation le 26/05/2017 à Porcheresse rues de Rémont et de la Ferme du Bois de Rémont suite à l'organisation du "Jogging de la Greugette"
9/05/2017	Mesures de circulation le 10/05/2017 rue Fontena (interdite dans les deux sens de circulation) à Maffe suite à la réalisation de travaux de pose d'un

	avaloir (égouttage)
3/05/2017	Mesures de circulation du 03/05 au 05/05/2017 sur diverses voiries publiques de l'entité de Verléé suite à la réalisation de travaux de pose d'ava-loirs
27/04/2017	Mesures de circulation et de stationnement le 07/10/2017 rues (d') Ocolna et de Hiettine suite à l'organisation d'un jogging, manche du "Challenge Condruzien"
2/05/2017	Mesures de stationnement du 25/05 au 26/05/2017 rue de la Station, tout le long du chemin conduisant au terrain de football suite à l'organisation par le club de football local d'un concours de meilleur juge-arbitre
26/04/2017	Mesures de circulation du 04/06 au 05/06/2017 rue Joseph Verdin à Jeneffe suite à l'organisation par le comité de parents de l'école communale locale de la traditionnelle fête scolaire
26/04/2017	Mesures de circulation le 27/06/2017 rue (d') Ocolna (interdite dans les deux sens de circulation) suite à l'organisation d'une journée sportive
24/04/2017	Mesures de circulation du 02/05 au 14/07/2017 rue Fond du Baty (interdite dans les deux sens de circulation) à Méan suite à la réalisation de travaux de remplacement de canalisations
24/04/2017	Mesures de circulation et de stationnement du 24/04 au 19/05/2017 rue Belle-Vue et chemin de Barsy à Flostoy et rues des Sacrements à Méan et d'Aty suite à la réalisation de travaux de réfection desdites voiries publiques
25/04/2017	Mesures de circulation du 02/05 au 01/09/2017 à Flostoy sur le chemin reliant Bormenville et Montegnet à Flostoy (interdite dans les deux sens de circulation) suite à la réalisation de travaux de réfection de ladite voirie publique
24/04/2017	Mesures de circulation du 02/05 au 05/05/2017 à Malinoux sur la N 983 à hauteur de la BK 8.400 (réduite à une seule bande de circulation avec limitation de la vitesse à 30 km/h) suite à la réalisation de travaux de réparation (remplacement de rails) aux dispositifs de sécurité
3/04/2017	Mesures de circulation du 18/04 au 21/04/2017 rue Montegnet à Flostoy suite à la réalisation de travaux de remplacement de ligne électrique et de plantation de poteau
13/04/2017	Mesures de circulation (portion de trottoir longeant le Centre Culturel inaccessible) et de stationnement du 24/04 au 28/04/2017 rue de la Station (N 983), entre la BK 10.270 et la BK 10.310 suite à la réalisation de travaux nécessitant le placement d'un échafaudage
31/03/2017	Mesures de circulation du 18/04 au 19/05/2017 rue de la Station (N 938) (réduite à une seule bande de circulation avec limitation de la vitesse à 30 km/h et mise en alternance par demi-chaussée), entre la BK 93.00 et la BK 100.00 suite à la réalisation de travaux de réfection de ladite voirie publique
28/03/2017	Mesures de circulation du 28/03 au 07/04/2017 ruelle Catin (interdite dans les deux sens de circulation) suite à la réalisation, avec tranchée en accotement et traversée de voirie, de travaux de pose de câbles pour le réseau électrique
13/03/2017	Mesures de circulation le 28/05/2017 rue (d') Ocolna suite à l'organisation de la brocante annuelle d'un club de mini-football local
13/03/2017	Mesures de circulation du 25/03 au 26/03/2017 sur la portion de route sise entre le carrefour formé par la rue Eugène-Joseph Eloy et la rue Fond de Saumon à Jeneffe et le carrefour formé par la rue Eugène-Joseph Eloy, le chemin venant de Miécrot ("Pied Vache") et la rue Croix Evrard suite à l'organisation du grand feu de l'entité
7/03/2017	Mesures de stationnement du 11/03 au 12/03/2017 rue de la Station, tout le long du chemin conduisant au terrain de football suite à l'organisation d'une soirée "FJA"
7/03/2017	Mesures de circulation du 13/03 au 17/03/2017 rue Béole à Flostoy suite à la réalisation de travaux sur le réseau de distribution d'eau
14/03/2017	Mesures de circulation du 14/03 au 17/03/2017 à Miécrot rue de l'Eglise (réduite à une seule bande de circulation avec limitation de la vitesse à 30 km/h)

- suite à la réalisation de travaux nécessitant de pouvoir stationner une grue sur la voie publique
- 1/03/2017 Mesures de stationnement (interdiction) du 06/03 au 05/05/2017 rue de la Station sur 2 places du parking communal sises le long du CPAS et sur 4 places sises le long du terrain de tennis en raison de la réalisation de travaux
- 1/03/2017 Mesures de circulation le 21/03/2017 rue de la Station (réduite à une seule bande de circulation sur une longueur de +/- 15 mètres) suite à la réalisation de travaux nécessitant de pouvoir stationner 2 camions sur le domaine public
- 27/02/2017 Mesures de circulation du 27/02 au 10/03/2017 rue du Gros-Chêne à Méan (réduite à une seule bande de circulation) suite à la réalisation, en traversée de voirie, de travaux de pose d'un nouveau raccordement au réseau de distribution d'eau
- 24/02/2017 Mesures de stationnement (interdiction) les 25/02 et 04/03/2017 rue de la Station, sur les 3 places du parking communal sises le long du CPAS et sur les places sises le long du terrain de tennis suite à la réalisation de travaux de terrassement
- 20/02/2017 Mesures de circulation (prolongation des mesures de l'AP du 14/02) du 24/02 au 03/03/2017 à Verlée rue des Forges (limitation de la vitesse à 70 km/h) suite à la réalisation de travaux de toiture
- 14/02/2017 Mesures de circulation du 15/02 au 24/02/2017 ruelle Catin (interdite dans les deux sens de circulation) suite à la réalisation, avec tranchée en accotement et traversée de voirie, de travaux de pose de câbles pour le réseau électrique
- 21/02/2017 Mesures de circulation du 27/02 au 10/03/2017 rue des Commonnettes (interdite dans les 2 sens de circulation) à Méan suite à la réalisation, avec traversée de voirie, de travaux de pose d'un nouveau raccordement au réseau de distribution d'eau
- 22/02/2017 Mesures de circulation du 23/02 au 31/03/2017 rue de la Station au niveau du chemin "Sur le Baty" (interdit dans les 2 sens de circulation) suite à la réalisation de travaux
- 14/02/2017 Mesures de circulation du 20/02 au 24/02/2017 à Verlée rue des Forges (avec limitation de la vitesse à 70 km/h) suite à la réalisation de travaux de toiture
- 19/04/2017 Mesures de circulation le 20/04/2017 sur diverses voiries publiques de l'entité de Verlée suite à la réalisation de travaux de pose d'avaioirs
- OHEY
- 3/07/2017 Mesures de circulation (instauration d'une "zone 30") du 03/07 au 04/09/2017 sur l'ensemble de la rue du Souvenir à Evelette suite à la demande introduite par les habitants et riverains et parents d'enfants du quartier de la rue du Souvenir de placer ladite rue en "zone 30" pour la période des vacances scolaires
- 17/07/2017 Mesures de circulation et de stationnement du 28/07 au 30/07/2017 rues Pierre Froidebise et du Tilleul (dans le sens Andenne-Ciney) suite à l'organisation par une asbl du "Bluebird Festival"
- 17/07/2017 Mesures de circulation et de stationnement le 06/08/2017 route de la Chapelle à Haillot suite à l'organisation par le Comité Saint-Mort du traditionnel pèlerinage à Saint-Mort

SOMME-LEUZE

- 29/06/2017 Mesures de circulation le 02/07/2017 rue de Serinchamps, du carrefour avec la rue des Basses jusqu'à hauteur du tunnel du chemin de fer à Hogne suite à l'organisation par le Comité des Fêtes local d'une brocante

- 29/06/2017 Mesures de circulation du 30/06 au 20/07/2017 rue de l'Agnelle suite à la réalisation de travaux de pose de raccordement au réseau électrique
- 29/06/2017 Mesures de circulation (limitation de la vitesse à 30 km/h) du 30/06 au 04/07/2017 rue de l'Eglise à Heure suite à l'organisation par la Jeunesse locale de la kermesse annuelle de l'entité
- 29/06/2017 Mesures de circulation et de stationnement du 03/07 au 20/07/2017 rue du Mayeur et 50 mètres de part et d'autre du carrefour des rues de Borlon et du Mayeur suite à la réalisation de travaux de pose de raccordement au réseau électrique
- 6/07/2017 Mesures de circulation le 07/07 ou le 08/07/2017 rue Posterie suite au déroulement d'une livraison, par camion toupie au domicile d'un résident de ladite rue, d'ouvrages en béton
- 6/07/2017 Mesures de circulation et de stationnement le 16/09/2017 rues du Relais et de l'Observatoire (instauration d'un sens unique), du Sur Viet, des Minières (et son prolongement jusqu'au lieu-dit "Le Poteau"), Bois des Sarts et Saint-Donat et sur le chemin de Mautin (limitation de la vitesse à 50 km/h) et sur la N 929 entre les BK 34,2 et 35,6 à Sinsin (réduction de la vitesse de 90 km/h à 50 km/h) suite à l'organisation du "Trail des Chevaliers"
- 13/07/2017 Mesures de circulation (mise en sens unique dans le sens Somme-Leuze/Durbuy) et de stationnement du 28/07 au 02/08/2017 suite à l'organisation par le Comité des Jeunes local de la kermesse annuelle de l'entité
- WALCOURT
- 30/06/2017 Mesures de circulation et de stationnement du 04/07 au 12/07/2017 dans diverses voiries de l'entité de Somzée suite à l'organisation les 08, 09 et 10/07 de la marche folklorique Notre-Dame de Beauraing
- 23/06/2017 Mesures de circulation et de stationnement du 06/07 au 10/07/2017 à Yves-Gomezée place Saint-Laurent suite à l'organisation les 07 et 08/07 par la Jeunesse locale de la "Fête d'été"
- 30/06/2017 Mesures de circulation et de stationnement du 12/07 au 18/07/2017 à Fraire sur la place du Monument, rues de Morialmé, de Fairoul, de Rocroi, Saint-Remi, d'Andenne, Saint-Ghislain, Trou Baudouin, du Milieu, de la Chapelle, de la Scierie et du Sarazin, route de Rocroi (et place sise devant l'église) et ruelle du Rauffe suite à l'organisation les 15, 16 et 17/07 de la marche folklorique Saint-Ghislain
- 7/07/2017 Mesures de stationnement du 21/07 au 23/07/2017 Grand'Place, côté droit en direction de la Place de l'Hôtel de Ville suite au déroulement de la concentration annuelle de motos
- 7/07/2017 Mesures de circulation et de stationnement les 22, 23 et 24/07/2017 à Berzée rues Les Tris, Bout-de-la-Haut, Pont de Bois, Haie Genette, Tienne de Faulx (début de la rue), du Faubourg, Froide et Trieux des Sarts, place de l'Eglise et allée de la Fontaine suite au déroulement de la marche folklorique Sainte-Marguerite
- 14/07/2017 Mesures de stationnement le 21/07/2017 au centre de la place Saint-Walhère à Gourdinne suite à l'organisation par une association locale de la Fête nationale du 21 juillet
- 14/07/2017 Mesures de circulation et de stationnement le 02/08/2017 dans une série de rues des entités de Walcourt, Fontenelle, Castellon, Clermont, Mertenne, Rognée, Pry, Thy-le-Château, Gourdinne, Chastrès, Vogenée et Yves-Gomezée à l'occasion du passage dans lesdites entités du 70ème Tour cycliste de la Province de Namur
- 14/07/2017 Mesures de circulation et de stationnement le 06/08/2017 à Vogenée rues du Monument et d'Yves suite à l'organisation les 05, 06 et 07/08 de la marche folklorique Saint-André

YVOIR

- 4/07/2017 Mesures de circulation (limitation de la vitesse à 30 km/h) du 05/07 au 31/08/2017 rues du Jauviat, Bois des Loges, du Bordon et Sous-le-Bois et allée de la Sapinière en raison des vacances scolaires d'été durant lesquelles de nombreux enfants jouent sur la rue dans certains quartiers résidentiels
- 12/07/2017 Mesures de circulation du 08/08 au 08/09/2017 sur la N 937 à Purnode et Dorinne, depuis le carrefour avec la rue Pont de Bayenne à Purnode jusqu'au carrefour avec la N 948 à Dorinne (carrefour Saint-Donat) suite à la réalisation de travaux de rénovation de la rue de la Brasserie
- 12/07/2017 Mesures de circulation (bus TEC autorisés à circuler dans les 2 sens) et de stationnement (interdiction) du 08/08 au 08/09/2017 rue Goëtte à Purnode, depuis le carrefour avec la rue du Claviat jusqu'au carrefour avec la rue des Ecoles en raison de la réalisation de travaux à Purnode nécessitant la fermeture de la N 937 et l'obligation pour les bus TEC de continuer à desservir le village durant ces travaux et de circuler pour ce faire dans la rue Goëtte
- 12/07/2017 Mesures de circulation le 13/07/2017 rue Baty de Crock, sur le tronçon Chansin-Durnal, soit depuis la gare de Chansin jusqu'au début de l'agglomération de Durnal suite à la demande d'un habitant de Dorinne de pouvoir accéder à des essais de son véhicule de rallye entre Chansin et Durnal
- 18/07/2017 Mesures de stationnement du 04/08 au 07/08/2017 à Spontin chaussée de Dinant, sur les esplanades de la gare, les parkings sis face au château, du Monument et jouxtant le parc, entre le comptoir de famille et le presbytère et place de Vitteaux et de circulation et de stationnement le 06/08/2017 à Spontin rues des Rivières, de l'Etat, de Quesval et du Ry d'Août (mise en sens unique) et chaussée de Dinant suite à l'organisation par une asbl locale de la 32ème édition de la "Foire à la Brocante et Artisanat de la solidarité missionnaire"
- 18/07/2017 Mesures de circulation (interdite dans le sens contraire de la course, depuis Crupet vers Spontin) le 06/08/2017 à partir du passage des véhicules ouvriers (drapeau rouge) jusqu'au passage du "véhicule balai" (drapeau vert) sur l'itinéraire de la course à Durnal rues de Mianoye et Bonny d'Au Ban suite à l'organisation, avec un passage dans l'entité de Durnal, d'une étape du Tour cycliste de la Province de Namur
- 18/07/2017 Mesures de circulation et de stationnement le 02/08/2017 sur l'esplanade de l'Hôtel de Ville et le parking du parc et devant l'entrée de l'école libre face à l'esplanade, du 03/08 au 07/08/2017 rue de l'Hôtel de Ville, le 04/08/2017 avenues Doyen Woine et François de Lhonneux, place du Monument et rues du Bocq, de la Frenderie, Colonel Tachet-des-Combes (sans issue) et Sur Champ et du 04/08 au 06/08/2017 avenue François de Lhonneux et entre le pont du Bocq et le café du parc (durant l'ouverture des forains) suite à l'organisation du 04 au 06/08 par le Comité des fêtes local des festivités pour la kermesse annuelle nécessitant, à partir du 02/08, l'installation des forains
- 18/07/2017 Mesures de circulation du 26/07 au 31/08/2017 à Evrehailles au carrefour des rues du Château, Blocqmont, Préterit et Chaussée (instauration d'un îlot avec sens giratoire) et rue de Blocqmont, entre la N 937 et ledit carrefour (instauration d'un sens unique) en raison de problèmes de circulation récurrents aux endroits précités encourageant la cellule mobilité de la commune à effectuer un essai de circulation avec rond-point provisoire

N° 38 .- REGLEMNT COMMUNAL :

- DINANT :

- Règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine public (Annulation du règlement communal pris en séance du 09.05.2017) - Modification - Approbation
(Délibération du Conseil communal du 12.06.2017)
- Règlement complémentaire de circulation - Stationnement dans les zones « horodateur » - Modification de la délibération du 11.07.2016
(Délibération du Conseil communal du 09.05.2017)

- EGHEZEE :

- Règlement complémentaire de circulation fixant les limites de l'agglomération de Liernu arrêté par le Conseil communal en sa séance du 01.06.2017
- Règlement complémentaire de circulation limitant la vitesse maximale autorisée et implantant des dispositifs surélevés Tiège du Moulin à Liernu arrêté par le Conseil communal en sa séance du 01.06.2017
(Avis de publication du 05.07.2017)
(Certificat de publication du 19.07.2017)

- SOMBREFFE :

- Règlement d'administration relatif à la location du chapiteau communal - Modification
- Règlement communal relatif à la location des locaux communaux et au prêt de matériel - Annexe 18 - Modification
- Règlement communal relatif à la location des locaux communaux et au prêt de matériel - Liste de matériel - Modification de l'article 27 - Gratuité du prêt
(Délibérations du Conseil communal du 26.06.2017)
(Règlement d'administration relatif à la location d'un chapiteau)
(Règlement communal d'administration intérieure relatif à la location des bâtiments communaux et au prêt de matériel)

**Objet : Règlement communal relatif
à l'exercice et à l'organisation des activités
ambulantes sur les marchés publics et le domaine
public - Modification - Approbation**

Séance du 12 juin 2017

N° 26

PRESENTS : M. FOURNAUX, Bourgmestre-Président,
MM. CLOSSET, TUMERELLE, LADOUCE, FLOYMONT et Melle FIGNEUR, Echevins
MM. NAOME, ~~LALOUX P.~~, BODLET, VERMER, BESSEMANS-BOURGUIGNON, LALOUX P.,
BESOHE, BELOT, BAEKEN, FERY, FRANCART, PIRE-HEYLENS, TALLIER, TIXHON, NEVE,
DESPAS, Conseillers
F. ROUARD, Conseiller et Président du CPAS
Mme HUBERT, Directrice générale

LE CONSEIL COMMUNAL STATUANT EN SEANCE PUBLIQUE :

Revu sa délibération du 18 mai 2015 ;

Revu sa délibération du 6 février 2017 pour modifier l'article 19 et le mettre en conformité avec la législation (dispositions relatives à l'attribution de l'emplacement mais aussi celles concernant le refus d'attribution d'un emplacement) ;

Revu sa délibération du 9 mai 2017 pour permettre aux ambulants de s'installer de part et d'autre de la place Saint-Nicolas ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L1122-30 ;

Vu la loi du 25 juin 1993 sur l'exercice et l'organisation des activités ambulantes et foraines, notamment les articles 8, 9 et 10 ;

Vu l'arrêté royal du 24 septembre 2006 relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes ;

Considérant qu'en vertu des articles 8 et 9 de la loi précitée du 25 juin 1993, l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et sur le domaine public est déterminée par un règlement communal ;

Considérant qu'il y a lieu de pouvoir modifier l'emplacement du marché hebdomadaire en fonction du taux de fréquentation de celui-ci par les ambulants ;

Sur proposition du collège communal,

Après délibération,

A l'unanimité, décide

1°. D'annuler le règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine public pris en séance du 9 mai 2017 ;

2°. D'approuver le règlement relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés et le domaine public tel que modifié et repris ci-dessous.

CHAPITRE 1 - ORGANISATION DES ACTIVITÉS AMBULANTES SUR LE MARCHÉ PUBLIC HEBDOMADAIRE DE DINANT

Article 1 : Marché public

Un marché public hebdomadaire est organisé sur le domaine public communal

Soit sur l'Esplanade Princesse Elisabeth, sur la zone de parking rue Grande (entre l'Esplanade Princesse Elisabeth et la rue Saint-Menge) et dans la rue Saint-Menge

Soit sur la place Saint Nicolas.

Il a lieu le vendredi matin de 06H00 à 14H00.

Le Conseil Communal donne compétence au Collège Communal pour déterminer la spécialisation des emplacements et pour établir la liste et le plan.

Le Collège Communal est également compétent pour y apporter toutes les modifications nécessaires.

En cas de circonstances particulières, le Collège Communal peut modifier temporairement les jours et les heures du marché.

Horaires

Arrivée et placement des marchands entre 6H00 et 7H00

Ouverture de la vente au public : 07H00

Fermeture de la vente au public : 13H00

Les emplacements seront rendus entièrement libres et propres.

Départ des marchands ambulants : 14H00

Les marchands ne peuvent quitter le marché avant 13H00.

Article 2 : Personnes auxquelles des emplacements peuvent être attribués

Les emplacements sur les marchés publics sont attribués :

- Soit aux personnes physiques qui exercent une activité ambulante pour leur propre compte et qui sont titulaires de l'autorisation patronale.
- Soit aux personnes morales qui exercent la même activité. Les emplacements sont attribués à ces dernières par l'intermédiaire d'une personne assumant la responsabilité de leur gestion journalière, qui est titulaire de l'autorisation patronale.

Les emplacements peuvent également être attribués de manière occasionnelle aux responsables des opérations de vente sans caractère commercial dites « ventes philanthropiques » dûment autorisées en vertu de l'article 7 de l'arrêté royal du 24/09/2006 relatif à l'exercice et l'organisation des activités ambulantes.

Article 3 : Occupation des emplacements

Les emplacements attribués aux personnes visées à l'article 2 du présent règlement peuvent être occupés :

1. Par la personne physique titulaire de l'autorisation patronale à laquelle l'emplacement est attribué.
2. Par le (ou les) responsable(s) de la gestion journalière de la personne morale à laquelle l'emplacement est attribué, titulaire(s) de l'autorisation patronale
3. Par les associés de fait de la personne physique à laquelle l'emplacement est attribué, titulaire de l'autorisation patronale pour l'exercice de l'activité ambulante en propre

- compte.
4. Par le (ou la) conjoint(e) ou le (ou la) cohabitant(e) légal(e) de la personne physique à laquelle l'emplacement est attribué, titulaire de l'autorisation patronale pour l'exercice de l'activité ambulante en propre compte ;
 5. Par le démonstrateur, titulaire d'une autorisation patronale, auquel le droit présent règlement ainsi que par le démonstrateur, titulaire de l'autorisation de préposé A ou B exerçant l'activité pour compte ou au service de l'autorisation de laquelle l'emplacement a été attribué ou sous loué ;
 6. Par les personnes titulaires de l'autorisation de préposé A ou de l'autorisation de préposé B, qui exercent l'activité ambulante pour le compte ou service des personnes physiques ou morales visées au 1° à 4°

Les personnes visées aux 2° à 6° peuvent occuper les emplacements attribués ou sous-loués à la personne physique ou morale pour le compte ou au service de laquelle elles exercent l'activité, en dehors de la présence de la personne ou par l'intermédiaire de laquelle l'emplacement a été attribué ou sous-loué.

Les personnes qui réalisent des ventes sans caractère commercial dans le cadre dit « Ventes philanthropiques » dûment autorisées en vertu de l'article 7 de l'arrêté Royal du 24/09/2006 relatif à l'exercice et l'organisation des activités ambulantes peuvent occuper l'emplacement attribué à la personne responsable de l'opération ; le cas échéant, elles peuvent l'occuper en dehors de la présence de celle-ci.

Article 4 : Identification

Toute personne qui exerce une activité ambulante sur un marché public doit s'identifier auprès des consommateurs au moyen d'un panneau lisible, placé ostensiblement sur son étal ou son véhicule.

Ces panneaux comportent les mentions suivantes :

1. Soit le nom et le prénom de la personne qui exerce une activité en personne physique pour son propre compte ou pour le compte de laquelle ou au service de laquelle l'activité est exercée ; soit le nom et le prénom de la personne qui assume la responsabilité journalière de la personne morale ou pour le compte de laquelle ou au service de laquelle l'activité est exercée.
2. La raison sociale de l'entreprise et/ou sa dénomination commerciale.
3. Selon le cas, la commune du siège social ou du siège d'exploitation de l'entreprise et si le siège de l'entreprise n'est pas situé en Belgique, le pays et la commune dans lesquels il est situé.
4. Le numéro d'inscription de la Banque-Carrefour des Entreprises ou l'identification qui en tient lieu, lorsque l'entreprise est étrangère.

Article 5 : Modes d'attribution des emplacements

Les emplacements sur le marché sont attribués au jour le jour.

Article 6 : Attribution des emplacements au jour le jour

Les emplacements sont attribués par ordre chronologique sur le marché. Lorsqu'il n'est pas possible de déterminer l'ordre d'arrivée sur le marché de deux ou plusieurs candidats, l'attribution des emplacements se fera par tirage au sort.

Les titulaires d'autorisation patronale sont présents en personne pour se voir attribuer un emplacement, conformément à l'article 2 du présent règlement.

Article 7 : Suspension ou suppression de fréquentation

L'interdiction de fréquenter le marché pour une durée de deux semaines est appliquée dans les cas suivants :

- En cas de non-respect de la spécialisation de l'emplacement :

- En cas de non-respect des dispositions d'identification du commerce ambulant visées à l'article 4 du présent règlement ;
- En cas de non-respect des limites d'emplacement ;
- En cas de non-respect des horaires du marché visés à l'article 1er ;
- En cas de non-respect du périmètre de sécurité ;
- En cas de non-respect en matière d'hygiène des comestibles ;
- En cas de non-respect des dispositions en matière de propreté publique.

L'interdiction de fréquenter définitivement le marché est appliquée dans les cas suivants :

- En cas de non-respect à deux reprises de la spécialisation de l'emplacement ;
- En cas de non-respect à deux reprises des horaires du marché visé à l'article 1er ;
- En cas de toute altération du matériel de mesure dans le but de tromper la clientèle ;
- En cas de non-conformité à deux reprises aux injonctions du placier ou de son remplaçant et des services de police ;
- En cas de non-respect à deux reprises du non-respect en matière d'hygiène des comestibles.

Pour tout autre cas non repris ci-dessus ou en cas de réclamation liée à l'interdiction définitive de fréquenter le marché, les faits sont portés administrativement à la connaissance du Collège Communal qui, selon la gravité des circonstances et les antécédents professionnels sur les marchés, pourra prononcer l'interdiction définitive de s'installer.

Article 8 : Activités ambulantes saisonnières

Sont considérés comme activités ambulantes saisonnières du 1er octobre au 31 mars, la vente de plantes d'intérieur et à repiquer, de fleurs coupées, d'arbustes et d'animaux.

Article 9 : Changement d'article ou d'infrastructure

Le marchand ambulant qui souhaite changer la nature des articles qu'il offre à la vente doit en informer le placeur. Celui-ci devra informer le Collège communal par simple courrier ou par voie électronique.

Le marchand ambulant doit solliciter au préalable l'autorisation expresse pour l'installation d'un camion magasin en lieu et place d'une échoppe. Par camion-magasin, il convient d'entendre le véhicule servant directement à la vente et spécialement agencé à cet effet.

Ce véhicule devra être compris dans le périmètre attribué au marchand et situé en retrait par rapport à l'alignement des installations réservées à la vente.

Le responsable appréciera souverainement la situation en tenant compte des répercussions éventuelles sur les autres commerces ainsi que sur la facilité de circulation, la sécurité publique et la configuration des lieux.

Article 10 : Modalités d'occupations d'emplacement

10.1 L'occupant doit respecter les limites des emplacements telles qu'elles lui ont été communiquées par le placier.

Un passage d'un mètre minimum doit être maintenu à l'arrière de l'étal, pour permettre l'accès des riverains à leur propriété (entrée principale).

10.2 Il est interdit :

- d'encombrer les allées et passages avec des objets quelconques tels que caisses, paniers, cageots, penderies, etc ;
- de placer à la devanture des étals de denrées pouvant souiller les vêtements des passants ;
- d'enfoncer des crochets dans le sol ;
- de délimiter son emplacement avec de la couleur ;

- de se tenir dans les parties du marché réservées à la circulation pour solliciter la clientèle :

Afin d'éviter le poinçonnage des vérins dans le revêtement de la voirie et des trottoirs, l'occupant d'emplacement(s) doit placer sous chaque vérin une plaque d'acier.

L'occupant d'emplacement(s) doit vérifier les pertes d'huile ou autre de son véhicule et placer si nécessaire une protection afin de ne pas souiller route et trottoir.

10.3 Electricité (gaz) - sécurité des installations

L'occupant de l'emplacement est responsable pour tout dommage ou accident causé par son raccordement au réseau de distribution d'électricité via les coffrets d'alimentation de la Commune. Il est tenu d'exécuter son raccordement en conformité avec les prescriptions réglementaires existantes.

En aucun cas, la Commune ne peut être tenue responsable de quelque dommage ou perte que soit, entraîné par une éventuelle coupure d'électricité. Le matériel de raccordement d'électricité doit être conforme à la loi.

Les installations alimentées au gaz et/ou à l'électricité, les échoppes ou points de ventes y raccordés seront contrôlés une fois par an au moins par un organisme agréé par le service Public Fédéral - économie pour ces types de contrôle.

Les rapports vierges de toutes remarques établies par l'organisme agréé à la suite de ces contrôles seront tenus à la disposition de Monsieur le Bourgmestre, de la Police, de la zone Dinaphi, qui pourront en prendre connaissance sur le champ et sur simple demande.

Un extincteur polyvalent ABC ou CO₂ d'une unité d'extinction normalisée, entretenu suivant les prescriptions du fabricant et agréé « BZNOR - ANPI » sera installé dans chaque échoppe utilisant des appareils de cuisson tels que friteuse, rôtissoire, appareil à hot-dog, à beignets, à croustillons, etc...

10.4 Sécurité

Un passage libre doit être maintenu en permanence, soit sur le pourtour, soit en bordure du marché, en fonction de leur conception, afin de permettre en toutes circonstances l'accès aux véhicules des services de sécurité.

En cas d'intervention des services de secours, les ambulants sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires pour libérer au plus vite la zone de sécurité et ne peuvent dès lors se prévaloir d'un quelconque dommage. La Commune décline dès lors toute responsabilité en cas de non-respect de la zone de sécurité.

Article 11 : Hygiène et loyauté de vente

Il est interdit de porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'hygiène et à la salubrité des denrées alimentaires transportées, exposées pour la vente, mises en vente ou vendues. Toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour en éviter les souillures et en assurer la conservation.

Les exposants respecteront les normes d'hygiène propres à leurs métiers et observeront pour eux-mêmes les règles d'une propreté rigoureuse. Il est expressément interdit de soustraire d'une façon quelconque les denrées alimentaires d'origine animale à l'inspection des fonctionnaires ou agents habilités, chargés du contrôle de salubrité de leur transport, de leur manipulation ou de leur vente.

Il est défendu de mettre au fond des sacs, caisses, paniers, dans le but de tromper les acheteurs, ..., des comestibles d'une qualité inférieure à ceux qui se trouvent au-dessus de ces sacs, caisses, paniers, ... exposés à la vue de la clientèle.

Les commerçants ambulants, producteurs, éleveurs et cultivateurs doivent en tout temps se soumettre aux investigations des agents du service de la métrologie et de l'agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire chargés de veiller, respectivement, à l'exactitude des appareils de poids et mesures, à la correction du débit et à la salubrité des comestibles.

Il est défendu d'utiliser des appareils de mesures périmés ou non-conformes aux dispositions

légales. Ces appareils doivent avoir été poinçonnés valablement par les préposés du service de la métrologie. Indépendamment des sanctions pénales lors de toute altération du matériel de mesure dans le but de tromper la clientèle, l'article 11 du présent règlement sera appliqué. Toutes les marchandises doivent obligatoirement porter l'indication des prix à la pièce, soit au poids, soit à la mesure, avec mention de l'unité de mesure de référence.

Il est défendu de vendre ou d'exposer en vente des comestibles gâtés, frelatés ou malsains. Hormis les limites d'une publicité normalement admissible et variable selon la nature des produits mis en vente, les commerçants et leurs préposés ne peuvent attirer d'une manière exagérée l'attention du public.

Une musique modérée est toutefois tolérée de la part des vendeurs de disques, CD, cassettes et autres matériels musicaux.

La vente de marchandises d'occasion et/ou détériorés par l'usage est interdite sur les marchés communaux.

Article 12 : Propreté des emplacements

Les marchands exploitants des échoppes sur le marché sont tenus de procéder soigneusement, en fin de marché, au nettoyage de leur emplacement et d'emporter tous leurs déchets et détritrus.

Les vendeurs de denrées alimentaires ou de boissons consommables sur place sont tenus de mettre à disposition de leur clientèle une poubelle destinée à recueillir les déchets et emballages abandonnés par celle-ci.

Il est strictement interdit de déverser tout résidu alimentaire solide ou liquide dans les avaloirs.

Les emplacements et leurs abords immédiats abandonnés, souillés ou couverts de déchets quelconques verront leurs occupants pénalisés.

Les frais de remise en état des lieux seront facturés à l'ambulant contrevenant et l'ambulant sera sanctionné conformément à l'article 7 du présent règlement.

Article 13 : Stationnement des véhicules

A l'exception des véhicules affectés à la vente, aucun véhicule ne pourra être installé en stationnement sur l'aire de marché au-delà de l'heure réglementaire (art. 1). Les véhicules emportant des marchandises devront stationner en dehors de l'emprise du marché en respectant le prescrit des arrêtés de police.

CHAPITRE 2 : ORGANISATION DES ACTIVITÉS AMBULANTES SUR LE DOMAINE PUBLIC, EN DEHORS DES MARCHÉS PUBLICS

Article 14 : Autorisation d'occupation du domaine public

L'occupation d'un emplacement situé sur le domaine public est toujours soumise à l'autorisation préalable de la commune.

L'autorisation est accordée au jour le jour, conformément aux dispositions du présent règlement.

Article 15 : Personnes auxquelles des emplacements peuvent être attribués

Les emplacements sur le domaine public sont attribués aux personnes visées à l'article 2 du présent règlement.

Article 16 : Occupation des emplacements

Les emplacements attribués aux personnes visées à l'article 15 du présent règlement peuvent être occupés par les personnes et selon les modalités prévues à l'article 3 du présent règlement.

Article 17 : Identification

Toute personne qui exerce une activité ambulante en quelque endroit du domaine public doit s'identifier auprès des consommateurs conformément aux dispositions de l'article 4 du présent règlement.

Article 18 : Lieux du domaine public où l'exercice d'activités ambulantes est admis

L'exercice d'activités ambulantes sur le domaine public, en dehors des marchés visés à l'article 1^{er} du présent règlement, est admis sur tout le territoire de la Ville.

Article 19 - Attribution des emplacements situés sur les lieux visés à l'article 18

Les emplacements attribués au jour le jour le sont selon l'ordre chronologique des demandes et, s'il y a lieu, en fonction du lieu et de la spécialisation souhaités.

Lorsque deux ou plusieurs demandes d'emplacement(s) sont introduites simultanément, l'ordre d'attribution est déterminé par tirage au sort.

La décision d'attribuer ou non un emplacement est notifiée au demandeur. Si elle est positive, elle mentionne le genre de produits ou de services qu'il est autorisé à vendre sur cet emplacement, le lieu de l'emplacement, la date et la durée de la vente. Si elle est négative, elle indique le motif du rejet de la demande

CHAPITRE 3 : DISPOSITIONS COMMUNES ET FINALES

Article 20 : Modalités de paiement de la redevance pour occupation d'emplacement(s)

Le paiement de la redevance pour le droit d'usage de l'emplacement par les ambulants, s'effectue de la main à la main chaque jour de marché au placeur ; il donne lieu à la délivrance immédiate d'un reçu mentionnant le montant perçu.

Les redevances sont payables dès l'occupation de l'emplacement, elles ne sont susceptibles d'aucune remise ni restitution pour quelque raison que ce soit. A toute demande communale, ce carnet de reçus devra être présenté.

Article 21 : Personnes chargées de l'organisation pratique des activités ambulantes

Les personnes chargées de l'organisation pratique des marchés publics, dûment commissionnées par le Bourgmestre ou son délégué sont habilitées, dans l'exercice de leur mission à vérifier le titre d'identité et l'autorisation d'exercice d'activités ambulantes ou le cas échéant, le document visé à l'article 9, par .4, de l'Arrêté Royal du 24/09/2006 relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes.

Article 22 : Responsabilité - Assurance

Le paiement du droit de place n'entraîne pas pour l'Administration Communale ou pour la personne chargée de l'organisation des marchés l'obligation d'établir à cet égard une surveillance spéciale. Le marchand est responsable envers l'Administration Communale des dommages causés par sa faute, sa négligence ou celle de son personnel, aux trottoirs, arbres, bancs ou équipements publics qui se trouvent sur l'emplacement ou aux abords du marché. Les auteurs de toute dégradation de quelque nature que ce soit sont susceptibles de poursuites légales.

Les marchands ambulants doivent contracter les polices d'assurance voulues pour couvrir d'une part leur responsabilité civile et celle de leur personnel et, d'autre part pour garantir toutes réparations en matière d'accident de travail et sur le chemin du travail. Toute infraction à cette disposition entraîne la responsabilité du marchand pour tous dégâts causés aux équipements de la commune et au matériel de la personne chargée de l'organisation des marchés.

Le marchand est également responsable personnellement pour tous les dégâts occasionnés à des tiers à la suite de l'utilisation ou du déplacement du matériel de la personne chargée de l'organisation des marchés par lui ou son personnel et des conséquences qui en découlent. Il doit contracter les polices d'assurance nécessaires pour couvrir sa responsabilité.

Article 23 : Maintien de l'ordre et de la sécurité publique

Il est défendu d'apporter une entrave à la liberté de la vente ou de troubler l'ordre d'une manière quelconque.

Il est également interdit aux marchands ou à leurs préposés d'invectiver ou de molester les personnes, soit en raison de leur offre ou soit pour toute autre cause. La même défense est faite au public à l'égard des marchands, en raison de l'offre de la marchandise ou de la demande de prix de celle-ci.

Ceux qui contreviennent à l'une ou l'autre de ces dispositions peuvent être expulsés du marché. Tout agent qui expulse un contrevenant est tenu d'en faire un rapport à l'Administration Communale.

Article 24

Le présent règlement fera l'objet d'une publication.

Des expéditions seront transmises :

- à la personne chargée de l'organisation du marché hebdomadaire de Dinant
- à la Zone de police Haute Meuse
- au Greffe du Tribunal de 1ère instance
- au Greffe du Tribunal de Police
- au Ministre des Classes Moyennes.

Ainsi fait et délibéré à Dinant, date que dessus.

PAR LE CONSEIL,

La Directrice Générale,

F. Hubert

La Directrice Générale,
F. Hubert.



Le Président,

R. Fournaux.

Le Président,

R. Fournaux.

EXTRAIT DU
REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAL
DE DINANT

Réf. 581.15/485

Objet : Règlement Complémentaire
de circulation - Stationnement
dans les zones « horodateur » -

Modification

Séance du 09 mai 2017

N° SP 2

PRESENTS : M. FOURNAUX, Bourgmestre-Président,
MM. CLOSSET, TUMERELLE, LADOUCE, FLOYMONT, PIGNEUR, Echevins
MM. NAOME, BODLET, VERMER, BESSEMANS-BOURGUIGNON, BESOHE, BELOT, BAEKEN,
FRANCART, PIRE-HEYLENS, TALLIER, TIXHON, NEVE, Conseillers
M. ROUARD, Conseiller et Président du CPAS
MME HUBERT, Directrice générale.

LE CONSEIL COMMUNAL :

Vu la Loi relative à la police de la circulation routière ;
Vu le Règlement Général sur la Police de la circulation routière ;
Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;
Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;
Considérant qu'il y a lieu de garantir une meilleure rotation du stationnement et de garantir le stationnement aux riverains,
Considérant que la mesure s'applique à la voirie communale et à la voirie régionale ;
Considérant la volonté de revoir les zones de stationnement pour les titulaires de cartes de stationnement ou de riverain pour faciliter le parking au centre-ville pour redynamiser le commerce local de proximité ;
Revu sa délibération du 11 juillet 2016 ;

ARRETE, à l'unanimité :

Article 1 : Dans les rues et sur les places suivantes :

- rue Léopold, sur le tronçon compris entre la rue Saint Roch et la place Saint Nicolas
- place Saint Nicolas
- esplanade Princesse Elisabeth de Belgique
- rue Grande
- rue Saint Martin
- place Reine Astrid
- avenue C. Cadoux, sur le tronçon compris entre la rue de la Station et le n°19
- rue de la Station, sur le tronçon compris entre la rue Bribosia et l'avenue F. d'Espérey
- avenue F. d'Espérey, sur le tronçon compris entre les n° 1 à 14
- square Brigade Piron
- rue A. Sodar
- rue Adolphe-Sax
- place Patenier et place Edouard Gérard (en surface et en sous-sol)
- quai J-B. Culot, sur le tronçon compris entre le boulevard L. Sasserath et le n° 3
- boulevard L. Sasserath
- avenue Winston-Churchill
- place Albert 1^{er}
- rue Albert-Huybrechts, sur le tronçon compris entre l'avenue W. Churchill et le n° 7

- A. Les mesures antérieures relatives au stationnement payant sont abrogées.
- B. Aux endroits autorisés, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00, tous les jours sauf les dimanches et jours fériés, pour une durée limitée et les dimanches du 15 juin au 15 septembre de 14 h 00 à 18 h 00, le stationnement est payant selon les modalités inscrites sur les horodateurs (sauf 30 minutes gratuites) ;
 Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux à validité zonale, d'entrée et de sortie, reprenant le signal E9a et les mentions < PAYANT >.
- C. Cette mesure n'est pas applicable aux véhicules utilisés par les personnes à mobilité réduite à condition que la carte délivrée conformément à l'arrêté ministériel du 7 mai 1999 soit apposée de manière visible derrière le pare-brise du véhicule mis en stationnement. La mesure sera matérialisée par une mention indiquée sur les appareils horodateurs.

Article 2 : Sur les places suivantes :

- place Patenier et place Edouard Gérard en sous-sol exclusivement
- place Reine Astrid
- esplanade Princesse Elisabeth de Belgique
- place Saint Nicolas
- square Brigade Piron

- A) Les mesures antérieures relatives au stationnement payant sont abrogées ;
- B) Le stationnement est permis aux titulaires d'une carte de riverain délivrée par la Ville de Dinant, en dérogation aux zones payantes définies dans l'article 1.

Article 3 : Sur les places suivantes :

- place Patenier et place Edouard Gérard en sous-sol exclusivement
- esplanade Princesse Elisabeth de Belgique
- square Brigade Piron

- A) Les mesures antérieures relatives au stationnement payant sont abrogées.
- B) Le stationnement est permis aux titulaires d'une carte communale de stationnement délivrée par la Ville de Dinant, en dérogation aux zones payantes définies dans l'article 1.

Article 4 : Les modalités relatives au paiement des zones de stationnement sont intégralement inscrites sur les horodateurs.

Article 5 : Le présent règlement sera soumis pour approbation au Ministre Wallon des Transports.

Ainsi fait et délibéré à Dinant, date que ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à Dinant, date que dessus.

La Directrice générale,
F. HUBERT

PAR LE CONSEIL :

Le Président,
R. FOURNAUX

Pour copie conforme à l'original :

La Directrice générale,
F. HUBERT

Le Bourgmestre,
R. FOURNAUX

PROVINCE DE NAMUR
ARRONDISSEMENT DE NAMUR
COMMUNE DE EGHEZEE

REGLEMENTS COMPLEMENTAIRES DE CIRCULATION

AVIS

IL EST PORTE A LA CONNAISSANCE DU PUBLIC QU'É

- le Règlement complémentaire de circulation fixant les limites de l'agglomération de Liernu ;
- le Règlement complémentaire de circulation limitant la vitesse maximale autorisée et implantant des dispositifs surélevés Tiège du Moulin à Liernu.

ARRETES PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN SA SEANCE DU 01 juin 2017,

PEUVENT ETRE MIS EN APPLICATION conformément aux dispositions prévues par l'article 2, §2, al 3, du Décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun.

CES REGLEMENTS PEUVENT ETRE CONSULTES AU SERVICE MOBILITE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE.

A Eghezée, le 05 juillet 2017.

La directrice générale adjointe,



A. BLAISE



Le bourgmestre,



D. VAN ROY

REGLEMENTS COMPLEMENTAIRES DE CIRCULATION

CERTIFICAT DE PUBLICITE

Le Bourgmestre de cette Commune certifie que

- le Règlement complémentaire de circulation fixant les limites de l'agglomération de Liernu ;
- le Règlement complémentaire de circulation limitant la vitesse maximale autorisée et implantant des dispositifs surélevés Tière du Moulin à Liernu.

arrêtés par le Conseil communal en sa séance du 01 juin 2017, ont été publiés du 06 juillet au 18 juillet 2017, conformément à l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Fait à Eghezée, le 19 juillet 2017

Pour le Bourgmestre absent,
Monsieur le 1^{er} Echevin,

The image shows an official circular stamp of the Commune of Eghezée, Namur. The stamp features a central coat of arms and is surrounded by the text 'ADMINISTRATION COMMUNALE EGHEZEE NAMUR'. A handwritten signature in black ink is written across the stamp.

R. GILOT

PROVINCE DE NAMUR

Arrondissement de NAMUR



ADMINISTRATION COMMUNALE
DE

SOMBREFFE

5140

Tél.: 071/82.74.13

Fax.: 071/82.74.40

SERVICE :

V/correspondant : Thibaut Naniot

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAL**

Séance du 26 juin 2017

Présents :

M. Ph. BEGONNET, Bourgmestre, Président
MM. G. ROMAIN, D. HAELFFEL, P. MAULÉEN, J. RORTIAUX,
E. GHEYSB
Mme V. DELPORTE, Présidente du CPAS
E. BERTRAND, P. PENNIEVAUX, P. JACOBS,
E. VANDENSCHRIK, E. MOERMAN, A. THEOTHEUX,
L. BRASSINE, D. SOFFELAT, J. DOUMONT, HENRI,
P. BROUQUY, C. KHAMMOUTI, C. BRIDOUX,
M. FONGEDEVILLE, E. GAGGIONE, Conseillers communaux
E. NANJOT, Directeur général

Le Conseil communal,

**Objet : Cohésion sociale ; Règlement d'administration relatif à la location du chapiteau communal
Modification**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
Vu le règlement d'administration relatif à la location du chapiteau communal adopté au Conseil communal du 9 novembre 2015 ;
Vu le règlement redevance pour la mise à disposition du chapiteau pour les exercices 2016 à 2019 adopté au Conseil communal du 9 novembre 2015 ;
Vu la convention de partenariat Province-Communes concernant l'octroi d'une subvention pour l'achat d'un chapiteau communal adoptée par le Conseil communal du 22 juillet 2014, notamment son article 4 formulé comme suit : " *la participation de la Province dans l'achat du chapiteau (...) est conditionnée par : "La mise à disposition de celui-ci pour l'organisation d'activités provinciales moyennant disponibilité dudit chapiteau"* (...);
Vu le rapport du Directeur général du 1er mars 2017 repris en annexe ;
Vu les décisions des Collèges communaux des 08 mars et 07 juin 2017 relatives aux propositions d'adaptation du règlement communal relatif à la location du chapiteau ;
Considérant qu'il est opportun d'évaluer la mise en oeuvre du nouveau règlement communal après une année de fonctionnement ;
Considérant qu'une série de petites adaptations réglementaires peuvent être intégrées pour répondre à des difficultés opérationnelles rencontrées durant cette première année de fonctionnement ;
Considérant que la Province de Namur a été informée des modifications proposées et a marqué son accord sur celles-ci ;
Considérant l'avis demandé à la Directrice financière ;
Vu l'avis de légalité de la Directrice financière ;
Sur proposition du Collège communal :
DECIDE, à l'unanimité :

Article 1 :

De modifier le règlement de mise à disposition du chapiteau communal comme suit (en gras) :

ARTICLE 2 – Principes généraux.

Le chapiteau communal est exclusivement mis à disposition des associations culturelles, sportives, philanthropiques, philosophiques ou sociales de Sombreffe et aux services partenaires à une action développée en collaboration ou pour le compte de la commune de Sombreffe.

Dans le cadre d'une location, le montage du chapiteau s'opère uniquement sur le territoire de la commune du 1er avril au 30 septembre.

Dans le cadre d'une mise à disposition à l'égard de tiers, le montage du chapiteau s'opère uniquement sur le territoire de la Province de Namur, du 1er avril au 30 septembre. Le chapiteau communal sera mis à disposition 3 x / un maximum à la Province de Namur. Le Collège communal pourra déroger à ces limites pour des cas exceptionnels dûment motivés.

ARTICLE 3 – Procédure

Toute demande de location *ou de mise à disposition à l'égard de tiers* du chapiteau communal doit obligatoirement être adressée par écrit (courrier, fax ou courriel) au Collège communal – Allée de Château-Chinon, 7 – 5140 Sombreffe.

Cette demande doit contenir de manière précise :

- les noms, adresse et n° de téléphone du preneur
- l'identité de la personne et son numéro de téléphone portable joignable au moment de la manifestation ;
- le nom de l'association, de l'organisation, ...
- l'objet précis de la mise à disposition
- la ou les date(s) ainsi que les heures de mise à disposition
- le lieu exact du montage du chapiteau ainsi que la nature du sol où sera installé le chapiteau
- *un plan ou vue aérienne de l'implantation souhaitée du chapiteau*
- le nombre de personnes attendues,

La demande doit être introduite au minimum 6 semaines avant la date de location.

(...)

ARTICLE 5 – Transport, montage et démontage

Le transport est à la charge exclusive de la Commune de Sombreffe. *Les services de la Province de Namur pourront toutefois effectuer le transport par eux-mêmes dans le cadre de la mise à disposition du chapiteau communal.*

Les opérations techniques de montage et de démontage se font suivant les directives de la commune de Sombreffe, via les 2 ouvriers communaux mis à disposition. **Dans le cadre d'une mise à disposition, la Province de Namur pourra procéder elle-même et sous sa seule responsabilité aux opérations de montage et de démontage, via 2 ouvriers provinciaux formés dans cette matière.**

Deux ouvriers communaux sont mis à disposition du demandeur pour le montage et le démontage. Le demandeur doit prévoir 6 personnes supplémentaires. *Si le nombre de personnes supplémentaires n'est pas atteint lors du montage, ce dernier ne pourra avoir lieu. La totalité de la somme stipulée dans le règlement redevance n'en sera pas moins due.*

Si le nombre de personnes supplémentaires n'est pas atteint lors du démontage, ce dernier ne pourra avoir lieu et un nouveau rendez-vous sera fixé. La totalité de la somme stipulée dans le règlement redevance n'en sera pas moins due.

Le demandeur s'engage impérativement à se trouver sur les lieux du montage à l'arrivée du matériel afin d'indiquer l'endroit prévu au montage.

Pour le démontage, les équipements éventuellement mis à disposition en même temps que le chapiteau seront pliés et entassés dans le chapiteau aussi près que possible de l'entrée. Le matériel cassé ou endommagé sera entassé séparément.

Par le Conseil,

Le Secrétaire,
(s) T. NANIOT

Le Président,
(s) P. LECONTE

Pour expédition conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,



Thibaut NANIOT



Philippe LECONTE

Reglement d'administration relatif à la location d'un chapiteau

LE PRESENT REGLEMENT EST UNE COORDINATION DU REGLEMENT ARRETE PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN DATE DU 21 OCTOBRE 2015 ET DES MODIFICATIONS SUIVANTES :

- 26 JUIN 2017

ARTICLE 1 – Objet

La commune de Sombreffe met à disposition des demandeurs et ce, consécutivement à leur demande :

- le chapiteau de 10 mètres X 30 mètres
- le chapiteau de 10 mètres X 25 mètres
- le chapiteau de 10 mètres X 20 mètres
- le chapiteau de 10 mètres X 15 mètres

Outre le chapiteau proprement dit, sont également compris :

- 16 Blocs de Béton (+/- 415 kg) d'arrimage avec sangles de haubanage du chapiteau
- un coffret électrique complet avec prise d'alimentation générale (mâle) 3 (220 V)
- Un éclairage constitué de 12 spots halogène de 300 W
- Un éclairage de secours

ARTICLE 2 – Principes généraux

Le chapiteau communal est exclusivement mis à disposition des associations culturelles, sportives, philanthropiques, philosophiques ou sociales de Sombreffe et aux services partenaires à une action développée en collaboration ou pour le compte de la commune de Sombreffe.

Dans la cadre d'une location, le montage du chapiteau s'opère uniquement sur le territoire de la commune du 1^{er} avril au 30 septembre.

Dans le cadre d'une mise à disposition à l'égard de tiers, le montage du chapiteau s'opère uniquement sur le territoire de la Province de Namur, du 1^{er} avril au 30 septembre. Le chapiteau communal sera mis à disposition 3 x / an maximum à la Province de Namur. Le Collège communal pourra déroger à ces limites pour des cas exceptionnels dûment motivés.

ARTICLE 3 – Procédure

Toute demande de location ou de mise à disposition à l'égard de tiers du chapiteau communal doit obligatoirement être adressée par écrit (courrier, fax ou courriel) au Collège communal – Allée de Château-Chinon, 7 – 5140 Sombreffe.

Cette demande doit contenir de manière précise :

- les noms, adresse et n° de téléphone du preneur
- l'identité de la personne et son numéro de téléphone portable joignable au moment de la manifestation ;
- le nom de l'association, de l'organisation, ...
- l'objet précis de la mise à disposition

- la ou les date(s) ainsi que les heures de mise à disposition
- le lieu exact du montage du chapiteau ainsi que la nature du sol où sera installé le chapiteau
- un plan ou vue aérienne de l'implantation souhaitée du chapiteau
- le nombre de personnes attendues,

La demande doit être introduite **au minimum 6 semaines avant la date de location.**

ARTICLE 4 – État des lieux

Un état des lieux du chapiteau sera effectué entre les deux parties (présence obligatoire) avant et après l'occupation.

Dès l'instant où le chapiteau est installé et prêt à être utilisé, le demandeur reconnaît le prendre sous sa bonne garde et son entière responsabilité. Toute réclamation éventuelle doit se faire avant le départ du personnel communal.

Le nettoyage doit être effectué par le demandeur.

ARTICLE 5 – Transport, montage et démontage

Le transport est à la charge exclusive de la Commune de Sombreffe. Les services de la Province de Namur pourront toutefois effectuer le transport par eux-mêmes dans le cadre de la mise à disposition du chapiteau communal.

Les opérations techniques de montage et de démontage se font suivant les directives de la commune de Sombreffe, via les 2 ouvriers communaux mis à disposition. Dans le cadre d'une mise à disposition, la Province de Namur pourra procéder elle-même et sous sa seule responsabilité aux opérations de montage et de démontage, via 2 ouvriers provinciaux formés dans cette matière.

Deux ouvriers communaux sont mis à disposition du demandeur pour le montage et le démontage. Le demandeur doit prévoir 6 personnes supplémentaires. Si le nombre de personnes supplémentaires n'est pas atteint lors du montage, ce dernier ne pourra avoir lieu. La totalité de la somme stipulée dans le règlement redevance n'en sera pas moins due.

Si le nombre de personnes supplémentaires n'est pas atteint lors du démontage, ce dernier ne pourra avoir lieu et un nouveau rendez-vous sera fixé. La totalité de la somme stipulée dans le règlement redevance n'en sera pas moins due.

Le demandeur s'engage impérativement à se trouver sur les lieux du montage à l'arrivée du matériel afin d'indiquer l'endroit prévu au montage.

Pour le démontage, les équipements éventuellement mis à disposition en même temps que le chapiteau seront pliés et entassés dans le chapiteau aussi près que possible de l'entrée. Le matériel cassé ou endommagé sera entassé séparément.

ARTICLE 6 – État du terrain

La commune de Sombreffe peut refuser d'installer le chapiteau si l'emplacement désigné n'est pas approprié ou accessible par les véhicules communaux (camion lourd ou remorque lourde, semi-remorque).

Le demandeur est responsable du choix du terrain où sera installé le matériel précité.

Le terrain doit être plat et nivelé au maximum et dépourvu de vices cachés. Il doit être propre (pas de boue ou d'excréments d'animaux) et dégagé de tout obstacle pouvant perturber la bonne exécution des travaux de montage et démontage.

Le demandeur est tenu de s'informer auprès des services compétents des installations souterraines et de repérer celles-ci bien visiblement avant le début du montage, voire, de les protéger.

Le dédommagement des dégâts occasionnés en cette matière ne pourra en aucun cas être imputé à la commune de Sombreffe.

Si, par suite d'une erreur d'évaluation de la part du demandeur, le montage ne peut avoir lieu sur le terrain prévu, la totalité de la somme stipulée dans le règlement redevance n'en sera pas moins due. Si, bien qu'elle n'y soit pas obligée, la commune de Sombreffe accepte de monter le chapiteau à un autre endroit, elle ne sera pas tenue pour responsable des retards pouvant intervenir.

ARTICLE 7 – Prix, acompte, caution

La caution et la redevance sont payables au plus tard 15 jours **avant** la date de location du chapiteau, par virement, sur le compte BE78 0910 0053 9286 de la commune ou au comptant au service recettes de la commune contre la remise d'une quittance conformément au Règlement redevance pour la mise à disposition du chapiteau en vigueur.

A défaut de paiement du prix et de la caution pour la date déterminée, le chapiteau ne sera ni acheminé, ni monté.

La caution sera rendue dans le mois suivant le démontage si aucun point litigieux n'est intervenu entre les deux parties.

ARTICLE 8 – Responsabilité et assurance

La commune de Sombreffe ne sera en aucun cas responsable des dommages corporels ou matériels qui pourraient survenir aussi bien pendant le montage et le démontage que pendant la durée de la mise à disposition du chapiteau.

Ainsi, dès la mise à disposition du chapiteau, le demandeur assume toute responsabilité en matière d'accident tant aux personnes qu'à l'installation proprement dite. Les dégâts éventuels occasionnés à des tiers, habitations, environnement...durant la durée de la location sont également sous l'unique responsabilité du demandeur. Le demandeur s'engage donc à respecter les consignes de sécurité, tant pour la protection des personnes que du matériel.

Le demandeur est tenu à assurer sa responsabilité civile et souscrire une police d'assurance Tous Risques obligatoire pour couvrir le(s) dommage(s) au chapiteau et autres matériels, le(s) dommage(s) corporel(s) et de fournir obligatoirement un double du contrat d'assurance couvrant le bien loué.

ARTICLE 9– Obligations du demandeur

Le demandeur doit s'occuper de toutes les tâches mineures d'entretien comme, par exemple, vérifier et maintenir la tension des câbles, fermer les bâches ...

Il s'engage également :

- à fermer les portes en cas de vents violents;

- à tenir bien fermées toutes les entrées du chapiteau en dehors des heures d'occupation;
- à ne pas utiliser la charpente pour accrocher quoi que ce soit;
- à ne pas peindre ou déposer de matière autocollante sur les bâches et fenêtres du chapiteau;
- à ne pas enfoncer de clous dans les toiles.

ARTICLE 10 – Respect de toute autre norme obligatoire

Le demandeur se conformera aux législations spéciales applicables, le cas échéant, aux droits d'auteurs, à l'ordre public, aux bonnes mœurs, à la vente de boissons alcoolisées, aux bals publics, à la réglementation sur le bruit, au Règlement général de police administrative (RGPA), aux règlements communaux...

Il est notamment rappelé au demandeur que les manifestations publiques en plein air, tant sur terrain privé que public, doivent faire l'objet d'une autorisation préalable et écrite du Bourgmestre. Lorsque celles-ci se déroulent sous chapiteau, une déclaration écrite au Bourgmestre est nécessaire en référence au règlement général de police administrative.

Le demandeur s'engage aussi à respecter scrupuleusement les dispositions réglementaires fixant les normes acoustiques pour la musique dans les établissements publics et privés.

ARTICLE 10 – Sécurité

Le chapiteau est conçu pour accueillir un certain nombre de personnes :

- Chapiteau de 10 M x 30 M : 300 personnes maximum
- Chapiteau de 10 M x 25 M : 250 personnes maximum
- Chapiteau de 10 M x 20 M : 200 personnes maximum
- Chapiteau de 10 M x 15 M : 150 personnes maximum

Il importe de respecter les normes de montage et démontage du chapiteau, les règles de mise en œuvre du matériel (la disposition du chapiteau, le dégagement, l'ancrage et les protections électriques et incendies) et les règles de sécurité habituelles des manifestations (accès, circulation, évacuation du public, accès rapide des services de secours).

Ainsi, le demandeur s'engage:

- à faire vérifier le respect des normes relatives à la prévention incendie (fournir une copie du rapport de prévention incendie) et à respecter les normes de sécurité incendie, à savoir notamment pas de feu ni barbecue à l'intérieur ni trop à proximité du chapiteau;
- à faire réceptionner les travaux d'électricité (installation et raccordement) par un organisme agréé (fournir une copie du P.V. de réception);
- à vérifier quotidiennement l'éclairage de sécurité du chapiteau ;
- à faire dégager en tout temps l'accès (entrée et secours), en interdisant le stationnement devant les accès ou en laissant libre le passage réservé aux véhicules de secours, toutes les issues de secours devant être dégagées autant à l'intérieur qu'à l'extérieur
- à respecter les consignes de sécurité du Service régional d'incendie.

En cas de vent dont la vitesse est supérieure à 100 km/h, il y a risque de danger, le demandeur est donc tenu de procéder à l'évacuation des personnes dans le chapiteau.

Les frais inhérents aux vérifications techniques du chapiteau (électricité, incendie, ...) sont à charge du demandeur.

ARTICLE 11

La commune de Sombreffe ne pourra être tenue responsable de l'impossibilité matérielle de respecter ses engagements si des éléments extérieurs, imprévisibles et de cas de force majeure empêchent la mise à disposition de l'infrastructure.

Si les prévisions climatiques pour la période de mise à disposition du chapiteau font état d'un danger, tel que tempête, ouragan..., la demande pourra être annulée d'office par mesure de sécurité tant pour le matériel que pour le public.

Dans la mesure du possible, une autre date pourra être convenue mais aucune indemnité ne sera due par la commune de Sombreffe au locataire. Si aucune date ne peut être convenue, le prix de la location sera remboursé intégralement.

ARTICLE 12 – Résiliation par le demandeur

En cas d'annulation de la location par le titulaire du droit de disposer du chapiteau, il y a lieu de prévenir l'Administration communale au moins 10 jours avant la date prévue du montage, à défaut de quoi le montant de la caution de 500 € sera prélevé.

ARTICLE 13 – Sous-location

Il est strictement interdit de sous-louer le matériel mis à disposition par la commune.

ARTICLE 14 - Litiges

Dans tous les conflits relatifs à ce contrat, seront seuls compétents les tribunaux de l'arrondissement de Namur.

*

* *



ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
SOMBREFFE
5140

Tél.: 071/82.74.13

Fax.: 071/82.74.40

SERVICE :

V/correspondant : Thibaut Naniot

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAL**

Séance du 26 juin 2017

Présents:

M. DR. BECCONNE, Bourgmestre-Président
MME O. ROMAIN-D'HAELLE, E. MAULLEN, E. BURBAGES,
E. VANINS
Mme V. DELPORTE, Présidente du CPAS
E. BERTRAND, E. PENNYAUX, E. JACOQUES,
E. VANDENSCHRIK, E. MOERMAN, A. LEQUEUX,
E. BRASSINE, O. SCHRAUPE, DOUMONT HENRI,
E. RUQUOY, C. KEMMEL, C. BRIDoux,
M. LONGHEVILLE, E. GAGGIOLE, Conseillers communaux
E. NANIOT, Directeur général

Le Conseil communal,

Objet : Cohésion sociale : Règlement communal relatif à la location des locaux communaux et au prêt de matériel - Annexe 18 - Modification

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1123-23 ;
Vu la délibération du 9 novembre 2015 du Conseil communal arrêtant le règlement communal relatif à la location des locaux communaux et au prêt de matériel, notamment l'article 33 chargeant le Collège communal de son exécution ;
Vu la délibération du 9 novembre 2015 du Conseil communal arrêtant le règlement-redevance pour l'occupation des bâtiments communaux pour les exercices 2016-2019 ;
Considérant les difficultés opérationnelles rencontrées dans le cadre de la location des locaux communautaires des écoles durant la première année du nouveau règlement de location ;
Considérant qu'il est proposé au Conseil communal de marquer son accord sur modification de l'annexe 18 "conditions particulières d'occupation des locaux communautaires des écoles communales" ;
Considérant l'avis demandé à la Directrice financière le 31 mai 2017 ;
Vu l'avis de légalité "positif avec remarque" de la Directrice financière en date du 14/06/2017 ;
Sur proposition du Collège communal ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er :

De modifier l'annexe 18 du règlement de location des salles communales comme suit :

Annexe 18 : conditions particulières d'occupation des locaux communautaires des écoles communales.

Ces espaces ne peuvent être loués qu'en dehors des périodes scolaires et à condition de ne pas perturber l'organisation des activités pédagogiques, des garderies scolaire (Imaje) et des plaines de jeux.

Ces locaux sont uniquement accessibles aux organismes suivants :

- Les ASBL "Amicales" des écoles de l'entité ;
- Les associations de parents ;
- Les associations partenaires à une action organisée en collaboration ou pour le compte de la Commune ;

Compte-tenu des impératifs de nettoyage de ces locaux pour les périodes scolaires, le bénéficiaire de ce local devra procéder lui-même à un nettoyage intégral à ses frais. En contre-partie, il ne lui sera pas réclamé de frais de nettoyage pour l'occupation. Tout défaut d'entretien constaté par les services communaux fera l'objet d'une facturation.

La remise/reprise des clés s'effectuera auprès du service Cohésion sociale durant les heures d'ouverture de l'Administration communale.

Un état des lieux sera réalisé avant l'occupation.

L'état de lieu de fin d'occupation sera complété et signé par le bénéficiaire et laissé sur place en vue de sa vérification lors de l'entretien de la salle le lundi matin. Toute fraude fera l'objet d'un refus d'autorisation d'utilisation du local à l'avenir.

Le Secrétaire,
(s) T. NANIOT

Par le Conseil,

Le Président,
(s) P. LECONTE

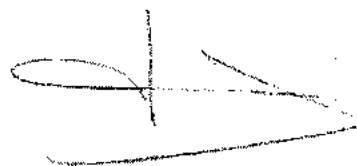
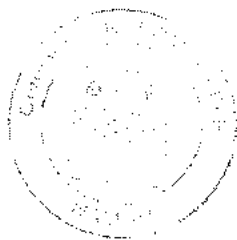
Le Directeur général,

Pour expédition conforme,

Le Bourgmestre,



Thibaut NANIOT



Philippe LECONTE

PROVINCE DE NAMUR

Arrondissement de NAMUR



ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
SOMBREFFE
5140

Tél.: 071/82.74.13
Fax.: 071/82.74.40

SERVICE :
V/correspondant : Thibaut Naniot

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAL**

Séance du 26 juin 2017

Présents :

M. Ph. BECONTE, Bourgmestre/Président
MM. C. ROMAIN, D. HALLET, P. MAUYEN, J. BURTAUX,
Echevins
Mme V. DELPORTE, Présidente du CPAS
L. BERFRAND, E. BLUNNEVAUX, B. JACQUES,
B. VANDENSCHRIK, B. MOERMAN, A. LEOUEUX,
L. BRASSINE, D. SOTHAU, L. DOUMONT-HENNE,
P. RUQUOY, C. KEIMPEL, C. BRIDOUX,
M. LONGUEVILLE, E. GAGGIOLI, Conseillers communaux
E. NANIOT, Directeur général

Le Conseil communal,

Objet : Cohésion Sociale : Règlement communal relatif à la location des locaux communaux et au prêt de matériel - Liste de matériel - Modification

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1er, alinéa 1er, 2°, et L3331-1 à L3331-8 ;

Vu le règlement-redevance sur le prêt de matériel communal pour les exercices 2016 à 2019 approuvé au Conseil communal du 09/11/2015 et sa modification proposée à cette même séance ;

Vu la délibération du 22 avril 2014 par laquelle le Conseil communal décide de déléguer au Collège communal l'octroi des subventions en nature ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Considérant l'opportunité d'ajouter à la liste du matériel communal les nouvelles tonnelles dont la Commune a fait l'acquisition en 2016 ainsi que des gobelets en plastique ;

Considérant qu'il convient de corriger le montant de la caution pour les barrières Nadar pour l'aligner sur celui repris dans le règlement redevance ;

Considérant les sollicitations dont la Commune fait l'objet en vue de la mise à disposition de matériel ;

Considérant le souhait du Collège d'aider au maximum les associations qui demandent à pouvoir disposer du matériel communal à l'occasion de manifestations qu'elles organisent ;

Considérant qu'il convient de permettre à ces associations et éventuellement à d'autres personnes ou organismes de faire usage du matériel communal à titre gratuit ;

Considérant l'avis demandé à la Directrice financière le 14/03/2017 ;

Vu l'avis "néant" remis par la Directrice financière en date du 03/04/2017 ;

Sur proposition du Collège communal ;

DECIDE, par 10 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions :

Article 1er :

D'approuver la modification suivante de l'article 27 du règlement communal relatif à la location des locaux communaux et au prêt de matériel approuvé au Conseil communal du 9 novembre 2015 :

Article 27 - Gratuité du prêt

(...)

Type de matériel	Caution forfaitaire	Avantage en nature par jour et par unité
(...)	(...)	(...)
Tonnelles	100,00 €	20,00 €
Gobelets	50,00 € (par 500 pièces)	25,00 €
Barrières Nadar	100,00 €	5,00 €

Article 2 :

De transmettre la présente délibération à l'ensemble des services communaux et au Directeur financier.

Le Secrétaire,
(s) T. NANIOT

Par le Conseil,

Le Président,
(s) P. LÉCONTE

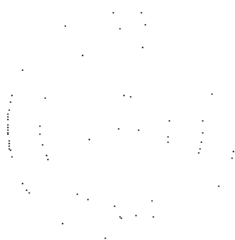
Le Directeur général,

Pour expédition conforme,

Le Bourgmestre,



Thibaut NANIOT



Philippe LÉCONTE

Commune de Sombreffe

Règlement communal d'administration intérieure relatif à la location des bâtiments communaux et au prêt de matériel

LE PRESENT REGLEMENT EST UNE COORDINATION DU REGLEMENT ARRETE PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN DATE DU 21 OCTOBRE 2015 ET DES MODIFICATIONS SUIVANTES :

- 26 JUIN 2017

Chapitre 1er. Location des bâtiments communaux

Article 1 - Définition

Le terme "le preneur" utilisé par le présent règlement désigne toute personne physique ou morale, privée ou publique ayant reçu l'autorisation d'occuper un local appartenant à la Commune de Sombreffe.

Article 2 - Principes généraux

Pour chaque local, il est établi, au profit de la Commune de Sombreffe :

- un tarif de location pour l'occupation de salles communales, une caution,
- un forfait nettoyage
- un forfait chauffage pour les occupations durant la période du 01/10 au 15/04 ;

fixés dans le règlement redevance pour la location des bâtiments communaux en vigueur.

Ces montants sont dus par tout preneur à qui l'autorisation d'utiliser les locaux a été délivrée.

Types d'occupation :

1. Occupation à la journée : on entend par occupation à la journée, une occupation occasionnelle de minimum 4h00
2. Occupation à l'heure. On entend par occupation à l'heure soit une occupation occasionnelle de moins de 4h00, soit une occupation régulière (hebdomadaire, mensuelle, ...) quelle que soit la durée de l'occupation

Le tarif de location varie en fonction du type d'occupation.

Pour les occupations à la journée, un tarif de location forfaitaire est appliqué.

Le tarif de location forfaitaire couvre la mise à disposition des locaux (assurance comprise), le prêt du matériel à demeure, la fourniture d'éclairage et de l'eau.

Ne sont pas inclus les frais de chauffage et de nettoyage. Ceux-ci font l'objet d'un forfait. Dans le cas de plusieurs jours de réservation, le nettoyage sera effectué à la fin de l'occupation et facturé une seule fois.

Pour les occupations à l'heure, un tarif horaire est appliqué. Le tarif de location à l'heure couvre la mise à disposition des locaux (assurance comprise), le prêt du matériel à demeure, la fourniture d'éclairage et de l'eau, le nettoyage et le chauffage.

Chaque location donne lieu au paiement d'une caution excepté les occupations occasionnelles de

moins de 4 heures.

Lorsque la demande de location et/ou de prêt concerne plusieurs locaux et/ou plusieurs types de matériel, le montant de la caution ne peut excéder 200€.

Des réductions peuvent être octroyées conformément au règlement-redevance en vigueur.

Article 3 - Autorisation

Nul ne peut disposer, pour quelque raison que ce soit, d'un local appartenant à la Commune de Sombreffe sans l'autorisation préalable et expresse du Collège communal. Cette autorisation est aussi requise pour toute occupation de bâtiments scolaires communaux en dehors des activités scolaires et extrascolaires organisées par la Commune ou pour le compte de celle-ci.

Le preneur est tenu de se conformer strictement aux termes de cette autorisation, tant en ce qui concerne l'objet de la demande, que du local attribué, la date et la durée de son occupation. Le preneur est, pour le surplus, tenu d'observer les dispositions du présent règlement.

Tout manquement ou toute modification de l'objet de la demande sans information et sans autorisation préalable du Collège communal, entraînera le paiement du prix plein de la location sans aucune réduction et sans recours possible.

Article 4 – Utilisation des locaux

Il sera fait des locaux, un usage modéré en fonction de leur structure initiale et sans altérer l'affectation première des lieux. Le preneur veillera à ce qu'il en soit disposé "en bon père de famille" et à ce qu'aucune dégradation n'y soit commise.

La tranquillité du voisinage sera respectée et plus particulièrement en cas d'occupation nocturne.

Article 5 - Demande

Toute demande d'occupation ou de prêt de matériel doit obligatoirement être adressée par écrit (courrier, fax ou courriel) au Collège communal, Allée de Château-Chinon, 7 à 5140 Sombreffe.

Cette demande doit contenir de manière précise :

- les nom, adresse et n° de téléphone du preneur
- le nom de l'association, de l'entreprise, de l'organisation, ...
- l'objet précis de la mise à disposition et/ou du prêt de matériel
- la ou les date(s) ainsi que les heures de mise à disposition
- le nombre de personnes attendues, le matériel et le mobilier souhaités, étant bien entendu que l'administration communale ne mettra à disposition que le matériel dont elle dispose à la date souhaitée.

La demande doit être introduite au minimum 4 semaines avant la date d'occupation. Le délai peut néanmoins être réduit pour les occupations réputées urgentes et motivées comme telles. Le Collège communal est, et reste seul habilité à juger du bien fondé de l'urgence.

Article 6 - Décision

La notification de la décision prise par le Collège communal est envoyée au demandeur par

l'Administration communale.

Un contrat de location (lors d'une occupation journalière) ou d'occupation (lors des occupations à l'heure) est établi entre le preneur et la Commune de Sombreffe.

Ce document reprend :

- les coordonnées du preneur,
- la ou les date(s) et heures de location
- toutes informations utiles au preneur (enlèvement/remise des clés, tarif de location, montant de la caution, contrat brasseur, ...)
- un règlement d'ordre intérieur (le cas échéant), etc.

Le Collège communal peut refuser la mise à disposition d'un local ou le prêt de matériel à toute personne physique ou morale qui, par le passé, ne se serait pas montrée respectueuse des biens communaux et n'aurait pas respecté les conditions du dit règlement. Il en sera de même lorsque les circonstances laissent supposer que l'activité projetée pourrait entraîner des dégradations aux biens communaux ou troubler l'ordre public.

Article 7 – Durée

Les contrats d'occupation établis entre le preneur et la Commune de Sombreffe lors d'occupations à l'heure ne peuvent donner lieu à tacite reconduction, ni excéder la durée de 3 ans. En cas de violation par le preneur, d'une des dispositions reprises dans ces contrats d'occupation, la Commune de Sombreffe peut, de plein droit et après deux avertissements, résilier le contrat d'occupation et ce, sans préjudice de son droit de réclamer, le cas échéant, des dommages et intérêts.

Article 8 – Modification des locaux

Il est strictement interdit d'apporter une quelconque modification à la situation des lieux du local mis à disposition sans une autorisation préalable du Collège communal.

Tout accrochage de quelconques objets aux murs, plafonds, planchers, portes ou à tous autres équipements du local sont prohibés. Sauf autorisation expresse du Collège communal, tout apport de matériel de jeu tels château gonflable, vélo, sable...est strictement interdit.

Article 9 – Accès aux locaux

Toute personne mandatée par le Collège Communal peut pénétrer librement dans le local durant le temps de l'occupation afin de contrôler sa bonne utilisation et prendre toute mesure afin de se conformer aux conditions de mise à disposition.

Article 10 - Paiements

§1^{er} : Pour toute occupation journalière, le preneur doit, au plus tard 7 jours calendrier avant ladite occupation, confirmer celle-ci en versant sur le compte de la Commune, la caution, le montant de la location et des frais y afférents, soit au moyen du bulletin de virement qui lui est envoyé, soit en

espèces au service de la Recette communale.

Si le versement n'est pas effectué dans ce délai, l'autorisation est nulle et non avenue.

En cas d'annulation tardive, le montant de la location ne sera pas remboursé, exception faite des cas de force majeure indépendants de la volonté du preneur et après décision du Collège communal.

§2 : Pour les occupations à l'heure régulières, une facture est établie semestriellement sur base du planning annuel d'occupation fourni par le preneur en début d'année civile ou sportive. La facture doit être acquittée endéans les quinze jours calendrier à dater de son envoi.

§3 : Pour les occupations à l'heure occasionnelles, une facture est établie et doit être acquittée endéans les sept jours calendrier à dater de son envoi.

§4 : Les montants dus en application des articles 11, 13,16, 21 seront facturés à charge du preneur.

Tout rappel du personnel de garde et/ou du Service Incendie est facturé au preneur sur base des frais réels encourus par la Commune s'il s'avère qu'il est responsable du problème survenu.

Article 11 – Remise des clés

Les clés sont remises au preneur par la personne mandatée par le Collège communal selon les modalités fixées dans le contrat de location.

Le preneur fournira à cette occasion à la personne mandatée par le Collège communal la preuve du paiement. Faute de présentation de ce document, les clés ne pourront être remises au preneur.

Toute reproduction des clefs est strictement interdite. La perte de celles-ci entraînera leur remplacement aux frais du preneur. Dans le cas de la perte de clés protégées, il sera procédé au remplacement du cylindre et des clés concernées et ce, aux frais du preneur.

Tout retard dans l'enlèvement et/ou la remise des clés entraîne le paiement d'une indemnité de 25,00 € (vingt-cinq euros).

Article 12 - Caution

§1^{er} : Pour toute occupation journalière, une somme forfaitaire doit être déposée en caution au service de la Recette communale conformément aux dispositions reprises à l'article 10.

La caution est libérée et restituée, déduction faite des sommes éventuellement dues, sur le compte en banque du preneur dans les trente jours calendrier qui suivent la location, si l'état des lieux est jugé satisfaisant et si aucun vol ni aucune dégradation n'ont été constatés.

§2 : Pour les occupations à l'heure régulières (hebdomadaires, mensuelles, ...), une caution annuelle doit être versée au service de la Recette communale, au plus tard sept jours calendrier après la signature du contrat d'occupation et doit être réapprovisionnée si besoin au cours de l'année. Le non-paiement de la caution entraîne, après deux rappels, la résiliation pure et simple du contrat d'occupation.

La caution annuelle est restituée sur demande écrite du preneur à l'expiration du contrat

d'occupation.

§3 : Dans tous les cas, le preneur ne peut disposer des locaux tant que la caution n'a pas été constituée.

Article 13 – Etat des lieux

§1^{er} : Pour toute occupation journalière, un état des lieux est dressé contradictoirement, avant et après l'occupation, entre le preneur et la personne mandatée par le Collège communal et renseignée dans le contrat de location.

Le rendez-vous pour accomplir cette formalité est pris à l'initiative du preneur.

Si le preneur ne se manifeste pas ou ne se présente pas en vue de l'établissement de l'état des lieux d'entrée ou de sortie, l'état dressé par la personne mandatée par le Collège communal est considéré comme étant accepté par le preneur.

Si des dégradations sont constatées lors de l'état des lieux de sortie, un devis est dressé par l'Administration communale de Sombreffe. Le montant des frais est directement déduit de la caution. Si la caution s'avère insuffisante, le preneur doit, dans les quinze jours, s'acquitter du solde restant dû.

§2 : Pour les occupations à l'heure, sans remarque du preneur avant l'occupation, la salle, ses annexes, abords et équipements sont réputés en bon état. Dans le cas contraire, il appartient au preneur d'en avvertir sans délai l'Administration.

Si des dégradations sont constatées à la suite de l'occupation des locaux, un devis est dressé par l'administration communale de Sombreffe. Le montant des frais est directement déduit de la caution. Si la caution s'avère insuffisante, le preneur doit, dans les quinze jours, s'acquitter du solde restant dû.

Article 14 - Responsabilités

La Commune de Sombreffe se dégage de toute responsabilité quant aux suites dommageables des accidents survenant à des tiers à l'occasion de l'occupation des locaux mis à la disposition du preneur.

La Commune de Sombreffe ne peut être tenue pour responsable de tout problème causé par l'installation dans le local mis à disposition de matériel et mobilier divers ne lui appartenant pas et apportés par le preneur.

Le preneur reconnaît être informé des dispositions réglementaires en matière des droits d'auteur et de rémunération équitable. La Commune de Sombreffe se dégage de toute responsabilité au cas où ces dispositions ne sont pas respectées par le preneur.

Article 15 – Assurances

§1er : En cas de sinistre couvert par l'assurance incendie et périls connexes souscrite par la Commune de Sombreffe, la compagnie d'assurance, renonce aux recours qu'elle pourrait être en droit d'exercer, contre tous organismes publics ou privés, tous groupements, associations d'élèves et d'anciens élèves ainsi que contre toute personne (à l'exception des exploitants du secteur commercial) autorisés à occuper soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, en permanence, provisoirement ou exceptionnellement les bâtiments garantis à usage public tels que écoles, salles de fêtes, maison de la culture, complexes sportifs et autres similaires (à l'exception des maisons données en location à des locataires particuliers), le cas de malveillance excepté et à moins que les intéressés n'aient fait garantir leur responsabilité.

§2 : Le preneur s'engage à contracter une police d'assurance auprès de la compagnie de son choix en matière de responsabilité civile afin de notamment couvrir les dommages matériels au local mis à disposition, en ce compris son mobilier.

Article 16 – Remise en état

La remise en état du local occupé et des abords ainsi que le rangement du matériel et du mobilier mis à disposition sont exécutés sous la responsabilité du preneur, selon les indications données par la personne mandatée par le Collège communal.

Tout manquement entraînant des suites onéreuses pour la Commune de Sombreffe fait l'objet d'un état de recouvrement des frais exposés à charge du preneur avec un forfait minimum de 50 €.

Article 17 - Annulation

Le Collège communal se réserve le droit d'annuler, sans devoir accorder d'indemnité au preneur, mais moyennant le remboursement des sommes déjà payées, toute réservation, et ce, en cas d'urgence (élections, réunion du Conseil communal, réunion extraordinaire, festivité spéciale, réquisitions ...).

Le retrait de l'autorisation par mesure de police pour faute du preneur n'entraîne pour lui aucun droit à la restitution des sommes déjà versées hormis la caution.

Article 18 – Contrat brasserie

Le preneur est tenu de respecter le contrat qui lie, le cas échéant, la Commune à une brasserie. Tout manquement à ce contrat n'engage que la responsabilité du preneur en cas de litige.

Article 19 - Règlement d'ordre intérieur général

A défaut de dispositions contraires fixées dans un règlement d'ordre intérieur spécifique, le preneur s'engage à respecter les règles d'ordre intérieur suivantes :

- 1) la capacité maximale de la salle ne peut être dépassée ;
- 2) aucune modification ne peut être apportée aux installations électriques existantes ;
- 3) les armoires électriques doivent être aisément accessibles ;
- 4) il est strictement interdit d'apporter une quelconque modification à la disposition des lieux du local occupé sans une autorisation préalable du Collège communal ;

- 5) Le matériel et le mobilier sont disposés par le preneur de façon à ne pas entraver le libre accès aux portes de secours et ce pendant toute la durée de l'occupation du local mis à disposition. Ces portes de secours doivent être obligatoirement déverrouillées et rester libres de toute entrave extérieure ;
- 6) L'utilisation d'objets engendrant une flamme ou une source de chaleur intense (à l'exception du matériel de cuisine mis à disposition) est strictement interdite ;
- 7) il est interdit d'occulter les pictogrammes de sortie de secours ;
- 8) il est interdit de clouer, de visser, de punaiser, d'agrafer, de coller ou d'afficher ailleurs qu'aux endroits prévus à cet effet (panneaux d'affichage et/ou cimaises) ;
- 9) le preneur veille à l'ordre, à la propreté, à la sécurité, au calme et aux bonnes mœurs ;
- 10) la tranquillité publique devra être respectée, plus particulièrement en cas d'occupation tardive. L'emploi d'appareils de diffusion sonore et d'instruments de musique sera soumis au respect des normes en vigueur. Le règlement général de police devra être respecté. La diffusion sonore sera diminuée à partir de 22 heures de façon à ne pas être audible de l'extérieur. Toute sonorisation musicale est interdite à partir de 02h00 ;
- 11) toutes marchandises stockées par le preneur doivent être enlevées dès la clôture de la manifestation et, sauf indication spécifique, au plus tard, le lendemain. Ces marchandises restent exclusivement sous la surveillance du preneur. Toute disparition pendant la location et/ou au-delà de la fin de location ne peut en aucun cas être imputée à la Commune de Sombreffe ;
- 12) aucun mobilier ne peut être apporté dans les locaux sans autorisation préalable. A défaut, ce mobilier sera évacué par l'Administration communale de Sombreffe. Le mobilier reste exclusivement sous la surveillance du preneur. Toute disparition ou détérioration pendant la location et au-delà de la fin de location ne peut en aucun cas être imputée à la Commune de Sombreffe ;
- 13) le preneur est tenu de broser le sol des locaux avant de quitter les lieux ;
- 14) le preneur effectue un nettoyage à l'eau des tables, chaises, verres, matériel de brasserie (y compris le rinçage à l'eau de la tuyauterie des pompes à bière) et de cuisine (entretien de la cuisinière, vidange et nettoyage de la friteuse) et veille également à leur rangement ;
- 15) Le preneur est responsable des locaux et est tenu d'y exercer une surveillance jusqu'à la fin des activités. Il est également tenu de s'assurer que l'éclairage et le matériel servant à la cuisson sont totalement éteints, que les frigos restent branchés, que les robinets sont fermés, et que le chauffage soit réduit ou coupé, selon les indications spécifiques à chaque local. Le preneur veillera à la fermeture de toutes les portes et fenêtres. Tout manquement sera facturé d'un montant équivalent au préjudice subi ;
- 16) Les déchets liés à l'activité doivent être entreposés dans des sacs poubelles de la Commune de Sombreffe et seront laissés au terme de la location à l'endroit indiqué par la personne désignée par le Collège ; les sacs sont vendus par celle-ci au moment de la prise des clés ;
- 17) les bouteilles vides (eaux, bières, vins, ...) doivent être reprises par le preneur ou par le brasseur ;
- 18) Pendant toute la manifestation, les accès et le stationnement devront être limités à proximité de la salle afin de permettre un accès facile aux véhicules d'intervention ;
- 19) Tous les moyens d'extinction devront rester parfaitement disposés, visibles et facilement accessibles ;
- 20) Les matériaux de décoration ne pourront être inflammables ni dégager de substances toxiques en cas d'incendie. De même, les matériaux fondant à basse température devront également être exclus ;
- 21) Le preneur veille à ce que les participants empruntent exclusivement les voies d'accès aux locaux indiqués par la Commune ;
- 22) Le matériel et le mobilier mis à la disposition du preneur sont strictement limités à ceux figurant à l'inventaire dont le preneur reconnaît expressément avoir pris connaissance. Leur surplus non utilisé pendant l'occupation du local doit obligatoirement y rester jusqu'à la fin

de la mise à disposition ;
23) Il est strictement interdit de fumer dans les locaux communaux.

Tout manquement aux conditions édictées ci-dessus engage la responsabilité du preneur.

Article 20 – Sous-location

Toute sous-location, sous quelque forme que ce soit, est strictement interdite.

Article 21 - Sanctions

En cas de non-respect du présent règlement (location au profit d'un tiers pour bénéficier du tarif préférentiel, sous-location, activité différente de celle décrite dans la demande de location, fausse déclaration, emprunt de nom, falsification des adresses ou lien de parenté,...), le montant de la caution est intégralement retenu pour infraction au contrat signé.

De plus, les attributions ultérieures d'une salle au preneur mis en cause ou à l'association qu'il représente, peuvent lui être refusées par décision motivée du Collège communal.

Le non-respect des points 13 et 14 de l'article 19 entraînant un nettoyage supplémentaire fait l'objet d'un recouvrement des frais exposés à charge du preneur avec un forfait minimum de 50,00 € (cinquante euros).

Article 22 - Conditions particulières à l'occupation des locaux communaux.

Les conditions de réservation contenues dans les annexes du présent règlement portent sur les salles suivantes :

- annexe 1 : Complexe sportif de Sombreffe – Salle 3, 4 et 5 avec ou sans cuisine ;
- annexe 2 : Complexe sportif de Sombreffe – Salle 10;
- annexe 3 : Complexe sportif de Sombreffe – Salle 11;
- annexe 4 : Complexe sportif de Sombreffe – Salle 13;
- annexe 5 : Centre communal de Ligny – Salle de réception ;
- annexe 6 : Centre communal de Ligny – Grand hall;
- annexe 7 : Centre communal de Ligny – Salle verte;
- annexe 8 : Maison multiservices de Ligny – Salle Damvillers ;
- annexe 9 : Maison multiservices de Ligny – Salle Flavigny ;
- annexe 10 : Maison multiservices de Ligny – Salle château-Chinon ;
- annexe 11 : Maison multiservices de Ligny – Salle ;
- annexe 12 : Maison multiservices de Ligny – Bureau 1 ;
- annexe 13 : Maison multiservices de Ligny – Bureau 2 ;
- annexe 14 : Maison multiservices de Ligny – Cuisine ;
- annexe 15 : Maison multiservices de Ligny – Espace Santé
- annexe 16 : Salle du Conseil communal de Sombreffe
- annexe 17 : EPN de Sombreffe
- annexe 18 : Locaux communautaires des écoles communales
- annexe 19 : Crèche de Sombreffe ;
- annexe 20 : Académie – Rue Gustave Fiévet à Sombreffe.

Article 23 – Gratuité de la location

§1^{er} : La gratuité totale est accordée aux organismes, associations et personnes suivants :

- le Centre public d'action sociale (C.P.A.S.) ;
- les intercommunales et/ou organismes publics auxquels la Commune de Sombreffe est affiliée ou associée ;
- l'ALE de Sombreffe ;
- les asbl « Amicales » des écoles de l'entité ;
- l'ASBL Régie des Couteliers Gembloux-Sombreffe ;
- les associations patriotiques actives sur le territoire de la commune de Sombreffe ;
- les partenaires à une action développée en collaboration ou pour le compte de la Commune de Sombreffe
- les écoles de l'entité.

§2 : La gratuité quant au tarif de location est accordée aux associations sombreffoises culturelles, sportives, philanthropiques, philosophiques, ou sociales et ce, **une fois par année civile pour une occupation journalière.**

Cette gratuité sur le tarif de location n'exonère pas le preneur des autres charges relatives à l'occupation (nettoyage, chauffage, remise en place du matériel,...).

§3 : La gratuité totale ou partielle sur le tarif de location peut être accordée à titre exceptionnel par le Collège communal, en fonction de l'intérêt que la manifestation peut représenter pour la Commune de Sombreffe.

Cette gratuité totale ou partielle sur le tarif de location n'exonère pas le preneur des autres charges relatives à l'occupation (nettoyage, chauffage, remise en place du matériel,...).

Article 24 - Litiges

Toute question de responsabilité non réglée par les présentes dispositions est résolue conformément aux règles de droit commun.

Tout litige relèvera de la compétence des Tribunaux de l'Arrondissement de Namur, Canton de Gembloux.

Article 25 - Autres locaux communaux

Les conditions d'occupation de tout autre local communal sont déterminées par le Collège communal en référence aux conditions générales appliquées par le présent règlement.

Article 26 – Acceptation des conditions de location par le preneur

Tout contrat de location ou d'occupation signé suppose de la part du preneur qu'il en a pris connaissance et qu'il en accepte les conditions sans réserve.

Chapitre 2. Prêt de matériel

Article 26 – Dispositions applicables

Sauf disposition contraire dans le présent chapitre, les dispositions reprises au Chapitre 1er. Location des bâtiments communaux sont le cas échéant d'application en matière de prêt de matériel.

Article 27 - Gratuité du prêt

Le matériel repris ci-dessous peut être mis à disposition gratuitement uniquement pour l'organisation d'activités à caractère non commercial sur base d'une demande conformément aux modalités reprises au Chapitre 1er. Location des bâtiments communaux.

Pour chaque prêt de matériel, le preneur doit, endéans les quinze jours calendrier à dater de l'envoi de l'autorisation, confirmer sa demande de prêt en versant sur le compte de la Commune, la caution dont le montant est fixé dans le règlement redevance en vigueur relatif au prêt de matériel soit au moyen du bulletin de virement qui lui est envoyé, soit en espèces au service de la Recette communale.

Type de matériel	Caution forfaitaire	Avantage en nature par jour par unité
Chaises	50,00€	2,00€
Tréteaux de brasseurs	50,00€	10,00€
Tables	50,00€	10,00€
Tables mange-débout	20,00€	10,00€
Porte-manteaux	50,00€	5,00€
Podium (Ancien)	150,00€	30,00€
Podium (nouveau)	200,00€	40,00€
Bancs suédois	50,00€	10,00€
Cimaises	50,00€	10,00€
Gradins	100,00€	20,00€
Panneaux de séparation mobiles	50,00€	10,00€
Panneaux de signalétique routière	50,00€	10,00€
Lampes de chantier	20,00€	1,00€
Barrières Nadar	100,00€	5,00€
Cônes	20,00€	1,00€
Tonnelles	100,00 €	20,00€
Gobelets	50,00 € (par 500 pièces)	5,00 €

Article 28 – Mise à disposition et reprise

Le matériel mis à disposition est livré et repris par l'Administration selon les modalités arrêtées par le Collège communal.

A cette occasion, la preuve de paiement de la caution sera présentée.

Sans remarque du preneur, le matériel mis à disposition est réputé en bon état.

Dans le cas contraire, il appartient au preneur d'en avertir sans délai l'agent communal chargé de la remise du matériel.

Article 29 – Responsabilités et sanctions

Le preneur est responsable du matériel mis à sa disposition durant toute la durée du prêt.
Toute dégradation dudit matériel sera facturée d'un montant équivalent au préjudice subi. Le montant des frais est directement déduit de la caution.
Si la caution s'avère insuffisante, le preneur doit, dans les quinze jours de la notification, s'acquitter du solde restant dû.

Chapitre 3. Dispositions diverses

Article 30 – Réglementation applicable

Le présent règlement abroge et remplace tous les règlements et tarifications antérieures relatifs à l'occupation et la location des locaux communaux.

Article 31 – Aspects non prévus par le présent règlement

Tout point non prévu par le présent règlement fera l'objet d'une décision spécifique du Collège communal.

Article 32 - Subvention

Les avantages ainsi octroyés et repris à l'article 23 et 27 sont assimilés à une subvention conformément aux articles L3331-1 à L3331-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 33 – Exécution par le Collège communal

Le Collège communal est chargé de l'exécution du présent règlement.

Article 34 - Mesures transitoires

Tous les contrats ayant fait l'objet d'une décision antérieure à l'entrée en vigueur du présent règlement seront exécutés sur base des conditions en vigueur au moment de l'accord du Collège communal.

Annexe 1

Conditions particulières d'occupation du Complexe sportif – Salles 3, 4 et 5 avec ou sans cuisine

Superficie : 50m² par salle

Capacité communiquée à titre informatif : 25 personnes par salle

Dans tous les cas, il conviendra de se conformer aux prescriptions émises par le Service Régional d'Incendie de Sambreville.

Matériel et mobilier mis à disposition (à demeure) : 25 chaises et 14 tables par salle

Annexe 2

Conditions particulières d'occupation du Complexe sportif – Salle 10

Superficie : 800 m²

Capacité communiquée à titre informatif : 1 à 400 personnes assises ou de 1 à 800 personnes debout

Dans tous les cas, il conviendra de se conformer aux prescriptions émises par le Service Régional d'Incendie de Sambreville.

Matériel et mobilier mis à disposition (à demeure) : 20 chaises, 4 bancs, 10 gradins, 1 panneau marquoir, 6 panneaux basket

Horaires d'occupation journalière :

- de 8h00 à 22h00, en dehors des contrats de location du 01/08 au 31/05 de l'année suivante
- de 8h00 à 17h00 pour la période des congés scolaires

Annexe 3

Conditions particulières d'occupation du Complexe sportif – Salle 11

Superficie : 318 m² – 190 m² avec tatami et 128 m² sans tatami

Capacité communiquée à titre informatif: 1 à 300 personnes

Dans tous les cas, il conviendra de se conformer aux prescriptions émises par le Service Régional d'Incendie de Sambreville.

Matériel et mobilier mis à disposition (à demeure) 2 bancs et 10 chaises

Annexe 4

Conditions particulières d'occupation du Complexe sportif – Salle 13

Superficie : 130 m²

Capacité communiquée à titre informatif: 1 à 130 personnes

Dans tous les cas, il conviendra de se conformer aux prescriptions émises par le Service Régional d'Incendie de Sambreville.

Matériel et mobilier mis à disposition (à demeure) : néant

Annexe 5

Conditions particulières d'occupation du Centre communal de Ligny – Salle de réception

Superficie : 270 m²

Capacité communiquée à titre informatif : 1 à 135 personnes assises ou de 1 à 270 personnes debout
Dans tous les cas, il conviendra de se conformer aux prescriptions émises par le Service Régional d'Incendie de Sambreville.

Matériel et mobilier mis à disposition (à demeure) 135 chaises, 30 tréteaux

Une cuisine professionnelle et un bar sont mis à disposition ainsi que 5 frigos.

Annexe 6

Conditions particulières d'occupation du Centre communal de Ligny – Grand hall

Superficie : 575 m²

Capacité communiquée à titre informatif : 1 à 575 personnes

Dans tous les cas, il conviendra de se conformer aux prescriptions émises par le Service Régional d'Incendie de Sambreville.

Matériel et mobilier mis à disposition (à demeure) 1 Panneau de basket mobile, but de foot mobile

Occupation journalière :

- de 8h00 à 22h00, en dehors des contrats de location du 01/08 au 31/05 de l'année suivante
- de 8h00 à 17h00 pour la période des congés scolaires

Annexe 7

Conditions particulières d'occupation du Centre communal de Ligny – Salle verte

Superficie : 260 m²

Capacité communiquée à titre informatif : 1 à 260 personnes

Dans tous les cas, il conviendra de se conformer aux prescriptions émises par le Service Régional d'Incendie de Sambreville.

Matériel et mobilier mis à disposition (à demeure) : 2 bancs

Occupation journalière :

- de 8h00 à 22h00, en dehors des contrats de location du 01/08 au 31/05 de l'année suivante
- de 8h00 à 17h00 pour la période des congés scolaires

Annexe 8

Conditions particulières d'occupation de la Maison multiservices de Ligny – Salle Damvillers

Superficie : 25 m²

Capacité communiquée à titre informatif : 2 à 25 personnes

Dans tous les cas, il conviendra de se conformer aux prescriptions émises par le Service Régional d'Incendie de Sambreville.

Matériel et mobilier mis à disposition (à demeure) : 1 bureau, 1 chaise de bureau, 2 chaises visiteurs, une armoire, 1 pc portable avec connexion internet (sur demande), 1 porte-manteaux, poubelle et stores

Cet espace peut être loué en complément des salles Flavigny et Château-chinon

Durant les heures d'occupation, le grand hall et la cuisine ainsi que les sanitaires sont accessibles au preneur.

Annexe 9

Conditions particulières d'occupation de la Maison multiservices de Ligny – Salle Flavigny

Superficie : 25 m²

Capacité communiquée à titre informatif : 2 à 25 personnes

Dans tous les cas, il conviendra de se conformer aux prescriptions émises par le Service Régional d'Incendie de Sambreville.

Matériel et mobilier mis à disposition (à demeure) : 1 bureau, 1 chaise de bureau, 2 chaises visiteurs, une armoire, 1 pc portable avec connexion internet (sur demande), 1 porte-manteaux, poubelle et stores

Cet espace peut être loué en complément des salles Damvillers et Château-chinon.

Durant les heures d'occupation, le grand hall et la cuisine ainsi que les sanitaires sont accessibles au preneur.

Annexe 10

Conditions particulières d'occupation de la Maison multiservices de Ligny – Salle Château-Chinon

Superficie : 25 m²

Capacité communiquée à titre informatif : 2 à 25 personnes

Dans tous les cas, il conviendra de se conformer aux prescriptions émises par le Service Régional d'Incendie de Sambreville.

Matériel et mobilier mis à disposition (à demeure) : 1 bureau, 1 chaise de bureau, 2 chaises visiteurs, une armoire, 1 pc portable avec connexion internet (sur demande), 1 porte-manteaux, poubelle et stores

Cet espace peut être loué en complément des salles Damvillers et Flavigny.

Durant les heures d'occupation, le grand hall et la cuisine ainsi que les sanitaires sont accessibles au preneur.

Annexe 11

Conditions particulières d'occupation de la Maison multiservices de Ligny – Salle 1815

Superficie : 108 m² + scène 23 m²

Capacité communiquée à titre informatif : 2 à 100 personnes

Dans tous les cas, il conviendra de se conformer aux prescriptions émises par le Service Régional d'Incendie de Sambreville.

Matériel et mobilier mis à disposition (à demeure) 110 chaises et 18 tables, 1 rétroprojecteur avec écran, porte-manteaux, poubelles et stores

Durant les heures d'occupation, le grand hall et la cuisine ainsi que les sanitaires sont accessibles au preneur.

Annexe 12

Conditions particulières d'occupation de la Maison multiservices de Ligny – Bureau 1

Superficie : 26 m²

Capacité communiquée à titre informatif : 2 à 20 personnes

Dans tous les cas, il conviendra de se conformer aux prescriptions émises par le Service Régional d'Incendie de Sambreville.

Matériel et mobilier mis à disposition (à demeure) : 1 bureau, 1 chaise de bureau, 2 chaises visiteurs, 2 armoires, 1 pc portable avec connexion internet, 1 téléphone, 1 porte-manteaux, 1 poubelle

Durant les heures d'occupation, le grand hall et la cuisine ainsi que les sanitaires sont accessibles au preneur.

Annexe 13

Conditions particulières d'occupation de la Maison multiservices de Ligny – Bureau 2

Superficie : 26 m²

Capacité communiquée à titre informatif : 2 à 20 personnes

Dans tous les cas, il conviendra de se conformer aux prescriptions émises par le Service Régional d'Incendie de Sambreville.

Matériel et mobilier mis à disposition (à demeure) : 1 bureau, 1 chaise de bureau, 2 chaises visiteurs, 2 armoires, 1 pc portable avec connexion internet, 1 téléphone, 1 porte-manteaux, 1 poubelle

Durant les heures d'occupation, le grand hall et la cuisine ainsi que les sanitaires sont accessibles au preneur.

Annexe 14

Conditions particulières d'occupation de la Maison multiservices de Ligny – Cuisine

Superficie : 12 m²

Capacité communiquée à titre informatif : 4 à 12 personnes

Dans tous les cas, il conviendra de se conformer aux prescriptions émises par le Service Régional d'Incendie de Sambreville.

Matériel et mobilier mis à disposition (à demeure) : 1 cuisine équipée, 1 table, 6 chaises.

La cuisine est accessible aux locataires d'un espace de la maison multiservices

Annexe 15

Conditions particulières d'occupation de la Maison multiservices de Ligny – Espace consultations

Cet espace est constitué d'un sas d'entrée avec un WC (11 m²) et d'un local de rangement, une salle d'attente (15 m²), une salle de consultation (17 m²) avec un lavabo (eau chaude-eau froide), un bureau médical avec lavabo (eau chaude-eau froide) et d'un local technique (10 m²).

Durant les heures d'occupation le grand hall (salle polyvalente), la cuisine ainsi que les sanitaires sont accessibles au preneur.

Capacité communiquée à titre informatif : 20 à 30 personnes

Dans tous les cas, il conviendra de se conformer aux prescriptions émises par le Service Régional d'Incendie de Sambreville.

Matériel et mobilier mis à disposition (à demeure) : 1 pc portable, 1 téléphone, une armoire, deux bureaux, 4 chaises visiteurs, 2 tables, 2 portes manteaux, un présentoir, 12 chaises pour la salle d'attente

Annexe 16

Conditions particulières d'occupation de la Salle du Conseil communal de Sombreffe

Superficie : 150 m²

Capacité communiquée à titre informatif: 1 à 150 personnes

Dans tous les cas, il conviendra de se conformer aux prescriptions émises par le Service Régional d'Incendie de Sambreville.

Matériel et mobilier mis à disposition (à demeure)

6 grandes tables

21 chaises en tissu tapisserie

40 chaises en tissu bleu

Cette salle est uniquement accessible aux organismes suivants:

- le Centre public d'action sociale (C.P.A.S.)
- les intercommunales et/ou organismes publics auxquels la Commune de Sombreffe est affiliée ou associée
- l'ALE de Sombreffe
- l'ASBL Régie des Couteliers Gembloux-Sombreffe
- les associations patriotiques actives sur la Commune de Sombreffe
- les partenaires à une action développée en collaboration ou pour le compte de la Commune de Sombreffe

Annexe 17

Conditions particulières d'occupation de l'EPN de Sombreffe

Superficie : 30 m²

Capacité communiquée à titre informatif: 1 à 15 personnes

Dans tous les cas, il conviendra de se conformer aux prescriptions émises par le Service Régional d'Incendie de Sambreville.

Matériel et mobilier mis à disposition (à demeure)

- 12 ordinateurs
- 1 pc en un; tactile avec webcam intégrer
- 1 PC portable
- 1 imprimante Multifonctionnelle en couleur
- 1 imprimante HP jet laser noir blanc
- 1 vidéo projecteur
- 2 tablettes Trust
- 1 Scanslide 25
- 1 Livebox Mobistar
- 1 Switch 24 ports
- 1 Switch 8 ports
- 1 Switch 6 ports
- 1 appareil photo Sony Dual caméra
- 8 webcam
- 8 casques
- 1 AverMedia avec sa télécommande

Cet espace est uniquement accessible aux services partenaires dans le cadre d'une action développée en collaboration ou pour le compte de la Commune de Sombreffe.

Annexe 18

Conditions particulières d'occupation des Locaux communautaires des écoles communales

Ces espaces ne peuvent être loués qu'en dehors des périodes scolaires et à condition de ne pas perturber l'organisation des activités pédagogiques, des garderies scolaires (Imaje) et des plaines de jeux.

Ces locaux sont uniquement accessibles aux organismes suivants :

- Les ASBL "Amicales" des écoles de l'entité ;
- Les associations de parents ;
- Les associations partenaires à une action organisée en collaboration ou pour le compte de la Commune ;

Compte-tenu des impératifs de nettoyage de ces locaux pour les périodes scolaires, le bénéficiaire de ce local devra procéder lui-même à un nettoyage intégral à ses frais. En contre-partie, il ne lui sera pas réclamé de frais de nettoyage pour l'occupation. Tout défaut d'entretien constaté par les services communaux fera l'objet d'une facturation.

La remise/reprise des clés s'effectuera auprès du service Cohésion sociale durant les heures d'ouverture de l'Administration communale.

Un état des lieux sera réalisé avant l'occupation.

L'état de lieu de fin d'occupation sera complété et signé par le bénéficiaire et laissé sur place en vue de sa vérification lors de l'entretien de la salle le lundi matin. Toute fraude fera l'objet d'un refus d'autorisation d'utilisation du local à l'avenir.

Annexe 19

Conditions particulières d'occupation de la Crèche de Sombreffe (N° 2 Les p'tits canetons)

Cet espace ne peut être loué qu'en dehors des périodes réservées à l'intercommunale Imaje dans le cadre de la convention qui lie l'Administration communale et Imaje pour l'organisation d'une crèche à Sombreffe.

Annexe 20

Conditions particulières d'occupation de l'Académie – Rue Gustave Fiévet à Sombreffe

Ce tarif est valable pour l'occupation continue d'une journée uniquement en dehors des périodes des activités de l'académie.